B. 23
1
216
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE - FIRENZE

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSRUCTION

DU PRINCE DE PARME.

TOME CINQUIEME.

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME,

AUJOURD'HUI

S. A. R. L'INFANT

D. FERDINAND,

DUC DE PARME, PLAISANCE,
GUASTALLE, &c. &c. &c.

Par M. l'Abbé de CONDILLAC, *de l'Académie Françoise & de celles de Berlin, de Parme & de Lyon; ancien Précepteur de S. A. R.*

TOME CINQUIEME.

GENÈVE,
Chez DUVILLARD Fils & NOUFFER,
Imprimeurs-Libraires.

M. DCC. LXXX.

B-23.1.216

HISTOIRE ANCIENNE.

LIVRE QUATRIEME.

Des jeux de la Grece (*).

CHAPITRE PREMIER.

De la gymnoſtique (**) *en général.*

Les ſpectacles, Monſeigneur, dont je vais vous faire le tableau, ſont un monument de la premiere barbarie des Grecs. Ils nous retracent

(*) Ce que je dis ſur ces jeux, eſt tiré des diſſertations de M. Burette. *Mém. de l'Acad. des Inſcript.*

(**) Ce mot comprend tous les exercices du corps. Il vient d'un mot qui ſignifioit nu, parce que dans les jeux de la Grece, on combattoit nu.

un tems où les peuples ne connoiſſoient d'autres armes, que celles que la nature a données à l'homme.

Se battre à coups de poing, ſe colleter, lancer des pierres & courir, ſont certainement des connoiſſances qui n'ont pas été refuſées aux plus ſauvages. Voilà cependant ce qui attiroit un ſi grand concours aux jeux célèbres de la Grece. Images de la guerre, un de leurs principaux objets étoit de former des citoyens pour la défenſe de la patrie, & vous pouvez juger par-là ce que c'étoit que l'art militaire dans le ſiecle des héros.

Vous ſerez étonné d'entendre dire qu'Amicus, roi de Bébricie, & Epéus, fameux par la conſtruction du cheval de Troye, furent les inventeurs du pugilat, ou de l'art de ſe battre à coups de poing; que Perſée inventa l'art de jetter une groſſe pierre, &c. On a voulu dire ſans-doute, qu'ils furent les premiers qui joignirent l'adreſſe à la force, & que depuis eux, chacun de ces exercices devint un art. Dans le même ſens, Théſée pourroit-être regardé comme l'inventeur de la lutte, ou de l'art de ſe colleter; car il eſt le premier qui ait établi des paleſtres: c'eſt-à-dire, des écoles où des maitres donnoient des leçons aux jeunes gens qui ſe deſtinoient à la lutte. Avant lui, les plus fameux lutteurs étoient Antée & Cercyon.

On connoitra toujours les mœurs d'un peuple, lorſqu'on réfléchira ſur les choſes auxquelles il donne ſa conſidération. Que penſer donc de ces ſiecles où les rois & les héros alloient à la célébrité, parce qu'ils étoient habiles à lancer

une pierre, à frapper un coup de poing; &c.? Amycus qui se disoit fils de Neptune & de la nymphe Mélie, ne permettoit la sortie de ses états aux étrangers, qu'après qu'ils avoient lutté avec lui : mais quoique cette épreuve leur fût ordinairement fatale, il trouva enfin son vainqueur : & l'argaunaute Pollux lui arracha la vie.

Dans ces tems, la Grece étoit infestée de pareils brigands, qui attaquoient les voyageurs & qui les tuoient après les avoir vaincus. Hercule & Thésée travaillerent successivement à la purger de ces monstres & vainquirent à la lutte Antée & Cercyon.

Il étoit alors avantageux d'exceller dans tous les exercices du corps, parce qu'une bataille étoit moins une action générale, qu'une multitude de combats d'homme à homme. On ne connoissoit point encore l'art de faire mouvoir ensemble les différentes parties d'une armée. On marchoit en désordre, & la victoire dépendoit moins du général, que de la force & de l'égalité de chaque soldat. On s'occupa donc des moyens d'augmenter cette force & cette agilité. On s'exerça pour la guerre, comme on se seroit exercé pour des combats singuliers; & on ne songea pas encore à former des troupes. Voilà l'origine de ces exercices, qui sont une preuve de la grossiéreté des Grecs.

Les jeux établis dans plusieurs villes, le concours qui s'y faisoit de toutes les parties de la Grece, & les prix distribués aux vainqueurs, porterent insensiblement tous ces exercices à leur perfection. Mais ils devinrent moins utiles, à mesure que l'art militaire se perfectionna lui-

même. Ils ne purent plus être du même uſage, quand les armées furent ſe mouvoir avec ordre & combattre en corps; & on vit alors combien il y avoit loin d'un homme qui s'y diſtinguoit, à un homme de guerre.

La gymnaſtique militaire fut alors fort différente de la gymnaſtique des jeux, quoique dans l'origine, les deux n'euſſent été qu'un même art. La ſeconde, devenue inutile, ne put avoir déſormais que le plaiſir pour objet, & elle n'en fut que plus célèbre. On la nomma agoniſtique par rapport aux jeux publics, & athlétique parce qu'athlete eſt la même choſe que combattant.

La gymnaſtique athlétique donna lieu à des obſervations utiles. On remarqua, par exemple, que ceux qui s'exerçoient à la courſe, avoient ordinairement les jambes groſſes & les épaules déchargées; & qu'au contraire, les lutteurs avoient les épaules épaiſſes & les jambes menues. On connut donc que la nourriture ſe diſtribue différemment, ſuivant le genre des exercices. On découvrit les inconvéniens qui naiſſoient des uns & des autres, & les avantages qu'on en pouvoit retirer. On alla même juſqu'à remarquer des effets différens dans la courſe en ligne droite, en rond, en avant, en arriere, en habits & ſans habits. C'eſt que la variété des mouvemens doit varier la diſpoſition des parties du corps; & ſi une eſt dégagée par un mouvement, une autre le ſera par un mouvement contraire.

De même, dans un homme nu, l'exercice doit produire d'autres effets que dans celui qui eſt habillé; parce que la tranſpiration eſt plus libre,

& qu'au lieu de refluer dans le ſang, elle eſt emportée par l'air qui environne le corps.

Il n'eſt donc pas douteux que l'exercice ne puiſſe contribuer à la ſanté & à la force. Je dirai même qu'il peut rendre la taille plus libre, plus dégagée, & donner à toute la perſonne, cet air aiſé qui eſt la ſource des graces. Il faut pour cela que le corps s'exerce ſans ſe fatiguer, qu'il s'accoutume de bonne heure à ſe mouvoir dans toutes ſortes de directions, & que même il ſe meuve réguliérement & en meſure. Alors le mouvement diſtribuera également la nourriture, & fera croître le corps dans de juſtes proportions. C'eſt à quoi la danſe, telle qu'elle eſt aujourd'hui eſt beaucoup plus propre que la gymnaſtique des Grecs.

Les anciens médecins ayant fait des obſervations ſur les exercices de toute eſpece, ne manquerent pas de conſeiller des exercices, & ce remède fut à la mode, moins parce qu'il étoit bon, que parce qu'il étoit conforme aux mœurs du tems. Les mœurs reglent les opinions, comme les opinions reglent les mœurs.

Voilà trois ſortes de gymnaſtique, la militaire, l'athlétique, la médicinale. Je ne parlerai que de la ſeconde, qui ſeule appartient aux jeux de la Grece.

CHAPITRE II.

Des réglemens de la gymnaſtique athlétique, & des récompenſes accordées aux vainqueurs.

LA gymnaſtique athlétique ne fit de grands progrès que dans le ſiecle du Périclès. C'étoit le tems où tout devoit ſe perfectionner. Vous remarquerez, dans l'étude de l'hiſtoire, qu'une choſe ne ſe perfectionne jamais ſeule; & que les hommes font tout-à-coup des progrès dans tous les genres. Long-tems barbares, parce qu'ils ſont long-tems avant de ſavoir penſer, à peine ont-ils appris à réfléchir ſur une choſe, qu'ils ſavent bientôt réfléchir ſur d'autres. En vain les objets de la réflexion varient, la maniere de réfléchir eſt la même pour tous; & c'eſt pourquoi, après pluſieurs ſiecles d'ignorance, les arts & les ſciences fleuriſſent toujours en même tems.

La paſſion pour les jeux athlétiques fut portée au point qu'on préféroit la qualité de bon athlete à celle de bon ſoldat; & les exercices gymniques, parce que c'étoient des jeux, firent négliger les exercices militaires. Les Grecs y donnerent tous leurs ſoins, dans ce même ſiecle où ils s'armoient à peine pour défendre la patrie.

Afin de former des athletes; on multiplia les gymnaſes ou paleſtres. Le gymnaſiarque en étoit

le chef. Il avoit ſous lui un grand nombre d'officiers ; & pour rendre ſa place plus reſpectable, on y avoit joint une eſpèce de ſacerdoce. Cet homme régloit la police du gymnaſe : il diſtribuoit les récompenſes & les châtimens : il pouvoit faire célébrer les jeux en ſon nom : une baguette qu'il portoit, étoit la marque de ſon autorité, & il en faiſoit même porter devant lui.

On n'étoit admis aux combats publics & ſolemnels, qu'après avoir fait pendant dix mois ſes exercices ſous un maître de paleſtre. Aucune profeſſion n'en étoit exclue : il ſuffiſoit d'être d'une famille honnête, & de n'être ni eſclave ni étranger. Un certain Philammon n'y fut reçu, qu'après qu'Ariſtote en eut rendu un témoignage avantageux, & l'eut adopté pour ſon fils. Alexandre, fils d'Amyntas roi de Macédoine, n'eut la permiſſion d'entrer en lice, que parce qu'il prouva qu'il étoit Argien d'origine.

Des magiſtrats préſidoient à la célébration des jeux, diſtribuoient les prix, & jugeoient des différens qui pouvoient naître. On les nommoit agonothetes, athlothetes ou hellanodiques, noms relatifs aux fonctions dont ils étoient chargés. Quand les athletes croyoient qu'on leur avoit fait quelque injuſtice, ils pouvoient en appeller au ſénat d'Olympie. Aux jeux Pythiens, c'étoient les amphictyons mêmes qui jugeoient des combats. Mais on pouvoit appeller de leur jugement à l'agonothete, c'eſt-à-dire, à l'intendant des jeux ; & dans les derniers tems, de celui-ci à l'empereur. Au reſte, ces juges emplo-

yoient dix mois entiers à s'inſtruire des regles athlétiques.

Les athletes s'accoutumoient à ſupporter la faim, la ſoif, la chaleur, la pouſſiere & toutes les incommodités d'un exercice pénible. Dans l'idée de ſe rendre plus forts, ils avoient choiſi les nourritures qu'on croit les plus peſantes : du bœuf, du cochon & un pain fort groſſier. Leur voracité étoit extrême. Milon le crotoniate ayant porté juſqu'au bout d'un ſtade, un taureau de quatre ans, l'aſſomma d'un coup de poing, & le mangea, dit-on, en un jour.

Cet excès de nourriture ne pouvoit donner qu'une vigueur paſſagere. Les athletes n'étoient propres ni aux fatigues d'un voyage, ni à celles de la guerre. Ils joignoient à un eſprit lourd & pareſſeux, une taille difforme, une pente invincible au ſommeil, une grande diſpoſition à l'apoplexie. Il étoit rare qu'ils conſervaſſent leur vigueur au-delà de cinq ans. Ils paroiſſent n'avoir cherché qu'à donner plus de maſſe à leur corps.

Avant la célébration des jeux, les juges rappelloient aux athletes les conditions, ſous leſquelles ils étoient admis ; & ils enjoignoient de ſe retirer, à ceux qui pouvoient ſe reprocher quelque lâcheté ou quelque crime.

Enſuite un héraut promenoit chaque athlete dans toute l'étendue de la lice, & il invitoit les accuſateurs à ſe déclarer, s'il y avoit quelque choſe à dire contre ſa naiſſance ou ſes mœurs.

Enfin après avoir fait jurer à tous d'obſerver réguliérement les loix preſcrites pour chaque eſpece de combat, les gymnaſtes, ou maîtres

de paleſtre, leur faiſoient des exhortations. Ces diſcours ont même paru aſſez importans, pour que des rhéteurs aient cru devoir en preſcrire les regles.

Le ſort ayant réglé les rangs & apparié ceux qui devoient combattre enſemble, le héraut proclamoit les athletes qui alloient paroître, & dont les noms avoient auparavant été inſcrits dans un régiſtre.

Il y avoit des prix deſtinés au vainqueur, & c'étoit la moindre de toutes les récompenſes auxquelles il pouvoit s'attendre.

Couronné, tenant une palme, & revêtu d'une robe à fleurs, il parcouroit le ſtade aux acclamations du peuple, qui lui faiſoit des préſens. Un trompette le précédoit, & un héraut diſoit ſon nom & ſon pays.

Sa patrie lui préparoit un triomphe. Accompagné des marques de ſa victoire, monté ſur un char à quatre chevaux, & ſuivi de pluſieurs autres, il entroit par une brèche, afin de faire voir qu'une ville, qui avoit de pareils citoyens, n'avoit plus beſoin de murailles. Dans Agrigente, il y eut, au triomphe d'un Athléte, juſqu'à trois cens chars attelés chacun de deux chevaux blancs. Des feſtins donnés par le public & par des particuliers, terminoient ces ſortes de fêtes.

Dirai-je que les noms des vainqueurs étoient inſcrits dans les archives, que leurs victoires étoient chantées par des poëtes, qu'ils avoient droit de préſéance dans les jeux, qu'ils étoient entretenus aux dépens du public, qu'on leur élevoit des ſtatues? On faiſoit plus: on leur accordoit quelquefois les honneurs divins. Tel eſt

l'excès auquel les Grecs ſe porterent. Il ne faut pas s'étonner, ſi Ciceron dit qu'il étoit plus glorieux en Grece d'avoir vaincu aux jeux Olympiques, qu'à Rome d'avoir obtenu les honneurs du triomphe.

Qu'un athlete, diſoit Euripide, excelle à la lutte, qu'il ſache lancer un palet, appliquer un coup de poing, que ſert à ſa patrie la couronne qu'il remporte? repouſſera-t-il l'ennemi à coups de diſque? le renverſera-t-il en luttant? l'abattra-t-il d'un coup de poing? Tout cela devient inutile, quand on eſt à la portée du fer.

C'eſt ainſi que parloient les perſonnes ſenſées. Mais le peuple aveugle ſe livroit avec paſſion à ces ſortes de ſpectacles; & c'eſt envain que Solon, réduiſant à 500 dragmes (*) la penſion d'un athlete vainqueur aux jeux Olympiques, avoit cru mettre un frein aux profuſions des Athéniens. Ce ſage légiſlateur trouvoit cette eſpece d'hommes fort à charge. & jugeoit leurs victoires plus afligeantes pour la patrie, que pour les antagoniſtes vaincus.

(*) 225 livres.

CHAPITRE III.

De la courſe.

LA courſe tenoit le premier rang parmi les exercices. C'eſt toujours par-là que commencent les jeux décrits par Homere, & c'eſt par cette raiſon que la courſe ouvroit le ſpectacle à Olympie. Il a même été un tems où elle en faiſoit toute la ſolemnité : car les autres combats gymniques n'y furent admis que ſucceſſivement.

Il y avoit trois ſortes de courſes : à pied, en char & à cheval.

La courſe à pied ; comme la plus naturelle, a été la plus ancienne, & la courſe à cheval a été connue la derniere.

En effet, il n'eſt pas vraiſemblable que l'équitation ait été le premier uſage qu'on a fait des chevaux. On aura voulu les dompter, avant de haſarder de les monter. Or le moyen le plus ſimple & le moins riſqueux a été de les attacher à des maſſes peſantes. Des traîneaux auront donc été les premieres voitures. Les rouleaux ſur leſquels on les aura élevés, ſeront devenus des roues, & on aura eu des chars ſemblables à nos charretes.

Ce qui donne du poids à cette conjecture, c'eſt qu'aux tems héroïques, l'équitation n'étoit pas connue. Homere n'en parle jamais : on avoit pourtant l'uſage des chars.

Les lieux, où ſe faiſoit la courſe à pied, n'eurent d'abord qu'un ſtade en longueur. C'eſt pourquoi ce nom leur fut donné. Dans la ſuite, ils en eurent davantage, & on continua à les nommer ſtades. On comprit même ſous cette dénomination, & la lice que parcouroient les athlétes, & l'eſpace qu'occupoient les ſpectateurs. Telle fut la derniere ſignification de ce mot.

Le ſtade d'Olympie étoit formé par une eſpece de terraſſe. Il avoit 600 pieds en longueur. Le pied d'Hercule en avoit été la meſure. Le pythien avoit 400 pieds de plus. C'eſt une choſe qui varioit.

Au milieu du ſtade, on plaçoit les prix deſtinés aux vainqueurs. A l'une des extremités étoit une borne, une maſſe de pierre d'une largeur médiocre. L'autre étoit fermée par une corde tendue, ou par une tringle de bois. Les athlétes étoient rangés le long de cette barriere, chacun à la place que le ſort lui avoit donné. Là, il préludoient par des ſauts ou d'autres mouvemens, & ils voloient au but, auſſi-tôt que la barriere s'ouvroit, c'eſt-à-dire, lorſqu'on laiſſoit tomber la corde ou la tringle.

Il y avoit trois ſortes de courſes: celle du ſtade, où l'on fourniſſoit ſa carriere en arrivant au but: celle du diaule, c'eſt-à-dire, de la double lice, où après avoir fait le tour de la borne, on revenoit à la barriere; & la dudolique, qui n'étoit que la ſeconde doublée, triplée &c.

Il n'étoit point permis de tirer ſon adverſaire par les cheveux, ni de le pouſſer pour l'écarter du but, ou pour le faire tomber. La légéreté devoit ſeule décider de la victoire. Il y avoit

des courſes où les athlétes couroient nus, & d'autres où ils étoient armés à la légere. Ils avoient au-moins un caſque, un bouclier & des bottines.

C'eſt Hercule qui, en inſtituant les jeux Olympiques, avoit établi que les athletes paroîtroient nus, ſoit parce que la nature de la plûpart des combats ſembloit le demander, ſoit à cauſe de la chaleur de la ſaiſon; car ces jeux ſe célébroient au ſolſtice d'été. Dans les commencemens neanmoins les athletes portoient une eſpece d'écharpe, qui tomboit de la ceinture ſur les genoux: mais dans la ſuite ils la quitterent, parce que celle d'un certain Orſippe s'étant déliée, il s'y embarraſſa les pieds, & fit une chûte qui lui enleva la victoire. Au reſte, on ne ſe déshabilloit point pour la courſe des chars, ni pour l'exercice du javelot.

Cette nudité facilitoit l'uſage des onctions. On les faiſoit avec de l'huile, où l'on méloit d'ordinaire de la cire & de la pouſſiere, dont on ſe faiſoit ſaupoudrer. On vouloit par ce moyen augmenter la ſoupleſſe des parties du corps, & diminuer la diſſipation des eſprits.

Les lices où ſe faiſoient les courſes à cheval ou en char, ſe nommoient hippodromes. Elles avoient quatre ſtades en longueur & un en largeur. Mais parce que cet eſpace ne paroiſſoit pas encore aſſez grand, on en faiſoit le tour juſqu'à ſix fois. Aux tems héroïques, ce ſpectacle ſe donnoit dans de vaſtes plaines, & on ne ſe renferma dans un terrain plus étroit, que lorſqu'on voulut conſacrer un lieu à ces ſortes d'exercices.

Il n'eſt pas aiſé de ſe faire une idée exacte de l'hippodrome, quoique Pauſanias ait fait une deſcription de celui d'Olympie.

C'étoit un quarré long. A l'extrémité étoit une borne qui avoit peu de largeur, afin que dans la diſtribution des places d'où l'on partoit, les chars euſſent tous à peu-près le même eſpace à parcourir. Cependant ils avoient néceſſairement, au commencement de la carriere, de l'avantage les uns ſur les autres ; parce qu'il n'étoit pas poſſible de les placer tous à une égale diſtance du côté droit de la borne, par où il falloit tourner. C'eſt pourquoi les places ſe tiroient au ſort.

La borne étoit au milieu d'un petit quarré, terminé par une pente où on étoit entraîné, ſi on ne ſuivoit pas exactement le défilé. Il falloit pourtant courir dans cette tranchée, quand un char, briſé contre la borne, avoit fermé le paſſage. On faiſoit juſqu'à ſix fois le tour de la borne & à chacun on venoit faire le tour d'un monument, qui étoit du côté de la barriere.

L'hippodrome étoit fermé par un mur à hauteur d'appui, le long duquel ſe plaçoient les ſpectateurs. Aux deux extrémités, étoient différens monumens, & du côté de la barriere, il y en avoit un entr'autres, auquel on attribuoit la propriété de troubler les chevaux.

La barriere paſſoit pour un grand morceau d'architecture. C'étoit une place de 400 pieds de long, environnée de remiſes. Elle avoit la forme d'une proüe de vaiſſeau. Concave en dedans & convexe en dehors, elle s'élargiſſoit vers les côtés, & ſe rétréciſſoit vers la lice. Au milieu étoit

un autel, & ſur cet autel un aigle de bronze, qui déployoit ſes ailes, & qui, lorſque tout étoit prêt, s'élevoit par le moyen d'un reſſort. Au même inſtant s'abaiſſoit & deſcendoit ſous terre un dauphin, ſoutenu ſur une eſpèce de colonne, qui étoit à l'entrée de l'hippodrome. C'étoit alors que les chars ſortoient des remiſes, & venoient prendre, à l'entrée de la lice, la place que le ſort donnoit à chacun. Ils pouvoient courir dix à la fois, ou même davantage.

Les chars ne différoient gueres que par l'attelage. Très-légers, ils étoient à deux, à quatre chevaux de front. Quelquefois on y atteloit des poulains, d'autres fois des mules. Ce n'étoit qu'une eſpèce de coquille, montée ſur deux roues, & dans laquelle l'athlete étoit obligé de ſe tenir debout. Alexandre fut vainqueur dans une courſe de chars. Mais on pouvoit diſputer le prix par ſes écuyers. Philippe en remporta un de la ſorte dans une courſe à cheval.

Celle-ci ne ſe faiſoit pas vraiſemblablement dans le même hippodrôme: car la borne, qui étoit dangereuſe pour les chars, ne l'auroit pas été pour les chevaux.

Quelquefois monté ſur un cheval on en menoit un ſecond. Au milieu de la courſe, on ſautoit à terre, & on achevoit la carriere, en courant entre les deux chevaux, qu'on tenoit par le mords. Vous ſavez que les Grecs ne connoiſſoient ni la ſelle ni les étriers.

CHAPITRE IV.

Des autres exercices athlétiques.

LORSQUE des athlètes alloient combattre au pugilat, ils s'affermiſſoient ſur leurs pieds, & prenant l'attitude la plus propre à mettre leur tête à l'abri des coups, ils élevoient les bras à la hauteur du front, les étendoient en avant & arrondiſſoient le dos. Enſuite ſe menaçant à poings fermés, ils frappoient l'air, & ſe harceloient quelquefois des heures entieres. D'autres fois, ils s'attaquoient bruſquement, & c'eſt, ſurtout, à la tête qu'ils dirigeoient leurs coups. Fixant leurs regards l'un ſur l'autre, & ſe meſurant des yeux, chacun cherchoit l'endroit foible de ſon antagoniſte, & tâchoit, ſur-tout, de faire enſorte qu'il eût le ſoleil en face. Lorſqu'ils étoient trop fatigués pour continuer le combat, ils le ſuſpendoient de concert; & revenant à la charge après quelques momens, ils ſe frappoient juſqu'à ce que l'un des deux fût obligé de demander quartier. Un athlete étoit, ſurtout, attentif à diminuer la confiance que ſon adverſaire auroit pu prendre par la connoiſſance de tous ſes avantages; & ne négligeoit rien pour cacher la douleur des coups qu'il avoit reçus. Euridamas de Cyrène, ayant eu les dents briſées, les avala. Il fut vainqueur.

Quelquefois, les athletes tomboient morts ou mourans ſur l'arène. D'autres fois, ils étoient eſtropiés pour le reſte de leurs jours. Pour l'ordinaire,

dinaire, ils sortoient du combat si défigurés & si difformes, qu'il n'étoit pas possible de les reconnoître : & ils devenoient mépriſables aux yeux du peuple même qui les avoit applaudis.

Pour rendre ces combats plus terribles, on imagina des armes offensives & des armes défensives. Les premieres étoient des espèces de gantelets, formés de bandes de cuir, qui après avoir enveloppé le poing, venoient s'attacher à l'avant-bras, & auxquels on joignoit quelquefois des plaques de cuivre, de plomb ou de fer. Les armes défensives étoient une calotte, qui couvroit les temples & les oreilles.

C'étoit, sur-tout, pour les lutteurs que les frictions & les onctions étoient en usage. Propres à faire mouvoir le sang avec plus de rapidité, & à diminuer la trop grande transpirátion, elles contribuoient à la force & à la soupleſſe.

Repréſentez-vous deux hommes qui s'empoignent réciproquement, qui entrelaçent leurs bras : ils se tirent, ils se pouſſent, ils se secouent, ils se heurtent du front, ils se jettent par terre, ils roulent l'un sur l'autre, ils se saiſiſſent à la gorge, ils se tordent le cou, &c D'autres fois, ils se croiſoient les doigts, se les serroient fortement, se pouſſoient en joignant les paumes des mains, se tordoient les bras, les poignets, toutes les jointures ; & le combat ne finiſſoit, que lorſqu'un des deux demandoit quartier.

Pour être couronné, il falloit qu'un lutteur eût combattu trois fois, & fût vainqueur au moins deux.

Quelquefois les mêmes athlétes combattoient à

la lutte & au pugilat, & la réunion de ces deux jeux formoit ce qu'on nommoit pancrace.

Des maſſes de bois, de pierre, de cuivre ou de fer, les unes informes, les autres plates & circulaires, quelques-unes rondes & polies, étoient ce qu'on nommoit diſque, d'un mot qui ſignifie jetter, lancer. Quelquefois ces diſques étoient percés par le milieu, & on y paſſoit une corde afin de les lancer avec plus de force : en général, ils étoient fort lourds, & cependant les athlétes les jettoient en l'air, les recevoient & les repouſſoient avec autant de facilité que d'adreſſe ; & c'eſt ainſi qu'ils préludoient.

Afin de les rendre moins gliſſans, on les rouloit dans la pouſſiere, & quand on les vouloit lancer, on les tenoit de maniere que le bord intérieur fût engagé dans la main, & ſoutenu par les quatre doigts recourbés en avant, pendant que la ſurface poſtérieure étoit appuyée contre le pouce, la paume de la main, & une partie de l'avant-bras. Enſuite on avançoit un pied, on ſe courboit en avant, & après avoir balancé le bras à pluſieurs repriſes, on pouſſoit le diſque de la main, du bras, & de tout le corps. On ne le dirigeoit au reſte vers aucun but : c'étoit ſeulement à qui le jetteroit plus loin.

Ces athletes ſe nommoient diſcoboles. Ils étoient ordinairement nus, & ſe frottoient d'huile, ainſi que les lutteurs.

Tantôt on lançoit des javelots, tantôt on faiſoit des ſauts périlleux. Quelquefois on pouſſoit des balles avec le poing, la paume de la main, ou le pied. Quand elles étoient fort groſſes & fort dures, on ſe garniſſoit la main de courroies : car

les Grecs ne connoiſſoient pas les raquettes. Mais ces choſes ne méritent pas de nous arrêter.

C'étoit de la force qu'il falloit, ſurtout, pour le pugilat, la lutte, & le pancrace; au lieu que les autres exercices demandoient de l'agilité. Les Grecs nommoient les premiers peſans, les ſeconds légers; & Hercule a été l'objet de leur admiration pour avoir excellé dans tous. Ces ſortes d'athlétes, qui étoient rares, s'appelloient pentathles, c'eſt-à-dire, habiles à cinq eſpèces de combats: au ſaut, au diſque, au javelot, à la lutte, à la courſe. Dans la ſuite, on y joignit le pugilat, & ils conſerverent le même nom. Au reſte le ſaut, le javelot & le diſque étoient toujours réünis: car on ne voit pas qu'aucun athlète fit profeſſion d'un de ces exercices à l'excluſion des autres.

Le pentathle n'étoit couronné que lorſqu'il avoit vaincu dans tous les jeux. Mais on avoit attention de ne le mettre aux priſes qu'avec un autre pentathle. Il auroit eu trop de déſavantage à entrer en lice avec un athlète, borné à un ſeul genre.

CHAPITRE V.

Des combats littéraires.

LES poëtes ſe rendoient aux jeux publics. Ils chantoient les dieux, ils chantoient les vainqueurs; & il ſe faiſoit autour d'eux un concours qui formoit un nouveau ſpectacle. On commença donc à les comparer, à les apprécier, à les préférer les uns aux autres.

Alors on s'étonna qu'ayant propoſé des prix aux exercices du corps, on eût laiſſé ſans récompenſe les talens de l'eſprit. On établit donc des prix pour les poëtes.

On ne connoit pas l'époque de cette inſtitution. On voit ſeulement que vers la ſoixantiéme olympiade, 540 ans avant J. C. Pindare fut vaincu cinq fois par Corinne. Ces jeux néanmoins n'eurent jamais la célébrité des premiers.

Les combats des poetes tragiques ne devinrent célébres que vers la ſoixante-dixiéme olympiade. Il falloit diſputer le prix par une tétralogie, c'eſt-à-dire par trois pieces tragiques & une ſatyre. Ils ſe célébroient aux Dioniſyaques, aux Lénées, aux Chitriaques, ſolemnités conſacrées à Bacchus, & aux Panathénées, fête conſacrée à Minerve.

Platon, dans ſa jeuneſſe, avoit compoſé une tétralogie: il l'avoit même donnée pour la faire jouer aux Dioniſyaques; mais, ayant entendu Socrate, il la retira, & abandonna la poëſie,

Il y eut auſſi des prix pour les pieces comiques, pour la muſique & pour l'éloquence. Mais il y a des choſes, Monſeigneur, que nous ne devons épuiſer, ni vous ni moi, comme il y en a d'autres que nous ne ſaurions trop étudier.

CHAPITRE VI.

Des prix.

LES prix n'étoient pas les mêmes dans toutes les villes où l'on célébroit des jeux. A Lacédémone, Thèbes, Sicyone, Argos, Tégée, &c. on donnoit au vainqueur des eſclaves, des chevaux, des mulets, des bœufs, des vaſes d'airain, des trépieds, des coupes d'argent, des vêtemens, des armes, ou même de l'argent monnoyé. Mais les plus célèbres étoient ceux où le prix n'étoit qu'une ſimple couronne. Aux jeux Olympiques elle étoit d'olivier, de pin aux Iſthmiques, d'ache aux Néméens, de laurier aux Pythiens. Tout cela cependant a ſouffert, ſuivant les tems, bien des variations; & il y a des écrivains qui parlent de couronnes d'or, diſtribuées aux jeux Olympiques.

L'athléte étoit couronné ſur le champ de victoire par un héraut. Quelquefois il l'étoit ſans avoir combattu, & c'eſt lorſqu'il ne s'étoit trouvé perſonne, qui oſât entrer en lice avec lui. Il pouvoit même l'être après avoir péri dans le combat. Le pancratiaſte Arrachyon ſaiſi à la gorge par

ſon adverſaire, lui prit le pied, & lui caſſant un orteil, l'obligea par la douleur qu'il lui fit, à demander quartier, dans le tems qu'il étoit ſuffoqué lui-même, & qu'il expiroit. Il fut déclaré vainqueur.

Lorſque les athlétes n'obſervoient pas les loix preſcrites, non-ſeulement ils étoient privés du prix, mais ils étoient encore frappés de verges. On mettoit à l'amende ceux qui étoient convaincus d'avoir voulu corrompre leurs adverſaires, & de cet argent, on élevoit des ſtatues aux dieux.

Les jeux Olympiques étoient les plus célèbres de tous, & c'étoit ſur-tout à ceux-là qu'il étoit glorieux de remporter le prix. Depuis qu'ils furent rétablis par Iphitus, à la ſollicitation de Lycurgue, & ſur le modèle de ceux qu'Homere avoit décrits, ils ſe renouvellerent exactement au bout de quatre ans revolus.

Nous avons vu que le principal avantage de ces jeux a été de contribuer à policer les peuples de la Grece. Ils y étoient d'autant plus propres, qu'on les célébroit pour honorer les dieux, les héros & les grands hommes; & que les Grecs, par une ſuite de circonſtances, n'ayant fait qu'une même choſe de leurs ſuperſtitions & de leurs plaiſirs, ces jeux avoient tout ce qu'il falloit pour produire un grand concours, & par conſéquent pour accoutumer les peuples à vivre enſemble.

Considérations sur les Juifs.

DANS les siecles que nous avons parcouru, les Juifs, Monseigneur, sont si fort séparés des principales nations, qu'à peine ai-je eu occasion d'en parler. Mais un abrégé vous ayant fait connoître ce peuple, vous êtes en état de l'étudier avec quelque réflexion, & je vais essayer de vous le faire observer.

CHAPITRE I.

Principales révolutions du peuple Juif.

PRESQUE toute la terre étoit idolâtre. Tharé, pour parler le langage de l'écriture, adoroit les dieux étrangers, lorsqu'Abraham, appellé à Dieu, fut le chef d'un peuple connu sous différens noms. Les Hébreux furent d'abord ainsi nommés ou d'Heber dont ils descendoient, ou du mot *havar* qui signifie étranger. Ils prirent le nom d'*Israélites* de Jacob, qui eut le surnom d'Israël après son combat avec l'ange; de *Juifs*, de la tribu de Juda; enfin celui de *Peuple de Dieu*, de l'alliance que Dieu contracta avec eux.

La famille de Jacob, transportée en Egypte,

étoit en tout de ſoixante-dix perſonnes. Elle s'accrut, en 215 ans, au point de donner de l'ombrage aux rois d'Egypte. On voulut donc opprimer les Iſraélites : mais Dieu les protégeoit, & leur nombre augmenta de plus. Six cent mille hommes, ſans compter les femmes, les enfans & les vieillards, ſortirent d'Egypte ſous la conduite de Moyſe.

L'intervalle, depuis Jacob juſqu'à Moyſe, ne comprend néanmoins que cinq générations ; & par conſéquent, cette multiplication extraordinaire doit être regardée comme un effet de la protection de Dieu. Je vous fais faire cette obſervation, afin que vous ſentiez qu'il ne ſeroit pas raiſonnable de juger de la population des premiers tems, d'après un fait de cette eſpèce. C'eſt une erreur où l'on eſt tombé. On compte, a-t-on dit, neuf ou dix générations depuis le déluge juſqu'à Abraham. Or, ſi nous jugeons de toutes les familles par celle de Jacob, en neuf générations, celle de Meſraïm ſe ſera multipliée juſqu'au nombre de cent millions, & en dix juſqu'à dix mille millions. C'eſt ainſi qu'avec des calculs, on trouveroit dans l'Egypte ſeule, au tems d'Abraham, plus d'habitans que toute la terre n'en peut contenir.

Les Iſraélites ſont une preuve bien ſenſible du penchant des hommes à l'idolâtrie. Favoriſés de Dieu, perſécutés par les idolâtres, tout ſembloit devoir les éloigner du culte des idoles. Cependant c'eſt en Egypte même qu'ils ont commencé d'oublier le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Rejettez, leur dit Joſué, ces dieux que vos peres ont adorés dans la Méſopotamie & dans l'Egypte.

Depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à Saül, l'intervalle eſt d'environ 400 ans. Il ne préſente qu'une ſuite d'apoſtaſies & de ſervitudes : un peuple toujours ingrat, un Dieu toujours juſte, toujours bon, qui punit & qui pardonne.

Dans le déſert, ce ſont des murmures continuels, défiance de la providence, abandon du culte du vrai Dieu, conſpiration contre Moyſe. Tous les prodiges opérés ſont oubliés. Châtiés, ils rentrent dans le devoir, & bientôt après, ils redeviennent encore plus coupables.

Cependant Dieu leur livre les nations qui habitoient la terre promiſe. Au lieu de les exterminer, comme il le leur avoit ordonné, ils s'allient avec quelques-unes, & adorent les idoles. Leur idolâtrie eſt punie par l'eſclavage. Ils ſont livrés à Chuſan, roi de Méſopotamie. Ils reviennent à Dieu, qui leur envoie Othoniel pour les délivrer de l'oppreſſion. Après la mort de ce libérateur, nouveau crime, nouvelle ſervitude, ſous Eglon, roi des Moabites. Nouveau retour vers Dieu, qui les délivre encore. C'eſt ainſi qu'ils ſont ſucceſſivement livrés à Jabin, roi des Chananéens, aux Madianites, aux Philiſtins & aux Ammonites.

Les libérateurs, que Dieu leur envoie de tems en tems, ſont nommés juges dans l'écriture. Ce n'étoient pas de ſimples magiſtrats, établis ſeulement pour rendre la juſtice. Il y en a même eu quelques-uns qui n'ont jamais exercé les fonctions de la judicature. Tel a été Samſon. Ils avoient une puiſſance ſouveraine, dont Dieu ſeul marquoit les bornes. Ils étoient, pour ainſi dire, ſes lieutenans. Leur dignité n'étoit pas héréditaire.

Ce n'étoit pas le peuple qui les choiſiſſoit, à moins que ſon choix ne dût tomber ſur ceux que Dieu auroit choiſis lui-même. C'eſt ainſi, par exemple, que Dieu permit aux Iſraélites d'élire Jephté pour les défendre contre les Ammonites. Le pouvoir d'un juge ne s'étendoit pas toujours ſur tout Iſraël. Il n'avoit d'autorité que ſur la partie du peuple, qui s'étoit ſoumiſe à ſon gouvernement, ou à laquelle Dieu l'avoit prépoſé.

Les juges décidoient de la guerre & de la paix. Lorſqu'ils jugoient les procès des particuliers, c'étoit ſouverainement. Ils étoient les protecteurs des loix, les défenſeurs de la religion. Mais Dieu, qui déclaroit ſes volontés par les prêtres, par l'oracle de l'Urim & du Thummim (*), étoit le ſeul légiſlateur.

Samuël a été le dernier juge. Il y avoit vingt-huit ans qu'il gouvernoit, lorſque le peuple demanda un roi. Dieu qui regarda cette démarche comme une inſulte faite à ſa majeſté, donna Saül dans ſa colere. En effet Saül oublia bientôt ce qu'il devoit à Dieu, & ſe perdit par ſon orgueil.

David, qui lui ſuccéde, eſt un exemple de vertu & de courage. Cependant il tombe dans le crime, & il en eſt puni par les déſordres qui arrivent

(*) Dieu rendoit des réponſes lorſqu'il étoit conſulté par le grand-prêtre, revêtu de l'éphod, où étoient attachés l'Urim & le Thummim. Quelques-uns diſent que ces deux mots qui ſignifient *doctrine & vérité*, étoient gravés ſur une lame d'or, qui étoit au milieu du rational. D'autres prétendent que l'Urim & le Thummim étoient deux pierres précieuſes, qui faiſoient connoître la vérité, par l'éclat extraordinaire qu'elles répandoient. Quoiqu'il en ſoit, le grand prêtre rendoit des oracles, lorſqu'il étoit revêtu de ſes habits.

Digitized by Google

dans sa famille. Ce roi reconnoit sa faute, se repent & se soumet à la volonté de Dieu.

Jusqu'à David, la prophétie avoit été rare dans Israël. On consultoit le grand-prêtre, par l'Urim & le Thummim, sur ce qu'il falloit entreprendre. Depuis David, Dieu suscita des prophètes, que les rois consultoient, ou qui rappelloient les rois à leurs devoirs.

Salomon, ce roi si sage, si éclairé, tombe dans l'idolâtrie. Roboam, pour avoir suivi les conseils de ses courtisans, ne règne plus que sur les tribus de Juda & de Benjamin. Les dix autres choisissent Jéroboam pour roi. Ainsi se formerent deux royaumes, celui de Juda & celui d'Israël.

Jéroboam élevé sur le trône pour punir l'idolâtrie de Salomon, devient lui-même idolâtre; & presque tous ses successeurs tombent dans le même aveuglement. Instrument dont Dieu se sert dans sa colere, chacun d'eux punit l'impiété de celui qui le précéde, pour être bientôt puni par celui qui le suit.

Envain Dieu envoie des prophètes aux Israélites: ce peuple ne cesse de l'irriter par ses crimes. Il est livré à ses ennemis. Le royaume, fondé par Jéroboam, est détruit au bout de deux cent cinquante-quatre ans. Salmanasar emmene les dix tribus en captivité.

Juda ne demeura pas fidèle au Seigneur. Les mêmes crimes méritérent les mêmes châtimens. Cent & quelques années après la dispersion des Israélites, Dieu livra le royaume de Juda à Nabuchodonosor, & les Juifs furent transportés à Babylone.

Les Israélites sont rejettés pour toujours. Mais les Juifs, ayant été châtiés par une captivité de

70 ans, obtiennent de Cyrus la permiſſion de rebâtir Jéruſalem. Depuis cette époque, ils ſont gouvernés par les ſouverains pontifes, & ils deviennent enfin plus fidèles au Seigneur.

Les prêtres chez les Hébreux ne ſe bornoient pas au ſoin des choſes de religion: ils ont eu de tout tems beaucoup de part aux affaires du gouvernement. Voilà pourquoi, lorſque les Juifs n'eurent plus de roi particulier, & qu'ils eurent ſecoué toute domination étrangere, les prêtres ſe trouverent en poſſeſſion de l'autorité, & réunirent enfin la royauté au ſacerdoce. C'eſt ce qu'il faut développer.

Moyſe a été le premier pontife. Mais le ſacerdoce ne paſſa pas à ſes deſcendans. Dieu choiſit, pour l'exercer, Aaron & ſa poſtérité. Les autres branches de la tribu de Lévi formerent le corps des lévites, ſubordonné à celui des prêtres.

Une des choſes qui a pu d'abord contribuer à la puiſſance des lévites & des prêtres, c'eſt le ſoin qu'ils ont toujours eu de ne point ſe méſallier, c'eſt-à-dire, qu'aucun d'eux n'auroit pris une femme dans une autre tribu. S'il arrivoit que quelqu'un eût manqué à cette loi, il étoit exclus du miniſtere de l'autel, & de tous les droits du ſacerdoce. Il n'étoit pas poſſible d'entrer dans ce corps, à la faveur d'une naiſſance équivoque, parce que l'on conſervoit, dans des regiſtres, la généalogie exacte de toutes les branches de Lévi.

Si l'ordre ſacerdotal, moins jaloux de ſes prérogatives, ſe fût allié avec les autres tribus, il ſe ſeroit inſenſiblement confondu avec elles. Les prêtres & les lévites auroient eu des intérêts différens, ſuivant les familles où ils ſeroient entrés.

Dès-lors moins réunis, ils auroient été moins puiſſans.

La loi, qui défendoit ces alliances, formoit donc un corps, dont les membres étoient animés d'un ſeul & même eſprit; & dont, par conſéquent, l'autorité étoit d'autant plus grande, que les autres tribus, en ſe mêlant, en ſe confondant, brouilloient leurs intérêts, & ſemoient de nouvelles diviſions parmi elles.

Ce corps dût encore ſa puiſſance à ſes richeſſes. Il ne pouvoit manquer d'en avoir de conſidérables, puiſque les Lévites levoient la dîme ſur tous les revenus d'Iſraël. Ils payoient la dîme de cette dîme aux prêtres; & le ſouverain ſacrificateur en avoit la principale partie. Chef du clergé, il étoit le juge & l'arbitre de tout ce qui concernoit la religion, il avoit la prééminence par ſes richeſſes comme par ſes fonctions, & ſon pouvoir n'étoit pas beaucoup au-deſſous de celui de ſouverain.

Tout dans le grand-prêtre étoit digne de la majeſté de ſon miniſtere. Sa naiſſance étoit ſans tache, & les défauts du corps ſuffiſoient pour exclure de cette dignité. Il ne paroiſſoit au temple qu'avec des habits d'une grande magnificence. Lui ſeul jouiſſoit du privilège d'entrer dans le ſanctuaire: il n'y entroit qu'un ſeul jour de l'année, & ce jour n'en étoit que plus ſolemnel. Enfin l'oracle de la vérité étoit attaché à ſa perſonne, & il annonçoit l'avenir, lorſqu'il étoit revêtu des ornemens ſacerdotaux.

La derniere cauſe de la puiſſance des prêtres, c'eſt que leurs fonctions n'étoient incompatibles avec aucune ſorte d'emplois. Pendant que les autres tribus étoient exclues du miniſtere de l'au-

tel, les prêtres entroient dans les charges de judicature, montoient aux grades militaires, participoient, en un mot, à toutes les dignités. Ils occupoient preſque tous les tribunaux d'Iſraël. On les voyoit dans les troupes, en qualité de ſoldats, d'écrivains & de généraux. Il y avoit même à l'armée des emplois qui étoient réſervés à eux ſeuls, tel étoit celui de ſonner de la trompette. Enfin la ſouveraine ſacrificature étoit à vie, ce qui donnoit au grand-prêtre tout le tems d'affermir ſon autorité, ou même de la tranſmettre plus grande qu'il ne l'avoit reçue. Ce ne fut que ſous les Grecs & les Romains, que cette dignité, conférée au gré des rois & des empereurs, paſſa ſouvent d'une main dans une autre. Alors elle ſe vendoit même comme à l'enchere.

Il eſt certain que, dans l'origine, le gouvernement des Hébreux étoit une théocratie : Dieu gouvernoit ſon peuple par le moyen des prêtres, & toute l'autorité étoit dans le clergé. Ce ſont les prêtres, dit Joſephe, qui ont ſoin de faire obſerver la loi, & de maintenir la diſcipline : ils ſont juges des différens, ils ordonnent de la punition des coupables.

On ne trouve point qu'en Egypte, les Iſraélites aient eu une police particuliere. Leur gouvernement n'a commencé que lorſque la loi fut donnée ſur le mont Sinaï. Alors Moyſe jugea ſouverainement tout Iſraël. Peu après, il fut aidé par un corps de ſoixante-dix anciens que Dieu choiſit. Enfin ce légiſlateur régla lui-même la police que les Iſraélites ſuivroient dans la terre promiſe. Il ordonna qu'on établiroit des tribunaux dans chaque ville ; & comme il réſerva toutes les gran-

des affaires aux prêtres de la race d'Aaron, le grand prêtre ſe trouva le chef de tous les juges, & le préſident de tous les tribunaux.

Cependant cette forme de gouvernement fut ſujette à des variations. L'inconſtance des Hébreux, leur penchant à l'idolâtrie, leurs ſchiſmes, leurs ſervitudes, en un mot, les viciſſitudes auxquelles ils ont été expoſés, ne pouvoient manquer de diminuer quelquefois l'autorité des prêtres, & d'altérer les premiers principes de la police.

Il ne nous eſt pas même poſſible de ſuivre toutes ces variations. Nous ne connoiſſons qu'imparfaitement comment les Iſraélites étoient gouvernés ſous les juges. Il ne paroît pas même que l'adminiſtration fût alors aſſujettie à des regles générales & conſtantes; & ce n'eſt que ſous Samuël que le gouvernement commence à reprendre l'ordre établi par Moyſe.

Sous la monarchie, la puiſſance des prêtres dépendit beaucoup de la piété des ſouverains. Ils perdirent peut-être encore plus que Roboam à la ſéparation des dix tribus. Après la captivité de Babylone, devenus les chefs de la nation, ils reprirent l'autorité; & lorſqu'ils eurent ſecoué le joug des rois de Syrie, ils monterent ſur le trône. Mais après les tems prédits, la couronne paſſa ſur une tête étrangere. La Judée fut enſuite réduite à deux repriſes en province romaine. Enfin la révolte amena la ruine de Jéruſalem & la diſperſion du peuple.

Vous voyez, Monſeigneur, dans l'hiſtoire des Juifs, des exemples étonnans de l'aveuglement & de la foibleſſe des hommes. En effet, comment tant de miracles ne les ont-ils pas garantis de l'i-

dolâtrie ? Comment, châtiés ſévérement & juſtement, n'ont-ils pas connu dès les premieres fois, combien il étoit funeſte d'abandonner le Seigneur ? Mais ce qui doit être une leçon plus directe pour vous, c'eſt le crime de David & la chûte de Salomon. Si ces grands rois ſont tombés, malgré leurs lumieres & leur ſageſſe, que ne devez vous pas craindre, & avec quel ſoin ne devez-vous pas veiller ſur vous-même ? Conſidérez ſur-tout combien l'exemple de Salomon idolâtre dût autoriſer le peuple à s'abandonner au culte des faux dieux. Songez que ce fut la ſource de tous les maux qui inonderent Iſrael. Alors connoiſſant quelle eſt l'influence des mœurs du prince, vous ſerez convaincu que votre bonheur & celui de votre peuple, dépendent des exemples que vous donnerez.

Pour achever le tableau du peuple juif, il nous reſte à conſidérer quelques objets, que je vais traiter ſéparément.

CHAPITRE II.

Des Prophéties.

PRÉDIRE l'avenir eſt ce que nous entendons par prophétiſer. Mais les Juifs donnoient à ce mot une ſignification plus étendue. Tout homme inſpiré, tout homme qui parloit de la part de Dieu, étoit prophéte.

On compte ſeize prophétes, Iſaïe, Jérémie, Ézéchiel,

Ezéchiel, Daniel, Oſée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie & Malachie. Les quatre premiers ſont nommés grands prophètes, parcequ'ils ont laiſſé un plus grand nombre d'écrits, & par une raiſon contraire, les douze autres ſont nommés petits prophètes.

La prophétie, dans le ſens des Hébreux, remonte au commencement du monde. Joſeph, Jacob, Abraham, Noé, Hénoch, Adam, ont été inſpirés.

Sous les patriarches la prophétie ne paroît avoir été qu'oracle. Dans la ſuite, elle fut écrite. Comme la religion s'altéroit tous les jours, Dieu ſuſcita Moyſe pour donner une forme durable au culte qu'il voulut établir. Aaron & Joſué furent auſſi inſpirés. Mais ſous les juges, il n'y eut proprement que la prophéteſſe Débora, quoique les Juifs aient donné le nom de prophète à pluſieurs juges, qui avoient rendu de grands ſervices à la nation.

Le nombre des prophètes fut grand du tems de Samuel. Ils ſe formoient par troupes ſous ſa conduite, & depuis ce Juge juſqu'à la captivité de Babylone, la ſuite n'en eſt point interrompue. Ils ceſſerent peu après, & Malachie eſt le dernier. Le peuple, devenu plus fidele, n'avoit plus le même beſoin de ce ſecours; & l'attente du Meſſie tant de fois annoncée; ſuffiſoit pour ſoutenir ſon zele.

Un ſac étoit l'habit ordinaire des prophètes. Leur frugalité étoit extrême. Ils vivoient dans la pauvreté, ſéparés du peuple, occupés à la priere, au travail, à l'inſtruction, à l'étude.

Leurs oracles rendoient la divinité toujours préſente dans Iſraël. Ils annonçoient la vérité avec un courage, que rien ne pouvoit ébranler; & ils défendoient la religion contre l'impiété des princes, & contre les déréglemens des particuliers. Reſpectés ſous les rois pieux, ils ont joui d'une grande autorité: perſécutés ſous les rois impies, pluſieurs ont fini d'une mort violente.

Toutes les prophéties conduiſent à Jéſus-Chriſt. Elles annoncent ſes myſteres, ſa naiſſance, ſon miniſtere public, ſa paſſion, ſa mort, ſa ſépulture, ſa réſurrection, ſon regne, la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils, la ruine de l'idolâtrie & tout ce qui doit arriver par rapport à la religion juſqu'au dernier avénement de Jeſus-Chriſt. L'événement qui les a juſtifiées dans les ſiecles paſſés, ne permet pas de douter qu'elles ne s'accompliſſent encore dans les ſiecles à venir. La diſperſion des Juifs dépoſe tous les jours de leur vérité. Quel autre que Dieu pouvoit avant le tems connoître la naiſſance d'un homme, ſon nom, ſes actions miraculeuſes, toutes les circonſtances de ſa vie, ſa mort & ſa réſurrection ?

CHAPITRE III.

Révolutions dans la doctrine des Juifs.

LES Juifs n'ont cultivé ni les arts, ni les ſciences. Nous ne leur devons rien à cet égard. La religion fut leur unique étude, & dans ce genre, ils ont eu les plus grands maîtres. Par la religion, j'entends nonſeulement le culte rendu à la divinité, mais encore la police civile: car chez eux, celle-ci faiſoit partie de la premiere, & lui étoit même ſubordonnée.

Juſqu'à Moyſe, la tradition ſeule conſerva le culte & la police. Après lui, Joſué ſoutint les Iſaélites, dans la pratique de la loi, par ſes inſtructions, par ſes miracles, par ſon autorité & par ſon exemple. Dans la ſuite, ce peuple eut de tems en tems des libérateurs; qui l'éclairerent au-moins par intervalles, & qui le rappellerent à ſes devoirs. Enfin Samuel établit une école, d'où ſortirent un grand nombre de prophètes. A ces hommes extraordinaires, il faut joindre les prêtres qui étoient les dépoſitaires de la loi, & qui tenoient des écoles ouvertes à Jéruſalem & ailleurs. Tous ces docteurs ont enſeigné les mêmes dogmes. Réunis contre l'idolâtrie qu'il falloit continuellement combattre, aucun d'eux ne s'eſt écarté de la doctrine de Moyſe.

Mais lorſque l'idolâtrie fut tout-à-fait étouffée,

& que Dieu ceſſa d'envoyer des prophètes, on vit naître des doutes ſur les choſes de la religion, & les conteſtations commencerent. Il ſemble que ce peuple inquiet fût condamné à être toujours diviſé. On diſputa donc ſur le dogme, & il ſe forma pluſieurs ſectes.

Les lieux où les docteurs enſeignoient, ſe nommoient ſynagogues, mot qui ſignifie proprement aſſemblée du peuple. C'eſt encore ainſi que les Juifs nomment aujourd'hui les lieux où ils s'aſſemblent pour l'exercice public de leur religion. L'eſprit de diſpute s'introduiſit bientôt dans ces écoles; il ſe répandit au-dehors, & infecta toute la nation. Chacun voulut prendre un parti, chacun voulut être diſciple ou docteur. Il ſe forma continuellement de nouvelles ſynagogues. Il n'y eut point de claſſe de citoyens, qui ne voulût avoir la ſienne; & ces écoles ſe multiplierent au point, que ſur la fin, il y en avoit dans Jéruſalem juſqu'à quatre cens, ou même davantage. Cela ſeul étoit capable de hâter la ruine de la religion.

Chaque ſynagogue avoit ſes juges, ſes patriarches, ſes apôtres, ſes préſidens, ſes chefs, & d'autres miniſtres qu'on nommoit anges, c'eſt-à-dire meſſagers. Les juges des ſynagogues exerçoient leur autorité ſur ceux qui violoient la loi, & ſur ceux dont ils condamnoient la doctrine. Cependant le tems approchoit, où ce peuple devoit être rejetté. L'Eſprit-Saint qui avoit livré les docteurs juifs à de vaines diſputes, ſe retira enfin tout-à-fait; & depuis Jeſus-Chriſt, les livres des rabbins, c'eſt-à-dire, des docteurs juifs,

n'ont été qu'un tiſſu de fables, de viſions & de puérilités.

Il y a eu trois ſectes chez les Juifs: les Phariſiens, les Saducéens, les Eſſéniens.

Les Phariſiens ſe piquoient d'une grande exactitude dans l'obſervation de la loi. Ils la portoient même juſqu'à la ſuperſtition, puiſqu'ils prétendoient que, le jour du ſabbat, il n'étoit pas permis à Jéſus-Chriſt de guérir des malades, ni aux malades de venir demander leur guériſon. Ils jeûnoient beaucoup, faiſoient de longues prieres, diſtribuoient de grandes aumônes, s'impoſoient des auſtérités de toute eſpece. Quoique toute cette vertu ne fût qu'oſtentation, comme Jéſus-Chriſt le leur a reproché, cependant elle leur attiroit la faveur du peuple. Ils furent regardés comme les plus pieux & les plus ſavans des hommes, & ils acquirent une grande autorité.

Les Phariſiens croyoient à la métempſycoſe; ils donnoient beaucoup à la fatalité, attribuant une grande influence aux aſtres, & ne croyant l'homme libre que par rapport aux actions de piété. Leur ſecte ſubſiſte encore parmi les Juifs: on les nomme communément *rabbiniſtes*.

Les Saducéens nioient l'exiſtence des anges & l'immortalité de l'ame. C'étoit une conſéquence qu'ils ne cruſſent pas à la réſurrection, & qu'ils établiſſent qu'il ne faut pas ſervir Dieu par intérêt. Ils tomboient encore dans une autre erreur: ils diſoient que Dieu ne voit pas tout.

Les Eſſéniens étoient les plus religieux des Juifs. Ils mettoient leurs biens en commun, vivoient ſobrement, ſecouroient les pauvres, &

obſervoient le ſabbat ſcrupuleuſement, ou même avec ſuperſtition. Ils penſoient ne devoir point aller au temple, de peur de ſe ſouiller en s'y trouvant avec les autres Juifs. Mais nous aurons occaſion de revenir à ces ſectes; & alors nous montrerons la ſource de leurs erreurs.

CHAPITRE IV.

De la Cabale.

DIEU en donnant la loi à Moyſe, lui en donna l'intelligence. Pour élever ſur ce principe certain, un ſyſtème frivole & abſurde, il n'a fallu faire que quelques ſuppoſitions, & on les a faites.

Il y a deux loix, a-t-on dit, une ſelon la lettre, une autre ſelon l'eſprit: la ſeconde n'a été confiée qu'aux ſoixante-dix ſages d'Iſrael, & a été conſervée par une tradition orale. C'eſt cette tradition qu'on nomme cabale, du mot *chabal* qui ſignifie recevoir.

Comme il n'eſt pas poſſible que les loix écrites ne ſoient quelquefois ſuſceptibles de différens ſens, il eſt naturel que le légiſlateur en communique l'explication à ceux à qui il commet le ſoin du gouvernement. Si les prétentions des cabaliſtes ſe bornoient à cela, leur ſyſtème ſeroit raiſonnable.

Mais la cabale eſt une ſcience bien plus merveilleuſe: elle renferme tous les ſecrets de la

religion, & tous ceux de la nature. Voici les moyens qu'on employe pour les découvrir.

On ouvre les livres de Moyſe. On conſidere les nombres qui réſultent de différens mots : on les compare, on les combine, & on remarque les rapports qui en naiſſent. D'autres fois on prend ſéparément toutes les lettres d'un mot, & on les rend lettres initiales d'autres mots ; par où vous conçevez qu'on trouve dans l'écriture ſainte tout ce qu'on veut, comme on le trouveroit dans tout autre livre. Le dernier moyen n'eſt pas moins commode. Il conſiſte à lire les mots à rebours ; à tranſpoſer les lettres de différentes manieres, ou même à en ſubſtituer de nouvelles. Au reſte on fait ſur-tout attention à la figure des lettres, & à la variété des traits : on remarque les couronnes, les points, les lignes droites ou courbes, horiſontales, perpendiculaires ou inclinées : on n'oublie rien.

Mais, demanderez-vous, comment découvre-t-on quelque choſe par de pareils moyens ?

On répond que tous les êtres ont, par leurs eſſences, différens rapports les uns avec les autres, & qu'on peut remonter par degrés depuis le dernier juſqu'à Dieu. Or, les lettres & les nombres ſont très-propres à exprimer toutes ces choſes. Rien n'empêchoit donc que Dieu n'imprimât ſur ces lignes toutes ces eſſences & tous ces rapports, & rien n'empêchoit auſſi qu'il ne révélât aux cabaliſtes la maniere de conſulter ces ſymboles pour découvrir tout ce qu'ils contiennent. On aſſure qu'il a fait l'un & l'autre, & on en conclut que la cabale eſt un art dont Dieu a lui-même preſcrit les regles.

Cependant les lettres de l'alphabet des Juifs ont ſouffert bien des altérations : elles ont même totalement changé avec le tems. On pourroit donc conclure que la cabale, qui ſeroit conforme aux caracteres des derniers ſiecles, ne le ſeroit point à ceux dont Moyſe s'eſt ſervi.

Cette difficulté ſeroit forte, ſi ceux qui adoptant des ſyſtemes abſurdes étoient capables de ſentir une difficulté. Elle n'a donc point arrêté les cabaliſtes, & ils ſont perſuadés ou du moins ils veulent faire croire qu'ils jouiſſent des plus grands ſecrets. Ils ſont étroitement unis à Dieu ; ils commercent avec les intelligences ſupérieures : ils ſont affranchis des erreurs de l'humanité : il n'y a point de biens ſurnaturels, point de commodités de la vie, qu'ils ne puiſſent ſe procurer : ils poſſedent le don des langues, l'eſprit de prophétie, le pouvoir de faire des prodiges. Tels ſont les hommes qui ſe donnent chez les Juifs pour les dépoſitaires des traditions. Leurs livres ſont pleins de contes ridicules, dont il n'eſt pas même néceſſaire d'apporter un exemple.

DES LOIX.

CHAPITRE V.

Des uſages ou des conventions tacites, qui ont tenu lieu de loix.

NOUS avons vu, Monſeigneur, que les loix n'ont d'abord été que les premiers uſages, qui ſe ſont établis chez les peuples. C'étoient des conventions tacites qui régloient ce que les citoyens ſe doivent les uns aux autres, ce que chacun d'eux doit à l'état, & ce que l'état doit à chacun d'eux.

Ces devoirs réciproques établiſſoient néceſſairement des droits réciproques. Puiſque tous les citoyens ſe devoient les uns aux autres, il étoit dû à chacun d'eux.

On ne s'étoit réuni, que parce qu'on avoit ſenti le beſoin de ſe réunir; & les circonſtances où l'on s'étoit trouvé lors de la réunion, avoient déterminé les devoirs auxquels on s'obligeoit, & les droits qu'on acquéroit.

La fin de cet engagement étoit l'avantage de tous pris enſemble & de chacun pris en particulier; & cet avantage devoit être tel qu'en général chacun ſe trouvât mieux après la réunion qu'auparavant.

Cette recherche demandoit des obſervations qu'on n'avoit pas pu faire, ou une prévoyance qu'on n'avoit pas encore. Les hommes ne la firent donc pas avec réflexion. Ils tâtonnerent d'après leurs beſoins, obéiſſant aux circonſtances comme par inſtinct, & changeant d'uſages, moins par raiſon que par inquiétude.

Dans de pareilles conjectures, il étoit difficile de ſe faire des idées exactes. L'uſage, ſuſceptible d'interprétations différentes, ſuivant la différence des circonſtances étoit rarement une regle certaine. Souvent il ſervoit de prétexte à des prétentions, parce que tous vouloient ſe faire de nouveaux droits, & que perſonne ne vouloit contracter de nouveaux devoirs.

Lorſque les circonſtances ne changeoient pas, ou lorſqu'elles changeoient ſans qu'on le remarquât, les uſages, ſi on croyoit en avoir reconnu l'utilité ſe maintenoient d'eux mêmes & ſans efforts. Mais lorſqu'on n'étoit pas d'accord ſur l'utilité dont ils pouvoient être, ils ne ſe maintenoient, qu'autant que ceux à qui ils étoient avantageux, étoient aſſez puiſſans pour y aſſujettir les autres.

Soit effet des circonſtances, ſoit effet de la violence, il y eut donc enfin des uſages conſtans. Alors dire, *c'eſt l'uſage*, c'étoit dire *voilà votre devoir*, *voilà mon droit*; & l'uſage fut la loi.

Plus on ſuivit l'uſage établi, plus on ſe fit une habitude de le ſuivre. Cette habitude tint lieu de raiſon, & l'antiquité parut mettre le ſceau aux uſages. C'eſt dans l'enfance même des ſociétés qu'on ſe hâta de dire: *voilà comment nos*

peres ſe ſont conduits, voilà donc comment nous devons nous conduire. Tels ſont les hommes : ils ſe conduiſent par imitation & ſans délibérer : & ils ſuppoſent toujours que ceux qu'ils imitent n'ont rien fait qu'après une mûre délibération. Ce préjugé qui confirma les uſages reçus, ne permit plus d'innover, qu'autant qu'on y fut forcé par les circonſtances.

Mais quels ſont ces uſages ? Nous découvrirons ceux qui ſont de tous les tems & de tous les climats, ſi nous conſidérons que les hommes n'ont formé des ſociétés que parce qu'ils ont ſenti le beſoin de ſe donner des ſecours mutuels. Alors nous voyons qu'en général ils doivent avoir eu pour regles de ne pas ſe nuire, d'être fidèles aux engagemens qu'ils contractoient de ſe réunir contre l'ennemi commun, d'aſſurer à chacun d'eux la propriété de ſes biens & de ſa perſonne, & de s'oppoſer à quiconque tenteroit de troubler l'ordre établi.

L'eſſence de la ſociété civile eſt dans l'obſervation de ces regles : mais la maniere dont on les peut appliquer, eſt ſuſceptible de mille modifications. Dans quelle occaſion eſt-on cenſé nuire aux autres ? quelles ſortes d'engagemens eſt-il permis de contracter ? avec quelles précautions faut-il ſe réunir contre l'ennemi commun ? quelles meſures faut-il prendre pour aſſurer à chacun la propriété de ſes biens & de ſa perſonne ? de quelle maniere doit-on s'oppoſer à ceux qui troublent l'ordre ? &c.

Si les uſages ne répondent pas clairement à toutes les queſtions qu'on peut faire à ce ſujet, les regles générales qui ſont l'eſſence de la ſociété

civile, ſeront peu capables d'aſſurer la tranquillité publique. Or, c'eſt ici que les uſages varient. Les réponſes ont été différentes ſuivant la différence des circonſtances, qui ſouvent ont été mal vues. Pour prendre toujours le parti le plus ſage, il eût fallu plus d'expérience qu'on n'en avoit. On s'eſt donc conduit au jour le jour, ſuivant les tems, ſuivant les lieux, ſuivant le caractere dominant, ſuivant le progrès des connoiſſances. Il ſemble, en général, qu'en paroiſſant répondre aux queſtions que nous avons faites, les hommes ne cherchoient pas quel eſt le meilleur ordre poſſible; & qu'ils n'ont répondu, que parce qu'il leur falloit des réponſes.

Voilà le principe de la variété qu'on remarque dans les uſages des peuples. S'il eſt des nations privilégiées où la ſucceſſion des uſages eſt une réforme qui tend continuellement au perfectionnement de la ſociété; il en eſt d'autres, & c'eſt le plus grand nombre, où les uſages ſe ſuccédant ſans ſe réformer, ſont une ſuite d'abus & de déſordres.

Bien plus, dans ces nations privilégiées dont je parle, les tems floriſſans ont un terme après lequel la corruption des mœurs entraîne néceſſairement la décadence de la ſociété. Alors les vices deviennent des uſages; on s'imite, parce qu'on eſt corrompu; parce qu'on s'imite, on ſe corrompt tous les jours davantage; & la contagion, qui gagne inſenſiblement toutes les conditions, ruine enfin les fondemens de la ſociété.

On peut remarquer que les ſociétés civiles ſont des corps lents à ſe former, & prompts à ſe détruire. Dans l'origine, la ſucceſſion des uſages,

qui tendent à l'ordre, ne l'établit que peu-à-peu; & dans la décadence, la ſucceſſion des uſages qui tendent au déſordre, l'amene bruſquement.

Il eſt un tems où un peuple tient aveuglément à ſes anciens uſages, quoiqu'il fût avantageux pour lui d'en changer; & ce tems eſt celui où il reſte encore bien des choſes à faire pour établir le meilleur ordre. Lorſque Lycurgue voulut réformer les Spartiates, il employa la force; & ſi Solon n'uſa pas de la même violence avec les Athéniens, c'eſt que les circonſtances avoient forcé ce peuple à lui demander des loix.

Quand la ſociété a fait ſes derniers progrès, & qu'il ſeroit à déſirer qu'elle ſe maintint dans la ſituation où elle ſe trouve, c'eſt alors qu'un peuple tient moins à ſes anciens uſages, & que les regardant comme vieux préjugés, il court après des nouveautés qui le perdent. Tels étoient les Athéniens au ſiecle de Périclès.

Cette maxime, *il eſt dangereux d'innover*, eſt donc bonne ou mauvaiſe, ſuivant les circonſtances. Mais vous remarquerez qu'en général les peuples l'adoptent lorſqu'il la faut rejeter; & qu'ils la rejettent, lorſqu'il la faut adopter. C'eſt pourquoi ils paroiſſent ſouvent ne changer que par inquiétude, éprouvant des révolutions qu'ils n'ont ni méditées ni prévues, & ſe conduiſant comme au haſard.

L'influence des uſages ſur les ſociétés civiles eſt donc de les détruire. Il eſt vrai qu'il y a des peuples qui après avoir fait certains progrès, s'arrêtent tout-à-coup, & perſévérent dans les uſages anciens. Nous en parlerons, lorſque nous pourrons remarquer la cauſe de cette perſévérance.

Juſqu'ici nous avons obſervé les uſages de citoyen à citoyen dans une même ſociété: il nous reſte à les obſerver de nation à nation.

Dans une ſociété civile, les uſages tiennent lieu de loix, paree que les membres qui s'accordent à vivre enſemble ſous certaines conditions tacites, s'accordent à les faire obſerver; & quo que par conſéquent, les uſages qui ſont en général favorables à tous, ont dans le eorps de la ſociété une force qui les protége.

Les nations ne ſont pas entr'elles dans le rapport où ſont les membres d'une même ſociété. Elles forment autant de corps indépendans, qui chaeun aſſez puiſſans pour ſe eonſerver, ou qui croyant l'être, ne penſent qu'à ſe maintenir dans l'indépendanee où ils ſont les uns des autres. Les uſages qui s'introduiſent parmi elles, ne peuvent donc pas trouver dans leur coneours une foree capable de les protéger. Uniquement favorables aux nations dominantes, ils ont les viees d'une puiſſanee aveugle dont la ſupériorité fait ſeule tous les droits, & ils ſont un principe de guerres & de révolutions.

Les uſages reçus entre pluſieurs nations ne ſont pas, par rapport à elles, ce que ſont dans une ſociété eivile, les uſages qui s'introduiſent parmi ſes membres. Quels qu'ils ſoient néanmoins, ils réglent ee que les nations croient ſe devoir les unes aux autres, & à eet égard, ils conſtituent ee que je nommerai droit des gens.

Chez les anciens peuples de l'Aſie, l'uſage donnoit au vainqueur le droit de piller, de détruire, de réduire en ſervitude, d'exterminer. C'eſt une convention que tous paroiſſoient avoir faite taci-

tement ; les plus puiſſans, parce qu'ils jouiſſoient de ce droit ; les plus foibles, parce qu'ils avoient eſpérance d'en jouir. Perſonne n'imaginoit donc de réclamer, & les dévaſtations étoient regardées comme un malheur pour le vaincu, plutôt que comme une injuſtice de la part du vainqueur. Tel eſt le préjugé barbare qui armoit les peuples de l'Aſie pour leur ruine mutuelle.

En Grece, d'heureuſes circonſtances tendoient à réunir tacitement tous les peuples de cette contrée dans une aſſociation générale. Accoutumés à ſe regarder comme une ſeule nation, les Grecs ſe faiſoient des uſages communs, qui paroiſſoient confirmer qu'ils n'étoient en effet qu'une même nation. En conſéquence, il s'établit parmi eux un droit des gens, tout différent de celui qu'ils avoient avec les barbares, comme il l'étoit de celui que les barbares avoient entr'eux. Ce droit des gens n'étoit pas un recueil de conventions expreſſes : c'étoit des conventions tacites, connues par la pratique plutôt que par la théorie. On faiſoit comme on avoit toujours fait : on conſultoit l'uſage, & on n'imaginoit pas encore de chercher dans des principes généraux ce que les peuples ſe doivent les uns aux autres.

Cet uſage étoit pour les Grecs un guide ſûr à bien des égards. De pluſieurs ſociétés qui gouvernoient ſéparément, il ſe formoit une ſeule ſociété, dans laquelle tous les peuples trouvoient un intérêt commun, & dont la conſervation, preſcrivant des devoirs à chacun d'eux, rendoit les cités preſque auſſi ſociables que les citoyens. Cet eſprit, qui ſe montroit dès les tems héroïques,

préparoit les Grecs à se soumettre un jour à des loix : il devoit même tôt ou tard leur en faire desirer, parce que l'expérience devoit tôt ou tard leur faire sentir l'insuffisance de leurs usages.

C'est par-là que la sociabilité devint le caractere distinctif des peuples de la Grece. Cependant, comme ils se civilisoient les uns après les autres, quelques-uns des usages des troupes encore barbares se conservoient au milieu des usages des sociétés civiles qui se formoient : & ils s'y conservoient d'autant plus facilement, qu'elles-mêmes sortoient à peine de la barbarie. De ce mélange, il se forma un droit des gens, où l'on apperçoit encore des restes du premier état où tous les Grecs avoient vécu.

Suivant ce droit des gens, les prisonniers de guerre étoient esclaves ; & nous avons vu que les Lacédémoniens usoient même cruellement de ce droit avec les Ilotes. Il est évident que c'est-là une suite du droit de vie & de mort, que le vainqueur s'arrogeoit sur le vaincu : usage barbare, d'où on concluoit que le prisonnier appartenoit en propre à celui qui avoit été maître de lui ôter la vie. Telle est cependant la force des usages, que ce droit, qui choque la nature & la raison, a été reçu chez les nations les plus éclairées.

Les barbares vivent de brigandage ; & ce genre de vie a toute leur estime : c'est une lâcheté à leurs yeux d'attendre d'un travail long & pénible, ce qu'on peut, avec du courage, se procurer en un instant, & la gloire qu'ils attachent à la force du corps, est le titre qui les autorise à toutes sortes de violences.

Tels avoient été les Grecs, & leur droit des gens

gens en fut altéré. Barbares à certains égards, juſques dans les tems où ils avoient le plus de vertu, ils ont eu tant de peine à ſe défaire des préjugés que le courage paroiſſoit ennoblir, que Platon & Ariſtote n'ont regardé le brigandage que comme une eſpece de chaſſe; & que Solon lui-même crut devoir faire une claſſe de brigands, défendant ſeulement d'exercer le brigandage ſur les citoyens de la république.

Nous-mêmes n'accordons-nous pas toute notre conſidération aux conquérans? Cependant cette conſidération n'eſt autre choſe qu'un reſte de l'eſtime que nos peres barbares accordoient aux brigands. Car la conquête ne ceſſe pas d'être un brigandage, parce qu'au lieu de dépouiller quelques particuliers, elle dépouille des nations & détruit des empires. Qu'on ne diſe pas qu'il y a des conquêtes juſtes. Il y en a en effet, & c'eſt lorſqu'ayant été dans la néceſſité de repouſſer la force par la force, on a droit de conquérir, parce qu'on a droit à un dédommagement, ou encore parce qu'on a droit d'affoiblir un ennemi qui montre une ambition injuſte. Mais nous applaudiſſons à toutes les conquêtes.

L'étude de l'hiſtoire, Monſeigneur, vous fera connoître l'injuſtice de la plupart des guerres. C'eſt l'ambition qui fait prendre les armes, c'eſt une fauſſe idée de plaire, c'eſt une intrigue de cour, c'eſt l'intérêt d'un miniſtre qui veut ſe rendre néceſſaire, c'eſt la jalouſie qu'une nation conçoit pour un autre, quelquefois c'eſt ſeulement l'inquiétude qu'une longue paix produit dans un peuple courageux, parce qu'elle le laiſſe trop long-tems dans un état tranquille. Ces guerres

cependant paroiſſent encore aujourd'hui faire partie de notre droit des gens : parce qu'elles ont été en uſage dans tous les ſiecles, elles ſont en uſage dans le nôtre. L'uſage malheureuſement, ſemble rendre tout légitime.

CHAPITRE II.

Des loix poſitives, & particuliérement de celles qui conſtituent l'eſſence de chaque gouvernement.

NOUS venons de voir que les uſages, lorſqu'ils ſont l'unique regle d'un peuple, conduiſent néceſſairement de déſordres en déſordres. Par conſéquent, pendant un tems, ils ont paru ſuffire au maintien de la tranquillité publique, l'expérience n'a pu manquer de faire connoître tôt ou tard les abus qu'ils faiſoient naître. On ſentit donc la néceſſité de corriger les uſages, & en les corrigeant, on fit ce qu'on a depuis nommé *loix poſitives*. Ainſi les premieres loix poſitives n'ont été que des uſages corrigés.

Quelque raiſonnables que ſoient des conventions tacites, elles ſont vicieuſes, parce qu'elles ſont tacites ; & ce vice ſeul en doit produire pluſieurs autres.

En effet, elles ne ſont ni aſſez claires ni aſſez préciſes, ni aſſez notoires. On les a adoptées ſans délibération, on les ſuit par inſtinct ; on s'en écarte ſans le vouloir, on les change ſans l'avoir

projetté, & on ne s'apperçoit pas des variations qu'elles éprouvent.

Elles ſont d'ailleurs tout-à-fait arbitraires, parce qu'étant ſuſceptibles d'applications & d'interprétations différentes, il eſt au pouvoir des plus puiſſans de les appliquer & de les interpréter au gré de leurs paſſions & de leurs caprices.

On ſentit ces vices; & plus on les ſentit, plus on fut forcé à délibérer ſur les uſages qu'on avoit juſqu'alors ſuivi aveuglément.

On délibéra donc. On prononça, & les conventions devinrent expreſſes. Chacun dit, ou put dire, à quoi il s'obligeoit, & les précautions qu'on prit publiquement pour mettre le ſceau aux engagemens contractés, donnerent aux conventions la ſolemnité néceſſaire.

Tout cela ſe fit d'abord comme en tâtonnant, & on fut long-tems ſans doute avant de corriger les principaux uſages, de tout ce qui nuiſoit à la clarté, à la préciſion & à la notoriété. Cette révolution fut d'autant plus lente, qu'il y eut toujours des hommes intéreſſés à s'y oppoſer. Mais enfin, à meſure qu'elle ſe fit, les conventions devinrent expreſſes & ſolemnelles, & c'eſt alors qu'elles furent proprement des loix poſitives.

Lorſque les conventions tacites conduiſent ſeules les peuples, la collection de ces conventions eſt une maſſe informe, où l'on a de la peine à démêler les droits & les devoirs des citoyens. Or, la néceſſité de réfléchir ſur ces conventions, fut une néceſſité de les obſerver les unes après les autres, de les rapporter à des fins différentes, & par conſéquent, de les diſtinguer par claſſes. Vous voyez donc qu'à meſure qu'on fit cette recherche avec

ordre on eut des loix positives de différentes especes.

Cette recherche a pour objet la tranquillité publique, à laquelle toutes les sociétés civiles tendent naturellement, quoique par des moyens différens. Il sera plus sage d'observer ceux qui ont été employés par les peuples que nous connoissons : par-là, nous nous préparerons à observer dans la suite ceux qui seront employés par les peuples dont il nous reste à étudier l'histoire.

Dans toute société civile, où l'ordre se maintient, nous remarquons une puissance qui se fait respecter de tous les membres, & que, par cette raison, on nomme *souveraine*.

Cette puissance fait les loix & force à les exécuter. En la considérant sous ces deux rapports, on la divise en deux puissances ; l'une législative & l'autre exécutrice.

Dans les grandes monarchies de l'Asie, cette double puissance résidoit toute entiere dans le monarque. La souveraineté étoit donc en lui seul.

Cette puissance se faisoit respecter, parce que le monarque avoit à ses ordres toutes les forces de l'état : ceux qu'il armoit étoient seuls armés, & ils l'étoient pour lui contre tous.

Maître absolu de la nation, un pareil souverain disposoit d'elle. Formoit-il le projet d'une conquête, il falloit marcher parce qu'il le commandoit. Il avoit seul le droit de faire la guerre & la paix.

Or, le droit de faire les loix, celui de les faire exécuter, & celui de faire la guerre & la paix, sont les trois pouvoirs qui constituent la souveraineté.

Dans les petites monarchies, comme nous l'avons remarqué, la puiſſance du monarque étoit limitée, parce que les trois pouvoirs n'étoient pas réunis dans ſa perſonne.

Chez les Grecs, par exemple, dans les tems héroïques, le peuple avoit la puiſſance législative : mais l'uſage, qui conſidéroit le monarque comme ſeul juge & ſeul général, lui donnoit en conſéquence le droit de faire exécuter les loix, & lui laiſſoit celui de faire la guerre & la paix.

Il arriva delà que le monarque limitoit la puiſſance du peuple, & que le peuple limitoit la puiſſance du monarque. Car dès que les pouvoirs ſont partagés, ils ſe balancent, & par conſéquent, ils ſe limitent mutellement.

Le peuple avoit conſervé la législation parce que tous les citoyens étoient ſoldats : ils étoient armés de droit, ils l'étoient pour eux, & au beſoin ils l'étoient contre le monarque.

Il eſt vrai que les deux autres pouvoirs laiſſoient aux rois de la Grèce une grande autorité, & qu'ils pouvoient être tentés d'en abuſer : mais s'ils en abuſoient, ils trouvoient un juge dans le peuple, c'eſt-à-dire, dans un législateur armé.

Ils en abuſerent : auſſi-tôt le trône chancela, & le monarque tomba avec le trône.

Alors le peuple recueillit les trois pouvoirs de la ſouveraineté, & il en fut embarraſſé : car, il ne pouvoit pas les garder tous, & cependant il n'oſoit plus les partager. Jaloux de ſa liberté, & ne ſachant quelles meſures prendre pour l'aſſurer, il ſe trouva plus foible depuis qu'il avoit repris toute l'autorité. Plus il faiſoit d'efforts pour la retenir, plus il ſentoit ſa foibleſſe ; & dans ſon

inquiétude, il éprouva que lorſque tous prétendent à la ſouveraineté, la ſouveraineté n'eſt à perſonne ; & que, par conſéquent, il n'y a plus de ſouverain, plus de loix, plus de ſûreté. Ce temps eſt celui de l'anarchie : tems de déſordre, où chaque citoyen prétend en quelque ſorte réunir en lui les trois pouvoirs de la ſouveraineté.

L'anarchie pouvoit ramener la tyrannie, & cette crainte fut le principal motif qui détermina les peuples de la Grèce, à ſonger au moyen de partager les trois pouvoirs, de maniere à les tenir dans une eſpece d'équilibre.

Le partage des trois pouvoirs conſtitue proprement ce qu'on nomme république, comme la réunion des trois pouvoirs dans une même perſonne, conſtitue ce qu'on nomme monarchie.

Or, ou les trois pouvoirs ſont réunis, ou ils ſont partagés. Il n'y a donc en général que deux ſortes de gouvernement, l'un monarchique, l'autre républicain.

Mais, parce que ces deux gouvernemens ſont ſuſceptibles de différentes modifications, ils peuvent ſe rapprocher & ſe confondre à certains égards. Dans les tems héroïques, par exemple, les gouvernemens de la Grèce étoient républicains, ſi nous conſidérons que les trois pouvoirs étoient partagés ; & ils étoient monarchiques, ſi nous conſidérons la grande puiſſance des rois, & la part qu'ils avoient à la légiſlation lorſqu'ils ſavoient ſe conduire.

Puiſque les trois pouvoirs ſe limitent auſſi-tôt qu'ils ſe partagent, vous concevez qu'ils peuvent être limités de bien des manieres. Or, leur limitation, comme le partage qui s'en fait, donne

lieu à différentes combinaiſons, qui chacune conſtituent autant de gouvernemens différens. Ces gouvernemens ſont placés entre les monarchies où le monarque a ſeul toute la ſouveraineté, & les républiques où les citoyens ont tous à la ſouveraineté une part égale.

Il y a donc différentes eſpeces de monarchies & différentes eſpeces de républiques, & l'eſſence de chacun de ces gouvernemens eſt uniquement dans la combinaiſon des trois pouvoirs confiés avec plus ou moins de limitation.

Or, on nomme *politiques & fondamentales* les loix poſitives qui rendent cette combinaiſon notoire & ſolemnelle : politiques, parce qu'elles règlent l'uſage de l'autorité; fondamentales, parce que ſi elles changent, le gouvernement n'eſt plus le même.

Dans les grandes monarchies d'Aſie, la loi politique donnoit au monarque, ſans aucune limitation, les trois pouvoirs, & cette loi étoit fondamentale : car, ſi le peuple ou quelque corps eût pu entrer en partage de la ſouveraineté, on eût pu la limiter, le monarque n'eut pas été abſolu.

Dans les monarchies de la Grèce, aux tems héroïques, la loi politique qui partageoit les trois pouvoirs, étoit fondamentale : car ſi les pouvoirs, ceſſant d'être partagés, ſe réuniſſoient dans le peuple, elle dégéneroit en anarchie.

En vous rappellant la conſtitution d'Athènes & celle de Lacédémone, vous jugerez également que la loi politique & fondamentale n'étoit pas la même pour ces deux républiques, puiſque les trois pouvoirs s'y combinoient différemment, &

que ces deux combinaisons formoient deux républiques essentiellement différentes.

Vous voyez par ces exemples que les loix positives, qu'on nomme politiques & fondamentales, sont, pour les monarchies, celles qui réunissent solemnellement les trois pouvoirs dans une même personne; & que pour les républiques, ce sont celles qui partagent les pouvoirs, avec la même solemnité, & qui déterminent clairement la distribution qu'elles en font.

CHAPITRE III.

De la nature des gouvernemens libres.

SANS considérer si les pouvoirs de la souveraineté sont réunis ou séparés, on appelle *souverain* la personne physique ou morale à laquelle ils appartiennent. Ainsi le peuple entier étoit le souverain à Sparte, comme Cyrus l'étoit en Perse. C'est dans ce sens que je prendrai ce mot.

Il est de fait que les circonstances qui font les gouvernemens tendent à l'esclavage ou à la liberté. Ces deux points sont fixes, ils le sont seuls, & ils sont les seuls aussi, dont nous pouvons nous faire des idées bien déterminées. Quand nous aurons vu quel est le gouvernement où on ne l'est pas; & alors il nous sera facile d'observer ceux qui participent de l'un ou de l'autre. Ce sera le sujet de ce chapitre & du suivant.

La liberté exclut l'arbitraire & la violence.

Lorſque le ſouverain ne diſpoſe de rien arbitrairement, on jouit avec ſéeurité de ce qu'on a.

On fait encore ce qu'on veut, ſans être forcé à faire ce qu'on ne veut pas. Car dès que la puiſſance ſouveraine, n'eſt pas arbitraire, elle n'a pas beſoin d'uſer de violence pour ſe faire obéir, & elle n'en uſe pas.

Elle aſſure donc la liberté dans le rapport que les citoyens ont à elle; & parce qu'elle protége les foibles, elle l'aſſure encore dans le rapport que les citoyens ont les uns avec les autres. C'eſt une puiſſance qui fait reſpecter les loix, qui les reſpecte elle-même, & ſous laquelle, perſonne ne peut impunément uſer de violence.

Cette puiſſance maintiendroit l'ordre ſans obſtacle, ſi elle étoit la réunion de toutes les forces particuliéres; enſorte, que tous les membres de la ſociété concouruſſent également & unanimément au même but. C'eſt ce qui n'arrive pas.

La puiſſance ſouveraine ne ſe trouve donc que dans la réunion des forces prépondérantes. Elle ne ne conſiſte même qu'en cela. Comme elle n'eſt puiſſance, que parce qu'elle eſt une force comparée à une autre force; elle n'eſt puiſſance ſouveraine, parce qu'elle eſt une force prépondérante à toutes.

Cette puiſſance, dira-t-on, fait donc violence aux uns pour aſſurer la liberté des autres. Sans doute, & la choſe ne peut pas être autrement. Si la licence régnoit, il n'y auroit point de liberté; puiſque la licence de tous nuiroit à la liberté il faut donc mettre un frein à la licence. Voilà ce que fait la puiſſance ſouveraine ou prépondé-

rante ; & le gouvernement eſt libre, lorſqu'elle n'emploie la violence que contre ceux qui veulent abuſer de leur liberté ; c'eſt-à-dire, que le gouvernement eſt libre, lorſque les loix règlent l'uſage de la puiſſance ſouveraine & en banniſſent tout arbitraire.

Dans tous les gouvernemens il y a une force prépondérante, & ils ne ſubſiſtent qu'autant que cette force ſubſiſte elle-même. Or, cette force a été contraire à la liberté, toutes les fois qu'il n'a pas été poſſible d'en régler l'uſage par des loix fondamentales. C'eſt ce qu'on remarque en Aſie, où les circonſtances ont formé de grands empires.

En Grèce, au contraire, l'uſage de cette puiſſance a été mieux réglé, parce que les circonſtances n'y ont formé que de petites monarchies ; & en conſéquence, les Grecs ont été plus libres que les Aſiatiques.

Je dis *plus libres*, & je ne dis pas *abſolument libres*. Un peuple approche plus ou moins de l'état de liberté, auquel il tend, & d'ordinaire il en approche ſans y arriver : car les révolutions qui paroiſſent au-delà ; juſqu'à ce qu'après l'avoir, à pluſieurs repriſes, jetté & rejetté d'un côté à l'autre, elles l'enſeveliſſent dans la ſervitude, tombeau des nations.

C'eſt qu'il eſt difficile de régler l'uſage de la puiſſance ſouveraine. S'il eſt vrai que la liberté eſt aſſurée lorſque les loix qui la protégent, ſont la regle de cette puiſſance, il eſt vrai auſſi que c'eſt cette puiſſance qui fait elle-même les loix. Voilà donc un cercle vicieux, & le réſultat eſt que la puiſſance ſouveraine ſe regle elle-même. L'hiſtoire des peuples jaloux de leur liberté, n'eſt

que le tableau des efforts qu'ils ont faits pour ſortir de ce cercle.

Il eſt encore difficile de donner des fondemens ſolides à la liberté, parce que les loix qui ſuffiſoient pour la protéger dans les circonſtances où elles ont été faites, ne ſuffiſent plus pour la protéger lorſque les circonſtances ſont changées. Alors, ſi on s'obſtine à ne pas faire de nouvelles loix, la liberté eſt en danger; & elle eſt en danger encore, ſi on entreprend d'en faire. C'eſt un moment critique, ou les partis qui ſe forment par des vues particulieres, ne permettent pas aux citoyens de concourir tous egalement au bien général. Or, ſi ces momens ſe répètent il arrivera tôt ou tard qu'un parti plus fort commandera; & le peuple, qui ſe croyoit libre, ſera aſſervi.

Mais enfin, quelque difficulté qu'il y ait à établir un gouvernement libre, il eſt certain, d'après ce que nous avons dit, que la nature de ce gouvernement eſt de régler l'uſage de la puiſſance ſouveraine, de maniere que les citoyens ſoient ſouſtraits à toute autorité arbitraire, & que la force ſoit employée uniquement à reprimer la licence.

CHAPITRE IV.

De la nature des gouvernemens qui ne ſont pas libres & qu'on nomme deſpotiques.

LES trois pouvoirs, réunis ſans limitation dans dans une ſeule perſonne, conſtituent le gouvernement deſpotique. Un pareil ſouverain jouit d'une autorité abſolue & arbitraire. Il a ſeul la propriété de tout : il eſt autoriſé à diſpoſer de tout à ſa volonté : il exerce ſur ſes ſujets la puiſſance d'un maitre ſur ſes eſclaves.

Mais s'il eſt difficile qu'un peuple ſoit abſolument libre, il eſt impoſſible qu'il ſoit abſolument eſclave, à prendre le mot eſclave à la lettre. Le gouvernement deſpotique, tel que nous l'avons défini, eſt une choſe auſſi idéale, qu'une anarchie où l'on ſuppoſeroit que chaque membre de la ſociété réunit en lui les trois pouvoirs. Entre ces deux extrêmes, qui ſont également impoſſibles, nous trouverons tous les gouvernemens poſſibles.

Il n'eſt pas vrai que le monarque, le plus abſolu, puiſſe s'approprier tout. Un dur eſclavage peut être le partage de pluſieurs de ſes ſujets ; chacun, pris ſéparément, peut en être menacé. Mais il n'eſt pas poſſible que tous enſemble portent les mêmes chaines. Le deſpotiſme le plus grand eſt donc limité, par l'impuiſſance où il eſt de s'exercer également ſur tous enſemble.

Ce qui caractériſe le deſpote, c'eſt qu'il met, autant qu'il peut, ſa volonté à la place des loix, & qu'il ne connoit point de loix fondamentales qui doivent lui ſervir de règles. C'eſt pourquoi chacun de ſes ſujets ſe voit ſans défenſe contre ſes caprices. Mais pour lui échapper, il ſuffit d'en être inconnu; & heureuſement le deſpote ne connoît guéres que ceux qui ont l'imprudence de ſe faire connoître. On ſent plus ſa tyrannie aux maux dont on eſt menacé, qu'aux maux qu'on ſouffre.

Une choſe qui caractériſe encore le deſpote, c'eſt la foibleſſe; plus il veut qu'on dépende, plus il dépend lui-même. Sa garde qui veille pour lui, veille auſſi contre lui. Sa tête tombe comme la tête du plus vil de ſes ſujets : l'empire ne s'apperçoit pas qu'il change de maître : & le trône enſanglanté, fait voir ce que c'eſt qu'un monarque qui croit pouvoir tout ce qu'il veut.

Le deſpotiſme n'eſt donc pas une puiſſance illimitée, c'eſt ſeulement une puiſſance qui ne connoît point de loix fondamentales. On dit que cette puiſſance eſt arbitraire, parce que le deſpote, ayant réuni en lui-même toutes les forces prépondérantes paroit n'avoir qu'à commander pour être obéi. Cependant elle n'eſt pas abſolument arbitraire, parce qu'il n'y a point de deſpote qui ne ſoit forcé à ſe faire des règles, ou même à s'aſſujettir à celles que lui preſcrit l'opinion publique. Quand nous obſerverons le gouvernement des anciens empires, nous remarquerons les différentes cauſes qui en limitoient le deſpotiſme.

CHAPITRE V.

Des républiques,

LES Grecs ont partagé la ſouveraineté entre différens corps & différens magiſtrats : & en oppoſant les forces qu'ils confioient aux uns, aux forces qu'ils confioient aux autres, ils ont cherché un équilibre, dans lequel aucune puiſſance ne fût aſſez prépondérante pour ſe ſouſtraire aux loix fondamentales, & pour commander arbitrairement. Telle eſt la nature du gouvernement républicain.

Mais en politique, il n'y a point d'équilibre parfait, & le moment où l'on croit le tenir, eſt préciſément celui où la balance va pencher. C'eſt qu'il n'eſt pas poſſible de partager également les forces, & que d'ailleurs, elles ſont de nature à croître & à décroître alternativement.

Nous avons vu que Solon fit un partage inégal, en donnant le droit de ſuffrage à tous les citoyens. Car, par cette ſeule diſpoſition, la quatrieme claſſe eut une force prépondérante, parce qu'étant la plus nombreuſe, elle eut auſſi la plus grande part à la puiſſance législative.

Lorſque la ſouveraineté eſt dans le peuple en corps, ce gouvernement eſt celui qu'on nomme démocratie. Or, dans un pareil gouvernement, il eſt impoſſible que les forces ſe balancent, parce que c'eſt une néceſſité que le partage en ſoit

tout-à-fait inégal. De-là, devoient naître des désordres, que Solon ne pouvoit ni prévenir ni empêcher.

En effet, si le peuple fait les loix, il peut les abroger, il peut les changer, & il semble ne faire jamais que des réglemens provisionnels. En pareil cas, la puissance souveraine est donc, par sa nature, assujettie à tous les caprices de la multitude; & par conséquent, dire alors que les loix en reglent l'usage, c'est dire qu'elle se regle elle-même, ou qu'elle n'a point de regles.

Ce gouvernement, fait pour changer continuellement, va nécessairement de révolution en révolution, & se perd enfin dans l'anarchie ou dans la servitude. Sa durée est toujours un état violent. Il ne se maintient qu'autant que des causes étrangeres le forcent à persévérer dans les mêmes maximes. Les tems florissans pour les Athéniens sont ceux où ils ont été en guerre avec les Perses. La paix, qui fut le fruit des victoires de Cimon, est l'époque où ces tems finissent, & où la démocratie tend à sa dissolution.

Le gouvernement qu'on nomme aristocratie, est celui où une partie du peuple commande & où l'autre partie obéit.

L'aristocratie tient donc de la démocratie ou de la monarchie, suivant qu'on augmente ou qu'on diminue le nombre de ceux qui ont part à la souveraineté; & par conséquent, elle a nécessairement les vices & les avantages de l'une des deux.

Lorsqu'Antipater ôta le droit de suffrage aux Athéniens, qui n'avoient pas deux mille drach-

mes, il réduiſit à la condition de ſujets tous ceux qui ne ſe trouverent pas avoir cette ſomme. Mais ceux qui l'avoient, étoient en grand nombre, & cette ariſtocratie approcha beaucoup de la démocratie.

Lorſqu'au contraire, Lyſandre établit trente tyrans dans Athènes, cette ariſtocratie, que les Grecs nommoient oligarchie, approcha de la monarchie, & elle en eut les vices ſans en avoir les avantages, parce qu'elle fut abſolue & tyrannique. Les Atheniens étoient faits pour de pareilles révolutions. Obſervons les Spartiates.

On nomme *mixte* le gouvernement de Sparte, comme ſi c'étoit un mêlange de démocratie, d'ariſtocratie & de monarchie; & cependant il n'y avoit proprement dans cette république, ni démocratie, ni ariſtocratie, ni monarchie. On voit ſeulement que Lycurgue avoit partagé la ſouveraineté, & en avoit diſtribué les parties dans un certain ordre. Mais pour ne pas changer une dénomination reçue, je nommerai gouvernement mixte celui où l'on cherche à balancer les pouvoirs, & où l'on veut empêcher qu'une force prépondérante n'altère la conſtitution. Voilà en effet ce que cherchoit Lycurgue, & ce qu'il a trouvé.

Lorſque Solon diſoit de ſes loix qu'elles étoient les meilleures qu'on put donner aux Athéniens, ſans doute, il penſoit encore qu'elles n'étoient les meilleures que pour le tems où il les donnoit, puiſqu'il reconnoiſſoit qu'il faudroit quelque jour y faire des changemens. C'eſt qu'il prévoyoit les révolutions, que les circonſtances produiroient dans les mœurs d'un peuple riche, qui

qui aimoit les arts, qui s'adonnoit au commerce, & qui étoit ambitieux de toute eſpece de gloire.

Ces révolutions, auxquelles Solon laiſſoit un libre cours, Lycurgue les avoit prévenues & empêchées. Dès qu'il eut banni de ſa république, les richeſſes, les arts, le commerce, & juſqu'à l'ambition de s'agrandir, les mœurs ne pouvoient plus changer; & les loix bonnes dans le ſiecle où il les donnoit, devoient l'être encore dans les ſiecles ſuivans.

Par la diſtribution qu'il avoit faite de la ſouveraineté, les pouvoirs n'étoient pas dans un équilibre parfait: mais ils ſe contrebalançoient juſqu'à un certain point, & les mœurs ne pouvoient donner à aucun aſſez de prépondérance pour altérer la conſtitution. Au contraire, elles venoient naturellement au ſecours du plus foible; & par-là, elles tendoient à rétablir l'équilibre. Dans cette république les mœurs faiſoient à-peu-près ce que fait dans une horloge la pendule, dont les vibrations égales forcent chaque roue à ſe mouvoir d'un mouvement égal & uniforme.

Changeons les mœurs, auſſi-tôt le mouvement ſera altéré. Au lieu de ſe faire uniformément, il ſe fera par ſecouſſes; & les forces foibles ſeront détruites, peu-à-peu ou tout-à-coup, par les forces prépondérantes. La diſtribution du pouvoir, de quelque maniere qu'elle ſe faſſe, eſt donc par elle-même peu propre à maintenir l'équilibre. C'étoient les mœurs des Spartiates qui le rétabliſſoient: les mœurs des Athéniens auroient augmenté la prépondérance.

Nous verrons dans la ſuite de l'hiſtoire, des peuples qui s'enrichiront par le commerce, qui

cultiveront les arts, qui feront des conquêtes, & qui néanmoins, après avoir fait un partage de la ſouveraineté, ſe flatteront d'en avoir mis toutes les parties en équilibre. Vous prévoyez que n'ayant pas les mœurs des Lacédémoniens ils ſeront expoſés à bien des révolutions, & que leur gouvernement n'aura pas la durée de celui de Sparte.

CHAPITRE VI.

Des monarchies modérées.

PISISTRATE fit reſpecter les loix données par Solon, & les reſpecta lui-même. L'aréopage continua d'en avoir le dépôt, & le ſénat fut encore, ou du moins parut être, le conſeil du prince, comme il l'avoit été de la république.

Il ne fut pas au pouvoir de Piſiſtrate de gouverner arbitrairement. Il gouverna par les loix, parce qu'il fut dans la néceſſité de ménager l'Aréopage & le ſénat qui veilloient ſur ſon adminiſtration : deux corps d'autant plus redoutables, que leur mécontentement eût ſoulevé tous les citoyens.

Si, dans la démocratie, ces deux corps étoient trop foibles pour balancer la puiſſance du peuple aſſemblé, on voit que, lorſque le gouvernement eſt devenu monarchique, ils ſont aſſez puiſſans pour balancer la puiſſance du monarque. Or,

cette monarchie eſt un exemple des monarchies que je nomme modérées.

C'eſt dans ces monarchies qu'on eſt véritablement libre. La licence du peuple a un frein dans les loix que le monarque lui fait reſpecter, & la licence du monarque a également un frein dans les loix que l'aréopage & le ſénat le forcent à reſpecter lui-même.

Les citoyens ſont à l'abri de l'anarchie parce que ce n'eſt pas le peuple qui ſe gouverne : ils ſont encore à l'abri du deſpotiſme, parce que le monarque ne gouverne pas avec une autorité abſolue. Leur liberté conſiſte à n'être ſoumis qu'aux loix, & tant que ce gouvernement ſubſiſte, on peut dire, ſans craindre de faire un cercle vicieux, que les loix reglent l'uſage de la puiſſance ſouveraine.

Dans les monarchies, telles que celle d'Athènes ſous les Piſiſtratides, le monarque ne peut donc pas tout; il peut le bien, il ne peut pas le mal.

Il ne peut pas le mal, dis-je, car il ne faut qu'une injure faite à un citoyen pour ſoulever tout le peuple & le tyran eſt renverſé. Hipparque & Hippias en ſont la preuve.

Vous voyez que les Athéniens ne ſe ſeroient pas crus libres, ſi le monarque avoit pu offenſer impunément un ſeul citoyen. Or, cette opinion ſuffiſoit pour forcer l'autorité à ſe modérer, c'eſt-à-dire, à ſe contenir dans les bornes preſcrites par les loix.

Dans ce gouvernement, l'aréopage & le ſénat ne tenoient pas leur autorité du monarque; ils la tenoient des loix fondamentales données par Solon; loix auxquelles Piſiſtrate étoit ſoumis;

loix qu'il ne pouvoit pas changer, parce qu'elles étoient protégées par des corps puiſſans, & par l'opinion dont il portoit lui-même le joug.

Toutes les monarchies modérées ne ſont pas conſtituées comme celle d'Athènes, ſous les Piſiſtratides ; & nous en verrons de pluſieurs eſpeces. Ce gouvernement, par ſa conſtitution, eſt même ſujet à des variations continuelles, parce que les puiſſances qui ſe contrebalancent, font continuellement des efforts pour avoir chacune la prépondérance. Le monarque veut étendre ſon autorité & limiter celle des corps : les corps veulent étendre la leur, & limiter celle du monarque. Ainſi la balance penche alternativement, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Mais ce qui eſt commun à toutes les monarchies modérées, & ce qui en fait la nature, c'eſt d'avoir des loix fondamentales, qu'il n'eſt pas au pouvoir du monarque de changer arbitrairement.

CHAPITRE VII.

Conſidération ſur le deſpotiſme des anciennes monarchies.

AUCUN hiſtorien ne nous a fait connoître la conſtitution des anciens empires de l'Aſie. Nous pouvons néanmoins nous en faire une idée approchante, en réfléchiſſant ſur quelques faits dont on ne peut douter, & qui donnent lieu à des conjectures aſſez vraiſemblables. Peut-être nous

tromperons-nous ; mais il en réſultera un avantage : c'eſt que nous aurons réfléchi ſur les cauſes qui étendent le deſpotiſme & ſur celles qui le limitent.

Je ſuppoſe que dans les empires de l'Aſie on ne connoiſſe point de loix fondamentales, qui limitaſſent la puiſſance du monarque, & que par conſéquent ils ont été deſpotiques. Cette ſuppoſition eſt fondée, puiſqu'il eſt certain que les anciennes monarchies ſe ſont gouvernées par des uſages plutôt que par des loix.

Or, dès qu'il y a des uſages qui gouvernent, la puiſſance du monarque eſt néceſſairement limitée. Ce qui confirme ce que nous avons déja dit, que le deſpotiſme, pris pour une autorité abſolue qui s'approprie tout, & qui n'a d'autres règles que le caprice, eſt une choſe purement idéale.

Mais des uſages ne tracent des limites que vaguement & confuſément. On ne voit donc pas clairement ou l'autorité doit s'arrêter ; & le deſpotiſme, à qui cette obſcurité eſt favorable, s'étend inſenſiblement, & comme à l'inſu des peuples.

Je dis *inſenſiblement & comme à l'inſu des peuples*, parce que je ne préſume pas qu'aucun monarque ait tout-à-coup affiché de vouloir gouverner ſans aucun égard pour les uſages reconnus. Il aura même paru les reſpecter, parce qu'il aura voulu les éluder impunément. Il ne les aura éludés, qu'à meſure qu'il aura ſenti le beſoin d'étendre ſa puiſſance ; & il n'aura tenté de nouveaux coups d'autorité, qu'autant que les premiers lui auront réuſſi. De la ſorte les anciens

uſages auront peu à peu diſparu : les nouveaux, qui les auront remplacés, auront été favorables à l'autorité abſolue qui les avoit introduits : & les peuples, alors aſſervis, auront cru l'avoir toujours été. C'eſt ainſi que le deſpotiſme, comme toutes les choſes humaines, a eu ſes commencemens & ſes accroiſſemens.

La domination qu'un monarque étend ſur pluſieurs provinces, ſuppoſe deux choſes : l'une que ces provinces ſont occupées par des peuples cultivateurs ; l'autre, qu'elles ne ſont pas ſéparées par des barrieres difficiles à franchir.

Il a donc été un tems, où l'Aſie ne connoiſſoit pas les grands empires ; & c'eſt celui où les peuples cultivateurs, ſe renfermant dans quelques parties de chaque province, laiſſoient entr'eux des pays incultes qu'ils abandonnoient aux peuples paſteurs.

Par conſéquent, les grands empires ne ſe ſeront formés, que lorſque pluſieurs provinces ouvertes, contigues & cultivées auront été habitées par des peuples, qui, s'y étant fixés depuis pluſieurs générations, ne ſavoient plus comment vivre ailleurs.

Nous avons remarqué que l'art de conquérir n'a été dans l'origine que l'art de dévaſter ; que les nations ſe ſoumettant pour n'être pas exterminées, ont été d'elles-mêmes au-devant du joug ; & que ce ſont elles qui ont imaginé d'offrir un empire au vainqueur, qui ne ſongeoit qu'à piller. De pareils ſujets n'étoient pas faits pour rien conteſter ; & ces circonſtances paroiſſent avoir été favorables au deſpotiſme.

Mais les petites monarchies avoient des uſages,

qui ne permettoient pas au deſpotiſme de s'établir, auſſi-tôt qu'elles devenoient provinces d'un empire. Comme auparavant, dans ces monarchies, le monarque ne décidoit pas ſeul des affaires; qu'au contraire la nation s'aſſembloit, délibéroit & déclaroit ſa volonté : lorſque pluſieurs monarchies auront été réunies ſous une même domination, il ne fut pas toujours au pouvoir du conquérant de proſcrire l'uſage qui donnoit à chaque peuple le droit de s'aſſembler.

Il ne faut pas être étonné ſi je ſuppoſe cet uſage auſſi ancien que les monarchies : il leur eſt même antérieur. Comme une troupe errante eſt toujours aſſemblée, &, que par conſéquent, tous les membres ont part aux délibérations, il eſt naturel qu'après s'être répandue dans les lieux où elle s'eſt fixée, elle continue de s'aſſembler toutes les fois qu'il s'agit de prendre un parti auquel tous ont le même intérêt. Vous verrez les barbares porter cet uſage par-tout où ils s'établiront.

Il eſt vrai que ces monarchies, étant devenues les provinces d'un empire, le monarque attira inſenſiblement à lui les affaires importantes, & qu'il les régla par lui-même. Les aſſemblées n'eurent donc pas dans les provinces la même autorité qu'elles avoient eu dans les monarchies.

Cependant comme le monarque auroit été embarraſſé à donner à chaque province le gouvernement convenable, & que d'ailleurs il auroit ſoulevé des peuples encore peu accoutumés au joug, s'il en eût choqué ouvertement toutes les coutumes, il eſt vraiſemblable qu'il leur laiſſa

la liberté de ſe gouverner à bien des égards d'après leurs uſages.

D'ailleurs il ne faut pas croire qu'un monarque ſe hâte de faire tout ce qu'il peut. Souvent il ne connoit pas lui-même toute ſa puiſſance; & lorſqu'il vient à la connoitre, ce n'eſt pas toujours parce qu'il a oſé faire des tentatives; quelquefois c'eſt uniquement parce qu'on l'a prévenu, en lui offrant ce qu'il ne penſoit pas à demander. Les premiers monarques abſolus, l'ont été, ſans avoir projetté de l'être.

Je conjecture que dans l'origine des ſociétés, le monde ſe gouvernoit ſous les monarques, à peu près comme il ſe ſeroit gouverné tout ſeul: c'eſt-à-dire, d'après des uſages que chaque monarque ſuivit, parce que chaque monarque les avoient ſuivis avant lui. Car, en général, les ſouverains ſe conduiſent les uns d'après les autres: ils font comme ils voient qu'on faiſoit, & l'exemple eſt ſur-tout contagieux pour eux.

La maniere dont les premiers empires ſe ſont formés, fait donc voir que l'autorité du prince étoit néceſſairement limitée. Pluſieurs autres raiſons la limitoient encore.

Premiérement il paroit que l'uſage n'autoriſoit pas les rois d'Aſſyrie à mettre arbitrairement des impôts ſur les peuples, puiſque, dans des ſiecles poſtérieurs, Cyrus & Cambyſe ſe contentoient des ſommes que les provinces offroient volontairement; & les précautions que prit Darius, lorſqu'il voulut pour la premiere fois impoſer ſes ſujets, prouvent bien que ſon deſpotiſme avoit des bornes.

D'après ce fait, on peut conjecturer qu'avant

Darius il y avoit encore des assemblées provinciales : car autrement on ne voit pas comment on auroit pu régler & les dons gratuis & la part que chacun devoit contribuer.

En second lieu, quelle que fût en Asie la puissance du monarque, elle n'étoit pas également absolue sur toutes les provinces. Si le conquérant appesantissoit le joug sur les nations conquises, il ménageoit au moins la nation qui avoit conqui avec lui. Les historiens remarquent que Darius n'imposa pas les Perses. Or, dès qu'il y a des peuples privilégiés, le despotisme a des bornes.

Les moyens que les rois d'Assyrie avoient pour s'enrichir, moyens auxquels ils étoient accoutumés & autorisés par l'exemple, limitoient encore le despotisme, ou du moins en détournoient le cours, & le faisoient tomber sur les voisins de l'empire plutôt que sur les sujets.

Les richesses de ces monarques étoient immenses, quoiqu'ils ne connussent pas l'usage des impositions arbitraires, ou peut-être parce qu'en effet ils ne le connoissoient pas. Il est vrai que nous serions tentés de rejetter en partie des traditions qui paroissent exagérées. Cependant nous ne les pouvons pas rejetter entiérement, & nous sommes forcés de convenir que cet empire a eu de grandes armées, de grandes villes, qu'il a soutenu de grandes guerres ; que les ouvrages publics avoient une grandeur qui nous étonne ; & que la cour de ses princes étoit opulente & magnifique.

C'est la guerre qui fourniſſoit à toutes ces dépenses. Elle étoit une source de richesses, & la

ſeule qu'on connût alors. Bien loin de couter, elle ſe faiſoit aux dépens des ennemis : on ne l'entreprenoit que pour dépouiller des nations riches. Séſoſtris n'eut pas d'autre deſſein ; & on peut conjecturer que le pillage fut auſſi le principal objet des entrepriſes de Ninus & de Sémiramis. Les eſclaves étoient des richeſſes pour un conquérant, qui les employoit aux arts de luxe.

Or, l'opulence du monarque mettoit les ſujets à l'abri de l'oppreſſion. Il n'imaginoit pas de les opprimer, parce qu'il n'en ſentoit pas le beſoin ; parce qu'il pouvoit s'enrichir par une autre voie, & par une voie à laquelle le préjugé attachoit une ſorte de gloire. Bien loin donc de fouler le peuple qui le faiſoit vaincre, il partageoit avec lui les dépouilles, & le deſpotiſme ſe limitoit de lui-même. On rapporte que Séſoſtris n'employoit aux ouvrages publics que les captifs qu'il avoit fait dans ſes expéditions. Comme alors l'ambition des autres monarques étoit également d'avoir beaucoup d'eſclaves, & d'entreprendre de grands ouvrages, on pourroit préſumer qu'ils avoient auſſi la même conduite.

Parmi les uſages qui pouvoient contenir la puiſſance ſouveraine dans de certaines limites, il y en a un que nous ſavons avoir été commun à preſque toutes les nations de l'Aſie. Je veux parler des profeſſions héréditaires. Un fils ne pouvoit pas quitter celle de ſon pere, & on diviſoit un peuple en autant de claſſes ou de tribus, qu'on diſtinguoit de profeſſions différentes.

Ces tribus avoient chacune leurs privilèges,

leurs loix, leurs uſages ou même leur culte. Plus ou moins conſidérées, & par conſéquent, jalouſes les unes des autres, la haine les diviſoit autant que leurs profeſſions ; & plus elles ſe haïſſoient, plus elles s'attachoient chacune aux pratiques qui leur étoient particulieres. Voilà ce qu'on voit aujourd'hui aux grandes Indes, où cet uſage ſubſiſte encore ; & c'en eſt aſſez pour conjecturer qu'il a produit les mêmes effets chez tous les peuples qui l'ont adopté.

Or, il eſt évident que le monarque le plus abſolu, ſe compromettroit au moins, s'il oſoit toucher aux privilèges, aux loix, aux uſages ou au culte des claſſes qui jouiroient de quelque conſidération. Par cette ſeule diviſion, tout le peuple eſt donc, à bien des égards, ſouſtrait à l'autorité du monarque. Cependant il peut s'y ſouſtraire encore plus d'un jour à l'autre ; parce que les tribus, toujours jalouſes, forment à l'envi des prétentions, & ſe font continuellement de nouveaux droits par de nouveaux abus.

Elles ſont dans l'état comme autant de républiques ennemies, qui tendent toutes à ſe détruire mutuellement, parce que chacune tend à s'agrandir ; & celles qui dominent, s'en prévalent avec d'autant plus de confiance, que l'opinion publique paroît leur aſſurer la ſupériorité qu'elles s'arrogent. Malgré cet état de guerre, aucune cependant n'eſt détruite. Toutes continuent de ſubſiſter, parce que l'opinion publique, qui paroit veiller à la conſervation de toutes, protége les plus foibles contre les plus puiſſantes.

Dans une monarchie ainſi conſtituée, chaque tribu eſt gouvernée par ſes préjugés, c'eſt-à-dire, par des opinions qui ne changent pas facilement. S'il ſe fait des changemens, ils ſont lens & preſque inſenſibles. Tout paroit dans un engourdiſſement, qui offre après pluſieurs ſiecles, les mêmes uſages & les mêmes mœurs, & qui les conſerve encore à bien des égards, lors même que les révolutions renverſent les empires ſur les empires. Le monarque, engourdi lui-même ſur ſon trône, & forcé à reſpecter tous les préjugés, n'a donc d'autorité, qu'autant qu'il ménage à la fois toutes les tribus, & qu'il les oppoſe les unes aux autres.

Cependant les préjugés qui limitent ſa puiſſance, paroiſſent néceſſaires à ſa propre ſureté. Il craint les lumieres, parce qu'après avoir diſcuté les prétentions de quelques tribus, on pourroit diſcuter les ſiennes. Il ne veut donc pas qu'on s'éclaire, & il plie, comme le dernier de ſes ſujets, ſous le poids des chaînes que l'opinion fait porter à tous.

CHAPITRE VIII.

Continuation du même ſujet.

APRÈS avoir obſervé ce qui peut retarder les progrès du deſpotiſme, voyons quels en ſont les effets.

Dans un gouvernement abſolument deſpoti-

que, le monarque a ſur les grands qui l'entourent, la même autorité qu'un maître a ſur ſes eſclaves : ils dépendent immédiatement de ſes caprices : aucune loi ne les protége ; & comme ſa faveur les a créés, ſa diſgrace les anéantit.

Cette autorité s'établit ſans violence. Ce n'eſt pas le monarque, qui penſe à réduire les grands en ſervitude ; ce ſont les grands qui l'avertiſſent qu'ils ſont ſes eſclaves. Il les croit, & il les traite en conſéquence.

Quand on dit que, dans un pareil gouvernement, toutes les richeſſes ſont au deſpote ; cela eſt vrai des richeſſes des grands, puiſqu'ils n'ont que ce qu'ils tiennent, ou ſont cenſés tenir de lui.

Il eſt vraiſemblable qu'à ſon exemple, les gouverneurs, ſur-tout, dans les provinces éloignées, s'arrogent une autorité deſpotique ſur leurs créatures, & qu'ils l'exercent encore ſur-tous ceux dont ils envient la fortune. Ainſi dans cette monarchie rien n'eſt aſſuré à ceux qui paroiſſent avoir le plus.

Cependant il importe au monarque de limiter les pouvoirs qu'il confie aux gouverneurs ; & il eſt également de l'intérêt des gouverneurs, que l'autorité ſoit encore limitée dans tous ceux qui leur ſont ſubordonnés. La puiſſance ſouveraine & deſpotique s'affoiblit donc, en ſe tranſmettant de main en main, depuis le monarque juſqu'aux derniers des officiers ſubalternes.

Or, la limitation de tous ces pouvoirs eſt par contre-coup la ſûreté du peuple. Car la loi, par laquelle il n'eſt pas en la puiſſance des miniſtres de diſpoſer à leur gré des biens & de la per-

ſonne de chaque ſujet, aſſure à chaque ſujet la propriété de ſes biens & de ſa perſonne.

Tous ces miniſtres ſont moins les ſujets d'un monarque, que les inſtrumens aveugles d'un deſpote qui les tient dans l'eſclavage. Le peuple ſeul eſt ſujet, parce qu'il eſt, à quelques égards, ſous la protection des loix.

Il eſt ſous la protection des loix : car ſi le deſpote, au milieu de ſa cour où il agit par lui-même, peut ne conſulter que ſes caprices, il eſt forcé de preſcrire des loix à ceux qui agiſſent en ſon nom dans les provinces. Cependant les loix ne protégent le peuple qu'à quelques égards, parce que dans un gouvernement, où le ſouverain n'agit que par des eſclaves, elles ne ſont reſpectées, qu'autant qu'on ne les peut pas violer impunément; & par conſéquent le peuple eſt expoſé à de grandes vexations.

En effet, il eſt facile à des miniſtres d'en impoſer à un monarque, qui ne voit rien par lui-même, & qui eſt, pour ainſi dire, enſeveli dans ſon palais. Mais il leur eſt impoſſible de s'accorder toujours pour le tromper tous par les mêmes menſonges. Diviſés d'intérêts, envieux les uns des autres, ils ne ſongent qu'à ſe perdre mutuellement; & celui-là eſt perdu, qui eſt accuſé d'avoir peu reſpecté les ordres d'un maître, jaloux de ſon autorité.

Ils s'obſervent donc, & cette ſurveillance mutuelle eſt, juſqu'à un certain point, la ſauvegarde des peuples. Car celui qui abuſeroit de ſon pouvoir, verroit, dans ceux qui ambitionnent ſa place, autant de délateurs prêts à élever la voix contre lui.

Les grands empires ſont donc tout-à-la fois favorables & contraires au deſpotiſme. Ils lui ſont favorables, parce qu'ils ſont grands ; & parce qu'ils le ſont trop, ils lui ſont contraires. Pour juger au reſte des effets que ce gouvernement devoit produire ſous les rois d'Aſſyrie, il faudroit avoir de leur monarchie & des provinces qui la formoient, une connoiſſance plus détaillée que celle que nous en avons. Je ferai néanmoins des conjectures.

De ce que l'autorité s'affoiblit en ſe communiquant, il s'enſuit que plus les ſujets étoient par leur condition loin du deſpote, moins ils reſſentoient les effets du deſpotiſme. Comme les grands étoient eſclaves, parce qu'aucune loi ne les protégeoit ; le peuple qui formoit les dernieres claſſes, avoit quelque liberté, parce qu'il étoit ſous la protection des loix.

Il ſemble qu'on pourroit conjecturer encore que le deſpotiſme diminuoit à meſure qu'on s'éloignoit de la capitale ; que par conſéquent, les peuples des provinces intérieures étoient plus aſſervis ; & que ceux des frontieres, tributaires plutôt que ſujets, étoient plus libres. Je préſume néanmoins que le gouvernement étoit en général aſſez doux.

Avant les grands empires, & par conſéquent avant le deſpotiſme, on ſe bornoit à cultiver l'agriculture & les arts néceſſaires. On ne connoiſſoit pas le luxe, on n'en ſentoit pas le beſoin : car la maniere de vivre étoit fort ſimple, & l'a été encore longtems après.

Si, par conſéquent, nous nous tranſportons dans ces ſiecles, où l'intérieur de l'Aſie étoit

partagé entre une multitude de peuples cultivateurs, qui ſe gouvernoient chacun par leurs uſages, nous jugerons que l'agriculture, qui pouvoit ſeule les faire ſubſiſter, devoit être en grande conſidération.

Elle dut ſouffrir beaucoup lors de l'établiſſement des grands empires, puiſque c'eſt par la dévaſtation des provinces qu'on étendoit ſa domination, & que la politique des monarques de l'Aſie étoit d'exterminer pour commander.

Mais ce n'étoit-là qu'un mal paſſager. L'opinion, qui faiſoit conſidérer l'agriculture, la faiſoit bientôt refleurir dans les provinces mêmes qui avoient été dévaſtées. Puiſque les monarques, quelque deſpotes qu'ils ſoient, ne commandent pas aux opinions : ils étoient forcés à conſidérer eux-mêmes l'agriculture ; & en conſéquence, ils la protégeoient d'autant plus que l'utilité en étoit plus ſentie, dans ces tems où les arts de luxe n'étoient pas connus.

Tout nous atteſte l'attention que les ſouverains dans les tems les plus reculés, donnoient à l'agriculture. Nous voyons des pays que la nature rendoit peu fertiles, & ils ſont devenus abondans par des travaux, auxquels on n'a pu penſer, que lorſqu'il y a eu de grandes monarchies, & des monarques qui les ordonnoient. Je veux parler des canaux creuſés en Egypte & dans la Babylonie, pour faire ſervir à la fertilité des terres, les débordemens du Nil, du Tigre & de l'Euphrate.

Plus ces travaux étoient grands, plus l'opinion qui donnoit du prix à l'agriculture, s'établiſſoit; &, par conſéquent, l'agriculture étoit tout

tout-à-la-fois & plus cultivée & plus protégée.

Si les opinions, lorſqu'elles ne peuvent que nuire, durent uniquement parce qu'elles ſont conſacrées par le tems; il eſt naturel, à plus forte raiſon, qu'elles durent, lorſqu'elles ſont confirmées par l'expérience, qui en fait ſentir tous les jours l'utilité. C'eſt pourquoi l'agriculture a été conſidérée, juſques dans les tems où le luxe a eu fait de grands progrès. Cyrus le jeune, au rapport de Xénophon, s'en occupoit & s'applaudiſſoit des connoiſſances qu'il avoit acquiſes en ce genre.

Pour ſe convaincre que les laboureurs n'étoient pas vexés, il ſuffit de ſe ſouvenir que les contributions des provinces étoient volontaires. Car, dès-lors chacun cultivoit ſon champ, & jouiſſoit ſans crainte des fruits de ſon travail. On en jouiſſoit avec d'autant plus de liberté, que le gouvernement n'étoit pas encore dans l'uſage de mettre des obſtacles au commerce. Car, ſi Darius eſt le premier qui ait mis des impôts, il y a lieu de conjecturer que les Aſſyriens n'avoient pas imaginé de faire payer des entrées, & d'établir des douanes d'une province à l'autre. Ils s'appliquoient au contraire à lever les obſtacles que la nature oppoſoit à leur communication. Sémiramis, dit Diodore, avoit pratiqué des chemins dans toute l'étendue de ſon empire.

Il eſt vrai que la guerre étoit un fléau pour les campagnes : mais ce fléau ne faiſoit que paſſer. Les puiſſances ne connoiſſoient pas encore l'art long & pénible de s'épuiſer mutuellement, pour ne produire aucune révolution. Elles faiſoient la guerre avec moins de méthode, & elles

la faiſoient auſſi avec des ſuccès plus grands & plus rapides. Une ſeule victoire ouvroit pluſieurs provinces au vainqueur, & ſuffiſoit quelquefois pour donner un nouveau maitre à l'empire.

Tant qu'un conquérant ſe maintenoit dans une province, il n'avoit garde de la ruiner, puiſqu'il ne lui auroit plus été poſſible d'y ſubſiſter. Il ne la dévaſtoit, que lorſqu'il étoit forcé à ſe retirer. Alors il enlevoit les richeſſes des villes, il en égorgeoit les habitans, & il emmenoit un grand nombre de captifs. Cependant ſa retraite, ordinairement précipitée, ne lui permettoit pas de porter le ravage ſur une grande étendue de pays. Semblable à un torrent, il ne ruinoit que ce qui ſe trouvoit ſur ſon paſſage. On pouvoit lui échapper par la fuite & lorſqu'il étoit paſſé, le calme qui rappelloit chacun à ſes travaux, réparoit les dommages, & laiſſoit à peine quelques traces des dévaſtations. Ces dévaſtations n'étoient pas même auſſi grandes qu'on ſeroit porté à le croire, parce qu'alors les guerres étoient ordinairement moins des entrepriſes conduites avec méthode, que des irruptions momentanées.

Ce brigandage des gouverneurs, qui commandoient dans les provinces, n'avoit ni le fracas, ni la rapidité de ces dévaſtations: il étoit ſourd & lent, mais il étoit continu.

Cependant ce n'étoit pas ſur les habitans des campagnes, qu'il s'exerçoit davantage. La protection accordée à l'agriculture ne le permettoit pas. D'ailleurs cette partie du peuple avoit peu d'argent: car nous verrons bientôt que les denrées néceſſaires à la vie étoient à très-bas prix. C'eſt dans les villes que l'induſtrie faiſoit paſſer

cet or & cet argent qu'on nomme richeſſes, & qui étoient ſi propres à exciter l'avidité des gouverneurs. Les villes étoient donc le principal théatre des rapines, & les grandes fortunes s'y trouvoient expoſées à de grandes vexations.

Tel étoit donc le ſort des provinces d'un empire. Les habitans des campagnes y jouiſſoient de quelque liberté, parce qu'ils n'avoient guères pour richeſſes que des denrées difficiles à enlever, & que d'ailleurs ils vivoient à l'abri de la protection accordée à l'agriculture. Ceux des villes n'étoient pas ſi heureux. Mais à quelques rapines qu'ils fuſſent expoſés, l'induſtrie n'étoit pas découragée, parce qu'elle étoit exempte de toute impoſition. Comme l'art de la taxer étoit une découverte difficile à faire, il a été inconnu pendant longtems. Avant Darius, pere de Xerxès, les monarques de l'Aſie ne connoiſſoient pas cet art, puiſque l'uſage ne les autoriſoit pas encore à mettre des impôts arbitraires ſur les peuples. Le commerce ſe faiſoit donc avec une grande liberté, & par conſéquent, il portoit l'abondance dans les villes.

„ Il eſt arrivé de grands changemens en Aſie, „ comme le remarque Mr. de Monteſquieu. La „ partie de la Perſe qui eſt au Nord-eſt, l'Hyr- „ canie, la Bactriane, &c. étoient autrefois plei- „ nes de villes floriſſantes qui ne ſont plus; & „ le nord de cet empire, c'eſt-à-dire, l'iſthme „ qui ſépare la mer Caſpienne du Pont- „ Euxin, étoit couverte de villes & de nations, „ qui ne ſont plus encore. „

„ Eratoſthene & Ariſtobule tenoient de Pa- „ trocle, que les marchandiſes des Indes paſ-

„ ſoient par l'Oxus dans la mer du Pont. Marc „ Varron nous dit qu'on apprit, du tems de „ Pompée dans la guerre contre Mithridate, „ qu'on alloit en ſept jours de l'Inde dans le „ pays des Bactriens, & au fleuve Icarus qui ſe „ jette dans l'Oxus; que par là, les marchandiſes de l'Inde pouvoient traverſer la mer „ Caſpienne, entrer de-là, dans l'embouchure „ du Cyrus; que, de ce fleuve, il ne falloit „ qu'un trajet par terre de cinq jours pour aller „ au Phaſe, qui conduiſoit dans le Pont-Euxin. „ C'eſt, ſans doute, par les nations qui peuploient ces divers pays, que les grands empires des Aſſyriens, des Mèdes & des Perſes, „ avoient une communication avec les parties „ de l'orient & de l'occident les plus reculées. „

Ces nations, plus commerçantes que guerrieres, étoient, ſans doute, tributaires des grands empires qui les menaçoient. C'eſt par-là, qu'elles ſe mettoient à l'abri des entrepriſes qu'ils auroient pu former ſur elles, qu'elles s'aſſuroient une protection contre les peuples qui auroient pu troubler leur commerce.

Or, il eſt vraiſemblable que les rois d'Aſſyrie, ſe prévalant de la crainte de leurs armes & de la protection qu'ils accordoient, ne cherchoient que des prétextes pour exiger de ces peuples des tributs toujours plus grands. Ils autoriſoient à les vexer par des demandes continuelles, les gouverneurs qu'ils envoyoient ſur leurs frontieres; & ces gouvernemens étoient apparemment réſervés pour des hommes en faveur, qu'on vouloit enrichir.

Mais, quel que fût le tribut, la nation, qui

le payoit, étoit d'ailleurs indépendante. Gouvernée par ſes loix, elle donnoit donc un libre cours à l'induſtrie, qui paroiſſoit croître avec les contributions.

D'ailleurs, le luxe des Aſſyriens lui rendoit à peu-près ce que leur puiſſance lui enlevoit. Car les peuples induſtrieux pouvant ſeuls fournir les choſes de luxe, il eſt vraiſemblable qu'ils y mettoient eux-mêmes le prix; & que, par conſéquent, ils le portoient le plus haut qu'il étoit poſſible.

Autant alors les choſes de luxe étoient cheres, autant les choſes néceſſaires l'étoient peu; & il n'y avoit point de proportion entre le prix des unes & celui des autres.

C'eſt que les choſes néceſſaires ne pouvoient être que fort abondantes dans un empire, ou l'agriculture étoit protégée, & où, par conſéquent, un laboureur ne ſongeoit pas à quitter ſa charrue, pour aller apprendre un métier dans quelque ville. Le peuple, ſur-tout, celui des campagnes, n'ambitionne pas de changer ſon état. Naturellement porté à reſter où il ſe trouve, il ne cherche ſa vie ailleurs, qu'autant qu'il y eſt forcé. Voilà pourquoi l'Aſie, malgré les révolutions qui paroiſſoient devoir exterminer des nations entieres, a été extrêmement peuplée ſous les Aſſyriens, ſous les Mèdes & ſous les Perſes. Les familles ſe reproduiſent facilement, lorſque le gouvernement leur permet de vivre de leur travail.

Cette diſproportion, que je ſuppoſe entre le prix des choſes de luxe & celui des choſes néceſſaires, ne ſubſiſte pas aujourd'hui. Mais elle

a ſubſiſté chez les Perſes. Elle a ſubſiſté chez les Grecs, dans les tems où l'or & l'argent étoient communs, dans le ſiecle de Solon, dans celui d'Alexandre, & longtems après [*]. Les obſervations que nous avons faites, prouvent que cela devoit être; & nous pouvons nous en convaincre encore.

Dans le tems de cette diſproportion, la maniere de vivre étoit en général fort ſimple; & le luxe étoit une magnificence réſervée aux ſouverains & aux grands, c'eſt-à-dire aux hommes qui regardent le moins au prix des choſes. On conçoit donc qu'ils étoient obligés de rendre aux nations induſtrieuſes les tributs qu'ils leur avoient impoſés.

Aujourd'hui le luxe eſt devenu ſi contagieux, qu'il ſuffit de n'être pas abſolument pauvre, pour vouloir paroître comme ceux qui ont du ſuperflu. En conſéquence, l'appas du gain a multiplié ceux dont l'induſtrie peut fournir au luxe des autres: mais, comme il les a trop multipliés, ils ſont forcés de vendre au rabais, & de mettre aux choſes un prix proportionné aux conditions moins riches. C'eſt ainſi qu'il s'eſt établi une ſorte de proportion entre le prix des choſes ſuperflues & celui des choſes néceſſaires. On voit par-là que cette proportion ne pouvoit pas avoir lieu dans les ſiecles où le luxe étoit moins commun.

C'eſt la grande population & le bas prix des

---

[*] Voyez la *Diſſertation hiſtorique & politique ſur la population des anciens tems*; par Mr. Wallace.

choſes néceſſaires, qui faiſoit la richeſſe & la puiſſance des anciens empires. Les monarques pouvoient avoir de plus grandes armées; ils pouvoient entretenir un plus grand nombre d'eſclaves; ils pouvoient exécuter de plus grands ouvrages; en un mot ils pouvoient être plus grands dans toutes les entrepriſes. On commence donc à comprendre qu'il n'y a peut-être pas, dans ce qu'on rapporte de leur magnificence, autant d'exagération qu'on le croit communément.

D'après les obſervations que nous avons faites, on ne voit pas que le deſpotiſme ſoit auſſi deſtructeur qu'il paroît devoir l'être. Comment donc le deviendra-t-il? C'eſt ce que nous allons examiner dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE IX.

Continuation du même ſujet.

LE deſpotiſme ne devient deſtructeur qu'à proportion des progrès du luxe.

Le luxe conſiſte dans les choſes ſuperflues, & j'en diſtingue de trois eſpeces: le luxe de magnificence, le luxe de commodités, le luxe de frivolités.

Je mets le luxe de magnificence dans la grandeur des villes, dans celle des palais, dans celle des ouvrages publics, dans la pompe qui ſuit

les grands, & dans les tréſors dont ils font oſtentation. Telle étoit la magnificence des Aſſyriens.

On regardoit ſans doute cette magnificence comme un attribut de l'empire, du monarque & des grands. On n'y prétendoit donc pas, lorſque, par ſa condition, on n'étoit pas fait pour y prétendre; &, par conſéquent ce luxe n'étoit pas contagieux.

Les dépouilles des nations vaincues & les contributions des nations tributaires ſuffiſoient pour l'entretenir. On employoit les eſclaves aux travaux publics; ou, ſi l'on y faiſoit travailler les ſujets, c'étoit un moyen de faire circuler parmi le peuple une partie des richeſſes des grands. Ce luxe n'étoit donc pas à charge. Il l'étoit d'autant moins, que ſe trouvant dans des choſes qui ont par elles-mêmes une longue durée, il ne mettoit pas dans la néceſſité de recommencer continuellement les mêmes dépenſes.

Il n'en eſt pas de même des recherches pour ſe procurer les commodités de la vie, c'eſt-à-dire des recherches dans le logement, dans les meubles, dans la table, dans le vêtement, dans les équipages, &c. Ce luxe eſt diſpendieux, parce que les dépenſes dans leſquelles il jette, ſe renouvellent continuellement, & il le devient tous les jours davantage, parce qu'on ne ſe contente pas de jouir des commodités, on veut encore y joindre une ſorte de magnificence.

Il gagne peu-à-peu & de proche en proche toutes les conditions. Toutes y prétendent ou croient avoir droit d'y prétendre, & on ſeroit honteux de n'être pas comme les autres.

Lorſque ce luxe eſt une fois répandu, les moins riches ſe ruinent pour le ſoutenir; les pauvres, dans l'eſpérance d'en jouir un jour, ſongent à s'enrichir par toutes ſortes de moyens, & les mœurs ſe corrompent.

Alors les conditions tendent à ſe confondre, & elles ſe confondroient, ſi les hommes opulens, qui ſe procurent les choſes commodes ſans déranger leur fortune, ne s'appliquoient pas à mettre de la magnificence dans les commodités dont ils jouiſſent; & ils ſe ruinent, en ajoutant le luxe de magnificence au luxe de commodités.

Mais par cette magnificence même, qui leur devient commune à tous, ils ſe confondent encore; & cependant ils veulent ſe diſtinguer à l'envi. Il ne reſte donc plus qu'à donner dans les frivolités, on y donne, & c'eſt alors qu'on voit les grands s'occuper ſérieuſement de hochets. On diroit que le monde eſt tombé en enfance.

Quand on eſt venu à ce point, le goût du luxe n'eſt dans le vrai qu'un travers d'imagination, qui met notre vanité à avoir, pour la montre, plutôt que pour l'uſage, des choſes commodes, magnifiques ou frivoles, que tout le monde ne peut pas ſe procurer.

La magnificence a des bornes, les commodités en ont encore, les frivolités n'en ont point. Le luxe des choſes frivoles doit donc achever la ruine des plus grandes fortunes, & il achève auſſi celle des mœurs.

Peu recherchés dans les commodités de la vie, les Aſſyriens ne connoiſſoient que le luxe de magnificence. Leur maniere de vivre étoit

forme ſimple. Cette ſimplicité a paſſé aux Mèdes & aux Perſes. Elle ne s'eſt altérée que fort inſenſiblement. Elle a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiecles; & ce n'eſt guères que depuis Alexandre que le luxe de commodités a prévalu ſenſiblement chez les nations de l'Aſie.

La plus grande ſimplicité bannit toutes les commodités, toutes les frivolités, & borne les dépenſes à l'uſage des choſes purement néceſſaires. Les Aſſyriens, ſans doute, n'étoient pas à ce degré de ſimplicité: mais ils en approchoient beaucoup, ou du moins ils s'en écartoient peu, en comparaiſon des Aſiatiques ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre. Obſervons quels devoient être les effets de cette maniere de vivre, & nous obſerverons enſuite ceux que le luxe a dû produire.

Si la richeſſe d'un état conſiſte, comme je le crois, à pouvoir entretenir une grande population, elle conſiſte par conſéquent dans la quantité des matieres premieres, deſtinées aux arts, & dans la quantité des denrées propres à nourrir les habitans des villes & des campagnes. Si cette quantité eſt en proportion avec la conſommation, l'état eſt riche; ſi elle ne l'eſt pas, l'état eſt pauvre.

Or, dans les ſiecles ou la maniere de vivre eſt ſimple, cette porportion s'établit facilement; parce que l'agriculture fournit en abondance les matieres premieres & les denrées; & que d'ailleurs les hommes ſe bornant aux arts dont ils ont abſolument beſoin, rien ne ſe perd en conſommations ſuperflues.

Par la même raiſon que l'état eſt riche, aucun particulier n'eſt pauvre, ou du moins chacun peut vivre de ſon travail. Car l'abondance des

choſes néceſſaires les tient à bas prix, & les impôts, qu'on ne connoît pas encore, ne les peuvent pas renchérir. La ſimplicité qu'accompagne le bas prix des choſes, fait donc tout à la fois la richeſſe des particuliers & celle de l'état.

Si on ſuppoſe que la maniere de vivre des Mèdes a été moins ſimple que celle des Aſſyriens, il en faudra conclure qu'ils ont fait plus de dépenſes en luxe, c'eſt-à-dire en conſommations ſuperflues. Or, plus il y a de conſommations ſuperflues, plus il eſt difficile que la maſſe des denrées & des matieres ſoit en proportion avec les conſommations. Dans cette ſuppoſition, l'empire des Mèdes aura donc été moins riche que celui des Aſſyriens. Je fais le même raiſonnement ſur les Perſes, ſur les ſucceſſeurs d'Alexandre, &c. & je vois que dans la ſucceſſion des empires, le dernier eſt toujours moins riche que celui qui le précéde.

Quelles que ſoient les richeſſes d'un particulier, il n'eſt cenſé riche, qu'autant qu'elles ſont en proportion avec ſes dépenſes. Que les richeſſes ne diminuent pas & que ſes dépenſes augmentent, auſſi-tôt il ſera moins riche, & bientôt il ſera pauvre. Il en eſt de même des états, ils ne ſont riches que par l'économie.

Depuis les Perſes, nous voyons croître le luxe en Aſie, & par conſéquent, les dépenſes. Mais nous ne voyons pas croître les richeſſes, c'eſt-à-dire la maſſe des denrées, & des matieres premieres. Au contraire cette maſſe diminue de ſiecle en ſiecle, parce que de ſiecle en ſiecle l'agriculture y eſt toujours moins floriſſante.

Mais, dira-t-on, les arts de luxe n'apportent-

ils pas l'opulence ? non : ils n'apportent que de nouveaux beſoins. Or, puiſque de nouveaux beſoins augmentent la conſommation, ils appauvriront l'état, ſi les productions, qui faiſoient auparavant ſubſiſter le peuple, n'augmentent pas dans la même proportion.

La forme que prend la matiere premiere dans les ouvrages de l'art, a un prix, ſans doute, & ce prix eſt celui de la main-d'œuvre. Les artiſtes le fixent eux-mêmes d'après ce qui leur eſt néceſſaire pour vivre dans les tems où ils travaillent, & dans ceux où ils ne peuvent pas travailler. Mais ils ne le fixent pas à volonté : car le luxe multipliant les artiſtes en tout genre, la concurrence les force à n'eſtimer leur travail que ce qu'il vaut en effet. Si quelques-uns, parce qu'ils réuſſiſſent mieux, ſont plus chers, ou paroiſſent donner une valeur arbitraire à leurs ouvrages, il n'en eſt pas moins vrai que cette valeur, bien appréciée, n'eſt que la valeur même des choſes néceſſaires à leur entretien.

Or, la valeur des ouvrages de l'art, n'étant que la valeur des choſes néceſſaires aux artiſtes, jointe à la valeur des matieres premieres, il s'enſuit qu'ils n'apportent pas de nouvelles richeſſes. Ils ne ſont que repréſenter celles qui exiſtoient auparavant. Il eſt vrai qu'ils les repréſentent avec une forme qu'elles n'avoient pas, & qu'ils les accomodent aux nouveaux beſoins que nous nous ſommes faits. Voilà, ſans doute, ce qui perſuade qu'on eſt plus riche.

Cependant ce que le luxe diſſipe en conſommations ſuperflues, eſt autant de retranché ſur les conſommations néceſſaires ; &, dans cet état des

choſes, le néceſſaire manque au peuple, pendant que les riches jouiſſent des ſuperfluités & ſe ruinent.

Il eſt évident que les artiſans du luxe ſont, pour la plupart, enlevés à l'agriculture, & qu'elle devient, par conſéquent, moins floriſſante, à proportion que le luxe fait de plus grands progrès.

D'un côté, moins il y a de cultivateurs, moins la terre produit; & de l'autre, plus il y a de non-cultivateurs, plus on auroit beſoin que la terre produiſit d'avantage. Or, dans les ſiecles de luxe, le nombre de ceux qui la cultivent, diminue tous les jours, & le nombre de ceux qui ne la cultivent pas, augmente tous les jours. Il faut donc que les choſes néceſſaires à la vie renchériſſent continuellement, &, par conſéquent, il faut encore que le peuple ait d'un jour à l'autre plus de peine à ſe les procurer.

Dans cette révolution, ceux dont les terres ſont en valeur, ont de plus grands revenus en argent, puiſqu'ils vendent leurs denrées à plus haut prix. Mais ſi tout renchérit dans la même proportion, ils n'en ſont pas plus riches; & ſi, au contraire, il y a des choſes qui reſtent au même prix où elles étoient auparavant, ce ſera parce qu'on n'aura pas augmenté les gages & les ſalaires de ceux qui n'ont que des gages & des ſalaires pour vivre. Alors les propriétaires des terres ne ſont plus riches, parce qu'ils abuſent de la miſere qui met les pauvres dans la néceſſité de travailler pour eux. C'eſt donc au détriment d'une partie du peuple, que le luxe ſe ſoutient; & par conſéquent le renchériſſement qu'il amène, eſt une preuve que l'état s'appauvrit.

On dira, ſans doute, en faveur du luxe, qu'il peut être un encouragement à l'agriculture, parce que plus il diſſipe en conſommations ſuperflues, plus il invite à cultiver les terres. Mais tous les ſiecles dont il reſte quelque tradition, atteſtent que l'agriculture n'a jamais été plus floriſſante que dans les monarchies où la ſimplicité des mœurs étoit une barriere aux progrès du luxe.

Dans ces monarchies les arts néceſſaires ne ſe cultivent pas ſeulement dans les villes, ils ſe cultivent encore dans les bourgs, dans les villages, dans les hameaux, par tout. Or, puiſque ces arts ſont les ſeuls dont on ſente le beſoin, on trouve donc par-tout les mêmes avantages; & par conſéquent, un homme riche ne ſonge pas à quitter ſon hameau, pour en aller manger le produit dans une ville. La conſommation des denrées & des matieres premieres ſe fait dans les lieux mêmes où elles ſe recueillent. Le ſuperflu d'un hameau échange contre le ſuperflu d'un autre hameau, celui d'une province contre celui d'une province voiſine; & ce commerce ſe fait avec d'autant plus de facilité, que le tranſport de proche en proche eſt moins diſpendieux. D'ailleurs l'argent, qui le facilite encore, eſt répandu dans toutes les parties de la monarchie. Il garde par-tout ſon niveau, ou à peu près. Il en circule mieux, & par conſéquent, il ſoutient par-tout l'état floriſſant de l'agriculture & des arts néceſſaires.

Mais les arts de luxe ſe retirent dans les villes. C'eſt-là qu'ils ſe cultivent, & ce n'eſt même que dans les plus grandes qu'ils fleuriſſent. Il faudra donc les ſuivre dans ces villes, ſi on veut jouir des commodités qu'ils procurent. Or, on le vou-

dra; & par conſéquent les villages & les hameaux ſeront inſenſiblement abandonnés à ceux qui, étant moins riches, ont auſſi moins de moyens pour faire valoir les terres. Il faut peu compter ſur les ſoins des grands propriétaires, qui ſont éloignés de leurs poſſeſſions, & à qui le luxe fait une néceſſité de les négliger. Souvent ils les dégradent pour ſe procurer des reſſources momentanées. Il eſt au moins certain que leurs terres ne ſont pas auſſi bien cultivées que les champs d'un payſan qui ne ſort pas de ſon hameau. Il n'y a des friches que dans les domaines des grands propriétaires.

Par le concours que le luxe attirera dans les grandes villes, tout l'argent y ſera peu à peu porté. Il deviendra donc rare dans les autres : il le ſera encore plus dans les bourgs; il n'en reſtera preſque pas dans les villages.

Alors le prix des choſes néceſſaires hauſſera pour les villes, parce qu'il en faudra faire venir de fort loin, pour fournir à la ſubſiſtance des habitans, & il hauſſera encore ſenſiblement de génération en génération, parce que de génération en génération, le concours y ſera plus grand, & l'argent plus commun. Les grandes villes ſont des abymes que le luxe paroît avoir creuſés, pour engloutir toutes les richeſſes d'une monarchie.

Il nous reſte à conſidérer ce que devient le deſpotiſme, quand les peuples renoncent à la ſimplicité des mœurs, & ſe livrent aux arts de luxe.

Nous venons de voir que lorſque la maniere de vivre eſt ſimple, l'agriculture eſt floriſſante, & que les richeſſes ſe répandent également partout. Les peuples payent donc facilement les im-

pôts, & ces impôts ſuffiſent au monarque, qui, à la magnificence près, vit dans la même ſimplicité que les peuples.

Mais nous avons vu auſſi que, lorſque le luxe règne, l'agriculture devient moins floriſſante, que les richeſſes ſe concentrent peu-à-peu dans les villes, & que la miſere augmente continuellement dans les campagnes.

Les peuples n'ont donc plus la même facilité à payer les mêmes impôts. Cependant la guerre ceſſe d'être une reſſource pour le monarque; parce que le luxe avec lequel on la fait, & le haut prix des choſes néceſſaires, l'ont rendue trop diſpendieuſe.

Les contributions des nations tributaires ſont auſſi d'un foible ſecours. Elles deviennent tous les jours moins conſidérables. Il faut armer pour les exiger, il faut avoir des ſuccès, & quand on en a eu, les fraix de la guerre ont diſſipé d'avance les contributions qu'on retire. Que ſerace donc, ſi l'empire, dont la puiſſance eſt diminuée, n'eſt plus redoutable à ſes voiſins, s'il les redoute lui-même, & s'il en devient tributaire à ſon tour?

Dans de pareilles circonſtances, les anciennes impoſitions ne ſuffiſent pas au monarque, qui a ſon luxe à ſoutenir, celui des grands, celui de tous les hommes employés dans l'adminiſtration. Elles ſuffiſent d'autant moins que les reſſorts du gouvernement ſont plus compliqués que jamais, depuis que le luxe a multiplié les affaires, & ceux qui en vivent. Il faut payer plus de gages, plus d'appointemens, plus de penſions, plus de gratifications: il les faut payer au triple ou au quadruple,

druple. Il faut donc mettre de nouveaux impôts.

De nouveaux impôts cependant ſont une nouvelle charge pour le peuple, & ne ſont pas, dans la même proportion, une augmentation de revenu pour le monarque. Car la perception en détourne une grande partie, & d'ailleurs ils retombent ſur lui-même, parce qu'ils hauſſent le prix des conſommations de toute eſpèce. On voit donc que plus il emploiera ce moyen, plus il ruinera ſes provinces, & cependant il continuera de l'employer parce qu'il n'en a pas d'autre.

Mais cette adminiſtration a un terme après le quel on ne verra plus qu'une miſere générale dans des provinces autrefois floriſſantes. Tel eſt l'état où eſt tombée l'Aſie depuis le ſiecle d'Alexandre. Ce ne ſont pas les grandes révolutions qui l'ont dévaſtée. Auparavant il y en avoit eu de pareilles, & elle avoit continué d'être floriſſante. Mais le deſpotiſme eſt devenu deſtructeur, lorſque le luxe a eu rompu toutes les digues qui le contenoient.

Juſqu'à préſent l'Europe a été plus heureuſe. Quand vous en étudierez l'hiſtoire moderne, vous verrez s'y former des républiques, des gouvernemens mixtes & des monarchies modérées d'où le deſpotiſme ſera banni, par la façon de penſer des peuples & par les loix fondamentales, auxquelles les monarques ſe ſoumettront.

CHAPITRE X.

Des loix positives qu'on nomme loix civiles.

LES loix que le souverain, c'est-à-dire, la personne physique ou morale en qui réside la puissance souveraine, les loix, dis-je, que le souverain fait pour déterminer ce que les sujets qui vivent sous son gouvernement doivent à l'état, & ce qu'ils se doivent les uns aux autres pour le maintien de l'ordre, sont celles qu'on nomme *loix civiles*.

L'objet en général de ces loix est de règler le culte public, de constater l'état des particuliers, d'assurer à chacun la propriété de ses biens & de sa personne, & de punir ceux qui se rendent criminels en les violant.

Sans partialité, & favorables aux plus foibles comme aux plus puissans, elles doivent empêcher que les sujets ne se fassent des injustices les uns aux autres.

La collection de ces loix est devenu l'objet d'une science qu'on nomme jurisprudence. Ce n'est pas néanmoins sous ce point de vue que je les envisagerai: je me borne à les considérer par rapport aux gouvernemens que nous avons observé.

Dans les anciennes monarchies despotiques où la maniere de vivre étoit simple encore, je présume qu'il y avoit peu de loix civiles. Il me semble qu'on sentoit rarement le besoin d'en faire,

parce qu'en général tout pouvoit être réglé par les coutumes des peuples, ou par les uſages de chaque tribu.

Lorſque le deſpotiſme n'a plus été contenu, les loix civiles auront été fort rares encore. Comme ce gouvernement ôte tout reſſort aux ames, on aura continué par habitude de prendre pour règle les uſages anciens; & on ne ſe ſera conduit, d'après de nouveaux uſages, qu'autant qu'il ſe ſeront introduits inſenſiblement, & qu'on n'aura pas remarqué le tems où ils commençoient. Ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que le deſpote & ceux qui agiſſent en ſon nom, jaloux d'exercer un pouvoir arbitraire, penſent moins à faire les loix qui manquent, qu'à faire oublier celles qui exiſtent.

Cependant il n'eſt pas poſſible qu'il n'y ait point de loix, à moins qu'on ne ſuppoſe que le monarque, ayant ſeul droit à tout, diſpoſe auſſi de tout à volonté. Or, cette ſuppoſition ſe détruit d'elle-même: le deſpote ſeroit forcé de renoncer à ce droit, & par conſéquent, de reconnoître d'autres propriétés que les ſiennes; parce qu'il ne peut pas, & qu'il ne veut pas faire de tous ceux qui agiſſent en ſon nom, autant de deſpotes ſemblables à lui, c'eſt-à-dire autant de deſpotes qui lui diſputeroient cette propriété qu'il s'attribue. Sa puiſſance, comme nous l'avons remarqué, s'affoiblit en ſe communiquant; elle reſſemble à cette lumiere de Zoroaſtre, d'où tout émane, & qui s'obſcurcit d'émanation en émanation.

C'eſt à Sparte que tout étoit de fait comme de droit au ſouverain. Rien ne limitoit une puiſſance, qui ne ſe communiquoit pas par une ſuite

d'émanations, & qui reſtoit toute entière dans ſon principe. Un Spartiate, comme ſujet, n'avoit rien : comme citoyen, il avoit part à tout ; parce qu'il avoit part à la ſouveraineté.

Les Ilotes n'étoient ni citoyens ni ſujets : c'étoient des animaux que le ſouverain employoit à la culture de ſes terres. Auſſi n'y avoit-il point de loix pour eux, comme en Perſe, il n'y en avoit point pour les grands.

Les Spartiates, égaux comme citoyens, parce qu'ils avoient tous la même part à la ſouveraineté, l'étoient encore comme ſujets, parce qu'ils étoient tous également pauvres. On conçoit donc qu'il ne leur falloit pas beaucoup de loix civiles, & en effet, ils en avoient fort peu.

Dans la république d'Athènes, tout citoyen avoit droit de ſuffrage : par conſéquent toute la ſouveraineté réſidoit dans le peuple, ainſi qu'à Sparte. Les Athéniens étoient donc égaux comme citoyens : mais ils étoient inégaux comme ſujets, puiſqu'à cet égard ils étoient plus ou moins riches. Il leur falloit donc un plus grand nombre de loix, & ce beſoin s'accrut avec le progrès des arts.

Les loix, dans cette république, ſe multiplioient d'autant plus, qu'elles embraſſoient tout. Elles changeoient même la condition des eſclaves : en les protégeant, elles les faiſoient participer aux droits des ſujets.

Cependant il ſemble que le peuple, quand il ſe gouverne, eſt le deſpote de lui-même. Il n'en eſt même point de plus abſolu, de plus aveugle, ni de plus capricieux. Il eſt vrai qu'il eſt un tems où tout paroît le porter au grand : mais on diroit

que les circonſtances le forcent ſeules à être vertueux. En effet, ſi elles changent, il ceſſe de l'être: il ſuit alors ſon penchant, & il va de déſordre en déſordre. Il bannit un citoyen, comme un roi de Perſe condamne un grand, uniquement parce qu'il le redoute. Il ne ſe contente pas, comme le grand roi, de diſſiper ſes finances: il veut que ſes diſſipations paſſent en loix; & il ordonne que les fonds, deſtinés à la défenſe de la patrie, ſeront employés à lui donner des fêtes. Légiſlateur, il veut encore être juge; & parce que, dans ſes jugemens, il ſe prévaut de ſa puiſſance légiſlative, il met ſa volonté momentanée à la place des loix qu'il a fait; & par conſéquent, au lieu de loix il n'y a plus que des caprices.

Tel eſt ce deſpote. Il ne faut donc pas s'étonner s'il eſt dur avec ſes alliés; il ne faut pas s'étonner non-plus s'il finit par être aſſervi.

Au reſte, les loix civiles, chez tous les peuples de la Grece, ont été en petit nombre & fort ſimples. Elles n'avoient pas beſoin d'être expliquées, ni commentées: l'étude en étoit courte & facile, & elle n'exigeoit pas que des citoyens s'en occupaſſent uniquement. C'eſt pourquoi les Grecs n'ont point eu de juriſconſultes. Nous verrons, dans la ſuite de l'hiſtoire, comment les loix civiles ſe ſont multipliées, & ont fait naître la juriſprudence.

CHAPITRE XI.

De la loi d'opinion.

Les loix ſont établies pour le maintien de l'ordre ; mais ſans troubler l'ordre, on peut ne pas faire tout ce qu'on doit pour le maintenir : on peut le choquer indirectement : on peut s'en écarter par des délits que le légiſlateur n'a pas prévu : enfin on peut commettre des fautes, ſur leſquelles il n'a pas dû ſtatuer ; parce qu'étant de nature à ne pouvoir être connues, ou à ne pouvoir l'être que difficilement, elles demanderoient des recherches qui troubleroient la ſociété.

Les coupables cependant ne ſauroient ſe ſouſtraire à tout châtiment ; ils ſont punis par le jugement que le public porte de leur conduite. Ainſi l'opinion eſt une loi qui ſtatue ſur les actions, dont la loi civile ne prend pas connoiſſance. Le mépris eſt la peine qu'elle inflige : l'eſtime eſt la récompenſe qu'elle accorde.

Je mets cette loi au nombre des loix poſitives. Quoiqu'elle ne ſoit pas proclamée ſolemnellement, elle n'en eſt pas moins notoire. Le public, par les jugemens qu'il porte, la proclame en quelque ſorte à chaque inſtant.

Cette loi a pourtant un des défauts que nous avons remarqué dans les conventions tacites. Comme elles, l'opinion n'eſt ſouvent que l'effet des circonſtances où nous nous ſommes trouvés,

& où nous avons jugé des choſes avec prévention plutôt qu'avec réflexion. C'eſt une habitude de diſpenſer inconſidérément notre eſtime & notre mépris, & de retomber continuellement dans les mêmes erreurs : c'eſt une ſource de préjugés. Voilà pourquoi on voit les opinions changer de ſiecle en ſiecle, comme de contrée en contrée.

En Perſe, l'opinion accordoit la conſidération aux grands. Or, on étoit grand par la faveur du monarque ; & on étoit encore plus grand, lorſqu'aſſez puiſſant pour ſe ſoutenir par ſoi-même, on pouvoit ſe ſouſtraire au maître qu'on avoit ſervi. La loi d'opinion preſcrivoit donc d'être eſclave pour s'élever, & d'être rebelle pour ceſſer d'être eſclave. Elle ne blâmoit dans les grands ni les baſſeſſes, ni les perfidies ; &, par conſéquent, elle tendoit à les dépouiller de toute vertu.

Ils étoient, par rapport au monarque, ce que ſont, par rapport à un maître dur, des eſclaves bas & perfides ; & comme l'opinion autoriſoit les Spartates à diſpoſer de la vie des Ilotes, elle autoriſoit le roi de Perſe à diſpoſer de la vie des grands. Il ne leur faiſoit pas leur procès, il les condamnoit.

Le peuple ſtupide voyoit avec indifférence les révolutions qui faiſoient tomber les grands & quelquefois le monarque même ; & ſi les coups frappoient ſur lui, il les ſouffroit comme un mal néceſſaire, ſans oſer chercher ſi on étoit juſte ou injuſte à ſon égard. L'opinion n'étoit donc qu'un préjugé barbare qui écartoit toute idée de juſtice.

En Grece, l'opinion donnoit à tous les citoyens le même droit à la liberté ; & cette façon de

penſer, qui portoit aux grandes choſes, conduiſoit naturellement à une législation fondée ſur la juſtice, & pouvoit devenir une ſource de vertus ſociales.

A Lacédémone néanmoins elle fut modifiée de maniere qu'elle produiſit de mauvais effets. C'eſt que Lycurgue ayant aſſuré la liberté dans une égalité parfaite à tous égards, l'opinion particuliere aux Spartiates, fut que chaque citoyen n'avoit à lui que ſa liberté, que d'ailleurs il ne pouvoit rien acquérir, & que tout étoit au ſouverain, c'eſt-à-dire, au corps qui ſe formoit par la réunion de tous. Or, cette opinion avoit des inconvéniens.

En effet, le ſouverain de Sparte eſt une eſpèce de deſpote. Il eſt vrai que ſon autorité n'eſt pas arbitraire, mais elle eſt abſolue. Il fonde ſa puiſſance dans la pauvreté de ſes ſujets: il les dépouille pour ſa ſûreté: il étouffe juſqu'aux talens, parce qu'il les redoute, & ne connoiſſant d'autres droits que ceux qu'il s'arroge, il fait de ſon utilité, l'unique règle de ſa juſtice. Or, cette façon de penſer eſt celle de tous les membres, dont ſe forme la perſonne du ſouverain: elle leur paroît d'autant plus naturelle, que chacun d'eux, comme ſujet, s'eſt ſoumis au deſpote; a renoncé en quelque ſorte au droit d'exercer ſes facultés; & s'eſt condamné à être ſans talent, parce que le deſpote lui défend d'en avoir. Voilà pourquoi les Spartiates ont été cruels avec leurs eſclaves, durs avec leurs alliés, infidèles envers tous les Grecs.

Tous les Athéniens, ainſi que les Spartiates avoient le même droit à la liberté. Mais l'inégalité des fortunes laiſſoit des propriétés à chacun

d'eux, & rien ne les empêchoit d'exercer leurs talens. Les loix civiles protégeoient ces propriétés & ces talens. Le ſouverain ou le corps des citoyens les reſpectoit, & chacun, comme ſujet, s'accoutumoit à penſer qu'il les devoit reſpecter lui-même.

Dans cette république l'opinion étoit, par conſéquent, que les citoyens ont chacun ſéparément la propriété de leurs biens & de leurs talens, comme ils ont tous enſemble la propriété de la ſouveraineté. Cette façon de penſer qui leur donnoit de la juſtice une idée plus développée & plus étendue, leur apprenoit à reſpecter les propriétés juſques dans les étrangers, & à aimer les talens de quelque part qu'ils vinſſent : c'eſt pourquoi les Athéniens ont été plus juſtes que les Spartiates, & ont eu des mœurs plus douces.

L'inégalité des fortunes leur a donc été avantageuſe : & en effet elle doit l'être tant que les richeſſes ne ſont pas la meſure de l'eſtime publique. Si, dans une république, un Ariſtide, malgré ſa pauvreté, eſt plus conſidéré qu'un citoyen opulent, qu'importe que les biens ſoient inégalement partagés ? L'opinion qui met la vertu au-deſſus de tout, enrichira la république de toute l'opulence des citoyens. Si les richeſſes de Cimon ont contribué à ſa conſidération, c'eſt que par la façon de penſer dans laquelle il avoit été élevé, & qui étoit celle de ſes peres, il croyoit les devoir à ſa patrie, ainſi que ſes talens. Dans les beaux tems d'Athènes, de grandes richeſſes n'auroient été qu'à charge à un citoyen qui auroit voulu les réſerver pour lui ſeul ; il n'auroit ſu quel uſage en faire.

En un mot l'inégalité des fortunes eſt avantageuſe à une république, lorſque l'opinion, qui règle l'uſage des richeſſes, ne permet pas à un citoyen de les employer à ſon luxe. Car ſi, en pareil cas, il ne les employoit pas pour la patrie, il n'en auroit que l'embarras. Il les donne donc à l'état, & l'état eſt d'autant plus riche qu'il a plus de citoyens opulens.

Cette opinion fait naître l'égalité de l'inégalité même. Car les citoyens ne réſervant pour eux que le néceſſaire, tous à cet égard ſont égaux, parce qu'ils l'ont tous; & le ſuperflu qui paroiſſoit les diſtinguer, les rend encore égaux; puiſqu'étant donné à la patrie, il eſt donné à tous. Cette opinion fait une communauté, des biens que l'induſtrie avoit partagé inégalement.

Alors il eſt véritablement beau d'avoir des richeſſes, parce qu'il eſt beau d'avoir ce moyen de plus pour ſervir la patrie. Cette façon de penſer devient, pour des ames républicaines, le plus puiſſant mobile de l'induſtrie, & une ſource de talens utiles.

Les Spartiates, à qui elle ne pouvoit être commune, étoient privés de tous les bons effets dont elle eſt le principe. Il eſt vrai que l'égalité aſſuroit la durée de leur gouvernement, mais elle appauvriſſoit la république en appauvriſſant les citoyens.

Les Athéniens changerent de façon de penſer. Cette révolution que les vertus de Cimon avoient retardée, s'acheva bruſquement après la mort de ce citoyen. Les ſuccès l'amenerent inſenſiblement; parce qu'en diſſipant la crainte des ennemis, ils diminuerent la vigilance pour la patrie;

& qu'en diminuant la vigilance ils affoiblirent l'attachement.

La victoire de Salamine eſt donc l'époque où cette révolution a commencé. Ses progrès furent enſuite comme les progrès des armes. Elle ſe trouva bien avancée, lorſque Cimon eut fait la loi au roi de Perſe. Alors elle ſe fût achevée d'elle-même : mais Périclès la hâta, parce qu'il ne fut occupé qu'à flatter les nouveaux goûts du peuple.

Après cette révolution, l'économie & la frugalité ceſſerent d'être des vertus, ou furent même des ridicules. Le ſuperflu devint la choſe néceſſaire. On crut donc n'être jamais aſſez riche pour ſoi, & par conſéquent, il ne fut plus poſſible de l'être pour la république. C'eſt alors que les richeſſes amenerent réellement l'inégalité. Il n'y eut plus que des riches & des pauvres, & les riches furent pauvres eux-mêmes, parce que l'accroiſſement des richeſſes ne ſut pas en proportion avec l'accroiſſement du luxe. C'eſt ainſi que les états commencent dans la pauvreté, ſe corrompent avec le ſuperflu & finiſſent dans la miſere.

Une opinion mit le comble aux malheurs des Athéniens, quand les meilleurs eſprits crurent ne pouvoir trouver le bonheur que dans l'éloignement des affaires. C'eſt alors que la république, livrée à des ames vénales, accélera ſa ruine.

Vous voyez, Monſeigneur quel eſt le pouvoir des opinions. Il eſt d'autant plus grand & d'autant plus étendu, qu'elles n'influent ſeulement, comme les loix, ſur quelques-unes de nos actions : elles influent encore ſur toute notre conduite, ſur toutes nos habitudes, ſur tous nos mouve-

mens, ſur notre penſée en un mot, & elles nous reglent au gré de leurs caprices.

Tantôt elles ſont le principe de la ſimplicité, de la frugalité, de l'amour du bien public, du déſintéreſſement, & de toutes les vertus. D'autres fois, elles conſacrent les pratiques les moins ſages, les plus abſurdes, les plus nuiſibles, les plus barbares. Elles les encouragent, elles les mettent au nombre des choſes louables, elles en font des devoirs, & elles attachent la conſidération au vice. Plus vous obſerverez les nations, plus vous vous convaincrez qu'elles ſont heureuſes ou malheureuſes, ſuivant que les opinions qu'elles ſuivent, ſont conformes ou contraires à la raiſon.

Nos actions, conſidérées par rapport à l'opinion, ſont eſtimables ou mépriſables, décentes ou indécentes, honorantes ou diffamantes, glorieuſes ou honteuſes, bienſéantes ou ridicules, grandes ou baſſes, nobles ou viles, &c.

Or, l'opinion ne donne un ſi grand nombre de dénominations aux actions humaines, que parce qu'elle y diſtingue autant de caracteres, que d'acceſſoires propres à nous déterminer. Il ſemble qu'elle ſe ſoit occupée à développer tous les motifs qui peuvent agir ſur nous. Elle nous récompenſe ou nous punit, en qualifiant notre conduite par quelqu'un de ces noms; & ſuivant l'application qu'elle en fait, les peuples ſont vertueux ou vicieux.

Une application convenable de toutes ces dénominations, eſt une choſe ſi difficile, qu'il n'y a point de peuple, à cet égard, tout à fait exempt de reproches: c'eſt que dans les ſiecles les plus éclairés, l'opinion conſerve encore des reſtes de

la barbarie dans laquelle on a vécu : & qu'au lieu de ſe corriger toutes les fois qu'elle change, elle ſe corrompt ſouvent par les vices que le luxe introduit.

Elle ſe corromp avec rapidité & ſe corrige lentement.

Elle ſe corrompt avec rapidité, parce ce que ſont de nouveaux goûts & de nouvelles paſſions qui nous invitent à changer de façon de penſer.

Elle ſe corrige lentement, parce qu'elle ne peut ſe corriger qu'autant que nous abandonnons de vieilles paſſions qu'elle favoriſe.

Ainſi les opinions les plus dangereuſes ſont les plus durables. Elles durent parce quelles ont duré. Par ce que c'étoient celles des peres ce ſont celles des enfans : & chaque génération juge qu'on ne peut pas mieux penſer qu'on penſoit avant elle. Les dernieres générations ſont à cet égard à un tel degré de ſtupidité, qu'on ſeroit tenté de dire qu'elles n'auroient pas penſé ſi elles étoient venues les premieres.

Il eſt d'autant plus difficile de détruire les abus, accrédités par de vieilles opinions, que ſouvent les remédes qu'on apporte ſont d'autres abus. Alors les eſprits ſe préviennent contre toute innovation, & s'attachent de plus en plus à leurs préjugés. Il faut bien des circonſtances pour préparer dans les opinions une révolution utile.

CHAPITRE XII.

Des réglemens de police.

LES loix civiles & les loix d'opinions, quelque parfaites qu'on les ſuppoſe, ne ſuffiſent pas encore à la tranquillité publique. Pour maintenir le plus grand ordre, il ne faut pas attendre que le déſordre ait fait des progrès, il faut l'arrêter dans ſon principe. Quelquefois il faut, au moment même du délit, ſévir pour des fautes ſur leſquelles le légiſlateur n'a rien ſtatué, parce qu'elles ſont légeres, & qui néanmoins auroient des ſuites ſi elles étoient tolérées. Telles ſont les indécences, les injures, les querelles, &c. Les loix qui les repriment ſont celles qu'on nomme réglement de police. Elles veillent continuellement ſur tous les citoyens, & châtient ſur le champ ceux qui manquent.

Comme l'objet des loix civiles eſt d'aſſurer les propriétés, & par conſéquent d'empêcher les crimes ; l'objet des réglemens de police eſt de conſerver les mœurs, par conſéquent, de les garantir de tout ce qui tend à les corrompre.

Cet objet néanmoins n'a rien de fixe : car la police ſouffre ſouvent chez un peuple ce qu'elle châtie chez un autre : indulgente ou ſévére ſuivant les tems & ſuivant les lieux.

A Sparte, elle avoit peu d'exercice, parce que le gouvernement, par ſa nature, fermoit tout

accès aux nouvelles opinions comme aux nouvelles mœurs. Il étoit d'ailleurs inutile de faire des réglemens pour empêcher des abus, qu'on avoit prévenus par les soins donnés à l'éducation. Elevés dans le même esprit, les citoyens s'y entretenoient mutuellement; parce qu'étant tous censeurs les uns des autres, chacun d'eux étoit sous l'inspection de tous. Or, dans une pareille république, les mœurs se conservent d'elles mêmes.

Il n'en étoit pas de même dans la république d'Athènes, où la liberté dégénéroit en licence, & où les esprits se portoient aux nouveautés. Mais malheureusement les réglemens de police sont une foible barriere contre un peuple souverain, qui aime les changemens.

Il seroit difficile d'imaginer ce que devoit être la police dans les anciennes monarchies de l'Asie, où les peuples, continuant de penser & de vivre comme ils avoient toujours pensé & vécu, n'avoient ni le goût des nouveautés, ni la hardiesse d'innover. On adoptoit les abus, s'ils étoient anciens, & s'ils ne l'étoient pas, on les adoptoit encore, parce que, dans ces sortes de gouvernemens, un exemple, s'il est toléré, devient une régle.

Il est vraisemblable qu'il n'y avoit rien de fixe sur les fautes, dont la loi ne prenoit pas connoissance; & que les peines étoient infligées au gré des esclaves, auxquels le monarque communiquoit. Or, comme de pareils ministres sont naturellement cruels & jaloux de leur autorité, on peut juger que la police étoit aussi dure qu'arbitraire, & qu'elle sévissoit, sur-tout, contre ceux qui osoient blâmer leur conduite.

CHAPITRE XIII.

Du droit public.

D'APRÈS les obſervations que nous avons faites, on voit que la conſtitution des différens gouvernemens porte ſur quatre eſpeces de loix: les loix politiques & fondamentales, les loix civiles, les loix d'opinion & les réglemens de police.

Mais ces loix ne conſtituent que le gouvernement intérieur; & cependant il faut que les ſociétés, qui, s'étant formées ſéparément, ſont chacune indépendantes, ſachent ce qu'elles ſe doivent les unes aux autres. C'eſt ce qu'elles apprennent des uſages qui s'introduiſent, lorſqu'elles ont des intérêts à diſcuter; & ces uſages, qui ne ſont que des conventions tacites fondent, comme nous l'avons dit, ce qu'on nomme le droit des gens.

Ce droit, par ſa nature, trop incertain & trop équivoque, met les nations dans la néceſſité de déterminer leurs prétentions reſpectives avec plus de préciſion. A cet effet, elles conviennent expreſſément des engagemens auxquels elles s'obligent mutuellement, c'eſt-à-dire, qu'elles font des traités. Alors le droit des gens, mieux déterminé, acquiert une publicité, qui le fait nommer droit public.

Pendant pluſieurs ſiecles, les peuples de la

Pendant

Grece n'ont connu que le droit des gens. Par exemple, lorſqu'ils commencerent à ſe former en républiques, c'eſt d'après des conventions tacites qu'ils jugerent devoir ſe donner des ſecours mutuels contre la tyrannie.

Dans les guerres ſuſcitées par la rivalité d'Athènes & de Lacédémone, les traités furent fréquens; & par conſéquent, le droit public devint lui-même la regle des engagemens que les peuples contractoient.

Cette regle eſt naturellement variable. Auſſi le droit public de la Grece varia-t-il comme les ligues.

La cauſe de cette variation vient de ce que les peuples traitent ſuivant leurs intérêts, qui varient eux-mêmes; & ſuivant la maniere de les voir, qui varie encore davantage. Mus par les factions qui les diviſent, & qui prévalent tour-à-tour, ils obéiſſent à toutes les impulſions qu'ils reçoivent, & il leur eſt impoſſible d'avoir un jugement arrêté.

Les peuples traitent librement ou forcément. C'eſt librement que les villes de l'Achaïe formerent leur aſſociation. C'eſt librement encore que les peuples de la Grece entroient dans les ligues qui ſe formoient contre Athènes ou Lacédémone. Je parle au reſte en général: car les circonſtances n'ont pas toujours permis à chacun d'eux de traiter avec la même liberté.

De pareilles aſſociations, de pareilles ligues tendent à ne former qu'un peuple & qu'un gouvernement de pluſieurs peuples & de pluſieurs gouvernemens. C'eſt proprement une république

de ſouverains, & cette république a pour loix politiques & fondamentales, les traités qui ont été faits.

Le vice de ce gouvernement eſt de n'avoir pas une force capable de retenir les ſouverains, qui en ſont les membres, ſous les loix qu'ils ſe ſont fait. Quand il ſe forme, tous y concourent avec empreſſement, & paroiſſent n'y rechercher que l'avantage commun. Auſſitôt qu'il eſt formé, chacun y veut trouver, en particulier, ſon plus grand avantage. On ſe plaint, on ſe fait mutuellement des reproches, on s'obſerve avec défiance, la méſintelligence fait oublier l'objet de l'aſſociation ; & comme il n'y a point de juges pour terminer les différens qui naiſſent, on ſe croit bientôt libre de tout engagement. Le droit public eſt donc bien peu aſſuré, lorſqu'il eſt fondé ſur des traités conclus librement.

Les traités de paix entre deux peuples ſont par leur nature des traités forcés. Car celui qui juge qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de vaincre, n'a pas la liberté de refuſer les conditions qui lui ſont offertes. Le droit public, fondé ſur ces traités, n'eſt donc aſſuré qu'autant que la puiſſance du vainqueur eſt aſſurée elle-même.

En effet, le peuple qui a ſubi la loi, s'il devient plus puiſſant, croit dès-lors avoir le droit de commander à ſon tour : c'eſt pourquoi le droit public de la Grece a varié continuellement.

Lorſque des peuples jaloux ſont, comme les Grecs, dans une poſition, où aucun d'eux ne peut aſſurer ſa domination ſur les autres ; il ne

leur reſte qu'un moyen pour rendre moins variable le droit public, qu'ils tentent vainement de fixer par des traités. C'eſt de contracter, ſous la garantie d'une puiſſance, capable de les forcer tous également à remplir les engagemens qu'ils prennent. Voilà pourquoi nous avons vu les Grecs prendre ſucceſſivement pour garans de leurs traités, le roi de Perſe, le roi de Macédoine & les Romains. Mais ſe mettre ſous la garantie d'une pareille puiſſance, ce n'eſt pas toujours aſſurer ſes droits, c'eſt s'expoſer à tomber tôt-ou-tard ſous une domination étrangere.

Tel eſt donc le ſort des peuples : ils ſe forment dans l'indépendance, & ils ne peuvent s'y maintenir. Tour-à-tour chacun force, chacun eſt forcé tour-à-tour.

Qu'ils contractent librement ou forcément, le droit public eſt donc par ſa nature incertain dans l'un & l'autre cas ; parce qu'il ne peut pas comme les loix civiles, être ſous la protection d'une puiſſance capable de le faire reſpecter.

En obſervant les peuples, dont nous avons étudié l'hiſtoire, nous avons découvert des loix politiques ou fondamentales, des loix civiles, des loix d'opinion, des réglemens de police, & des traités qui fondent le droit public. Voilà toutes les loix poſitives qui concourent au maintien des ſociétés.

CHAPITRE XIV.

Des loix naturelles.

Les loix positives, lorsqu'elles tendent à la conservation de la société, ne sont que les loix naturelles expliquées ou développées. C'est pourquoi on traite des loix naturelles avant de traiter des loix positives, & en conséquence, on considére les hommes dans un état de nature, auquel on donne une réalité qu'il n'a pas.

J'ai cru, Monseigneur, devoir commencer par vous faire observer les conventions que les hommes ont fait, & d'après lesquelles se sont formées toutes les loix positives, car ce sont-là des faits dont il est aisé de se faire des idées, & il ne reste plus qu'à faire quelques abstractions, pour concevoir ce qu'on doit entendre par l'état de nature.

En effet, considérons tous les hommes à-la-fois, & oublions les différentes sociétés dans lesquelles ils vivent; alors nous ne penserons ni aux conventions tacites qu'ils ont fait, ni aux loix positives qu'ils se sont prescrites, ni aux gouvernemens qu'ils ont formé. Toutes ces choses seront à nos yeux, comme si elles n'étoient pas: nous ne verrons dans les hommes que les besoins & les facultés qu'ils tiennent de l'auteur de la nature, & nous ne pourrons les considérer

que ſous les rapports qui naiſſent de ces beſoins & de ces facultés.

Voilà l'état de la nature. C'eſt une abſtraction qui n'exiſte que dans notre eſprit, & d'après laquelle nous nous repréſentons les hommes ſous les ſeuls rapports que mettent entr'eux les beſoins naturels & les facultés naturelles.

La premiere obligation des hommes, conſidérés ſous ce point de vue, eſt de reconnoître qu'ils doivent tout à l'Être qui les a créés. Par conſéquent, la premiere loi naturelle eſt d'adorer la divinité.

Cette loi, dis-je, eſt la premiere d'obligation. Si elle ne l'eſt pas de fait, c'eſt que le premier uſage des facultés ne conduit pas tout-à-coup les hommes à la connoiſſance de leurs devoirs les plus eſſentiels. L'idée d'un ſeul Dieu créateur ſuppoſe des raiſonnemens qu'ils ne ſont capables de faire, que lorſqu'ils ont déja beaucoup raiſonné.

La ſeconde loi naturelle eſt que tous les hommes ſont égaux : car dans l'état de nature, chacun d'eux n'a pour ſupérieur que le Dieu qui l'a fait.

De-là naît, comme une conſéquence, cette troiſieme loi : que chacun a le même droit à ſa conſervation, que perſonne n'eſt en droit de nuire à la conſervation d'un autre, & que chacun ne doit faire à autrui que ce qu'il voudroit qu'il lui fût fait.

On voit que toutes les idées de juſtice ont pour fondement ces trois premieres loix. Elles ſont donc indépendantes de toutes conventions : elles n'en ſuppoſent aucune.

Voilà les principes ſur leſquels toutes les loix poſitives auroient été fondées, ſi elles n'avoient jamais été que le développement des loix naturelles. C'eſt ce que l'ignorance & les paſſions n'ont pas permis.

Les erreurs des hommes à cet égard ont commencé avec les premiers engagemens exprès ou tacites, qu'ils ont contractés. Conduits par l'inſtinct, ils ont fait les loix, comme ils ont fait le culte; & ſi enfin ils ſe ſont éclairés dans l'art de ſe gouverner, ce n'eſt qu'après avoir paſſé par bien des révolutions, & avoir reconnu, dans les calamités qu'ils s'attiroient, le faux des préjugés qu'ils avoient pris pour règles.

Cependant la loi naturelle n'eſt pas tout-à-fait inconnue aux peuples, même les plus barbares. Il eſt vrai que les idées qu'ils ſe font de la divinité ſont bien abſurdes: mais ils n'ignorent pas que les hommes naiſſent égaux. S'ils ne ſont pas capables de prouver cette vérité ils la ſuppoſent au moins, & ils n'en doutent pas.

C'eſt d'après cette ſuppoſition qu'ils ſe conduiſent. Le chef d'une troupe errante n'eſt que le premier entre ſes égaux; & ſi cette troupe ſe fixe, il n'eſt encore que le premier. Les membres veulent bien conſentir à une ſubordination, qu'ils jugent néceſſaire au maintien de l'ordre: mais ils ne ſe ſoumettroient que forcément à une ſubordination qui détruiroit toute égalité.

Au moins ne s'y ſoumettroient-ils que forcément dans l'établiſſement des ſociétés, parce qu'alors aucun d'eux ne ſeroit autoriſé à s'arroger des avantages qu'il ne partageroit pas avec

les autres. Il n'en eſt pas de même lorſque dans la ſuite des générations, des citoyens acquierent par leurs talens ou par leurs ſervices, des droits ou des privileges qu'on leur cede volontairement ou qu'on ne leur conteſte pas. Alors la loi poſitive les met réellement au-deſſus des autres; & puiſque cette loi eſt une convention ſolemnelle, ce qu'ils ont de plus, ils l'ont à juſte titre.

La loi poſitive peut donc, ſans injuſtice altérer l'égalité. Mais il ſeroit difficile de marquer juſqu'à quel point. Eſt-il juſte, par exemple, qu'un homme ſoit l'eſclave d'un autre? Je ne le crois pas. La loi poſitive peut expliquer la loi naturelle: elle la peut modifier, mais elle ne doit pas l'anéantir.

CHAPITRE XV.

Continuation du même ſujet.

NOUS venons de voir que l'état de nature eſt celui où nous conſidérons les hommes ſous les ſeuls rapports que mettent entr'eux leurs beſoins naturels & leurs facultés naturelles. C'eſt un état où ils ne ſont encore liés par aucun engagement: mais tous ont beſoin d'être ſecourus, & tous auſſi ont le pouvoir de ſecourir.

Or, il ſuffit de les conſidérer ſous ce double rapport, pour reconnoître qu'ils ſont naturel-

lement conduits à former des associations, dans lesquelles chacun comptant trouver les secours dont il a besoin, s'engage aussi à donner tous les secours qui dépendent de lui.

C'est un contrat qui se fait tacitement, & sans aucune délibération, parce qu'il est uniquement l'effet des rapports où les hommes sont entr'eux: rapports, qui, étant sentis de tous, ne peuvent manquer de réunir ceux que les circonstances mettent à portée de se donner des secours mutuels.

Ils ne se réuniroient pas assez tôt, s'ils ne se réunissoient qu'après avoir pesé tous les motifs de se réunir, & avoir arrêté toutes les conditions de leur association. Le sentiment est pour eux un guide plus sûr & plus promt. Ils se rapprochent donc, & ils se trouvent engagés, sans avoir pensé à former aucun engagement.

C'est ainsi qu'ils contractent; & le contrat qu'ils font, se nomme social, parce qu'il est le fondement de la société qui se forme. C'est un acte, par lequel chacun s'engage tacitement envers tous, & tous envers chacun. Aussi-tôt qu'il est passé, chaque membre est protégé par le corps entier de la société, & la société elle-même est défendue par les forces réunies de tous les membres.

Lorsque nous considérions les hommes, en faisant abstraction de toute société, ils étoient égaux, ils le sont donc encore, lorsque nous les considérons, au moment qu'ils viennent d'achever le contrat social.

En effet puisque ce contrat se passe entre égaux, les avantages doivent être égaux pour

tous. Tous ſont cenſés avoir, dans ce premier moment, les mêmes droits, parce que tous ſont cenſés apporter dans la ſociété les mêmes beſoins & les mêmes ſecours.

Une conſéquence de cette égalité, c'eſt que chacun ait également le droit de jouir des fruits de ſon travail. Or, tous ne travailleront pas également, ni avec le même ſoin, ni avec le même talent. Les fruits du travail ne ſeront donc pas également partagés. Il arrivera donc que les uns auront plus, les autres moins, & les fortunes ſeront inégales. C'eſt ainſi qu'après le contrat paſſé, l'inégalité naîtra naturellement de l'égalité même, qui étoit auparavant entre les contractans.

Mais, quoiqu'inégaux par la fortune, ils continuent d'être tous égaux en ce que chacun, ayant le même droit à ſa conſervation, a auſſi le même droit à la protection de la ſociété. Elle doit à tous de quoi ſubſiſter; & par conſéquent, les loix doivent veiller indiſtinctement à la conſervation de tous.

Malheureuſement ces loix, comme nous l'avons remarqué pluſieurs fois, ne ſont d'abord que des uſages, & des uſages ſont ſouvent des abus.

Les loix poſitives devroient corriger ces abus: c'eſt ce qu'elles ne font pas toujours, parce que la puiſſance législative n'eſt pas infaillible.

Il eſt donc impoſſible de ne jamais tomber dans des abus, comme il eſt impoſſible de ne jamais tomber dans des erreurs.

Les abus ne ſauroient autoriſer à troubler l'ordre établi: premiérement, parce qu'aucun

membre n'a droit à l'infaillibilité; en ſecond lieu, parce que ſi chaque membre s'arrogeoit ce droit, la ſociété ne ſubſiſteroit plus; enfin, parce que la puiſſance législative, unique juge en pareil cas, a ſeule le droit de changer les loix.

Les Loix poſitives d'une ſociété civile ſont donc cenſées les conditions expreſſes du contrat ſocial; & elles en ſont les conditions expreſſes, juſqu'à ce qu'il plaiſe à la puiſſance législative de les changer.

D'après ces obſervations, les idées du juſte & de l'injuſte ſe développent; & elles deviennent completes, lorſqu'ayant conſidéré que Dieu nous deſtine à la ſociété, & que par conſéquent, il veut les moyens propres à la conſerver; nous en concluons qu'il nous ordonne d'obſerver les loix, établies pour le maintien de l'ordre. Dès que nous ſavons qu'obéir aux loix, c'eſt obéir à Dieu, nous avons une notion exacte de la juſtice.

La volonté de Dieu ſe manifeſte, ſur-tout, dans la loi naturelle, dont il eſt le ſeul législateur. Il l'a écrite lui-même en formant l'homme, dont la nature, c'eſt-à-dire, les facultés & les beſoins donnés à tous, la proclame à chaque inſtant. C'eſt-pourquoi cette loi ſe nomme divine. On la nomme encore immuable, parce qu'elle ne change pas, comme la loi poſitive; ainſi que la nature de l'homme, elle eſt la même dans tous les tems & dans tous les lieux.

Les ſociétés civiles peuvent ſubſiſter, ſans avoir contracté aucun engagement les unes avec les

autres. Elles ſont donc par elles-mêmes dans l'état de nature. Par conſéquent, quelque inégales qu'elles ſoient en puiſſance, elles ſont égales en ce ſens, qu'étant toutes indépendantes, les obligations ſont réciproques & les mêmes pour les plus puiſſantes comme pour les plus foibles. Si elles ſont équitables, elles traiteront donc d'égales à égales, à moins que par des traités ou par des uſages reçus & reconnus, elles ne ſoient convenues de ſe diſtinguer par des titres, par des prééminences, ou par d'autres droits.

Dès que les nations ſont par elles-mêmes dans l'état de nature, c'eſt une conſéquence que lorſqu'elles n'ont point encore contracté d'engagemens, la loi naturelle ſoit l'unique regle de la conduite qu'elles doivent tenir les unes avec les autres. Cette loi conſidérée de nation à nation eſt ce qu'on nomme plus particuliérement *droit de la nature* ou *droit naturel*. Le droit de la nature eſt donc l'unique fondement du droit des gens & du droit public; & par conſéquent, le droit des gens & le droit public ſont injuſtes, s'ils ſont contraires au droit de la nature.

En ſe fixant, chaque ſociété acquiert un droit de propriété ſur les pays qu'elle cultive. Ce droit n'eſt pas fondé ſur ce qu'elle s'en eſt ſaiſie avant toute autre: or il ſeroit abſurde de dire, qu'on eſt maître d'un pays pour y être arrivé le premier. Tout terrain qui n'eſt pas cultivé appartient également à tous les hommes: il leur eſt néceſſairement commun, parce que la nature produit, ſans diſtinction, les fruits pour la conſervation de tous, lorſqu'elle les nourrit ſeule,

C'eſt donc la culture qui fonde le droit de propriété des habitans. Les terres leur appartiennent excluſivement, parce que les productions ſont dues à leur travail; & le droit de premier occupant, dépouillé du titre que donne la culture, eſt un droit ſans fondement.

Un état ne peut donc, ſans injuſtice, s'emparer des terres que cultivent les citoyens d'un autre état. S'il n'a aucun droit ſur les terres, il eſt évident qu'il n'en a point ſur les perſonnes, ni ſur la ſociété qu'elles forment; & tous les états ſouverains ſont de droit, égaux & indépendans.

Tout gouvernement conquérant par ſa conſtitution, eſt donc, dans le vrai, un brigandage, quelque admirable qu'il ſoit d'ailleurs.

En effet, la force ſeule ne donne aucun droit: car ſi elle met dans la néceſſité d'obéir par prudence, elle ne peut jamais changer l'obéiſſance en devoir. Elle détruiroit au contraire toute obligation; puiſqu'elle tranſporteroit l'autorité au plus foible, lorſqu'il deviendroit aſſez puiſſant pour déſobéir impunément. Le droit du plus fort eſt donc une vraie contradiction dans les termes.

Le droit de conquête n'eſt pas mieux fondé, lorſqu'ayant pris les armes par ambition, on a fait la guerre à un peuple qui ne ſe l'eſt pas attirée par quelque injuſtice. Mais ſi les provinces conquiſes ne ſont qu'un dédommagement des torts qu'on a reçus, on eſt autoriſé à les retenir. Dans tout autre cas, le droit de conquête n'eſt qu'un mot pour couvrir une uſurpation.

Voilà, je penſe, les principes qui devroient régler les droits & les devoirs des nations; mais toute l'hiſtoire fait voir combien ils ont été peu connus, au moins dans la pratique: à la place de ces principes, chaque peuple met ſes préjugés, ſes habitudes, ſes intérêts, ſes paſſions. Dès-lors les prétentions deviennent des droits, les prétextes ſont des raiſons, & les entrepriſes les plus injuſtes ſe voilent des apparences de la juſtice. Telle eſt en général la conduite des états ſouverains. La politique n'eſt pour eux que l'art de tromper avec adreſſe, lorſqu'ils n'oſent pas ſe fier en leurs forces; ou de s'engager ouvertement & ſans ſcrupule dans une entrepriſe injuſte, lorſqu'ils ſe croient aſſez puiſſans pour la ſoutenir. Les exceptions malheureuſement ſont bien rares. En général, l'artifice & la violence ſemblent faire les droits des nations.

CHAPITRE XVI.

Conſidérations générales ſur la legislation.

NOUS avons vu la Grece changer de face. Des villes ſe ſont élevées où il n'y avoit auparavant que des forêts & des ſauvages ſont devenus citoyens. Cette révolution lente eſt l'effet des circonſtances, qui conduiſant les Grecs d'uſage en uſage, les ont peu-à-peu préparés à ſe mettre enfin d'eux-mêmes ſous le joug des loix;

& les législateurs n'ont fait qu'achever ce qu'ils trouvoient commencé, & déjà bien avancé dans les circonſtances mêmes.

Les circonſtances changent, mais les uſages ne changent pas auſſi rapidement. Ainſi, parce que les troupes, lorſqu'elles erroient dans les bois avoient un chef, elles ont continué d'en avoir un, lorſqu'elles ſe ſont fixées dans les villes, & le premier gouvernement a été monarchique.

Dans les troupes errantes, ce chef n'avoit été que le premier entre ſes égaux, & par cette raiſon, il ne fut encore que le premier entre ſes égaux, dans les troupes fixées.

Cette idée d'égalité conſervoit dans les hommes, devenus citoyens, ce ſentiment de liberté ou même d'indépendance qu'ils avoient eu lorſqu'ils étoient encore ſauvages; & cette maxime, *nous ſommes tous égaux*, a été la loi fondamentale des premieres monarchies.

L'hiſtoire de la Grece en eſt la preuve. Car les villes de cette contrée n'abolirent la monarchie, que parceque les tyrans ne ſe bornoient pas à être les premiers entre leurs égaux; & elles ne ſongerent à former des républiques, que parce que tous leurs efforts tendoient à ramener les choſes à l'égalité naturelle.

Toutes les nations dont nous connoîtrons les commencemens, confirmeront cette obſervation. Nous verrons par exemple l'Europe, entiere diviſée en petites cités, qui regarderont chacune comme une loi fondamentale, que tous les hommes naiſſent égaux.

Nous aurions ſans doute remarqué la même

choſe en Aſie, ſi la tradition nous avoit permis d'y obſerver les monarchies, dans les tems où les peuples commençoient à ſe fixer. Nous aurions vu que les hommes, parce qu'ils avoient été égaux avant de bâtir des villes, jugerent devoir l'être encore après en avoir bâti: ils ne renoncerent donc pas à l'égalité: ils la ſuppoſerent au moins tacitement, & par conſéquent, l'égalité naturelle a été en Aſie comme en Grece, la loi fondamentale des premieres monarchies.

Cependant, parce que les provinces de l'Aſie ne ſont pas toujours ſéparées par des barrieres difficiles à franchir, elles ont été dès les premiers tems, expoſées à plus de révolutions que les provinces de l'Europe, & c'eſt parce que ces circonſtances étoient favorables à l'agrandiſſement des monarchies, que l'Aſie a eu de grands empires, lorſque l'Europe n'avoit encore que de petites cités.

Dans ces grands empires, l'égalité ne ſubſiſta plus. Peut-être même ſe ſont-ils formés, avant que les peuples aient pu penſer à ſe gouverner en républiques. En effet, comment y auroient-ils penſé? dans des tems où ſe voyant chacun expoſés continuellement aux irruptions des troupes errantes, ils étoient dans la néceſſité d'être toujours armés ſous les chefs qui les commandoient? Les circonſtances concouroient donc à maintenir le gouvernement monarchique: elles écartoient toute idée d'un gouvernement républicain. Par conſéquent, il ne faut pas s'étonner, ſi l'amour de la liberté ne ſe montre pas chez les Aſiatiques, comme chez les Grecs.

Les empires, établis en Asie par la force ou par le droit de conquête, ne pouvoient être que despotiques. Il est vrai, comme nous l'avons remarqué, qu'ils l'ont été plus ou moins, suivant les circonstances: mais il ne pouvoient pas avoir des loix fondamentales, propres à concilier l'autorité du monarque & la liberté des sujets.

Comme la force fait seule ces empires, c'est elle aussi qui fait seule les loix. Elle s'appésantit continuellement sur des peuples, qui sont eux-mêmes tous les jours plus incapables de secouer le joug. Le despote peut tomber, son empire peut être détruit: mais le despotisme renaît toujours des ruines du despotisme.

Dans cette suite de révolutions, où la force regle tout, la législation ne sauroit faire des progrès: au contraire, elle doit être de siecle en siecle toujours moins connue. Il ne nous reste donc pour l'étudier, qu'à observer les Grecs.

Lorsque nous observons les nations florissantes, nous voyons ce que peut l'esprit humain: nous voyons aussi quelle est sa foiblesse, lorsque nous observons les commencemens des nations. Mais la législation trouvoit des obstacles, qui ne lui permettoient pas des progrès rapides.

Les citoyens d'une ville grecque ayant pour maxime qu'ils étoient tous égaux, la difficulté qu'ils avoient à se donner des loix, étoit de trouver une subordination qui maintint l'ordre, & qui néanmoins conservât l'égalité.

Leurs premieres tentatives à cet égard furent des mépriſes. Il en naquit des abus, & ces abus à corriger devinrent des difficultés plus grandes que celles qu'on croyoit avoir vaincues.

Les

Les difficultés croiſſoient d'autant plus, que le caractere du peuple eſt de ne voir la néceſſité d'un changement, que lorſque les maux ſont à leur comble. Il tient à ſes uſages par habitude, par une liberté mal entendue, & ſouvent par les abus mêmes qui en naiſſent. Tour-à-tour il aime les déſordres, & il en eſt effrayé. Il réſiſte à l'autorité, & il cede à la ſéduction. Parce qu'il a été trompé, il refuſe ſa confiance; & il l'abandonne, parce qu'il ne la ſait pas donner. Enfin, dans ſon inquiétude, il fait des loix, il les défait, il s'agite ſans pouvoir ſe rendre compte de ce qu'il veut. Vous avez vu les Grecs occupés à concilier deux choſes incompatibles, la ſociété civile & une liberté illimitée. Vous les avez vu s'obſtiner à vouloir ramener tous les citoyens à une égalité chimérique, & chercher en quelque ſorte, cette égalité juſques dans l'anarchie.

Cependant ces déſordres ont un terme. Car ſi la multitude brave témérairement les maux dont dont elle n'eſt encore que menacée, elle s'abat lâchement ſous ceux qu'elle éprouve. Voilà le moment propre à lui faire ſubir le joug des loix. C'eſt un animal féroce : il faut ſaiſir le tems de ſon ſommeil pour l'enchaîner.

Dans les grands empires tels que ceux d'Aſie, ce ſommeil eſt une léthargie d'où le peuple ne ſort plus. Au contraire, dans les petites monarchies telles que celles de la Grece, ce n'eſt qu'un aſſoupiſſement d'où le peuple ſort comme en ſurſaut, & les troubles recommencent avec ſon réveil.

Heureuſement les lumieres naiſſent du choc des factions. Alors les meilleurs eſprits s'occu-

pent des choſes du gouvernement. On fait des projets, on les propoſe, on les diſcute. Le peuple, avide de nouveautés, eſſaie de tout : l'expérience lui montre les avantages & les inconvéniens de tout ce qu'il eſſaie ; & plus il s'éclaire, plus il ſoupire après de meilleures loix. Il ne reſte donc plus qu'à trouver un législateur.

Il a fallu bien des ſiecles pour amener là les eſprits, & il en a fallu encore plus pour former un citoyen capable de répondre aux vœux de ſa patrie.

Comme il eſt difficile de ſecouer tous les préjugés de ſon ſiecle, les premiers législateurs tomberent ſans doute dans des mépriſes, & occaſionnerent de nouveaux déſordres. Tantôt ils paſſerent le but, & ils exigerent plus qu'ils ne pouvoient obtenir. D'autres fois, ils furent trop timides, & ils laiſſerent ſubſiſter des abus qu'ils auroient pu détruire. Afin donc qu'un législateur ſoit l'époque d'une révolution avantageuſe, il faut que le paſſé ait préparé les progrès de ſon eſprit,

Enfin le législateur eſt trouvé. C'eſt un homme qui a acquis de la conſidération dans la paix & dans la guerre. Son zele, ſon intégrité, ſes lumieres ſont reconnus. Toute ſa conduite prouve ſon amour pour le bien public, & tous les citoyens mettent en lui leur confiance.

Voyant en quelque ſorte dans le préſent le paſſé & l'avenir, cet homme démêle les cauſes des abus qui ſubſiſtent ; & il découvre dans ces abus, les mauvais effets dont ils peuvent être le principe. Il conſidere qu'avant lui, on n'a pas ſaiſi les circonſtances favorables, ou que les ayant

mal faifies, on a tout changé ſans rien corriger.

Eclairé par les fautes où l'on eſt tombé, il ne ſe contente pas de parer à quelques inconvéniens. Il remonte à la ſource des déſordres; il forme le projet d'une réforme générale; aſſez courageux pour l'entreprendre, aſſez ſage pour employer les moyens convenables, aſſez reſpecté pour ne trouver que des obſtacles qu'il peut vaincre.

Tels ont été Lycurgue, Solon, & en général tous les légiſlateurs grecs. Tous ont regardé l'égalité comme la loi fondamentale de toute ſociété civile.

Lycurgue établit une égalité rigoureuſe à tous égards; & par ſes réglemens il ſuſpendit pour pluſieurs ſiecles, les révolutions qui la pouvoient altérer.

Solon ne conſidéra dans l'égalité naturelle, que la part égale que chaque citoyen doit avoir à la ſouveraineté. Il accorda donc à tous le droit de ſuffrage, & tous à cet égard furent égaux.

Il ne jugea pas l'inégalité de fortune contraire par elle-même à l'égalité naturelle; & ce fut avec raiſon. Car ſi dans une république, tous les citoyens ont le même droit à la ſouveraineté, c'eſt une conſéquence qu'ils aient encore le même droit à jouir chacun des fruits de leur travail & de leur induſtrie.

Mais ſi l'inégalité de fortune ôtoit à une partie des citoyens le pouvoir de ſubſiſter, elle choqueroit alors l'égalité naturelle, puiſque chaque homme a par la nature le même droit à ſa conſervation: & ſi dans cette ſuppoſition, la légiſlation continuoit de donner le droit de ſuffrage

à ceux à qui elle refuſeroit la ſubſiſtance, ce ſeroit une abſurdité : car elle feroit participer à la ſouveraineté des hommes qui ne peuvent prendre aucun intérêt à l'état. En effet, ils n'ont que le nom de citoyens : ils ſont dans le vrai, les ennemis du gouvernement, qui leur refuſant tout, paroit lui-même les traiter en ennemis.

Pour prévenir cet abus, Solon donna tous ſes ſoins à ce que chaque citoyen pût ſubſiſter de ſon travail. Or, il eſt certain que l'inégalité de fortune n'eût jamais eu d'inconvénient pour les Athéniens, ſi le travail eût été pour eux l'unique moyen de s'enrichir. C'eſt par d'autres voies que ſe forment ces fortunes ſcandaleuſes qui font la miſere publique.

Cependant comment encourager l'induſtrie & empêcher le luxe ? comment empêcher d'un côté les grandes fortunes, & de l'autre la miſere d'une multitude de citoyens qu'elles ont dépouillé ? Voilà un nœud difficile à dénouer. Lycurgue ôta toute induſtrie aux Lacédémoniens ; c'eſt-à-dire, qu'il coupa le nœud. Solon dit qu'il faudroit un jour refaire ſes loix. Il prévoyoit un tems où le luxe détruiroit tout-à-fait l'égalité naturelle.

Vous voyez, par l'exemple de Solon, que le légiſlateur eſt contraint de ſe borner aux loix dont le ſuccès eſt aſſuré par le caractere des citoyens & par les circonſtances où ils ſe trouvent. Il faut que les choſes ont un cours qu'aucune puiſſance humaine ne peut arrêter. Il retarde ce cours, il le précipite, il le règle, autant qu'il peut. Mais les digues qui lui oppoſe, ſeront tôt ou tard rompues.

Les états ſont des machines que le légiſlateur

doit appliquer, ou du moins diriger. Quoiqu'il reconnoiſſe que chaque citoyen eſt libre, ou plutôt, parce qu'il veut aſſurer la liberté de chaque citoyen, il regarde le corps de la ſociété, comme un automate qui ne ſe meut que par une force ſupérieure. Dans cette vue, il ſe propoſe moins de conduire des êtres raiſonnables, que de forcer des animaux qui n'ont que des paſſions.

Pour vous inſtruire ſur cette matiere, il faut ſur-tout, Monſeigneur, obſerver les empires dans leur naiſſance, dans leur élévation, dans leur chûte, & remarquer les cauſes de leur grandeur & de leur décadence. Ce ſera-là pour vous un cours de légiſlation, parce que vous y trouverez tout ce que les hommes & les circonſtances ont fait de bien & de mal à cet égard.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE I.

Des anciens peuples de l'Italie.

L'ITALIE eſt une preſqu'isle, qui tient au continent par la chaîne des Alpes. Elle étoit peuplée avant que la navigation fût connue, & par conſéquent, les premiers habitans y ſont arrivés par terre,

Les Alpes offroient trois paſſages; l'un au nord, l'autre au midi & le troiſieme par les gorges du Tirol & du Trentin. Les Illyriens étoient voiſins du premier; les Ibériens ou Eſpagnols, du ſecond; & les Celtes, du troiſieme. C'eſt donc par ces nations que l'Italie aura d'abord été peuplée.

La tradition nous fait voir qu'au ſiecle des Titans, les arts commençoient à peine dans les parties orientales de l'Europe; & nous pouvons juger qu'ils étoient encore moins connus dans les contrées plus éloignées de l'Aſie. Il eſt vraiſemblable qu'alors les nations de l'Europe n'étoient au moins pour la plûpart, que des peuplades errantes qui ne connoiſſoient pas l'agriculture, ou qui la connoiſſoient peu. Celles qui

pouvoient en avoir quelque connoiſſance, ſemblables aux Titans, la cultivoient ou la négligeoient ſuivant les circonſtances; & continuant d'errer, elles ne ſe fixoient, qu'autant qu'elles y étoient forcées. Tels ont été les peuples qu'on a depuis nommés Illyriens, Celtes, Ibériens.

Les contrées qu'habitoient les Illyriens, les Celtes & les Ibériens, ont ſans doute, été habitées par d'autres peuples que nous ne connoiſſons pas. Tous ces peuples errans, tombant continuellement les uns ſur les autres, ſe chaſſoient, ſe mêloient, & ſe confondoient. Les Grecs par exemple, tantôt mêlés avec les Illyriens, tantôt les pouſſant devant eux, auront pénétré en Italie par les mêmes paſſages. On conçoit même que, dans ces tems où les peuplades avoient tant de peine à ſe fixer, il a pu arriver en Italie des peuples, qui venoient de régions fort éloignées.

La tradition, qui a conſervé le ſouvenir de quelques-unes de ces anciennes tranſmigrations, prouve que les peuples qui habitoient le Latium & quelques cantons de la Toſcane, ſe croyoient originaires de la Grèce; & cette opinion n'étoit pas ſans fondement, car ils avoient dans leurs uſages & dans leur langue, beaucoup de choſes communes avec les Grecs. Il faut croire cependant que d'autres peuples s'étoient mêlés parmi eux : mais parce que les Grecs prévalurent, ils parurent tous avoir la même origine.

Les premieres peuplades paſſerent en Italie, parce qu'elles vouloient changer de lieu, ou parce qu'elles étoient chaſſées des contrées qu'elles habitoient. Elles n'avoient pas projetté de ſe tranſ-

porter dans un pays, qu'elles ne connoiſſoient pas. Elles cherchoient uniquement leur ſubſiſtance, allant au haſard, de proche en proche ; & cela ſeul les devoit conduire en Italie, comme ailleurs.

Pouſſées par d'autres peuplades qui marchoient ſur leurs traces, & ne pouvant revenir ſur leurs pas, elles ſe répandirent dans la partie méridionale. De la ſorte, toute l'Italie ſe peupla peu-à-peu, & la population vint au point qu'il fallut ſonger aux moyens de ſe tranſporter dans les isles voiſines. On paſſa en Sicile, en Corſe & en Sardaigne.

Les peuplades continuerent d'être en Italie, tant qu'elles purent ſubſiſter des fruits que le ſol produiſoit naturellement. Mais à meſure qu'elles ſe multiplioient, elles ſubſiſtoient plus difficilement. Alors forcées à cultiver la terre, elles ſe fixerent, & ce fut le commencement des ſociétés civiles dans cette partie de l'Europe.

Je dis que les peuplades ne cultiverent la terre, que parce qu'elles y furent forcées. C'eſt qu'il n'eſt pas vraiſemblable que les hommes cherchent l'art de faire naître des fruits, lorſque le pays qu'ils habitent en produit abondamment ſans travail de leur part. En Aſie, où l'agriculture étoit connue de tout tems, nous avons vu des peuplades errer des ſiecles.

Je ne prétends pas qu'en Italie, on ait été dans la néceſſité de faire juſqu'aux premieres découvertes de l'agriculture. Il eſt vraiſemblable que parmi les peuplades qui s'y tranſporterent, quelques-unes, quoiqu'errantes comme les Titans, en avoient auſſi comme eux, quelques con-

noiſſances. C'en fut aſſez pour commencer. Dans la ſuite, le beſoin multiplia les obſervations, & l'agriculture ſe perfectionna.

Nous remarquerons en Italie ce que nous avons déja vu dans la Grece : car les événemons ne peuvent manquer de ſe répéter, lorſque les circonſtances & les beſoins ſont les memes. Les ſociétés civiles furent d'abord peu conſidérables, & leurs poſſeſſions ne s'étendirent pas loin. Les peuplades choiſiſſoient chacune un lieu, bâtiſſoient quelques cabanes, & jettoient ainſi les premiers fondemens des villes.

Lorſqu'elles erroient, elles formoient autant de troupes qui avoient chacune leur chef : lorſqu'elles ſe furent fixées, elles formerent autant de ſociétés civiles, qui eurent encore chacune leur chef ; & le gouvernement fut monarchique.

Occupées des ſoins que demandoit leur établiſſement, ces petites monarchies ne connoiſſoient pas l'ambition des conquêtes. Elles étoient même aſſez heureuſes pour ne la pouvoir pas connoître encore : elles avoient d'autres beſoins.

Une nation qui auroit pu être puiſſante, parce qu'elle étoit nombreuſe, bien loin de penſer à s'agrandir, ſe diviſoit au contraire ſous autant de chefs, qu'elle habitoit de cantons différens.

Les villes vouloient avoir chacune leur roi. Pluſieurs pouvoient ſe regarder comme une ſeule nation, parce qu'elles avoient la même origine : mais elle n'imaginoient pas de former une ſeule monarchie.

Tel eſt le gouvernement qui avoit prévalu chez les Etruſques & chez les Latins, les ſeuls peuples que l'hiſtoire faſſe connoître avant la fondation

de Rome. Cependant les Etruſques avoient occupé non-ſeulement la Toſcane, mais encore toute la côte de la Méditerranée, juſqu'au détroit de Sicile. Or, ſi un peuple auſſi conſidérable ne formoit que de petites cités, il eſt à préſumer qu'il en étoit de même des autres.

Sans doute les guerres étoient fréquentes : mais elles finiſſoient promptement. On ne vouloit pas conquérir, on ne vouloit que ſe venger de quelque inſulte ; & après avoir brûlé ou moiſſonné les champs de ſon ennemi, on revenoit chez ſoi. Il n'y avoit de grandes révolutions, que lorſqu'il ſurvenoit de nouvelles peuplades, aſſez puiſſantes pour forcer les anciennes à refluer les unes ſur les autres. Cependant comme elles ſe bornoient à chercher leur ſubſiſtance, le calme reparoiſſoit auſſi-tôt qu'on leur avoit abandonné aſſez de terres pour former un établiſſement.

Il ne paroît pas qu'avant les Romains, aucun peuple d'Italie ait projetté de ſubjuguer ſes voiſins. C'eſt qu'aucun d'eux ne pouvoit être conquérant, ni même en avoir l'ambition.

Dans les cités qui ſe formoient ſéparément, tous les citoyens étoient à la fois laboureurs & ſoldats ; ou, pour parler plus exactement, chacun étoit alternativement l'un & l'autre.

Une cité n'avoit donc pas des troupes toujours armées : elle n'en avoit que par intervalles pour pour ſe défendre ou pour ſe venger.

Or, dès qu'elle ne ſongeoit pas à avoir toujours ſur pied des forces capables de retenir ſous ſa domination les peuples qu'elle avoit vaincu, elle ne ſongeoit pas à les vaincre pour les mettre ſous ſa domination. Victorieuſe, elle faiſoit à ſon

ennemi tout le mal qu'elle pouvoit lui faire; & lorſqu'on avoit poſé les armes, le vaincu étoit indépendant comme auparavant.

Le premier objet d'une cité aura été de pourvoir à ſa ſubſiſtance, & le ſecond d'être redoutable à ſes voiſins, afin de n'avoir pas à les redouter elle-même. Dans cette poſition, ſi elle eſt forcée de prendre ſouvent les armes contre une autre cité qu'elle ne ceſſe de craindre, la guerre recommencera à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce qu'une des deux ſoit exterminée. Alors ce qui reſtera du peuple vaincu, viendra ſe confondre dans les mêmes murs avec le peuple vainqueur, ou ſe répandra dans d'autres cités.

Une pareille révolution entre des cités à peu-près égales, ne peut arriver que rarement. Car les guerres n'étant que des incurſions paſſageres, les intervalles de paix laiſſent à chaque ville le tems de reparer ſes pertes, & de prendre les armes avec avantage.

Aucun de ces peuples ne connoit encore l'art qui conduit un conquérant de ſuccés en ſuccès. Ils ne peuvent pas même le connoître, parce qu'après quelques combats, le vainqueur comme le vaincu, eſt dans la néceſſité de poſer les armes. Les victoires ſont donc rarement déciſives: elles ont au moins peu de ſuites, & à chaque campagne c'eſt à recommencer.

Le chef ou roi d'une cité n'entreprendra donc pas de ſubjuguer ſes voiſins; premiérement, parce que pour former ce projet, il faut, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'il y ait déja eu des conquêtes, qui n'avoient pas été projettées; en ſecond lieu, parce que la conſtitution du gouver-

nement lui ôtant tout moyen de conquérir, il n'imaginera pas de former une entrepriſe, dont il ne voit point d'exemple.

Comme il n'a qu'une autorité limitée, il ne dépend pas de lui de mettre des impôts, pour avoir toujours des troupes à ſa ſolde. Les troupes ſoudoyées & les impoſitions ſont même des choſes qu'on ne connoît pas encore. Il n'a pour ſoldats que des laboureurs, qui ſont bientôt obligés de quitter les armes pour reprendre la charrue. Ils font la guerre pour eux, ils la font à leurs frais, ils n'ont d'autre deſſein que de piller l'ennemi, & ils ſont impatiens de revenir chez eux avec le butin qu'ils ont fait.

Si le chef d'une cité ne peut pas penſer à faire des conquêtes, une nation compoſée de pluſieurs cités, n'y penſera pas davantage. Une pareille nation eſt, comme la république d'Achaïe, une confédération de pluſieurs petits peuples qui n'arment que pour leur défenſe commune. Tous également jaloux de leur indépendance : tous veulent ſe gouverner par leurs loix ou par leurs uſages. Il n'ont pas d'autre ambition.

Il pourra arriver qu'un peuple, forcé à reprendre les armes chaque année, ait & à ſe défendre ſucceſſivement contre tous ſes voiſins, & qu'il termine par des victoires la plûpart des guerres, dans leſquelles il s'engagera. Mais pour avoir vaincu, il n'étendra pas ſa domination ſur des pays, d'où il retire toutes ſes forces, auſſitôt qu'il rentre dans ſes murs ; & la victoire ne lui offre que deux moyens de mettre les ennemis qu'il a défait, hors d'état de lui nuire, où il en tranſportera dans ſa ville une partie qu'il rem-

placera par une colonie, où il les tranſportera tous, après en avoir détruit les habitations, & il en fera autant de citoyens. Voilà les ſeuls moyens que lui ſuggéreront les circonſtances où il ſe trouve.

A la vérité, il s'agrandira de la ſorte, mais fort lentement. D'ailleurs, par cet agrandiſſement, il ne ſe fait pas un empire, tel que celui d'un conquérant. Les peuples qu'il a vaincu, ne ſont pas des ſujets ſur leſquels il étend ſa domination, ce ſont des citoyens qu'il acquiert; & lorſqu'il les aſſocie à ſes priviléges, il ne font plus avec lui qu'une ſeule nation. Telle ſera la conduite des Romains, & par-là, ils ſe prépareront de loin & à leur inſu, à de grandes conquêtes.

Comme les peuples d'Italie étoient dans l'impuiſſance de faire des conquêtes, les colonies devenoient l'unique reſſource des villes, qui ne pouvoient pas nourrir tous leurs habitans. Denis d'Halicarnaſſe nous apprend ce qui ſe pratiquoit en pareil cas; & nous pouvons l'en croire, parce que ce ſont des ſuperſtitions de nature à être conſervées par la tradition; & d'ailleurs, très-conformes aux préjugés des anciens peuples.

On conſacroit à un Dieu tous les jeunes gens d'un certain âge : on leur donnoit des armes, & après avoir fait des ſacrifices, on les envoyoit ſe conquérir une nouvelle patrie. Si cette réſolution avoit été priſe dans des tems de proſpérité, on rendoit graces aux dieux d'avoir multiplié la nation, & la colonnie étoit cenſée partir ſous de bons auſpices. Si c'étoit dans des temps malheureux, on ne négligeoit rien pour appaiſer les

dieux courroucés, & on ſe ſéparoit à regret des citoyens qu'on étoit forcé d'éloigner. Ils partoient néanmoins, perſuadés que le Dieu auquel ils avoient été voués, devenoit leur protecteur, & que leur entrepriſe ne pouvoit manquer de proſpérer. Tantôt quelque nation leur cédoit librement une retraite, d'autrefois ils s'établiſſoient par la force des armes: ſouvent ſans doute, ils échouoient & perdoient la vie ou la liberté. Au reſte quand ils réuſſiſſoient, il ne paroit pas que la cité d'où ils étoient ſortis, prétendit avoir quelques droits ſur eux, ni ſur le pays où ils s'étoient établis.

La religion de la plûpart des peuples de l'Italie étoit pour le fond, la même que celle des premiers Grecs. Seulement, ſuivant Denis d'Halicarnaſſe, ils ne connoiſſoient point les fables qui dégradoient les dieux. C'eſt ſans doute, parce que la tranſmigration de ceux qui étoient d'origine grecque, avoit été antérieure aux fictions des poëtes.

La ſuperſtition des préſages paroît avoir été la baſe de leur religion, & dans cette partie ils ont ſurpaſſé les Grecs. Avant eux, les Egyptiens l'avoient réduite en art, & ils avoient imaginé des règles ſur des obſervations qu'ils prétendoient avoir recueillies. Soit qu'ils euſſent eux-mêmes apporté ce préjugé en Italie, ce dont il ne reſte aucun veſtige, ſoit que les Grecs n'y fuſſent arrivés, qu'après que les colonies Egyptiennes l'eurent répandu parmi eux, ſoit que l'Italie ait été auſſi propre que l'Egypte à produire par elle-même cette plante ſauvage; il eſt certain qu'avant la fondation de Rome, les Etruſques paſ-

loient pour être très-habiles dans la ſcience des préſages.

Or, pourquoi cet art frivole a-t-il été plus cultivé en Italie qu'en Grece? C'eſt que le haſard n'y a pas également donné lieu à la naiſſance des oracles. De part & d'autre, on conſultoit les dieux dans toutes les entrepriſes, ſoit publiques, ſoit particulieres. Or, les Grecs interrogeoient les oracles, parce qu'ils en avoient; conſéquemment, ils obſervoient moins les préſages. Au contraire, les peuples d'Italie étudioient les préſages, parce qu'ils n'avoient pas d'oracles.

Tout étoit préſage, les accidens même les plus ordinaires, un éternuement, une chûte, la rencontre d'un animal, le premier mot qu'on entendoit en ſortant de chez ſoi, un éclair, &c.

Des phénomènes rares paroiſſoient déclarer encore plus ſenſiblement la volonté des dieux. Tels étoient des corps lumineux qui éclairoient le ciel pendant la nuit, des pluies de pierre, des aurores boréales, & d'autres effets naturels qui ne nous étonnent plus, qu'on prenoit pour des prodiges.

Il y avoit en général deux ſortes de préſages, les uns heureux, les autres malheureux. Dans les cérémonies de religion, dans les actes publics, dans les affaires particulieres, on avoit grand ſoin de ne commencer que par des mots qu'on jugeoit d'un bon augure: un mot qui eût réveillé une idée triſte, auroit été un mauvais pronoſtic. Vous verrez dans Denis d'Halicarnaſſe (*) pourquoi un homme, tourné vers

(*) Liv. 2. c. 3.

l'orient, doit regarder comme un préſage favorable, un éclair qui paroît de ſa gauche à ſa droite.

La naiſſance d'un préjugé de cette eſpece ne doit pas étonner. Plus l'homme eſt ignorant, plus il ſe hâte de juger de la dépendance des choſes ſur quelques rapports vagues. Or, il trouve de pareils rapports entre un animal utile & un événement dont il deſire le ſuccès. Si quelqu'un par conſéquent échoue dans une entrepriſe, on ſe rappellera par exemple, qu'en ſortant de chez lui, il avoit rencontré un loup; & s'il réuſſit, on ſe ſouviendra qu'il avoit rencontré un eſſaim d'abeilles. Dans l'un & l'autre cas, on ne ſera plus ſurpris de ce qui lui eſt arrivé.

Les hommes n'attendoient pas toujours que les préſages ſe préſentaſſent d'eux-mêmes. Ils en demandoient, & comme ils n'étoient pas toujours ſûrs d'interpréter le langage des dieux, ils prenoient la précaution de leur preſcrire les moyens de faire connoître leur volonté. Voilà mon deſſein, diſoit-on; ſi vous l'approuvez, faites que la poignée de cailloux que je vais prendre, ſoit en nombre pair, faites que je rencontre des animaux de telle eſpece, &c. C'eſt ainſi que les ſorts & les autres préſages ont pu s'établir.

Nous ſommes naturellement impatiens d'obtenir ce que nous demandons. On n'éxigeoit donc pas que les dieux fiſſent des prodiges. Il eſt vrai, qu'on expliquoit ceux qu'ils envoyoient : mais ſi on n'avoit compté que ſur des prodiges de cette eſpece, on auroit attendu trop long-tems leur réponſe. On ne leur propoſoit donc pas d'interrompre le cours de la nature. On vouloit au contraire qu'ils ſe ſerviſſent des choſes qui ſe remarquent

quent le plus communément, & c'étoit assez qu'ils parlassent. Or, pour des hommes qui habitent la campagne, rien n'étoit plus commun que le chant & le vol des oiseaux. Voilà pourquoi les présages de cette sorte ont été si fréquens, que les mots *augure* & *auspice*, qui en étoient les noms propres (*), sont devenus communs à toutes les especes de présages.

Vous concevez qu'à mesure que cette superstition s'est établie, il a fallu de deux choses l'une; ou que les prêtres devinssent augures, ou que les augures devinssent prêtres. Dès-lors, il y a eu un corps intéressé à l'entretenir, & il n'est pas étonnant qu'on en ait fait un art.

On joignit à cet art celui des aruspices; c'est-à-dire, l'art de voir l'avenir dans le sein des victimes : car il arrivoit rarement que l'on consultât les dieux sans leur faire des sacrifices. Ce sont ces deux arts, qui tinrent lieu d'oracles aux peuples d'Italie.

Sans doute, on ne vouloit des dieux que des réponses favorables. Mais lorsquelles étoient contraires, il eût été cruel de n'avoir plus rien à espérer. Les peuples desirerent donc de pouvoir suspendre, ou même changer l'effet des mauvais présages. Les augures se vanterent d'en avoir le secret; on les crut, & ils imaginerent des cérémonies pour éloigner les maux, dont on se croyoit menacé. C'est ce qu'on nomma expiations.

Vous savez que chez toutes les nations de l'an-

(*) On a dit : *augure*, *ab avium garritu*, & *auspice*, *ab avium aspectu*.

tiquité, on faiſoit uſage des expiations, pour ſe laver des crimes qu'on avoit commis. On étoit perſuadé que les dieux pourſuivoient les coupables dès cette vie; & c'étoit-là ſouvent la raiſon qu'on donnoit des calamités publiques ou particulieres. Il étoit donc naturel de penſer que les mauvais préſages étoient l'effet du courroux des dieux, & d'imaginer des cérémonies pour en détourner l'accompliſſement.

Vous avez vu, Monſeigneur, ce que c'étoient que ces expiations chez les peuples dont Mr. Goguet a parlé. Il eſt peu important de rechercher ce qu'elles ont eu de particulier en Italie. Je remarquerai ſeulement qu'elles n'ont été nulle part plus fréquentes On avoit trop multiplié les préſages, pour n'être pas continuellement menacé de quelques malheurs. Non-ſeulement chaque particulier commençoit par l'expiation toute démarche de quelque conſéquence, mais encore chaque cité pratiquoit cette cérémonie dans des tems marqués pour purifier tous les citoyens. On paroiſſoit toujours craindre que quelque crime ſecret n'attirât la colere des dieux.

Il eſt vraiſemblable que les particuliers ſe faiſoient ſouvent des préſages & des expiations à leur gré : dans les affaires publiques, ces ſortes de pratiques étoient aſſujetties à des règles plus uniformes. A la fondation d'une ville par exemple, ceux qui devoient faire quelque fonction dans les cérémonies uſitées en pareil cas, ſe purifioient en ſautant par-deſſus des feux allumés à ce deſſein. On creuſoit enſuite une foſſe ronde, dans laquelle on jettoit les prémices des fruits, & quelques poignées de terre apportées des lieux,

d'où ſortoient ceux qui vouloient s'établir enſemble. Tout cela ayant été mêlé, on demandoit aux dieux ſi l'entrepriſe leur étoit agréable, & s'ils approuvoient le jour qu'on choiſiſſoit pour l'exécuter, & lorſqu'on avoit eu leur aveu, on traçoit l'enceinte de la ville avec une terre qu'on appelloit pure, parce qu'elle étoit blanche.

En ſuivant le trait marqué pour l'enceinte, on ouvroit un ſillon profond avec une charrue, attelée d'un taureau blanc & d'une géniſſe blanche. Pour faire connoître que la culture des terres eſt le partage des hommes, le taureau étoit du côté de la campagne; & la geniſſe étoit du côté de la ville, pour montrer que les ſoins du ménage regardent les femmes. Quant à la blancheur, on l'avoit choiſie, parce qu'on la regardoit comme le ſymbole de la pureté.

Le ſoc de la charrue étoit d'airain, ce qui prouve que cette cérémonie étoit plus ancienne que l'uſage du fer On croyoit même indiquer par-là, l'abondance qu'on vouloit procurer à une ville, & cette façon de penſer étoit conſéquente : car ce métal ayant été employé à l'agriculture avant tout autre, ſon idée s'étoit aſſociée avec celle de fertilité. C'eſt ſans doute d'après quelqu'autre préjugé, qu'on avoit l'attention de rejetter du côté de la ville, la terre que le ſoc avoit tournée du côté de la campagne.

L'enceinte tracée étoit ſainte & inviolable : afin que perſonne n'entreprît de s'y faire un paſſage, & que chaque citoyen la défendit aux dépens de ſes jours, on n'avoit pas continué le ſillon dans les endroits deſtinés à mettre les portes.

Dans les commencemens les villes n'étoient

défendues que par des tours, placées de distance en distance : dans la suite, on les enferma de murs élevés sur le sillon qui marquoit l'enceinte.

Après que toutes ces cérémonies & tous ces ouvrages avoient été achevés, on faisoit des sacrifices en plusieurs lieux, & on invoquoit & les dieux du pays, & ceux sous la protection desquels on mettoit la nouvelle ville ; on les nommoit en général *patrii*, *indigetes* : mais on n'avoit garde de communiquer au vulgaire le nom particulier à chacun.

Cette précaution étoit l'effet d'un préjugé commun à toutes les nations du paganisme, & plus particulier encore aux peuples d'Italie. On étoit persuadé que les dieux regardoient comme à eux, une ville qui avoit été mise sous leur protection ; & qu'elle ne pouvoit passer sous une domination étrangere, que lorsqu'ils se retiroient, & qu'ils la livroient eux-mêmes à l'ennemi. C'est pourquoi lorsqu'on assiégeoit une ville, un des premiers soins étoit d'en évoquer les dieux tutelaires. On leur déclaroit qu'on n'avoit pas pris les armes pour les combattre : on les supplioit d'abandonner un peuple qu'on disoit injuste & perfide : on leur promettoit de plus grands temples, de plus belles fêtes & un culte plus digne d'eux. Mais l'évocation manquoit son effet, si on ne pouvoit pas les appeller par leur nom propre, & c'est par cette raison que chaque peuple faisoit un secret de ces noms.

Comme on évoquoit les dieux, on évoquoit encore les ancêtres, & tous les morts qu'on

croyoit devoir appaiſer ou conſulter ; c'eſt-à-dire, qu'on évoquoit leurs manes, leur ombre, leur ſimulacre, leur image. On avoit beaucoup de mots pour une choſe qui n'étoit ni le corps, ni l'ame, & que chacun imaginoit à ſon gré.

Les dieux tutélaires ſe nommoient *lares* ou *pénates*. De ce nombre étoient, non-ſeulement les divinités du premier ordre, mais encore les héros & tous les ancêtres dont on reſpectoit la mémoire. Chaque maiſon, comme chaque ville, avoit des protecteurs de cette eſpece ; & on ne doutoit pas que les grands hommes, qui avoient été élevés dans le ciel après leur mort, ne continuaſſent de s'intéreſſer à leur patrie, à leur famille, & ne puſſent donner les ſecours dont on avoit beſoin. Honorés comme dieux domeſtiques, ils eurent des autels, & on leur adreſſa des vœux. Il n'y avoit pas de maiſon un peu conſidérable qui n'eût de pareils autels dans ſon veſtibule.

De toutes ces ſuperſtitions náquit l'art des prodiges, ou la magie. Il y en eut de deux eſpeces : l'une théurgique, l'autre goétique. La théurgie étoit l'évocation des démons bienfaiſans, dans le deſſein de produire quelque bien : la goétie étoit l'évocation des démons malfaiſans, dans le deſſein de nuire : nous la nommons ſorcellerie. La prèmiere faiſoit partie de la religion publique, dont la ſeconde n'étoit qu'un abus. Dans l'une & dans l'autre, l'efficacité dépendoit ſurtout, de certains rits & de certaines paroles, que les dieux avoient enſeigné aux hommes, & qu'il falloit obſerver ſcrupuleuſement. Tout étoit manqué ſi on oublioit un mot, ou ſi même on le tranſpoſoit.

Vous voyez, Monſeigneur, que la théologie payenne eſt la ſource de bien des ſuperſtitions, & que plus le peuple raiſonne quand il s'égare, plus il s'égare encore. Ses erreurs naiſſent les unes des autres : elles forment un ſyſtème ou tout eſt lié, & dès qu'il en adopte une, il eſt entraîné de conſéquence en conſéquence, à les adopter toutes. Ces préſages, ces expiations & ces évocations ſont des puérilités : mais ce ſont les puérilités de l'eſprit humain, & il les faut obſerver ſi nous voulons connoître l'homme. D'ailleurs, nous y trouvons les principaux points de la religion des anciens peuples, la raiſon des opinions & des cérémonies que l'hiſtoire va mettre ſous nos yeux, & un des premiers reſſorts des progrès du peuple romain. Nous verrons que dans les religions fauſſes lorſqu'elles donnent de la confiance & du courage, il ſe fait des eſpeces de miracles : c'eſt que les ſuccès paroiſſent l'effet du zèle des citoyens pour le culte établi, & que la piété envers les dieux explique le paſſé, répond de l'avenir, & ſoutient dans les grandes entrepriſes.

Les ſuperſtitions dont je viens de parler, ſubſiſtoient dès la fondation de Rome : c'eſt pourquoi j'ai jugé qu'elles ſe ſont établies dans les ſiecles antérieurs. Je ne réponds pas d'avoir ſaiſi la ſuite des raiſonnemens qui les ont fait naître. Mais il eſt au moins certain que ceux que je ſuppoſe, ne different gueres de ceux qu'on a fait.

J'ai cru devoir donner à la magie une autre origine, que lorſque j'ai traité des peuples de l'Aſie ; parce que les mêmes préjugés ont des cauſes différentes, ſuivant la différence des cir-

conſtances. Les Italiens n'avoient pas aſſez cultivé l'aſtronomie, pour devenir ſucceſſivement aſtrologues & magiciens.

L'enfance des premieres ſociétés civiles a été longue : je veux dire qu'elles ont été long-tems avant de faire des progrès ſenſibles. Lors de la fondation de Rome, il y avoit ſans doute, pluſieurs ſiecles que l'Italie étoit peuplée. Cependant les ſuperſtitions groſſieres des peuples de cette contrée, l'uſage ſur-tout, où ils étoient de ne former encore que de petites cités, le peu de prévoyance que nous aurons occaſion de remarquer en eux, & leur ignorance à ſe liguer pour leur conſervation mutuelle, ſont autant de monumens qui atteſtent, qu'ils en étoient à-peu-près au même point où ils s'étoient trouvés en commençant. Après s'être fixés, ils ſe gouvernoient encore comme ils s'étoient gouvernés lorſqu'ils erroient; & une nation ſe diviſoit en pluſieurs cités, comme auparavant elle s'étoit diviſée en pluſieurs troupes.

CHAPITRE II.

De la fondation de Rome & de Romulus.

IL peut y avoir eu pluſieurs Romes, pluſieurs Romulus. Tous ces noms viennent d'un mot grec, qui ſignifie force ou valeur. Or, dans un tems où la force du corps étoit la vertu premiere, il eſt naturel que les ſurnoms de Remus

& de Romulus aient été communs à plusieurs chefs, & que celui de Rome l'ait été à toutes les villes qu'ils ont fondé. Denis d'Halicarnasse pense que Rome, bâtie quelque tems après la guerre de Troye, fut abandonnée & détruite, & ensuite rétablie la premiere année de la septieme Olympiade avant Jesus-Christ 752. Il trouve même une ville de ce nom plus ancienne que ces deux-là : mais il ne décide pas qu'elle ait été au même lieu.

De toutes les différentes histoires de la fondation de Rome, dit M. de Pouilly, il n'en est aucune qui, soit qu'on la considere en elle-même, soit qu'on pese l'autorité de ceux qui la rapportent, ne soit aussi recevable, que celle qui, dans les derniers siecles de la république, s'étoit acquis une croyance presque universelle. Mais les mêmes circonstances, qui auroient dû faire rejetter l'histoire de Romulus, aiderent à lui donner du cours, & les Romains applaudirent à une fable, qui illustroit par des prodiges leur fondateur, & qui lui donnoit pour pere le dieu de la guerre [*].

La fondation de Rome est donc incertaine, & ce n'est pas l'esprit de critique, qui a établi l'opinion la plus généralement adoptée. Cependant Varron & Caton ont entrepris d'en fixer l'époque. Le premier la fait tomber sur la fin de la sixieme Olympiade, & le second sur le commencement de la septieme. On suit communé-

[*] Acad. des Inscrip. t. 6. p. 24.

ment le ſentiment de Varron, & par-là, Rome ſe trouve avoir été fondée 1753 ans avant l'Ere chrétienne. Voilà ce qu'on croit & ce qu'il faut ſavoir, quand on ne peut pas découvrir ce qui eſt.

Des pâtres retirés dans des montagnes, font des courſes dans les campagnes voiſines, & bâtiſſent ſur le mont Palatin quelques cabanes pour renfermer leurs beſtiaux & leur butin. Voilà les fondateurs de Rome.

Ils étoient au nombre de trois mille hommes de pied & de trois cent chevaux. C'étoit trop peu pour ſe défendre contre les peuples voiſins dont ils s'étoient faits autant d'ennemis.

Romulus leur chef, ouvrit un aſyle, & Rome ſe remplit d'eſclaves fugitifs, de criminels, de vagabonds, & devint une retraite de brigands.

Juſques-là, cette ville paroiſſoit devoir finir avec ſes premiers habitans. Elle ne renfermoit que des hommes, & les Romains avoient beſoin de s'allier par des mariages avec les peuples voiſins. Refuſés avec mépris, ils projettent d'employer la violence, & ils préparent à cet effet des jeux en l'honneur de Neptune. C'étoient des combats & des courſes, précédés de ſacrifices. Les Céniniens, les Cruſtuminiens, les Antemnates & les Sabins de Cures accoururent à ce ſpectacle. Ils y aſſiſtoient avec autant de confiance que d'attention, lorſque les jeunes Romains paroiſſent en armes, & ſe ſaiſiſſent chacun des filles qui leur tombent ſous la main. En mémoire de cet événement, on célébra depuis les fêtes nommées *conſualia*, & conſacrées

au dieu qui préſide aux deſſeins ſecrets. On peut donc mettre cet enlèvement au nombre des faits que la tradition a pu conſerver.

Denis d'Halicarnaſſe, qui écrivoit ſous Auguſte, & qui vouloit flatter les Romains, a entrepris de prouver que, dès les premiers tems, Rome a produit des hommes d'un mérite rare; que nulle part, les citoyens n'ont été ni plus juſtes, ni plus courageux, & que Romulus a été lui-même un légiſlateur bien ſupérieur à tous ceux de la Grece.

Nous ſommes naturellement portés à recevoir toutes les traditions qui donnent une grande idée des commencemens de Rome. Etonnés de la puiſſance à laquelle les Romains ſont parvenus, il ſemble que nous craignions de ne pas les admirer aſſez tôt; & lorſque nous remontons au tems où ils ne ſongeoient encore qu'à n'être pas exterminés, nous ſuppoſons qu'ils méditoient déjà de grandes conquêtes.

Mais ſi lors de la fondation de Rome, la plupart des Grecs, malgré leur commerce avec les étrangers, étoient encore fort groſſiers, & avoient à peine quelque idée de légiſlation, que penſer des peuples du Latium qui étoient tout-à-fait abandonnés à eux-mêmes? Peut-on ſuppoſer qu'un profond légiſlateur ait tout-à-coup paru au milieu d'eux? & quand on le ſuppoſeroit, imaginera-t-on qu'à dix-huit ans, c'eſt l'âge qu'on donne à Romulus, il ſe ſoit formé parmi des pâtres? Il me paroit que les loix dont on lui fait honneur, ſont des uſages plus anciens que lui.

L'uſage de ne communiquer que rarement les

droits de citoyen, étoit un grand vice dans la politique des Grecs : nous en avons vu la cauſe & les effets. Si les Romains ſe ſont conduits autrement, ce ne fut pas par choix, ils y furent forcés.

Il faut remarquer que dans les commencemens, les Romains n'étoient pas encore des citoyens : ce n'étoient que des brigands. Ils devoient donc s'aſſocier tous ceux qui ſe propoſoient de vivre, comme eux, de brigandage. C'eſt pourquoi Romulus ouvrit un aſyle.

Lorſque les villes de la Grece aſpiroient à ſe gouverner par des loix, c'eſt qu'elles étoient troublées au dedans, & qu'elles avoient peu d'ennemis au dehors.

Rome ſe trouvoit dans une poſition toute différente. Entourée de peuples qu'elle avoit offenſé, & qui méditoient ſa ruine, elle avoit des ennemis au dehors, & elle étoit ſans trouble au dedans. Condamnés à vaincre ou à périr, les Romains avoient donc moins à ſe gouverner qu'à ſe défendre. Pour prévenir des déſordres qu'ils ne connoiſſoient pas encore, ils ne penſoient pas à choiſir parmi des gouvernemens qu'ils ne connoiſſoient pas davantage. Réunis par néceſſité ſous un chef, ils combattoient ſous ſes ordres ; & les uſages que les circonſtances amenoient, leur tenoient lieu de loix. Comme le ſentiment de leur foibleſſe leur avoit fait ouvrir un aſyle aux brigands, ce ſentiment qui continua après leurs premieres victoires, leur fit ouvrir un aſyle aux peuples vaincus : & Rome, à chaque guerre, ſe peupla de nouveaux habitans. On dit que l'enlèvement des Sabines

ne procura que ſix à ſept cent femmes. Si cela eſt vrai, ce fut pour les Romains une nouvelle raiſon de s'aſſocier les peuples qui ſubiſſoient le joug. En tenant cette conduite, ils ne faiſoient même que ſuivre un uſage plus ancien qu'eux. Car dans le tems où les peuplades erroient encore ſans doute, celle qui ſortoit victorieuſe d'un combat, ſe groſſiſſoit ſouvent de celle qui avoit été défaite. Puiſque les hommes ne ſe conduiſent que par des uſages, c'eſt dans ceux des troupes errantes qu'il faut chercher l'origine de ceux des ſociétés civiles qui commencent. N'attribuons donc pas aux Romains des vues politiques qu'ils ne pouvoient pas avoir encore. Jugeons-les d'après les circonſtances où ils ſe trouvoient, & il me ſemble que nous les jugerons bien.

Vraiſemblablement Rome auroit été perdue, ſi les villes qu'elle avoit ſoulevé, euſſent armé toutes enſemble & agi de concert. Mais elles ſe conduiſirent avec plus de reſſentiment que de prudence. Les Céniniens, les Antemnates & les Cruſtumniens furent ſucceſſivement défaits. Cénine fut détruite. On en tranſporta les habitans à Rome, ainſi qu'une partie de ceux d'Antemnes & de Cruſtuménie, deux villes que Romulus conſerva, & où il établit deux colonies.

Après la défaite des Céniniens, Romulus entra dans Rome, portant ſur ſon épaule une eſpece de trophée. C'étoit une branche de chêne, à laquelle il avoit ſuſpendu les armes d'Acron roi de Cénine, qu'il avoit tué de ſa main. Ces dépouilles qu'on nomma *opimes*, pour en marquer l'excellence, furent dépoſées dans un tem-

ple qu'on bâtit ſur le mont Saturnius, depuis le Capitole, & qui fut conſacré à Jupiter Ferétrien [*].

De tous les ennemis que les Romains s'étoient faits, les Sabins paroiſſent avoir été les plus redoutables : ils armerent les derniers. Rome fut au moment de ſuccomber ſous leurs efforts, quoiqu'elle vint d'augmenter le nombre de ſes citoyens, & par conſéquent de ſes défenſeurs. Les Sabins s'étoient rendus maitres de la forteresſe Tarpéia, & ils avoient engagé ſur la place un combat opiniâtre & ſanglant, lorſque les Sabines, qui étoient la cauſe de la guerre, ſe jetterent entre les deux armées, & ſe rendirent médiatrices entre leurs peres & leurs époux. La paix ſe fit. Les deux peuples n'en formerent plus qu'un, & Tatius roi des Sabins régna dans Rome conjointement avec Romulus. C'eſt ainſi que Rome acquéroit des citoyens. Cet uſage, introduit par la force des circonſtances, ne pouvoit manquer de la rendre, de guerre en guerre, ſupérieure à des ennemis, qui ne devoient s'élever contr'elle que les uns après les autres.

Cette guerre fut l'occaſion d'un nouveau temple. Les Romains fuyoient, lorſque Romulus s'aviſa de s'écrier, *Jupiter ordonne qu'on s'arrête, & qu'on retourne au combat.* Les ſoldats obéirent, comme ſi le dieu eût parlé ; & on éleva un temple à Jupiter *Stator* dans le lieu même, c'eſt-à-dire, au pied du mont Palatin.

---

[*] De *feretrum* qui ſe dit en général de toute machine à porter quelque choſe.

Les deux rois gouvernerent en bonne intelligence. Ils accorderent des honneurs aux Sabines médiatrices de la paix ; & pour conſerver la mémoire de cet évenement, ils inſtituerent des jeux qu'on nomma *matronalia*.

Cinq ans après, Tatius ayant été tué à Lavinium, Romulus régna ſeul. Il fit la guerre aux Véiens. Il ſoumit pluſieurs peuples du Latium, & il détruiſit quelques-unes de leurs villes. Mais ayant diſpoſé de leurs terres de ſa ſeule autorité, il arma contre lui un parti qui le fit périr. Il diſparut la trente-ſeptieme année de ſon regne, ſans qu'on ait pu découvrir les auteurs de ſa mort. Pour conſoler le peuple, & pour écarter les ſoupçons qui tomboient ſur les ſénateurs, on publia qu'on l'avoit vu monter au ciel, & on lui éleva des autels. Il fut adoré ſous le nom de *Quirinus*.

Il me reſte à remarquer les réglemens établis par Romulus. Ce n'eſt pas qu'il ſoit toujours facile de s'en aſſurer. Mais il eſt certain que ceux qu'on lui attribue, ont ſubſiſté, qu'ils ſont anciens ; & il eſt important de les connoître, ſi nous voulons obſerver dans leur principe, les mœurs & le gouvernement des Romains.

On penſe que Romulus emprunta beaucoup des Etruſques ; qu'il les conſulta, lorſqu'il voulut jetter les fondemens d'une ville ; qu'il obſerva toutes les cérémonies religieuſes dont j'ai parlé ; & qu'il n'accepta la royauté, qu'après avoir eu des augures favorables. Tout cela eſt vraiſemblable. Il eſt naturel qu'il ſe ſoit conformé aux uſages, qu'il voyoit établis chez les peuples

voiſins, comme il eſt naturel que ces uſages ſe ſoient conſervés après lui.

Palès étoit une divinité, que des bergers devoient particuliérement honorer. Les fêtes conſacrées à cette déeſſe, ſe nommoient *palilia*. Elles ſe célébroient chaque année à la campagne. On y faiſoit des ſacrifices, en action de graces de la fécondité que Palès avoit accordé aux troupeaux : on purifioit le bétail, & les hommes ſe purifioient eux-mêmes en ſautant par deſſus des feux de paille. On croit que Romulus inſtitua ces fêtes en mémoire de la fondation de Rome.

Il diviſa la ville en trois parties, le peuple en trois tribus, & chaque tribu en dix curies. Une tribu étoit compoſée de mille hommes, d'ou vient le mot *miles*, & d'un corps de cent chevaux, qu'on nomma centurie de cavaliers.

Les tribus furent commandées par des tribuns, & les curies compoſées de cent hommes, par des centurions. On établit pour rendre la juſtice, des duumvirs, c'eſt-à-dire, deux juges. On conſacra quelques terres au culte des dieux : on en réſerva pour le domaine du prince & pour les beſoins de l'état. Le reſte partagé en trente portions égales, fut diſtribué aux trente curies, & chaque Romain eut environ deux arpens.

Alors l'enceinte de Rome ne comprenoit que le mont Palatin. Il fallut l'étendre lorſqu'on eut reçu dans la ville les Sabins & quelques peuples d'Etrurie. Les Romains continuerent d'habiter le mont Palatin : les Sabins s'établirent ſur la

roche Tarpéienne ; & les Etruſques occuperent la vallée ſituée entre ces deux montagnes.

On n'augmenta pas néanmoins le nombre des tribus. Mais on les diſtingua comme les nations. La premiere fut nommée, *rammenſes*, de Romulus ; la ſeconde, *titienſes*, de Titus Tatius ; la troiſieme, *luceres*, de Lucumon chef des Etruſques. Rome conſerva le nom de ſon fondateur, & on donna à tout le peuple celui de *quirites*, de Cures ville des Sabins.

Les aſſemblées du peuple ſe nommoient *comices*. Il y en avoit de générales & de particulieres. Dans les premieres, on traitoit des affaires publiques, & chaque curie y avoit un ſuffrage. Dans les autres, les curies s'occupoient ſéparément de leurs propres intérêts.

On créa de plus un ſénat. Ce corps compoſé d'abord de cent magiſtrats, le fut de deux cent après la réunion des Sabins. On les nomma *peres conſcripts*, vraiſemblablement parce qu'ils étoient choiſis pour la plupart, parmi les peres de familles, & parce qu'on les avoit tous inſcripts dans une même liſte. C'eſt de ces premiers ſénateurs que vinrent les familles patriciennes ; ce qui fut cauſe que la naiſſance mit bientôt une grande différence entre les conditions.

Denis l'Halicarnaſſe ſuppoſe la diſtinction de patriciens & de plébéiens, antérieure à la création du ſénat. Il veut même que le titre de patricien ait d'abord été donné aux citoyens riches. Mais comment pouvoit-il y avoir des riches & des pauvres, puiſqu'il remarque lui-même que les terres avoient été partagées également ?

Le ſénat étoit le conſeil de l'état & le dépoſitaire des

des loix : mais il ne pouvoit rien arrêter ſans la participation du peuple. Les comices établiſſoient les impôts, recevoient ou rejettoient les loix, décidoient de la guerre & de la paix, & créoient les magiſtrats.

Les dignités civiles, militaires & ſacerdotales furent données aux ſénateurs. Dans la ſuite elles reſterent aux familles patriciennes, & les plébéiens en furent exclus.

Le roi préſidoit au ſénat, où il n'avoit que ſon ſuffrage comme les autres ſénateurs. Il avoit d'ailleurs le droit d'aſſembler ce corps, celui de convoquer le peuple, & le commandement des armées.

Romulus prit des Etruſques les marques de ſa dignité ; c'eſt-à-dire, la chaire curule, la prétexte & douze licteurs, qui portoient devant lui des faiſceaux de verges ſurmontés de haches, & qui exécutoient ſes arrêts ſur le champ. Il forma encore une garde pour ſa perſonne, & il la compoſa de trois cent cavaliers, qu'il nomma *celeres*.

Les tribuns étoient ſes lieutenans dans la guerre, & ſes miniſtres dans la paix. Ils avoient ſous ſes ordres, le commandement des troupes & le gouvernement civil des tribus. Lorſqu'il entroit en campagne, il les menoit avec lui ; & afin que la ville ne demeurât pas ſans chef, il remettoit ſes pouvoirs à un magiſtrat, qu'il nomma *prefectus urbis*, gouverneur de la ville. C'étoit ordinairement le premier ſénateur. Les fonctions de ce vice-roi ceſſoient au retour du prince.

D'après cette expoſition, on voit que le gouvernement des Romains étoit une monarchie moderée, où la puiſſance ſouveraine ſe partageoit en-

tre le roi, le ſénat & le peuple. C'eſt le gouvernement que nous avons remarqué chez tous les peuples, dont nous avons pu connoître les commencemens. Ce n'eſt pas d'après des vues politiques qu'il ſe forme; c'eſt d'après des uſages que les peuplades ſuivent lorſqu'elles ſe fixent, parce qu'elles les ont ſuivis, lorſqu'elles erroient.

En effet une peuplade errante ne peut pas ſe gouverner ſans chef. Ce chef n'eſt pas abſolu. Les principaux de la troupe ne lui obéiront pas, s'ils n'ont pas reconnu qu'il eſt de leur intérêt de lui obéir. Il eſt donc forcé à concerter avec eux, & par conſéquent ils deviennent ſon conſeil. Mais ce conſeil lui-même ne pourra rien, s'il n'a l'aveu de toute la troupe. C'eſt ainſi que nous retrouvons dans les uſages d'une peuplade errante, le modele de toutes les parties qui conſtituent le gouvernement de Rome, & qui ſont un roi, un ſénat & des comices.

Mais parce qu'aujourd'hui nous diſtinguons des monarchies, des ariſtocraties & des démocraties, nous ſuppoſons qu'on a toujours fait ces diſtinctions; & parce que la ſouveraineté lorſqu'elle eſt partagée, paroit une combinaiſon de ces trois gouvernemens, nous nous imaginons qu'on les a combinés dans des ſiecles, où on ne les connoiſſoit pas encore. En conſéquence, nous admirons la ſageſſe de Romulus, comme s'il eût emprunté avec connoiſſance de chaque eſpèce de gouvernement, & que la conſtitution de celui de Rome eût été abſolument à ſon choix. Je crois qu'il n'a fait que ce que les circonſtances lui indiquoient elles-mêmes. Les uſages introduits ſous lui & avant lui, étoient des loix fondamentales,

qui le forçoient à faire de la souveraineté, le partage qu'il en a fait.

Il en est des loix attribuées à Romulus, comme de la forme que prit le gouvernement: je veux dire qu'elles ne sont pas son ouvrage.

Tout romain par exemple, étoit juge de sa femme & de ses enfans: il pouvoit leur infliger telle peine qu'il jugeoit à propos: il avoit sur eux droit de vie & de mort.

C'est-là, selon Denis d'Halicarnasse, une loi que Romulus a fait. Il l'en loue même, & le met à cet égard au-dessus des législateurs de la Grece. Il ne voit pas qu'avant l'établissement des sociétés civiles, les peres de famille aient eu cette autorité sur leurs femmes & sur leurs enfans; & que par conséquent, cette prétendue loi est un usage plus ancien que Romulus.

Bornés, par les circonstances, à être laboureurs & soldats, les Romains abandonnerent les arts méchaniques aux esclaves, & tous les métiers tomberent dans le mépris. Cette façon de penser devoit naturellement prévaloir. Cependant Denis d'Halicarnasse veut qu'elle soit l'ouvrage de Romulus, & il applaudit aux vues qu'il lui prête en cette occasion.

Romulus institua des fêtes; il consacra des temples: il forma des colleges de prêtres: il conserva sur-tout les augures, & il en créa trois, afin qu'il y en eût un pour chaque tribu. Il est évident que ce sont moins là des institutions de sa part, que des superstitions qu'il partageoit avec son siecle.

Le peu d'uniformité qu'il y avoit dans le culte, est une preuve que Romulus le laissa tel qu'il l'a-

voit trouvé. Or chaque curie avoit un culte à part, des divinités différentes, des fêtes particulieres, auxquelles tous ceux qui la compoſoient, étoient obligés d'aſſiſter. Il paroît que c'eſt par rapport à ces différens cultes, que Romulus avoit fait la diviſion du peuple : car le mot *curie* vient de *ſacrorum cura*, ſoin des choſes ſacrées.

Chaque curie avoit un miniſtre des choſes ſacrées. On le nommoit curion. Son caractere lui donnoit l'inſpection ſur tous les membres de ſa curie. Comme il y avoit trente curies, il y avoit trente curions, qui ſeuls faiſoient les ſacrifices & préſidoient aux cérémonies réligieuſes, dans des lieux différens deſtinés à cet effet. Tous enſemble, ils étoient les arbitres de la religion, ſous le grand-curion leur chef. On peut même conjecturer qu'ils ne ſe bornoient pas à juger des choſes qui concernent le culte. Mais de tous les prêtres, il n'y en avoit point qui euſſent plus d'autorité que les augures. Interprêtes des volontés des dieux, ils pouvoient empêcher tout ce qu'ils n'approuvoient pas. Ils auroient pu exclure du trône celui que tout le peuple auroit voulu pour roi. Ils faiſoient leurs fonctions dans tous les quartiers de la ville, mais plus ordinairement ſur le mont Palatin & ſur le Capitole. Tant de pouvoir, accordé aux miniſtres de la religion, prouve que le culte qui s'établiſſoit, n'étoit pas l'ouvrage de Romulus.

CHAPITRE III.

Numa, ſecond roi de Rome.

ROMULUS n'ayant point laiſſé d'enfans, les Romains, qui ſe trouvoient dans la néceſſité d'élire un roi, jugerent la couronne élective, comme ils l'auroient jugée héréditaire, ſi Romulus eût eû un fils pour ſucceſſeur.

Le choix d'un roi fut un ſujet de diſpute entre les deux principaux peuples, les Romains & les Sabins, l'un & l'autre voulant un roi de ſa nation. Comme ils ne pouvoient pas s'accorder, le ſénat s'arrogea la ſouveraineté; & cet expédient parut d'abord concilier les deux partis; parce qu'il y avoit dans ce corps autant de Sabins que de Romains. Il ſe diviſa en décuries. Chacun devoit gouverner cinquante jours, & chaque ſénateur cinq. C'étoit créer tout-à-coup une longue ſuite de rois: mais la plûpart ne régnerent pas. Ce gouvernement, peu raiſonnable & dont les ennemis auroient pu profiter, fut aboli au bout d'un an. Le peuple las de paſſer continuellement ſous de nouveaux maîtres, déclara qu'il ne vouloit qu'un ſouverain, & Numa Pompilius fut élu. Il étoit ſabin. Quoique gendre de Tatius, il vivoit retiré près de Cures; il jouiſſoit d'une grande réputation de juſtice & de probité. Ne voulant accepter la royauté, qu'après que ſon élection auroit été confirmée par les dieux, il monta au Ca-

pitole, qu'on appelloit alors le mont Tarpéien. Voici cette cérémonie.

Numa assis sur une pierre, a le visage tourné vers le midi. L'augure debout à sa gauche, regarde du même côté. Il tient dans la main droite un bâton recourbé ; & promenant ses yeux de toutes parts, il considere si les cieux se découvrent partout sans obstacle. Il détermine les différentes régions du ciel, depuis l'orient jusqu'au couchant. Que les parties qui s'étendent vers le midi, soient la droite, dit-il : que celles qui s'étendent vers le septention, soient la gauche ; & il remarque un point qui les sépare. Ensuite passant son bâton dans la main gauche, & imposant la droite sur la tête de Numa, il se tourne vers l'orient & fait cette priere : ô Jupiter, si tu approuve que Numa dont je tiens la tête, règne dans Rome, déclare-le par des signes certains, & fais-le paroître dans les régions que je viens de déterminer. Aussi-tôt il explique quels sont les auspices qu'il desire être envoyés. Il les attend, & lorsqu'ils se sont montrés, il déclare que les dieux approuvent le choix du peuple.

Denis d'Halicarnasse représente Numa comme un prince des plus éclairés. Cependant lorsque l'an de Rome 574, les livres de ce roi furent déterrés, le sénat ordonna de les brûler, parce qu'il en trouva les raisonnemens peu solides, & plus contraires que favorables à la religion. Ce jugement est au moins un préjugé contre les lumieres de Numa. Il me semble d'ailleurs que, dans le siecle de ce prince, les plus grossieres superstitions passoient pour des lumieres.

Fort superstitieux & peu guerrier, Numa en-

treprit de tourner entiérement à la ſuperſtition l'eſprit du peuple. Dans cette vue, il feignit d'avoir des entretiens nocturnes avec la nymphe Egérie, & donnant ſes projets pour des conſeils de cette nymphe, il multiplia les dieux, les temples & les cérémonies religieuſes,

Il y avoit alors, au moins dans pluſieurs villes d'Italie, un uſage, qui fait voir que les peuples de cette contrée n'avoient point encore imaginé un droit de guerre, ni un droit de conquête; & que paroiſſant au contraire chercher à s'aſſurer de la juſtice de leurs armes, ils ne les prenoient que pour repouſſer l'injure. C'étoient de petites cités, qui, par la conſtitution de leur gouvernement, ſongeoient moins à s'agrandir qu'à ſe conſerver; & dans cette poſition, elles devoient avoir quelque idée de juſtice.

Elles avoient des hérauts que les Romains ont nommé *féciales*, & qu'elles prenoient pour juges de la juſtice des guerres. Seuls interprètes des loix ſur cette matiere, & ſeuls miniſtres de l'état auprès des puiſſances voiſines, ces hérauts étoient aſſujettis à des formalités ſi eſſentielles, que ſi quelqu'une avoit été omiſe, il n'étoit point permis de commettre encore aucune hoſtilité. Revêtus d'habits conſacrés à leur caractere, ils ſe tranſportoient d'abord ſur les frontieres de l'ennemi. Là, ils prenoient les dieux du ciel & des enfers à témoin de la juſtice des demandes qu'ils alloient faire, & ils faiſoient des imprécations contre eux-mêmes & contre leur cité, au cas qu'il leur arrivât d'en impoſer. Au premier des ennemis qu'ils rencontroient, ils faiſoient les mêmes proteſtations & les mêmes ſermens. Ils les répétoient en-

core, lorſqu'ils arrivoient à la porte de la ville. Enfin parvenus dans la place publique, ils expoſoient le ſujet de leur ambaſſade, & ils renouvelloient pour la derniere fois, leurs proteſtations & leurs ſermens.

Si on demandoit du tems pour délibérer, ils accordoient dix jours : ils donnoient même juſqu'à trois fois un pareil délai. Mais ſi après ce terme, on refuſoit de leur rendre juſtice, ils prenoient encore les dieux à témoins, & ils ſe retiroient. De retour chez eux, ils faiſoient leur rapport. Si tout ce qui étoit preſcrit par les loix avoit été obſervé, un féciale accompagné de trois témoins, retournoit ſur les frontieres. Il expoſoit de nouveau les raiſons que ſa cité avoit de prendre les armes : il lançoit ſur les terres ennemies un javelot enſanglanté, & la guerre étoit déclarée.

Cet uſage n'avoit pu s'établir, que parmi des peuples qui aimoient la paix. Numa le tranſporta à Rome où il créa un college de féciales ; & il bâtit en l'honneur de Janus, un temple qui devoit être ouvert en tems de guerre, & fermé en tems de paix. Nous ne ſavons pas avec quelles cérémonies on l'ouvroit ; mais on peut conjecturer qu'elles étoient propres à retarder au moins les hoſtilités. Ce roi vouloit ralentir l'ardeur guerriere des Romains. Ses précautions deviendront preſque inutiles. Rome paroîtra oublier qu'elle a des féciales, & elle ſera injuſte, parce qu'elle ſera conquérante.

Aux augures & aux curions, qui conſerverent le premier rang parmi les prêtres, Numa ajouta trois flamines, ou du moins il en créa un troiſieme

pour Romulus. C'eſt ainſi qu'on nommoit les pontifes qui deſſervoient les temples de Jupiter, de Mars & de Quirinus.

Un bouclier tombé du ciel, & regardé comme un gage de la protection des dieux, fut une occaſion de fonder un nouveau college de prêtres. On confia ce dépôt à douze jeunes gens. Ils le gardoient ſur le mont Palatin, & à des jours marqués, ils le promenoient dans la ville en danſant, ce qui les fit nommer ſaliens. Afin qu'il fût plus difficile d'enlever ce bouclier précieux, on en fit faire onze autres tout-à-fait ſemblables.

L'uſage de garder un feu ſacré a été commun à preſque toutes les nations, ſoit parce que les hommes ont regardé le feu comme le ſymbole de la divinité; ſoit parce qu'il a été un tems où ils ignoroient les moyens de le renouveller. Cette ſuperſtition eſt du nombre de celles qui ont pu naître également dans pluſieurs climats. Numa la trouva établie chez les Albains, & à leur exemple, il bâtit un temple à Veſta.

Il conſacra quatre vierges au culte de cette déeſſe, & le deſtin de Rome fut attaché à la vertu de ces veſtales, & à la conſervation du feu ſacré. Cependant on avoit pris peu de précaution contre leur foibleſſe; car leur maiſon étoit ouverte, & elles avoient une grande liberté. On crut qu'il ſuffiſoit de les punir ſévérement de leurs fautes. On enterroit toute vive celle qui avoit violé ſon vœu de chaſteté. Sa honte rejailliſſoit ſur toute ſa famille; & le jour de ſon ſupplice étoit un jour lugubre pour tous les citoyens. Lorſqu'il s'agiſſoit de remplacer une veſtale, chaque pere ne

craignoit rien tant que de voir le choix tomber ſur ſa fille.

Auſſi-tôt que ces vierges entroient dans le temple, elles étoient ſouſtraites à l'autorité paternelle. Il n'y avoit point dans Rome de perſonnes ſi ſacrées, même parmi les prêtres. Elles jouiſſoient des plus grandes prérogatives, juſques-là que les loix ſe taiſoient quelquefois devant elles. Une veſtale ſauvoit la vie à un criminel qu'on menoit au ſupplice, lorſque l'ayant trouvé ſur ſon chemin, elle aſſuroit que le haſard avoit fait cette rencontre. Denis d'Halicarnaſſe ne doutoit pas que Veſta n'eût fait des miracles, en faveur de ſes prêtreſſes accuſées fauſſement: le peuple, qui n'étoit pas moins crédule, les regardoit avec un profond reſpect, & leur rendoit une ſorte de culte. Numa les dota des deniers publics. La piété des citoyens augmenta leurs richeſſes. Non ſeulement on donna à l'ordre, mais on leur fit encore des dons à chacune, & il y en eut de fort riches.

Peut-être le temple de Veſta ne conſervoit-il d'abord que le feu ſacré. Dans la ſuite, on imagina qu'il y avoit autre choſe; & on ſoupçonna que c'étoit le Palladium, qu'Enée qui n'étoit jamais venu en Italie, avoit apporté de Troye. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il a été un tems où l'on reſpectoit beaucoup ce ſecret: on n'oſoit pas même ſe permettre des conjectures.

A la naiſſance des ſociétés civiles, on s'occupa ſans doute, des moyens d'aſſurer les engagemens que les citoyens contractoient. Faute d'écriture, on s'engageoit en préſence de témoins, on pre-

noit à témoin la divinité même, & chaque peuple juroit par ſes dieux.

Numa jugeant combien la crainte des dieux garans des ſermens, pouvoit être ſalutaire, mit la Bonne-foi parmi les dieux. Il voulut offrir au peuple une divinité, plus intéreſſée qu'aucune autre à punir les parjures. Ce moyen lui réuſſit: les Romains ont paſſé pendant un tems pour être obſervateurs exacts de leur parole.

Par une autre inſtitution de ce roi, la religion fut encore employée pour conſerver en entier à chaque citoyen, le champ qui lui appartenoit. Il fit une divinité de toutes les bornes qui marquoient les limites, & dès-lors on ne crut pas pouvoir en reculer aucune, ſans devenir ſacrilege. Le dieu Terme fut adoré ſous la forme d'une pierre ou d'une ſouche. Il eut un temple ſur le mont Tarpéien, où on lui faiſoit des ſacrifices publics. Chacun lui en faiſoit encore de particuliers ſur les bornes, qui ſéparoient ſon champ de ceux de ſes voiſins. Ces fetes, qui ſe nommoient *terminalia*, s'obſervoient avec de grandes cérémonies. Les hommes ſont bien groſſiers, quand on les mene par de pareils moyens; mais il eſt heureux de pouvoir ainſi diminuer les vices d'un peuple féroce. Numa mérite des éloges pour l'uſage qu'il a fait des préjugés de ſon ſiecle. Il fit ſervir la ſuperſtition à ſes deſſeins, juſques-là qu'il parut ne faire que des réglemens religieux. Tout fut rapporté au culte, tout y fut ſubordonné, & le reſpect paſſa des dieux, aux loix.

Du tems de Romulus, l'année compoſée de dix mois, n'avoit que trois cent quatre jours qui étoient indifféremment employés au travail & au

culte public: on n'avoit pas encore déterminé ceux qui devoient être consacrés aux exercices de la religion.

Il est difficile de comprendre comment dans un pays, où l'agriculture étoit connue vraisemblablement depuis plusieurs siecles, un homme, qu'on donne pour législateur, a pu ne compter que trois cent quatre jours dans l'année. Numa corrigea cette erreur grossiere par une erreur moins grande: il fit l'année de douze mois lunaires.

Il distingua les jours qui composoient chaque mois. Dans les uns, il permit de vaquer aux affaires civiles; il défendit de s'en occuper dans les autres. Il nomma les premiers *fasti*; dénomination qui sembloit marquer que les dieux mêmes avoient fait cette différence. Car *fas* & *jus* sont deux synonimes: mais celui-là se dit proprement des loix divines, & celui-ci des loix humaines.

Les jours néfastes étoient proprement ceux où il étoit défendu de convoquer les curies & de vaquer à des affaires civiles. D'ailleurs il paroît qu'on pouvoit s'occuper des soins de l'agriculture. Numa pensa qu'il étoit utile qu'on ne pût pas assembler le peuple en tout tems. Dans la suite, le mot *néfaste* se prit en mauvaise part, & se dit des jours marqués par quelque calamité publique, & que par cette raison on jugeoit malheureux.

Le calendrier dans lequel Numa distingua ces deux espèces de jours, fut nommé *fastes*. Il en confia le dépôt à un souverain pontife qu'il créa, & auquel il donna trois collegues. Ce pontife, juge suprême de tous les différens qui pouvoient naître sur la religion, exerçoit son ministere avec

la plus grande autorité, n'étant ſoumis à aucun tribunal, & n'ayant de compte à rendre ni au ſénat ni peuple. Il avoit l'inſpection ſur tous les prêtres & ſur les veſtales. Il régloit le culte & les cérémonies religieuſes, il jugeoit des prodiges. Il déterminoit ſeul, quand il falloit obſerver les fêtes qui n'avoient pas de jour fixe. Enfin c'étoit à lui, à faire connoître à quels dieux on devoit un culte, quels ſacrifices il falloit leur offrir, & de quelle maniere on pouvoit les honorer. Son pouvoir étoit d'autant plus grand, que le ſouverain pontificat étoit à vie. D'ailleurs en déclarant qu'un jour étoit une fête, il pouvoit tout ſuſpendre, & lier les mains aux magiſtrats, au peuple, & au peuple, & au roi. Il ſemble que Numa auroit dû réſerver pour lui ce ſacerdoce. Tite-Live dit qu'il ne le fit pas.

Le ſouverain pontife écrivoit dans les faſtes, les événemens de chaque année, & les faſtes devinrent les annales du peuple romain. C'eſt un livre, dont la plus grande partie a été conſumée par les flammes, lors de la priſe de Rome par les Gaulois, & il n'en eſt reſté que quelques fragmens.

Si Numa s'occupa du culte, il ne négligea pas l'agriculture. Nous avons vu que chez tous les peuples civiliſés, on y donnoit anciennement beaucoup d'attention. Numa prépoſa des hommes pour examiner les travaux des laboureurs; & il ſortoit ſouvent de Rome, pour en juger par lui-même.

Il mourut après un règne de quarante-trois ans, pendant lequel le temple de Janus fut toujours fermé. Comme les Romains qu'il occupoit

des ſoins religieux, ne firent aucune inſulte à leurs voiſins, aucun peuple n'entreprit de troubler leur repos. Il paroit qu'alors l'Italie préféroit en général la paix à la guerre. Il n'y a pas dans de petites cités qui ſont foibles, la même inquiétude que dans de grandes monarchies; & cependant une nation ne forme des projets de conquêtes, que parce que l'inquiétude ſe joint au ſentiment de ſes forces.

CHAPITRE IV.

Tullus Hoſtilius, troiſieme roi.

LES loix fondamentales des ſociétés civiles, ne ſont d'ordinaire que des uſages introduits par les circonſtances. Ainſi, parce que le ſénat avoit eu toute l'autorité dans l'interregne précédent, il l'eut encore dans celui-ci, & il nomma un magiſtrat qui gouverna avec le titre d'entre-roi. Ce plan une fois établi, ſe conſerva dans le gouvernement républicain, lorſqu'après une magiſtrature expirée, les nouveaux magiſtrats n'eurent pas encore été élus.

Tullus Hoſtilius, élu par le peuple, fut confirmé par le ſénat. Il étoit petit-fils d'un étranger qui avoit ſervi avec diſtinction dans la guerre contre les Sabins. Plus féroce encore que Romulus, il s'occupa peu des ſaints établiſſemens de Numa. Il crut moins digne de lui d'être aux pieds

des autels, que de marcher à la tête de ſes troupes; & pendant tout ſon regne, le temple de Janus fut ouvert.

Il triompha des Albains, des Fidénates, des Latins, & d'autres peuples. C'eſt ſous ſon regne que ſe paſſa le combat des Horaces, que Corneille a mis ſous vos yeux. Bientôt après Mettius Sufetius général des Albains, ayant été convaincu de trahiſon, Tullus Hoſtilius détruiſit Albe, & en tranſporta les habitans à Rome.

A cette occaſion, il renferma le mont Célius dans l'enceinte de la ville; & parce que ce dernier quartier étoit ſon ouvrage, il l'habita, dans la vue d'y attirer les citoyens.

Un regne où les ſuperſtitions établies dans le précédent avoient été négligées, ne pouvoit pas finir ſans quelques prodiges. Il y eut une pluie de pierres dans le pays des Albains, & ils crurent entendre une voix qui leur reprochoit d'avoir abandonné le culte de leurs dieux. Pour appaiſer la colere du ciel, les Romains firent des ſacrifices publics pendant neuf jours conſécutifs; & il fut arrêté qu'à l'avenir, on en feroit de ſemblables, toutes les fois que de pareils prodiges ſe renouvelleroient.

Peu après, la peſte fut pour Rome un fléau plus terrible. Le roi qui en fut atteint, ſe livra à toutes les ſuperſtitions; & il y entraînoit ſon peuple, lorſque Jupiter le foudroya. On croit cependant qu'il périt dans un incendie, qui conſuma ſon palais. Il a regné trente-trois ans.

delle, il jetta sur le Tibre un pont de bois, où il n'entra point de fer, & auquel, pendant plusieurs siecles, la superstition ne permit pas d'en employer. Les pontifes furent chargés d'entretenir ce pont.

Pendant le regne d'Ancus, Lucius Tarquinius vint à Rome. Il étoit fils d'un corinthien, qui s'étoit établi à Tarquinie, & qui lui avoit laissé de grands biens. Adroit & généreux, il s'ouvrit le chemin au trône, ayant gagné la confiance du roi & l'amour du peuple. Après la mort d'Ancus, qui a regné vingt-quatre ans, Tarquin obtint la couronne, au préjudice des enfans de ce roi, qui avoit eu la simplicité de le choisir pour en être le tuteur.

CHAPITRE VI.

Tarquin l'ancien, cinquieme roi.

DANS le dessein de s'attacher le peuple & de se faire un parti dans le sénat, Tarquin créa cent nouveaux sénateurs, qu'il choisit parmi les familles plébéiennes les plus distinguées. On les nomma *patres minorum gentium*, pour les distinguer des anciens sénateurs, qu'on nomma *patres majorum gentium*. Le sénat, qui fut composé de trois cent membres par cette nouvelle création, demeura fixé à ce nombre pendant plusieurs sie-

cies; & avec le tems, on ceſſa de diſtinguer deux ordres de ſénateurs.

Comme les ſacrifices auxquels les veſtales aſſiſtoient tour-à-tour, étoient devenus fréquens, Tarquin ajouta deux vierges aux quatre que Numa avoit conſacré à Veſta. Dans la ſuite, le nombre de ces prêtreſſes ne fut ni augmenté ni diminué.

Rome avoit fait des progrès qui auroient donné de l'inquiétude aux peuples voiſins, s'ils avoient pu prévoir le danger qui les menaçoit. Mais l'expérience du paſſé ne les éclairoit pas ſur l'avenir. Comme l'Italie n'avoit point encore eu de nations conquérantes, ils ne prévoyoient pas que les Romains deviendroient conquérans, & vraiſemblablement les Romains ne le prévoyoient pas eux-mêmes. Les cités de cette contrée accoutumées à ſe gouverner ſéparément, & trop foibles chacune pour entreprendre de dominer les unes ſur les autres, prenoient les armes plutôt pour piller que pour conquérir, & jugeoient qu'il en étoit de même des Romains. En effet, les guerres ne pouvoient pas avoir d'autre objet dans un ſiecle, où l'on n'avoit pas toujours des troupes ſur pied, & où l'on n'armoit que pour faire des courſes dans les champs de ſes voiſins. Si des villes avoient été détruites, ſi les habitans en avoient été tranſportés à Rome, c'étoit une preuve que Rome n'étant pas aſſez puiſſante par elle-même pour retenir ſous ſa domination les peuples vaincus, n'avoit fait la guerre que dans le deſſein de s'enrichir des dépouilles de ſes ennemis, & d'augmenter le nombre de ſes citoyens : il ſembloit qu'elle ne fût encore que vaincre & détruire. Les peuples voi-

ſins ne prévoyoient donc pas qu'elle menaçoit leur liberté : ils jugeoient ſeulement qu'elle pouvoit ou leur faire beaucoup de mal ou les tranſporter dans ſes murs.

Conduits uniquement par le deſir de ſe venger, ils regarderent la mort d'Ancus Marcius comme une conjoncture favorable à leur deſſein. Ainſi, ſans égard pour les traités qu'ils avoient fait avec ce prince, & que la néceſſité leur avoit arraché, ils reprirent les armes. Les Latins, les Sabins & les Etruſques, qui étoient les principaux de ces peuples, firent même une ligue contre Rome. Mais au lieu d'agir de concert & enſemble, ils attaquerent les uns après les autres ; & ayant été ſéparément défaits, ils furent tous forcés à demander la paix. Ces guerres durerent pendant tout le regne de Tarquin. Ce roi victorieux rentra dans Rome ſur un char doré, le ſceptre à la main & la couronne en tête : entrée qu'on regarda comme le premier triomphe, parce qu'aucune ne s'étoit faite encore avec autant de pompe.

Il arriva ſous ce roi un événement, auquel on a mêlé du merveilleux, & qui montre quel étoit le pouvoir des augures. Tarquin ayant voulu ajouter trois nouvelles centuries de cavaliers aux trois anciennes, créées par Romulus, l'augure Accius Névius s'y oppoſa, ſous prétexte que le nombre des centuries avoit été fixé par les dieux, & qu'il n'étoit pas permis d'y rien changer. Offenſé de cette réſiſtance, le roi lui ordonna d'aller conſulter les auſpices pour ſavoir ſi ce qu'il penſoit étoit poſſible. L'augure partit, revint, & l'aſſura qu'il pouvoit ce qu'il penſoit. Alors, comme pour faire voir que Névius n'étoit qu'un impoſteur :

je penſois, dit Tarquin, ſi je pourrois couper ce caillou avec ce raſoir. Frappe, dit hardiment l'augure; & le caillou fut coupé en deux. Ou ce fut là une choſe concertée avec Névius, ou c'eſt un conte imaginé depuis pour accréditer la divination. Pourquoi Tarquin n'auroit-il pas pu faire de nouvelles centuries, comme il avoit fait de nouveaux ſénateurs? Quoiqu'il en ſoit, il éluda les difficultés de l'augure, car il doubla le nombre des cavaliers. Quelque tems après Névius diſparut, & on ſoupçonna le roi de l'avoir fait mourir.

La magnificence commença pendant ce regne: mais elle ne ſe montroit encore que dans les cérémonies d'appareil & dans les édifices publics. Tarquin fit conſtruire en pierre de taille les murs de Rome, juſqu'alors groſſierement bâtis. Il environna de portiques la place publique, où ſe tenoient les comices. Il bâtit le cirque, hippodrome deſtiné aux jeux, & aſſez grand pour contenir au moins cent cinquante mille ſpectateurs. Dans la ſuite, ce lieu fut orné de temples, de ſtatues, d'obéliſques, & ſa magnificence fut comme les progrès du luxe. Enfin, Tarquin creuſa des cloaques, pour faire écouler dans le Tibre, toutes les immondices. C'étoient des canaux ſouterrains, larges de ſeize pieds, profonds de treize, & recouverts de voûtes d'une ſolidité à toute épreuve. Il eſt difficile de comprendre, comment un regne continuellement troublé par des guerres, a pu ſuffire à de pareils ouvrages. Peut-être a-t-on attribué à Tarquin d'avoir achevé ce qu'il avoit ſeulement commencé. Peut-être auſſi ne ſavons-nous pas ce que peut un peuple, qui ne connoiſ-

ſant pas encore les ſuperfluités, dirige tous ſes travaux à des choſes utiles. Les cloaques ſeules auroient de quoi nous étonner, quand on ſuppoſeroit qu'elles n'ont été faites que dans les beaux tems de la république.

Dans une bataille, Tarquin avoit promis à Jupiter, à Junon, & à Minerve, de leur élever un temple, ſi, par leur ſecours, il remportoit la victoire. Ayant vaincu, il ſe propoſa de bâtir cet édifice ſur le mont Tarpéien, auparavant nommé Saturnien. Cependant les dieux qui occupoient cette montagne, ne laiſſoient pas aſſez de place pour un nouveau temple; & on n'oſoit pas les tranſporter ailleurs ſans leur aveu. On les conſulta l'un après l'autre. Tous conſentirent à être portés autre part; & il n'y eut, dit-on, que le dieu Terme qui ſe refuſa aux inſtances qu'on lui fit à pluſieurs repriſes.

On auroit pu conclure delà que les bornes de la monarchie reſteroient fixées où elles étoient alors, & que les Romains ne les reculeroient pas. On aima mieux penſer qu'ils les reculeroient, & qu'aucune puiſſance ne pourroit jamais leur enlever les terres qu'ils auroient une fois conquis. C'eſt pour établir un pareil préjugé, qu'on a imaginé cette fable. Poſtérieure au regne de Tarquin, elle paroit n'avoir commencé, que lorſque les Romains avoient déja eu de grands ſuccès, & qu'elle ſembloit leur aſſurer leurs conquêtes.

Quelques hiſtoriens ont attribué à la Jeuneſſe & à Mars, la même opiniâtreté qu'au dieu Terme; voulant perſuader que l'empire ſeroit toujours jeune & toujours victorieux. Ils y ont réuſſi. Nous

verrons un tems où les Romains ſe crûrent les maitres de toute la terre, & furent convaincus que leur empire ne devoit pas finir,

Tarquin ne fit que préparer le lieu où le temple de Jupiter devoit être bâti, ou tout au plus il en jetta les fondemens. Lorſqu'on creuſoit ces fondemens, on trouva, dit-on, bien avant dans la terre, une tête d'homme auſſi fraiche que ſi elle venoit d'être coupée; & un augure étruſque conſulté ſur ce prodige, prédit que les dieux deſtinoient Rome à être la capitale de l'Italie. On prétend que c'eſt delà que le mont Tarpéien a été nommé *Capitole*. On voit par toutes ces fables, qu'à meſure que les Romains s'aggrandiſſoient, la ſuperſtition les préparoit à s'aggrandir encore. Elle les accoutumoit à ſe regarder comme un peuple, auquel les dieux donnoient le monde à conquérir.

Ocriſia veuve de Tullius citoyen de Corniculum, fut condamnée à l'eſclavage, lorſque Tarquin prit cette ville ſur les Latins. Elle étoit enceinte. Quelques mois après, elle accoucha d'un fils qu'elle nomma Servius, parce qu'il étoit né dans la ſervitude. La reine auprès de qui elle ſervoit, & à qui elle ſut plaire, fit élever cet enfant, comme ſi c'eût été le ſien propre, & donna la liberté à la mere & au fils. Servius Tullius eut des talens qui lui mériterent l'amour du peuple, l'eſtime des ſénateurs, & la confiance du roi, dont il devint le gendre & le miniſtre. Tarquin ſe propoſoit de lui laiſſer la couronne, n'ayant lui-même que deux petits-fils en bas âge.

Les deux fils d'Ancus, qui avoient été ſous la tutele du roi, s'étoient flattés de lui ſuccéder:

alors déchus de leurs espérances, ils conjurerent la mort de Tarquin ; & ce prince fut assassiné dans son palais après un regne de trente-huit ans.

CHAPITRE VII.

Servius Tullius, sixieme roi.

LORSQUE Tarquin eut été assassiné, Tanaquil, c'étoit le nom de la reine, fit fermer les portes du palais ; & de sa fenêtre, elle assura le peuple, que la blessure du roi n'étoit pas mortelle : qu'il se montreroit incessamment, & qu'il avoit choisi son gendre pour gouverner pendant sa maladie.

Alors Servius Tullius sortit, précédé des licteurs. Il porta son jugement sur quelques affaires : sur d'autres, il feignit de consulter le roi. Il fit condamner les fils d'Ancus, qui s'étoient retirés chez les Volsques : & lorsqu'il se vit affermi sur le trône, on déclara que Tarquin venoit d'expirer.

Il n'y avoit eu ni interregne, ni élection, ni auspices. Toutes ces irrégularités sembloient rendre incertain l'état du nouveau roi. Heureusement la guerre occupa les esprits d'autres soins, & il ne falloit plus que des victoires pour réunir les suffrages en faveur de Servius. Il en remporta ; alors ayant assemblé les comices, il fut reconnu. En mémoire de ses succès, il éleva plusieurs temples. Les deux principaux furent consacrés à la

Bonne-Fortune & à la Fortune virile : pluſieurs étoient autant de monumens de la ſervitude, dans laquelle il étoit né.

En formant l'enceinte de Rome, on avoit laiſſé au dedans entre les murs & les maiſons, un eſpace dans lequel il n'étoit pas permis de bâtir, & au dehors, un autre eſpace qu'il étoit défendu de labourer. Cette double bande qui régnoit tout autour de la ville, eſt ce qu'on nommoit le *pomérium*. Elle étoit ſacrée ; & parce que juſqu'alors les rois ne l'avoient tranſportée plus loin, qu'après des victoires qui avoient augmenté la population, on s'étoit accoutumé à penſer que pour avoir le droit de la reculer, il falloit avoir reculé les frontieres même de l'état.

Le nombre des habitans s'étant accru par les conquêtes de Servius, ce roi fut autoriſé à porter le pomérium au-delà du mont Quirinal, du mont Viminal & de la colline des Eſquilies. Son deſſein néanmoins n'étoit pas uniquement d'agrandir la ville, il vouloit changer le gouvernement ; & dans cette vue, il cherchoit un prétexte pour ſupprimer les anciennes tribus, & pour en créer de nouvelles. Les changemens qu'il fit, méritent d'être étudiés, parce qu'ils furent une ſource de diſſentions dans la république, & le principe de bien des révolutions.

Depuis que les Albains & les Sabins s'étoient établis dans Rome, les tribus formoient trois nations, qui avoient également part au gouvernement. Dans les comices, chaque curie avoit un ſuffrage, & chaque citoyen en avoit un dans ſa curie. Par-là, le grand nombre faiſoit la loi, &

la ſouveraineté réſidoit proprement dans les plébéiens.

Afin même que toutes les curies partageaſſent également l'autorité, on n'avoit point établi de ſubordination entr'elles. Aucune n'avoit le droit d'opiner la premiere, parce qu'un pareil privilège auroit donné dans les délibérations, une grande prépondérance à celle qui en auroit joui. Le ſort en décidoit ſeul, & chacune pouvoit avoir cet avantage. La curie à laquelle il étoit échu, étoit nommée *prérogative*, pour faire entendre qu'on lui demandoit ſon avis, avant de prendre celui d'aucune autre.

Cette forme étoit la plus raiſonnable, tant que les fortunes ſe trouvoient à-peu-près égales : car alors tous les citoyens ayant le même intérêt au bien public, il étoit naturel qu'ils participaſſent tous à la ſouveraineté. Mais cette raiſon ne ſubſiſtoit plus, depuis que la répartition inégale des richeſſes laiſſoit dans la pauvreté une grande partie des citoyens. A la merci d'une multitude, qui, n'ayant rien à perdre dans une révolution, pouvoit au contraire ſe flatter de gagner, Rome ſe voyoit expoſée à bien des abus & à bien des déſordres.

D'ailleurs dans cette ville, ainſi que dans toutes les ſociétés naiſſantes, chaque citoyen étoit ſoldat, ſervoit à ſes dépens, & devoit contribuer également aux charges. Cependant il n'étoit ni juſte ni poſſible, que le pauvre contribuât comme le riche.

De cet inconvénient, il en naiſſoit un autre. C'eſt que la plupart des ſoldats n'ayant rien, ils ne pouvoient faire la guerre que dans la vue du

pillage. Par conſéquent, ou ils deſiroient de ſe retirer, auſſi-tôt qu'ils avoient fait du butin ; ou ils ne pouvoient plus tenir la campagne, parce que le butin leur avoit manqué. Or, ce vice dans le gouvernement étoit un obſtacle aux progrès des Romains.

Servius entreprit d'ôter aux pauvres toute part dans le gouvernement, ſans qu'ils euſſent lieu de ſe plaindre, & de perſuader aux riches de porter eux ſeuls toutes les charges de l'état. Il remédia par ce moyen aux inconvéniens dont je viens de parler.

Après avoir repréſenté combien il étoit néceſſaire de régler les contributions ſur les facultés, il ordonna, que chacun déclareroit avec ſerment ſon nom, ſon âge, ſa demeure, le nombre de ſes enfans, leur âge, la quantité, la qualité & la valeur de tous ſes biens, à peine de confiſcation, d'être fouetté ignominieuſement, & vendu comme eſclave.

Par les déclarations qui furent faites, le roi connut toutes les forces de l'état. On prétend que ce premier dénombrement, qu'on nomma *cens*, portoit le nombre des citoyens à quatre-vingt mille. Fabius Pictor, au rapport de Tite-Live, dit même qu'on n'avoit compris dans ce dénombrement, que les hommes en état de porter les armes.

Quoi qu'il en ſoit, lorſque Servius eut achevé le dénombrement, l'aggrandiſſement de Rome lui ſervit de prétexte pour faire une nouvelle diviſion du peuple. Alors, ſans diſtinction de rang, de naiſſance ou de nations, il partagea les habitans de la ville en quatre tribus, qui ne furent proprement qu'une diviſion locale, & qui, pre-

nant leur dénomination des quatre principaux quartiers, ſe nommerent la Palatine, la Suburrane, la Colline & l'Eſquilline.

Ces tribus ne comprenoient que les habitans de la ville. Servius en fit d'autres qu'on nomma ruſtiques, & qui étoient une diviſion du territoire de Rome. On ne ſait pas exactement quel en fut le nombre. Les uns le portent à dix-ſept, les autres à vingt-ſix. Il s'en forma de nouvelles à meſure que les Romains reculerent leurs frontieres; & nous aurons ſouvent occaſion de parler des tribus ruſtiques. Il ſuffit de remarquer pour le préſent, que dans les commencemens on ſe croyoit plus honoré d'être dans celles de la ville: mais cette façon de penſer ne ſe conſerva pas.

Après avoir fait ces diviſions locales, Servius fit écrire dans un rôle, les noms de tous les citoyens, leur âge, leurs facultés, leurs profeſſions, leur tribu, leur curie, le nombre de leurs enfans & celui de leurs eſclaves. Enſuite il diſtribua le peuple en ſix claſſes, & il diviſa chaque claſſe en centuries, compoſées chacune d'un nombre inégal de citoyens.

Il mit dans la premiere claſſe quatre-vingt-dix-huit centuries. Elle comprenoit les citoyens les plus riches, c'eſt-à-dire, ceux qui avoient au moins cent mines ou dix mille drachmes [*]. On conjecture que ces centuries n'étoient pas compoſées de cent hommes effectifs.

Il falloit avoir au moins ſoixante-quinze mines dans la ſeconde claſſe, qui étoit de vingt-deux

[*] Quatre à cinq mille livres de notre monnoie.

centuries ; cinquante dans la troiſieme qui étoit de vingt ; vingt-cinq dans la quatrieme, qui comme la ſeconde, étoit de vingt-deux ; & douze & demi dans la cinquieme, qui étoit de trente.

Enfin, la ſixieme claſſe ne formoit qu'une ſeule centurie, dans laquelle Servius laiſſa tous les citoyens pauvres. Par cette diſpoſition, tout le peuple ſe trouva diviſé en cent quatre-vingt-treize centuries.

La ſixieme claſſe fut déclarée exempte de la milice & de toute eſpèce d'impôts. Ceux qui la compoſoient furent nommés *capite cenſi*, parce qu'ils faiſoient ſeulement nombre ; ou *proletarii*, parce qu'ils ne ſervoient l'état qu'en donnant le jour à des enfans.

Les cinq autres porterent donc toutes les charges : mais la répartition s'en fit, à raiſon du nombre des centuries. Ainſi la premiere qui en renfermoit quatre-vingt-dix-huit, contribua plus elle ſeule que toutes les autres enſemble.

Chacune de ces cinq claſſes fourniſſoit autant de centuries militaires, qu'elle en compoſoit de civiles. Une moitié de chaque centurie, formée de ſoldats au-deſſus de quarante-cinq ans, étoit réſervée pour la garde de la ville : l'autre moitié, formée de ſoldats au-deſſus de dix-ſept ans, étoit deſtinée pour porter la guerre au dehors.

Les centuries militaires d'une claſſe ne ſe confondoient point avec celles d'une autre : elles formoient au contraire des corps différens. Celles de la premiere avoient le premier rang, celles de la ſeconde le ſecond, & ainſi des autres. Elles étoient même encore diſtinguées chacune par des armes particulieres.

La multitude pauvre ne put qu'applaudir à un établiſſement, qui lui étoit avantageux: mais il falloit dédommager les riches ſur qui tout le faix retomboit en tems de paix comme en tems de guerre. A cet effet, Servius arrêta qu'à l'avenir le peuple s'aſſembleroit par centuries, que ce ſeroit par centuries qu'on recueilleroit les ſuffrages, & que les quatre-vingt-dix-huit de la premiere claſſe opineroient les premieres. Voilà les aſſemblées, où depuis ce règlement on éliſoit les magiſtrats, on faiſoit les loix, on traitoit de la guerre, où en un mot, la ſouveraineté réſidoit toute entiere. Elles ſe tenoient hors de la ville & dans le champ de Mars. Le peuple s'y rendoit avec ſes enſeignes, ſous la conduite de ſes officiers, & aux armes près, dans un ordre tout-à-fait militaire. Le roi pouvoit ſeul les convoquer, & elles devoient être précédées par les aruſpices; ce qui donnoit aux patriciens d'autant plus d'autorité, qu'ils étoient en poſſeſſion du ſacerdoce. Quant aux comices par curies, on ne les conſerva que pour l'élection des flamines, du grand-curion & de quelques magiſtrats ſubalternes.

Parce que toutes les centuries ſe trouvoient aux comices, toutes paroiſſoient avoir la même part aux délibérations. Cependant le droit de ſuffrage devenoit inutile aux citoyens pauvres, & les riches faiſoient ſeuls tous les décrets publics. En effet, comme toute la nation n'étoit compoſée que de cent-quatre-vingt-treize centuries, ſi les quatre-vingt-dix-huit de la premiere claſſe étoient d'accord, on ne paſſoit pas à la ſeconde; ou ſi on conſultoit celle-ci, parce qu'il y avoit eu partage dans la premiere, il arrivoit rarement qu'on fût obligé d'al-

ler à la troiſieme. En un mot, il ſuffiſoit que quatre-vingt-dix-ſept centuries fuſſent du même avis. C'eſt ainſi que dans ces aſſemblées, le plus grand nombre des citoyens ſe trouverent par le fait, privés de leurs ſuffrages: au lieu qu'auparavant dans les comices par curies, celui du moindre plébéien étoit compté comme celui d'un patricien ou du roi même.

Cependant cet arrangement fut au gré de tout le monde. Si les premieres claſſes portoient toutes les charges, elles avoient auſſi toute l'autorité, & la derniere s'applaudiſſoit d'être exempte de tout ſervice & de toute impoſition. Elle ne remarquoit pas combien elle avoit peu d'influence : elle voyoit ſeulement qu'elle étoit appellée au champ de Mars, comme toutes les autres. Mais les pauvres ouvrant une fois les yeux, la jalouſie éleva de grandes querelles entre les plébéiens & les patriciens.

Le cens fut terminé par une cérémonie qu'on nomma *luſtre*, c'eſt-à-dire, expiation. Tout le peuple ſe rendit en armes & par centuries dans le champ de Mars. Le roi qui en fit la revue, le purifia par le ſacrifice *ſuovetaurilia*, qui ſe faiſoit en l'honneur de Mars. On immoloit un taureau, un bélier & un porc, après leur avoir fait faire trois fois le tour de l'enceinte, dans laquelle le peuple étoit renfermé.

Le tems devoit amener des changemens dans la fortune des particuliers. Il devenoit donc néceſſaire de faire de nouvelles répartitions, & par conſéquent, de nouveaux dénombremens. C'eſt pourquoi on arrêta que le cens auroit un retour

périodique de cinq ans en cinq ans ; & comme il étoit toujours terminé par une expiation, il arriva qu'une révolution de cinq ans fut nommée luſtre (*).

La religion a été le premier lien des peuples de la Grece. Leur concours aux temples qu'ils avoient élevé à fraix communs, les accoutumoit à ſe regarder comme une ſeule nation. Les ſacrifices, qu'ils faiſoient enſemble aux dieux, mettoient le ſceau à leur alliance ; & au milieu des fetes, ils paroiſſoient quelquefois oublier leurs querelles. Sur ce modele, Servius entreprit de faire un ſeul peuple de tous les peuples du Latium ; & pour les accoutumer à regarder Rome comme leur métropole, il leur perſuada de bâtir à fraix communs un temple à Diane ſur le mont Aventin, & de s'y rendre tous les ans pour y faire des ſacrifices. De la ſorte les Romains contracterent avec les Latins une alliance, qui contribua à leur agrandiſſement.

Les changemens que Servius avoit fait ne ſont pas les ſeuls qu'il s'étoit propoſé. Il vouloit abolir la monarchie, & il avoit dreſſé le plan d'un gouvernement républicain, lorſque la couronne & la vie lui furent enlevées par Tarquin ſon gendre. Il a régné quarante-quatre ans.

(*) M. Boindin a fait ſur les tribus romaines pluſieurs diſſertations, qu'on trouvera dans les mémoires de l'Acad: des Inſcrip. tom. I & IV.

CHAPITRE VIII.

Tarquin, dit le ſuperbe, ſeptieme roi.

TARQUIN étoit petit-fils de Tarquin, cinquieme roi de Rome. Il eſt difficile de le juger, parce que les hiſtoriens ſe ſont étudiés à peindre de couleurs les plus noires ſon uſurpation & ſon regne, & qu'ils paroiſſent avoir voulu dire de lui tout ce qu'ils avoient lu dans l'hiſtoire des autres tyrans. Il ne fut point élu : il ne prit point les auſpices. Placé ſur le trône par un crime, il réſolut de s'y maintenir par la violence. C'eſt pourquoi on lui a donné le ſurnom *de Superbe.* L'orgueil, la cruauté & la tyrannie étoient les acceſſoires de ce mot.

Pour aſſurer ſon autorité, il avoit une garde compoſée de ſoldats étrangers ou de ſoldats romains qui lui étoient dévoués ; & il avoit pour lui contre Rome, les alliés qu'il s'attachoit par la douceur avec laquelle il les gouvernoit. La plupart des peuples du Latium devinrent en quelque ſorte ſes ſujets. Pour cimenter l'alliance qu'ils contracterent avec lui, ils bâtirent ſur le mont d'Albe un temple à Jupiter *Latialis*, & ils réglerent qu'on y feroit tous les ans des ſacrifices au nom de toutes les villes alliées. C'eſt à cet établiſſement que commencent les fêtes, que les Romains ont nommées *féries latines.*

Tarquin eut donc des armées. Général habile, il fit la guerre avec ſuccès aux Volſques & aux Sabins

Sabins. Tantôt, pour intéreſſer les ſoldats à ſes entrepriſes, il leur abandonnoit le pillage des villes : d'autres fois, lorſqu'il lui importoit de gagner les peuples vaincus, il uſoit de la victoire avec modération. Vainqueur, il revenoit à Rome, où il appeſantiſſoit le joug.

Dans les premieres années de ſon regne, il ſe conciliа l'amitié du peuple, parce qu'il étoit humain & familier avec ceux qu'il ne craignoit pas : mais haut & cruel avec ceux qu'il pouvoit redouter, il fut toujours odieux aux principaux citoyens. Il cherchoit des prétextes pour leur faire faire leur procès ; & ſur les délations de quelques ſélerats qu'il avoit ſubornés, il les banniſſoit, il les faiſoit mourir, & il s'enrichiſſoit de leurs dépouilles. Souvent même il ſe ſervoit d'aſſaſſins, pour ſe défaire des citoyens qui lui étoient ſuſpects. Ainſi périrent le pere & le frere de Lucius Junius, qui n'échappa lui-même à la cruauté du tyran, que parce qu'il contrefit le ſtupide & l'inſenſé ; ce qui lui fit donner le ſurnom de Brutus.

Les plébéiens, qui virent d'abord avec joie l'humiliation des premieres familles, gémirent à leur tour ſous les travaux dont il les ſurchargea, juſques-là que pluſieurs ſe donnerent la mort de déſeſpoir. Il creuſa de nouvelles cloaques : il entoura de portiques l'amphithéatre que ſon ayeul avoit élevé : il bâtit pluſieurs édifices : il s'occupa ſur-tout du Capitole, dont il avança beaucoup la conſtruction.

Le chef d'une petite monarchie eſt bien aveugle, s'il croit pouvoir s'arroger impunément une autorité abſolue & tyrannique. En vain, il veut

ſe raſſurer par la frayeur qu'il imprime ; tous les momens ſont effrayans pour lui-même. Dans le tems où tout eſt comme immobile devant lui, & où l'on eſt forcé à étouffer juſqu'à ſes gémiſſemens, un événement imprévu peut tout-à-coup ſoulever des citoyens, qui n'ont qu'à oſer ſe regarder pour concerter la ruine du tyran. Nous avons vu comment Hippias perdit la couronne.

Lucrèce ayant été outragée par Sextus fils de Tarquin, aſſembla ſon pere, ſon mari, ſes parens & les amis de ſa famille, elle leur demanda vengeance de l'injure qui lui avoit été faite ; & ne pouvant ſurvivre à ſon affront, elle s'enfonça en leur préſence, un poignard dans le ſein.

Ce fut à cette occaſion que Junius-Brutus, au grand étonnement de ceux qui ſe trouverent à cette ſcène, montra une préſence d'eſprit, qu'on n'attendoit pas de lui. Il arrache du ſein de Lucrèce le poignard tout ſanglant : il jure par les dieux de venger cette dame romaine. Tarquinius Collatinus mari de Lucrèce, Lucrétius ſon pere, & Valérius ſe ſaiſiſſent ſucceſſivement du même poignard, & répétent les mêmes ſermens.

Tarquin qui faiſoit alors la guerre aux Rutules, revint avec précipitation : mais il trouva les portes fermées. Un décret du peuple l'avoit banni lui & les ſiens : on avoit proſcrit la royauté, & dévoué aux dieux infernaux quiconque entreprendroit de la rétablir. Tarquin a régné ving-quatre ans.

C'eſt ſous ce regne que les livres ſibyllins furent apportés à Rome. Une femme inconnue

vint, dit-on, trouver le roi, & offrit de lui vendre neuf volumes des oracles des Sybilles. Tarquin refuſant d'en donner l'argent qu'elle demandoit, elle en brûla trois, & revint quelque tems après offrir les ſix autres, au meme prix qu'elle avoit voulu vendre les neuf. On la traita d'inſenſée, & ſa propoſition fut rejettée avec mépris. Elle en brûla encore trois, & paroiſſant de nouveau devant le roi, elle l'avertit qu'elle alloit jetter au feu les trois derniers, ſi on ne lui donnoit la ſomme qu'elle avoit d'abord demandé. Surpris de la fermeté de cette femme, Tarquin conſulta les augures, qui répondirent qu'il ne pouvoit acheter trop cher ce qui reſtoit de ces livres, & il en donna le prix qu'on lui demandoit. On a depuis prétendu que ces livres renfermoient la deſtinée du peuple Romain, & on les conſervoit avec beaucoup de myſtere.

CHAPITRE IX.

Conſidérations ſur les tems de la monarchie romaine.

QUAND nous étudions l'hiſtoire ancienne, nous oublions en quelque ſorte que nous ſommes venus après les événemens. Nous les parcourons d'abord avec avidité ; & parce qu'enſuite nous voulons obſerver l'enchaînement des choſes, nous nous tranſportons dans les premiers ſiecles, d'où

il nous eſt facile de prévoir ce qu'on ne prévoyoit pas encore. Alors il nous paroît naturel que ce qui a été la ſuite d'un uſage ou d'une loi, en ait auſſi été l'objet, & nous diſons : cette révolution eſt l'effet de cet établiſſement ; donc cet établiſſement a été fait dans la vue de la produire.

Cette maniere de juger eſt vraie quelquefois ; mais ſi on en vouloit faire une regle générale, on accorderoit trop à la prudence humaine. Il eſt rare que l'homme diſpoſe de l'avenir, il eſt même rare qu'il y penſe. Ce ſont proprement les circonſtances qui gouvernent le monde. Elles donnent l'impulſion : elles élevent : elles précipitent, & elles entraînent juſqu'à ceux qui penſent gouverner.

Sur la fin de la monarchie, le territoire de Rome étoit fort borné : il n'avoit que quarante milles en longueur, & trente en largeur. Le gouvernement changea, mais les progrès furent encore très-lens. C'eſt que les circonſtances ne permettoient pas un agrandiſſement rapide. Il falloit du tems pour aſſujettir des peuples belliqueux : il en falloit d'autant plus, qu'on ne connoiſſoit alors ni les moyens de conquérir, ni les moyens de conſerver des conquêtes. Les Romains ne ſavoient que vaincre. Voilà pourquoi ils s'affermirent dans leurs premieres poſſeſſions. S'il leur avoit été facile de s'étendre, ils auroient été d'autant plus foibles, qu'ils auroient eu plus de provinces à garder. Au contraire, renfermés quoique malgré eux, dans des bornes étroites, ils étoient puiſſans ; parce qu'ils ſe trouvoient toujours des forces ſupérieures ou proportion-

nées à leurs entrepriſes. Comme les premieres victoires avoient donné des citoyens, les dernieres en donnoient encore, & cet uſage ſeul préparoit la grandeur de Rome.

Cette lenteur avec laquelle les Romains s'agrandiſſent, Denis d'Halicarnaſſe la regarde comme un effet de leur politique. Il ſemble ſelon lui, qu'ayant prévu juſqu'où ils étendroient leur domination, ils ont voulu conquérir lentement, parce qu'ils ont toujours penſé à s'affermir, & à faire ſervir les conquêtes qu'ils avoient fait, aux conquêtes qu'ils vouloient faire. En conſéquence il les loue de n'avoir rien précipité.

Dès qu'ils n'avoient pas ſuccombé ſous les efforts de leurs premiers ennemis, ils devoient s'étendre & envahir inſenſiblement l'Italie, pour ſe répandre enſuite avec violence de toutes parts. Mais l'ambition ne les arma ; que parce que la néceſſité les avoit armés; & en ne ſongeant qu'à ſe défendre, ils ſe préparerent à devenir conquérans. Ce qui doit étonner davantage, c'eſt la longue paix du regne de Numa.

Il étoit donc naturel qu'ils fuſſent toujours en guerre. Mais nous ne ſavons pas qu'elles étoient leurs forces, ni celles de leurs ennemis. Il paroit ſeulement qu'à cet égard les hiſtoriens ont beaucoup exagéré. En effet, quoique les Romains, les Latins, les Sabins, &c. livraſſent ſouvent des batailles ſanglantes, ils ſe retrouvoient à chaque campagne avec des armées toujours plus nombreuſes. Quelle étoit donc la population de Rome & de ces petites villes, dont le territoire étoit ſi borné, & dont les citoyens paroiſſoient moins occupés à cultiver leurs champs,

qu'à ruiner ceux de leurs voiſins ? Avec quoi ſubſiſtoient des peuples auſſi nombreux dans un pays ſans commerce ? Il ſe pourroit qu'il n'y eut jamais eu autant de Romains, de Latins, de Sabins, &c. qu'il en a péri dans les batailles de Denis d'Halicarnaſſe & de Tite-Live. Ces hiſtoriens auroient dû conſidérer, qu'il y a néceſſairement une proportion entre le nombre des ſoldats & celui des citoyens, & entre le nombre des citoyens & l'étendue du territoire. Je pourrois encore remarquer que la campagne de Rome n'a jamais été bien fertile.

La monarchie chez les Romains a duré 244 ans, & on nous dit que cet intervalle a été rempli par ſept rois. Cela ſeroit étonnant dans une monarchie héréditaire, où le petit-fils encore dans l'enfance, ſuccede quelquefois à un grand-pere qui a vieilli ſur le trône. Que ſera-ce donc à Rome, où l'on ne pouvoit obtenir la couronne qu'à un certain âge, où pluſieurs rois ont même péri de mort violente, & où le dernier a ſurvécu treize ans à ſon expulſion ?

Il y avoit à Rome un uſage, qui attachoit les familles les unes aux autres par des bienfaits réciproques. Un plébéien trouvoit dans un patricien qu'il choiſiſſoit pour patron, un protecteur qui l'aſſiſtoit de ſes conſeils, de ſon crédit, & qui le défendoit contre toute injuſtice : & ce patricien trouvoit dans les plébéiens qu'il protégeoit ſous le nom de cliens, tous les ſecours dont il pouvoit avoir beſoin. S'il n'étoit pas riche, ils contribuoient à la dot de ſes filles ; ils payoient ſa rançon, s'il étoit fait priſonnier ; & ils lui donnoient leurs ſuffrages, lorſqu'il bri-

guoit une magiſtrature. Le patron & le client ne pouvoient pas être appellés en juſtice pour témoigner l'un contre l'autre. L'engagement qui les lioit, étoit réputé ſi ſaint que celui qui l'eût violé, eût été infâme ou ſacrilège.

Il me ſemble que cet uſage eſt du nombre de ceux qui s'introduiſent peu-à-peu, dont il n'eſt pas poſſible de remarquer les commencemens, & que par cette raiſon, on eſt tenté de faire remonter à l'origine du peuple chez qui on les trouve. Voilà ſans doute, pourquoi Denis d'Halicarnaſſe a mis le patronage parmi les inſtitutions de Romulus. Mais peut-on préſumer que les plébéiens aient recherché la protection des patriciens, lorſque les fortunes étoient égales, & que d'ailleurs ils avoient eux-mêmes la plus grande influence dans les comices? Le patronage n'a pu s'établir que dans un tems, où les plébéiens tombés dans la miſere & dans l'aviliſſement, avoient beſoin de trouver dans les patriciens qui montroient de l'humanité, des protecteurs contre les patriciens qui les tyranniſoient. Il a pu commencer ſur la fin de la monarchie.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE I.

Juſqu'à la création des Tribuns du peuple.

TARQUIN n'avoit reſpecté aucun des réglemens de ſes prédeceſſeurs. Il n'aſſembla jamais le ſénat : il ne convoqua jamais le peuple : & le non-uſage paroiſſoit avoir aboli toutes les loix. On accuſe même ce roi d'en avoir briſé les tables, afin d'en effacer juſqu'aux veſtiges. On ne ſait pas, ſi après ſon expulſion, on ſe hâta de les recueillir : il paroit plutôt qu'on ne les renouvella, qu'à meſure qu'on en ſentit la néceſſité. Les circonſtances exigerent même qu'on en fit de nouvelles. Quelquefois elles tendoient à concilier les intérêts des patriciens avec ceux des plébéiens : plus ſouvent favorables à l'un des deux ordres, elles étoient contraires à l'autre.

On ſe ſouvint des interregnes, quoiqu'il n'y en eût point eu depuis la mort d'Ancus Marcius, & cet uſage fut rétabli le premier. Lucrétius, à qui le ſénat confia la puiſſance dans ces intervalles, nomma deux magiſtrats pour gouverner la république. Le choix qu'il fit de Brutus & de Tarquinius Collatinus, fut con-

firmé dans une assemblée du peuple par centuries.

Conformément au plan de Servius Tullius, ces deux magistrats furent les chefs du sénat & du peuple. Tout leur étoit subordonné. Ils avoient l'administration de la justice, & celle des deniers publics. Eux seuls pouvoient convoquer le sénat, & assembler le peuple. Ils levoient les troupes: ils nommoient les officiers: ils commandoient les armées, & ils traitoient avec les étrangers.

On leur donna le nom de consuls, pour marquer qu'on les avoit créés, moins pour jouir de la souveraineté, que pour éclairer de leurs conseils. Mais dans le vrai, on ne proscrivoit en quelque sorte, que le nom de roi; car le consulat ne différa de la royauté, que parce que l'exercice en fut borné à une année: d'ailleurs même autorité & même extérieur de la puissance, à la couronne & au sceptre près. Les consuls avoient l'un & l'autre la robe de pourpre, la chaire curule, & chacun douze licteurs. Cependant parce qu'on craignit que le peuple ne s'effrayât à la vue de vingt-quatre licteurs armés de haches, il fut arrêté que les haches ne seroient portées que devant l'un des deux consuls, que les douze licteurs qui précédoient l'autre ne porteroient que des faisceaux de verges, & qu'ils auroient tour-à-tour, chacun pendant un mois, les haches qui marquoient le pouvoir de vie & de mort.

On prit les premiers consuls dans l'ordre des patriciens, qui par-là, se trouverent saisis de la souveraineté. Assez puissans pour conserver cette

prérogative, ils la conſerverent longtems, & l'uſage établit un gouvernement ariſtocratique. Cependant les plébéiens, qui ſe croyoient libres, ſe livroient à une joie immodérée : ils ne prévoyoient pas qu'ils gémiroient bientôt ſous une multitude de tyrans.

Pour établir avec plus de ſolemnité la forme, qu'on venoit de faire prendre au gouvernement, on fit des ſacrifices, on purifia la ville, on proſcrivit de nouveau la royauté, & on renouvella tous les ſermens qu'on avoit déja fait.

Parce que juſqu'alors l'uſage avoit réſervé aux rois le droit de préſider à quelques ſacrifices publics, on conſerva le nom de roi au ſacrificateur qu'on nomma pour remplir les mêmes fonctions. Mais afin qu'à l'abri de ce titre, il ne pût pas former des prétentions au trône, on le ſoumit au grand pontife, on l'exclut de toutes les magiſtratures, on lui défendit de haranguer le peuple, & on lui ordonna de ſe retirer des comices, auſſitôt après avoir fait les ſacrifices.

Tarquin étoit alors en Etrurie. Deux villes puiſſantes, Véïes & Tarquinie, avoient épouſé ſa querelle. Elles envoyerent des ambaſſadeurs à Rome, demandant que les Romains permiſſent au roi d'aller leur rendre compte de ſa conduite; ou qu'au moins ils lui reſtituaſſent les biens qu'ils avoient à lui. La premiere propoſition fut rejettée, & la ſeconde cauſa de longs débats. Cependant l'objet de Tarquin n'étoit pas le recouvrement de ſes biens. Il avoit des partiſans à Rome. Il ſavoit qu'en général les jeunes gens regrettoient la monarchie, & que le nou-

veau gouvernement étoit odieux à tous ceux, qui ſous un roi, croyoient pouvoir ſe flatter d'avoir part à ſa faveur. Il jugea donc qu'il ſeroit poſſible de former une conſpiration pour le rétablir ſur le trône. C'eſt à quoi les ambaſſadeurs travaillerent, & ils firent entrer dans leurs vues une grande partie de la jeuneſſe romaine, entre autres les fils de Brutus & les neveux de Collatinus.

La conſpiration fut découverte, & on vit alors un ſpectacle horrible, mais bien capable de faire naitre dans des ames féroces, le fanatiſme de la liberté. Brutus, qui ne vit dans ſes fils que des coupables, les jugea lui-même, les condamna, & leur fit abattre la tête en ſa préſence.

Après un exemple pareil, tout devoit céder à la conſidération du bien public. Envain Tarquinius Collatinus tenta de ſauver ſes neveux. Il fut dépoſé du conſulat & banni, pour avoir voulu s'oppoſer à leur condamnation. Son nom ſeul ſuffiſoit pour le rendre ſuſpect. Publius Valérius lui ſuccéda. Quant aux biens de Tarquin, on les abandonna au peuple, qu'on vouloit rendre irréconciliable avec ce tyran.

Tarquin n'eſpérant plus de former un parti dans Rome, mit toute ſa reſſource dans les peuples qui, de tout tems ennemis des Romains, n'avoient jamais quitté les armes qu'à regret, & n'attendoient qu'un prétexte pour les reprendre. Il parut à la tête de ceux de Véïes & de Tarquinie: les deux conſuls marcherent contre lui, & on en vint bientôt aux mains. Dès le commencement de l'action, Brutus fut tué par Aruns, fils ainé de Tarquin, dans le moment

qu'il lui portoit lui-même un coup mortel. On combattit de part & d'autre avec courage : on ſe ſépara avec une perte égale. Mais parce que les Romains reſterent maîtres du champ de bataille, ils s'attribuerent la victoire, & ils décernerent le triomphe à Valérius. Ce conſul entra dans Rome ſur un char à quatre chevaux, & cet honneur qu'on lui accorda, paſſa en uſage. Quant à Brutus, ſes funérailles furent une eſpece de triomphe. Les chevaliers les plus diſtingués l'apporterent à Rome, le ſénat ſortit hors des portes pour le recevoir : on l'expoſa dans la place publique : Valéſius en fit l'oraiſon funèbre, & les dames romaines en porterent le deuil pendant dix mois.

Quoique Valérius eût contribué à l'expulſion des rois, il fut ſoupçonné d'aſpirer à la tyrannie, parce qu'il faiſoit bâtir ſur le haut du mont Palatin, une maiſon qui paroiſſoit faite pour commander la ville, & parce qu'il ne convoquoit pas les comices pour l'élection d'un ſecond conſul. Il ſe hâta de faire raſer ſa maiſon. Voyant alors qu'il avoit diſſipé les ſoupçons, il voulut avant de ſe donner un collegue, avoir la gloire d'aſſurer lui-même la liberté des citoyens.

Toutes les fois qu'il paroiſſoit aux aſſemblées, il faiſoit baiſſer ſes faiſceaux, comme pour reconnoître la ſouveraineté du peuple romain. Il ſupprima même les haches, & il ordonna que déſormais on ne les porteroit devant les conſuls, que lorſqu'ils ſeroient hors des murs. Il fit une loi qui permettoit de tuer tout citoyen, qui aſpireroit à la tyrannie. Il refuſa de ſe charger des deniers levés pour les fraix de la guerre ; & le

peuple par ſon conſeil, confia ce dépôt à deux ſénateurs. Il défendit à tout citoyen d'entrer en magiſtrature, ſans le conſentement du peuple. Mais de toutes les loix qu'il fit, celle qui aſſura le mieux la liberté, & qu'on reçut avec le plus d'applaudiſſement, fut celle-ci; *tout citoyen qui aura été condamné par un magiſtrat, ou à perdre la vie, ou à être battu de verges, ou à payer une amende, aura droit d'en appeller au jugement du peuple, & le magiſtrat ne pourra paſſer outre, avant que le peuple ait donné ſon avis.* Cette loi portoit atteinte à la puiſſance conſulaire, & par conſéquent à l'ariſtocratie. Elle fut l'époque, où la démocratie commença, quoique foiblement; & c'eſt ſur ce fondement que le peuple éléva peu-à-peu ſa puiſſance. Valérius, après avoir fait ces réglemens qui lui méritèrent le ſurnom de *Publicola*, convoqua les comices; & on lui donna pour collegue, Lucrétius pere de Lucrèce.

La guerre continuoit, Porſenna, roi de Cluſium, capitale d'un des peuples les plus puiſſans de l'Etrurie, avoit pris les armes pour Tarquin, & vouloit forcer les Romains à lui rendre la couronne. Dans cette conjoncture, le ſénat, qui ſentit la néceſſité de ménager les plébéiens, ne parut occupé qu'à leur procurer des ſoulagemens. Il fit diſtribuer du bled à vil prix, & les ſénateurs ſe chargerent des principaux fraix de la guerre, déclarant que le peuple payoit aſſez à la république, lorſqu'il élevoit des enfans qui pourroient un jour la défendre. Ces ſentimens généreux ne devoient durer, qu'autant que dureroit la crainte des Tarquins.

Porſenna prit d'aſſaut le Janicule, marcha contre les Romains, qui avoient le fleuve derriere eux; & les ayant mis en déroute, il les eût pourſuivi juſques dans Rome, ſi Horatius Coclès ne ſe fût préſenté à la tête du pont, & ne les eût arrêté. Seul, dit-on, il ſoutint leurs efforts, & lorſqu'on eut coupé le pont derriere lui, il paſſa le fleuve à la nage.

Porſenna affamoit Rome, dont il avoit fait le blocus. C. Mucius médite de ſauver ſa patrie par un aſſaſſinat. Il pénetre dans le camp des ennemis, & il frappe : mais il ôte la vie au miniſtre qu'il prend pour le roi. Arrêté ſur le champ, & menacé des plus cruels ſupplices, il porte la main dans un braſier ardent pour montrer que rien ne peut l'effrayer: & par ſon intrépidité, il étonne Porſenna qui lui donna la vie & la liberté. Alors, comme pour reconnoître ce bienfait, il déclare au roi que trois cent jeunes romains ont conſpiré contre lui, & qu'ils viendront tous les uns après les autres pour l'aſſaſſiner. Porſenna, que cette prétendue conſpiration effraie, envoie des ambaſſadeurs à Rome, & fait la paix. On prétend que depuis cet événement Mucius fut ſurnommé Scévola. Il ſe pourroit que ce nom, qui ſe dit d'un homme privé de l'uſage de la main droite, eût toujours été le ſurnom de Mucius, & qu'il eût dans la ſuite, donné lieu aux circonſtances de cette narration.

Les Romains avoient livré pour ôtages dix jeunes patriciens & autant de filles de même condition. Clélie perſuade à ſes compagnes de s'échapper. Elles s'enfuirent avec elle, paſſerent le Tibre à la nage, & rentrerent dans Rome

comme en triomphe. On les renvoya. Mais ſi les Romains ſe piquoient d'être fideles à leurs engagemens, Porſenna étoit généreux. Il loua l'audace de Clélie, la rendit à ſa famille & il lui permit d'emmener avec elle, la moitié des ôtages; il renvoia auſſi tous les priſonniers ſans exiger de rançon, & en ſe retirant, il fit préſent aux Romains de tous ſes bagages qu'il laiſſa dans ſon camp. Il y a vraiſemblablement de l'exagération dans l'idée que les hiſtoriens ont voulu donner de la généroſité du roi de Cluſium.

Le danger où s'étoient vus les Romains, avoit été grand, & leur reconnoiſſance fut vive. On éleva une ſtatue équeſtre à Clélie, l'unique de ſon ſexe à qui Rome ait fait cet honneur. Le ſénat donna des champs à Horatius & à Mucius. Le premier fut conduit dans la ville, une couronne ſur la tête, au milieu des acclamations des citoyens, qui lui donnerent chacun la valeur de ce qu'ils dépenſoient en un jour. On lui érigea auſſi une ſtatue.

Pour avoir été abandonné de Porſenna, Tarquin ne fut pas ſans reſſource: les Sabins armerent pour lui. Pendant cette guerre, qui dura pluſieurs années, un Sabin, nommé Ap. Claudius, qui s'étoit oppoſé au parti qu'avoient pris ſes compatriotes, vint à Rome où il amena cinq mille hommes en âge de porter les armes. Il fut fait patricien: on l'admit dans le ſénat, & on accorda les droits de cité à tous ceux qui l'avoient ſuivi. Il étoit chef d'une famille, qui jouera un rôle dans la république.

Sur la fin de cette guerre on décerna les honneurs du triomphe aux conſuls P. Poſtumius &

Agrippa Ménénius, mais avec quelque différence par rapport au premier qui avoit perdu une bataille. C'eſt à cette occaſion que s'introduiſit le petit triomphe ou l'ovation Si dans le grand triomphe, le général faiſoit ſon entrée ſur un un char, le ſceptre en main, portant une couronne d'or ou de laurier, & revêtu d'une robe conſacrée à cette ſolemnité, il paroît que dans l'ovation, il la faiſoit à pied ou à cheval, ſans ſceptre, avec une couronne de myrthe, & revêtu ſeulement de la robe conſulaire.

Cette guerre finiſſoit à peine, qu'une autre commença. Trente peuples du Latium formerent une ligue, dans laquelle entrerent les Herniques & les Volſques; & ils s'engagerent par des ſermens ſolemnels à ne point ſe détacher de l'alliance commune, & à ne point traiter ſéparément avec les Romains. Ils avoient à leur tête, pour généraux, Sextus Tarquinius, fils de Tarquin, & Octavius Mamilius ſon gendre.

Les Romains avoient déjà eu des avantages, lorſqu'il s'éleva des diſſentions qui menaçoient de les laiſſer ſans défenſe. Les plébéiens, que le ſénat commençoit à ménager moins, refuſerent de s'enrôler, déclarant qu'ils étoient las de vaincre pour des maîtres avides qui les tenoient dans l'indigence.

Nous avons vu que ſous Romulus, lorſqu'on fit le partage des terres, on en réſerva une partie pour le domaine public, & qu'on diſtribua le reſte aux citoyens, en ſorte que chacun en eut deux arpens. Dans la ſuite, lorſque Rome étendit ſon territoire, on continua de réſerver pour le domaine public, une partie des terres de conquêtes,

quêtes ; mais on ne continua pas de partager également l'autre partie entre tous les citoyens, parce qu'il étoit juſte d'en donner par préférence à ceux qui n'en avoient pas. L'équité néanmoins ne préſida pas toujours à cette diſtribution, & il arriva que les riches, plus puiſſans parce qu'ils étoient plus riches, s'approprierent ſouvent les terres nouvellement conquiſes. Ils ne s'en tinrent pas là : ils uſurperent encore ſur le domaine public, & ſouvent ils dépouillerent les pauvres.

Cet abus s'accrut, lorſqu'après Servius Tullius les riches eurent la plus grande part à l'autorité : il s'accrut encore, lorſqu'après l'expulſion des rois, les patriciens ſe virent les ſouverains de la république. Il étoit même autoriſé par les loix, ou du moins, par un uſage qui en tenoit lieu. Un débiteur, qui ne pouvoit pas s'acquitter, étoit livré à ſon créancier ; on l'enchaînoit, afin qu'il ne pût pas s'enfuir : on l'employoit aux travaux les plus durs : on le traitoit comme eſclave, & le créancier croyoit uſer d'un droit légitimement acquis. Ce droit néanmoins étoit d'autant plus injuſte, que le bien d'un citoyen, qui avoit été dans la néceſſité de contracter des dettes, ſe trouvoit promtement abſorbé par des uſures arbitraires & accumulées, que les loix ne réprimoient pas. Ce fut cette injuſtice qui ſouleva les plébéiens ; ils refuſerent de s'enrôler, ſi on ne leur faiſoit une remiſe de leurs dettes, ou du moins d'une partie.

Le ſénat s'étant aſſemblé à ce ſujet, quelques ſénateurs opinerent pour le ſoulagement des pau-

vres. D'autres auſſi, & ce fut les plus riches, regarderent la ſuppreſſion ou la réduction des dettes comme un violement de la foi publique. Ap. Claudius ſoutenoit même que le peuple étoit fait pour être opprimé; jugeant que s'il n'étoit pauvre, il ſeroit inſolent. Avec de telles maximes, l'oppreſſion devoit toujours aller en croiſſant.

Je ne prétends pas condamner toutes les raiſons qu'on apportoit en faveur des créanciers; je crois au contraire que les débiteurs avoient ſouvent tort. Les propriétés doivent être reſpectées. C'eſt une loi fondamentale ſans laquelle une ſociété civile ne ſauroit ſubſiſter; il ſeroit donc injuſte de priver un créancier de l'argent qu'il a prêté. Il doit même lui être permis d'en retirer un intérêt: car il n'eſt pas de l'équité de lui faire perdre les profits qu'il auroit pu faire, en employant ſon argent dans le commerce ou dans une acquiſition.

L'intérêt, lorſqu'il eſt fondé ſur ce principe, eſt donc légitime. Mais ſi celui qui prête, abuſant de la ſituation où eſt celui qui emprunte, met à ſon argent un prix arbitraire, il uſurpe alors d'autant plus ſur le bien d'autrui, qu'il met à ſon argent un plus grand prix. La loi de propriété eſt donc violée, & ce violement eſt proprement ce qu'on doit nommer *uſure*.

Les créanciers n'étoient pas injuſtes, comme créanciers, puiſque, en cette qualité, ils demandoient l'argent qu'ils avoient prêté, & l'intérêt qui leur étoit dû légitimement. C'eſt comme uſuriers qu'ils étoient injuſtes, parce qu'en cette qualité, ils demandoient ce qui ne leur appar-

tenoit pas. Parmi les débiteurs, il y en avoit ſans doute, qui s'étoient ruinés par leur mauvaiſe conduite, & par conſéquent, on ne devoit point avoir égard à leurs plaintes. Mais il étoit difficile d'en faire le diſcernement, & leur mauvaiſe conduite n'étoit pas une raiſon pour refuſer de rendre juſtice aux autres. Le gouvernement, par ſa négligence à réprimer les uſures, autoriſoit en général tous les débiteurs à réclamer contre la dureté des créanciers : en leur refuſant de réduire les dettes, il les forçoit à payer plus qu'ils ne devoient; & il ſe rendoit odieux, lorſqu'il livroit à la ſervitude ceux qui ne pouvoient pas s'acquitter.

Pendant qu'on agitoit ces queſtions, & que les deux partis, qui crioient également à l'injuſtice, exagéroient mutuellement leurs torts, l'ennemi approchoit, & il étoit tems de faire ceſſer ou de ſuſpendre au moins les diſſentions. Le ſénat donna un décret; par lequel il accorda une ſurſéance pour toutes ſortes de dettes; & il promit de reprendre cette affaire auſſi-tôt après que la guerre auroit été terminée.

Cette démarche, qui n'aſſuroit rien pour l'avenir, n'étoit qu'un artifice de la part du ſénat. Auſſi les plébéiens n'y furent pas trompés. Ils perſiſterent dans le refus de donner leurs noms pour l'enrôlement : ils déclarerent même que, s'ils n'obtenoient l'abolition des dettes, ils abandonneroient la ville. Cependant les conſuls n'avoient pas aſſez d'autorité pour ſe faire obéir, parce que depuis la loi Valéria, c'eſt ainſi qu'on nommoit la loi portée par Valérius Publicola,

tout citoyen, condamné par un magiſtrat, avoit droit d'en appeller au peuple.

Pour éluder cette loi, le ſénat fit un décret par lequel il ordonna que T. Lartius & Q. Clélius, alors conſuls, ſe démettroient de leur pouvoir; qu'il n'y auroit qu'un ſeul magiſtrat; qu'il ſeroit choiſi par le ſénat, & confirmé par le peuple, qu'il gouverneroit avec une autorité abſolue, ſans avoir de compte à rendre; & que ſon pouvoir ne s'étendroit pas au-delà de ſix mois. Le peuple aſſemblé par centuries, conſentit à la création de ce magiſtrat ſuprême; ſoit parce que dans ces comices les riches ſe trouvoient les maîtres des délibérations, ſoit parce que les pauvres ſe flattoient que ce nouveau chef de la république auroit égard à leurs plaintes. Le dictateur, c'eſt ainſi qu'on nomma ce magiſtrat, créé d'abord pour forcer le peuple à l'obéiſſance, fut d'une grande utilité, lorſque dans la ſuite on jugea néceſſaire de ſuppléer à la lenteur du gouvernement républicain, & de lui donner toute l'activité dont la monarchie eſt capable.

Le ſénat ordonna que l'un des deux conſuls nommeroit le dictateur, ce qui fut toujours obſervé depuis, &, en conſéquence d'une ſeconde délibération, que dans la conjoncture préſente, il nommeroit ſon collegue. Après une généreuſe conteſtation entr'eux, Clélius nomma Lartius.

Lartius choiſit pour lieutenant ou général de la cavalerie, Sp. Caſſius Viſcellinus. Il fit reprendre les haches aux licteurs: au lieu de douze, il en fit marcher vingt-quatre devant lui. C'eſt ainſi qu'il ſe montra dans la place publique. A

la vue de cet appareil effrayant, aucun citoyen n'osa désobéir, & tous ceux qui furent appellés par le dictateur, se rangerent sous les enseignes. De quatre corps qu'il forma, il en laissa un pour la garde de la ville. Il ouvrit la campagne avec les trois autres. Il remporta quelques avantages sur les Latins : il réussit sur-tout, à les diviser : & les ayant amené à une négociation, il conclut une trêve d'un an. De retour à Rome, il abdiqua, quoique le tems de sa magistrature ne fût pas expiré.

Sous le consulat suivant, il ne se passa rien de remarquable. Il n'y eut point même de troubles au dedans, parce que le décret du sénat empêchoit qu'on n'inquiétât les débiteurs. Mais la guerre ayant recommencé l'année suivante, on eut recours à la dictature pour aller au devant de la désobéissance du peuple, & le consul Aulus Posthumius fut nommé dictateur par son collègue. Ce général termina la guerre par une victoire qu'il remporta près du lac Régille. Mamilius y fut tué : Tarquin y perdit deux fils qui lui restoient : il se retira à Cumes, où il mourut quelque tems après : & les latins firent la paix.

Jusqu'alors les sénateurs avoient senti le besoin de ménager la multitude, qui pouvoit d'un moment à l'autre se déclarer pour les Tarquins & les rappeller. Mais a peine furent-ils délivrés de cette crainte, que croyant n'avoir plus de ménagemens à garder, ils abuserent étrangement de l'autorité qu'ils s'arrogeoient. Ap. Claudius alors consul, se montra ouvertement comme le chef de la tyrannie.

Cependant le sénat devoit céder tôt ou tard,

Si les plébéiens ſe réuniſſoient, ils faiſoient la loi: il ne falloit pas les y forcer. Déjà ils s'attroupoient dans différens quartiers: ils murmuroient contre les ſénateurs; & ils faiſoient des imprécations contre Ap. Claudius; lorſqu'un vieux citoyen, qu'on reconnut pour avoir ſervi avec diſtinction, & qui montroit les cicatrices de pluſieurs bleſſures, parut dans la place publique, & demanda juſtice de l'état déplorable où l'avoit réduit un créancier. Pendant la guerre dans laquelle il ſervoit en qualité de centurion, ſon champ avoit été ravagé. L'ennemi avoit brûlé ſa maiſon, pillé ſes biens, & enlevé ſes troupeaux. Sans argent, & forcé néanmoins à payer le tribut qu'on exigeoit de lui, il avoit emprunté. Les intérêts s'étant accumulés, il n'avoit pu acquiter ſa dette, quoiqu'il eût vendu tout ce qu'il poſſédoit; & il s'étoit livré à ſon créancier, qui, le traitant comme un criminel, lui avoit fait déchirer le corps par ſes eſclaves. On voyoit encore les veſtiges ſanglans des coups de verges qu'il avoit reçu. Ce ſpectacle ayant excité un ſoulévement général, Ap. Claudius n'échappa qu'à peine à la fureur du peuple, & Publius Servilius ſon collegue, n'appaiſa la ſédition, que parce qu'il offrit d'intercéder pour le peuple auprès du ſénat.

Telle étoit la ſituation des choſes, lorſqu'on apprit que les Volſques étoient entrés en armes ſur les terres de la république. Dans cette conjoncture, le ſénat, qui ſe voyoit des ennemis au dedans & au dehors, ſent d'autant plus ſa foibleſſe, que le caractere inflexible d'Ap. Claudius contribuoit à révolter les eſprits. Heureuſement

P. Servilius étoit agréable à la multitude : le ſénat le chargea de ramener le peuple à ſon devoir.

Ce conſul repréſente que dans la circonſtance où l'ennemi eſt aux portes, il n'eſt pas poſſible de délibérer ſur les moyens de ſoulager les pauvres. Il promet qu'auſſi-tôt que la guerre ſera finie, on y ſongera ſérieuſement ; & en attendant, il donna un édit pour ſurſeoir toute pourſuite au ſujet des dettes. Sur ſa parole, les plébéiens s'enrôlerent à l'envi, aimant mieux marcher contre l'ennemi ſous les ordres de ce général, que de reſter dans la ville ſous le gouvernement de Claudius. Les Volſques furent défaits, & perdirent quelques places.

Il étoit d'uſage de réſerver pour le tréſor public une partie du butin, & Servilius l'avoit diſtribué tout entier aux ſoldats. Claudius lui en fit un crime : il l'accuſa de chercher à ſe rendre populaire : & il lui fit refuſer le triomphe. Servilius, ſenſible à cet affront, aſſembla le peuple dans le champ de Mars, répréſenta l'injuſtice qu'on lui faiſoit, & triompha. Il eſt le premier qui ait obtenu cet honneur, malgré les oppoſitions du ſénat. Sa faveur ne dura pas. Suſpect au ſénat, parce qu'il favoriſoit le peuple, il devint odieux au peuple, parce qu'il n'exécuta pas les promeſſes qu'il lui avoit fait. Il auroit voulu tenir ſa parole : mais il vouloit auſſi ménager les deux partis, & il les choqua tous deux également.

Sous ce conſulat & ſous le ſuivant, les troubles s'accrurent au point, que les créanciers, expoſés aux inſultes du peuple, étoient maltrai-

tés ſous les yeux mêmes des conſuls. Les plébéiens, à l'abri de la loi Valéria, tenoient des aſſemblées ſecretes : ils s'émeutoient impunément : ils refuſoient de s'enrôler : & cependant les Sabins, les Eques & les Volſques, inſtruits de ces diſſentions, armoient contre la république.

Après de longues délibérations, les ſénateurs ſur l'avis de Claudius, arrêterent qu'on créeroit un dictateur, & pluſieurs le nommoient lui-même. Mais les plus ſages, qui ſentoient la néceſſité d'uſer de ménagement, firent tomber le choix ſur Manius Valérius frere de Publicola, & par cette raiſon, agréable au peuple. Tout réuſſit, comme on l'avoit prévu. Cette politique néanmoins avoit un terme. Car on ne devoit pas préſumer que les plébéiens ſeroient continuellement les victimes des mêmes artifices ; & il étoit facile de prévoir qu'un ſoulévement général forceroit enfin le ſénat à recevoir la loi.

Vainqueur des ennemis, Valérius ſe rendit au ſénat : il demanda un ſénatus-conſulte qui le dégageât de ſa parole, ce qu'on lui refuſa. Alors il aſſemble le peuple. Il rend juſtice au courage des ſoldats qui ont combattu ſous lui : il ſe plaint de ne pouvoir tenir les engagemens qu'il a pris avec eux ; & il abdique la dictature, déclarant que, s'il ne pouvoit pas ſoulager les pauvres, il ne vouloit pas non plus être l'inſtrument de la tyrannie des riches. Le peuple, qui ne doutoit pas de ſa ſincérité, le reconduiſit avec de grandes acclamations.

Trompé tant de fois, le peuple ne vouloit plus l'être. Il paroiſſoit vouloir ſe faire juſtice lui-même, & ſon audace commençoit à donner

de l'inquiétude. Pour prévenir tout ſoulévement, le ſénat défendit aux conſuls de licencier les troupes, & leur ordonna de les conduire hors des murs, ſous prétexte que les Eques avoient repris les armes.

Les ſoldats, en s'enrôlant: juroient de ne point abandonner les drapeaux, ſans un congé exprès. Il ſembloit donc qu'ils ne pouvoient pas ſe ſouſtraire à leurs chefs. Mais le ſénat leur avoit apris à éluder les loix. Ils imaginerent de déſerter avec leurs drapeaux; & ayant Sicinius Bellutus à leur tête, ils ſe retirerent à trois mille de Rome ſur une montagne, qu'on a depuis nommé le Mont Sacré. La plus grande partie du peuple alla ſe joindre à eux.

Tel eſt le caractere de la tyrannie : elle ne craint rien, ou elle craint tout; & ſouvent lorſqu'elle commande avec le plus de hauteur; elle touche au moment où elle va céder. Obligé de traiter avec les mécontens, le ſénat eut beſoin pour cette négociation des patriciens les plus agréables au peuple. Il accorda plus qu'il n'avoit refuſé juſqu'alors. Après avoir obtenu l'abolition des dettes, les plébéiens, voulant des ſûretés pour l'avenir, demanderent des magiſtrats qui euſſent le droit de s'oppoſer aux décrets qui leur ſeroient contraires, & ils les obtinrent.

Cette nouvelle magiſtrature fut annuelle, comme le conſulat. Les plébéiens eurent ſeuls le droit d'y aſpirer. Ces magiſtrats, qui devoient être au nombre de cinq, furent nommés tribuns du peuple, parce qu'on prit les premiers parmi les tribuns militaires, qui commandoient les légions. On déclara leur perſonne ſacrée. On fit

à ce ſujet une loi, que tous les Romains jurerent d'obſerver : on la nomma *ſacrée* par cette raiſon, & on donna le même nom à la montagne ſur laquelle elle avoit été faite. Avant de rentrer dans la ville, le peuple dans le camp même, élut deux tribuns qu'il choiſit parmi ſes chefs, & qui ſe donnerent trois collegues. Les ſuffrages furent recueillis par centuries. On arrêta que les tribuns n'exerceroient leur autorité que dans Rome, à un mille au-delà.

Les tribuns demanderent deux magiſtrats pour les aider dans leurs fonctions, & on les leur accorda. Ces nouveaux magiſtrats furent nommés édiles. D'après cette dénomination, on pourroit conjecturer qu'ils ont eu, dès les commencemens, quelque inſpection ſur les édifices, ſi cette inſpection avoit appartenu aux tribuns, ce que les hiſtoriens ne diſent pas. Il eſt certain que dans la ſuite, ils veillerent à l'entretien des bâtimens publics, qu'ils eurent l'intendance des jeux, qu'ils furent chargés de la police, & qu'ils prirent connoiſſance de bien des affaires, auparavant réſervées aux conſuls.

CHAPITRE II.

Conſidérations ſur les Romains après la création des tribuns.

ROME eût péri, comme le remarque Tite-Live, ſi par un amour prématuré de la liberté, la royauté eût été abolie ſous les premiers rois. La république n'eût pas pu ſe défendre contre les ennemis, qu'elle auroit eû tout-à-la-fois au-dedans & au dehors; il eſt heureux que la monarchie ne ſoit devenue odieuſe, que lorſque Rome étoit aſſez puiſſante pour ſe ſoutenir par par elle-même.

C'eſt un bonheur en effet: mais ce bonheur eſt une choſe naturelle dont il eſt aiſé d'appercevoir les cauſes. La royauté ne pouvoit devenir odieuſe, que lorſque la puiſſance du monarque ſe ſeroit accrue avec la puiſſance de la monarchie. Tant que Rome étoit foible, elle ne pouvoit pas craindre des rois, qui étant foibles eux-mêmes, étoient faits pour craindre le peuple. Tarquin n'oſa être tyran, que parce qu'il arma pour lui contre les Romains, les peuples qu'il avoit vaincu, & les alliés mêmes de Rome; & il n'eût pas oſé l'être, s'il eût régné à la place de Numa ou d'Ancus Marcius.

La création des tribuns fut l'époque, où l'amour de la liberté commença. Sous les rois, le gouvernement avoit été doux ou ſévere, ſuivant

le caractere des ſouverains, & les Romains n'avoient point penſé à être libres. S'ils l'euſſent été, Rome n'eût jamais été qu'une petite monarchie. Ils n'auroient pas plus penſé à l'être ſous les conſuls, s'ils avoient trouvé dans les ſénateurs, des maitres moins tyranniques, & la république eût fait peu de progrès. C'eſt parce qu'ils voulurent n'être pas opprimés, qu'ils ſongerent à ſe rendre libres. Cependant le mot de liberté retentiſſoit dans Rome ; mais la choſe n'y étoit pas encore. Les Romains n'en firent que plus d'efforts pour s'en ſaiſir, & ces efforts furent la principale cauſe de leur agrandiſſement. Les diſſentions continuelles entre les patriciens & les plébéiens entretinrent dans les deux ordres cet amour du commandement, qui devoit les rendre maitres de tant de nations.

A Sparte, on étoit véritablement libre, parce que le partage qui avoit été fait de la ſouveraineté, maintenoit l'égalité, parmi des citoyens pauvres. Tout étoit réglé, & l'ordre aſſuré par les loix, ne permettoit pas les moindres diſſentions.

Athènes étoit libre encore, parce que la ſouveraineté réſidoit dans le peuple, & qu'à cet égard tous les citoyens étoient égaux. Mais l'inégalité des richeſſes n'avoit pas permis de contenir la liberté dans de juſtes bornes. Comme l'ordre établi changeoit au gré de la multitude, ou plutôt au gré de ceux qui la remuoient, la liberté ne pouvoit pas dégénérer en licence & la licence devoit croitre parmi les factions, les chefs de parti ſe croyant tout permis pour obtenir la faveur d'un peuple

capricieux, dont ils reconnoiſſoient la ſouveraineté, & à qui aucun corps ne la conteſtoit.

Les Spartiates étoient donc libres, & les Athéniens l'étoient trop. Les Romains eurent bien de la peine à l'être; & s'ils l'avoient été comme l'un ou l'autre de ces deux peuples, ils n'auroient jamais fait de grandes conquêtes.

Rome étoit pauvre comme Sparte, mais tous les citoyens ne l'étoient pas. Les richeſſes, inégalement réparties, continuerent d'être une cauſe d'oppreſſion. Les opprimés n'étoient donc pas libres, & les oppreſſeurs n'avoient qu'une liberté mal aſſurée, parce que leur puiſſance étoit mal aſſurée elle-même. Il n'y avoit entre les deux ordres, les patriciens & les plébéiens, qu'une jalouſie de domination, qu'on prit pour amour de la liberté. Toujours ennemis, ils s'obſerverent continuellement avec inquiétude: & comme la tyrannie avoit paſſé des Tarquins aux patriciens; elle paſſa de même des patriciens aux plébéiens & des plébéiens à un monarque. Vous voyez que, dans ce paſſage, il ſeradiffici le de trouver un moment où la nation ſoit véritablement libre; & que ſi ce moment arrive, ce ne ſera qu'un moment.

Les tribuns n'avoient que le droit de s'oppoſer aux loix, qui pouvoient être contraires aux intérêts des plébéiens. Mais il étoit à préſumer que, pour donner plus de force à leur oppoſition, ils formeroient des prétentions, & ſe feroient de nouveaux droits. Ainſi cette magiſtrature, créée pour terminer les querelles, ne faiſoit dans le vrai que les ſuſpendre: elle devenoit une ſource de diſſentions.

Au milieu de ces diſſentions, les deux ordres

devoient être tous les jours plus jaloux de l'autorité : les patriciens, pour la conſerver toute entiere, ou pour en conſerver au moins ce qu'ils n'avoient pas perdu ; les plébéiens, pour la partager, ou pour l'envahir entiérement, lorſqu'ils en eurent obtenu une partie.

Jaloux de commander dans Rome, les deux ordres porterent ce caractere dans les guerres qu'ils firent à leurs voiſins. Ils crûrent bientôt avoir droit de commander à tous. Ce ſentiment augmenta leur confiance ; & leurs ſuccès en fûrent d'autant plus aſſurés que les peuples, qui n'eurent pas ce même ſentiment, ſe défendirent en quelque ſorte, comme s'il n'avoient que le droit d'oppoſition.

Avant les Romains, il ne paroît pas qu'il y eût en Italie aucun peuple qui ambitionnât de faire des conquêtes. Tous ſe bornoient à ce que j'appelle le droit d'oppoſition. On oppoſoit la force à la force, les guerres n'avoient d'autre objet que de venger une injure par une injure, & chaque cité ne ſongeoit qu'à ſe conſerver.

La tyrannie des patriciens avoit donné aux plébéiens l'ambition de partager l'autorité : la domination des Romains auſſi-tôt qu'elle commença, devoit donner aux autres peuples l'ambition de partager l'empire. Les guerres alors changent d'objet : elles en deviennent plus deſtructives ; & elles le ſont d'autant plus que l'uſage, qui ne laiſſe entre la victoire & la défaite que l'eſclavage ou la mort, fait une loi de ſe défendre juſqu'à la derniere extrêmité.

Parce que les paſſions croiſſent par les obſtacles, l'ambition de dominer croiſſoit dans les Ro-

mains par les revers autant que par les ſuccès, & ce fut la paſſion de chaque citoyen.

Ils eurent de bonne heure pour maxime de ne point céder à la force; parce que, dès leur établiſſement, ils ſe ſont trouvés dans des circonſtances, où il falloit néceſſairement vaincre ou périr.

La néceſſité de vaincre ou de périr a continué pour eux, & ils ont perſévéré dans la même maxime. A la fin de chaque guerre, toujours victorieux, & victorieux ſouvent même après avoir été menacés des plus grands dangers, ils ſe ſont confirmés dans la penſée, qu'avec du courage, ſi on peut être quelquefois vaincu, il reſte toujours aſſez de reſſources pour n'être jamais aſſervi.

Conſtans à ſe conduire d'après cette maxime, dont ils ne purent pas ſe départir, ils montrerent encore plus d'audace après les revers, qu'après les victoires. C'eſt pourquoi il ne leur arriva jamais de demander la paix à un ennemi armé : il étoit plutôt poſſible de les exterminer que de les ſubjuguer.

Pour achever de découvrir les principales cauſes des progrès des Romains, obſervons les maximes qu'ils ſe ſont faites ſous les deux premiers rois.

Lorſque les Romains s'établirent ſur le mont Palatin, ils penſoient ſans doute, que la force étoit la ſuprême loi, & que tout ce qu'on obtenoit par le courage, étoit bien acquis. Ils ne pouvoient pas avoir d'autres maximes.

Cependant ils voyoient leur foibleſſe; & s'ils ne ſe hâtoient pas de contracter des alliances, ou d'attacher à leur ſort les premiers peuples

dre, les ſermens furent des engagemens ſacrés & inviolables, & ils traiterent de ſacriléges les infractions aux traités. Ce langage, joint à mille pratiques religieuſes, en impoſa : parce qu'en effet ils étoient juſtes, toutes les fois que la juſtice s'accorda avec leurs intérêts.

Les peuples foibles, qui crurent en être protégés, contribuerent à leur donner une réputation de piété & de juſtice. Ils applaudiſſoient à toutes leurs entrepriſes : ils regardoient en quelque ſorte, comme rebelles, les peuples qui oſeroient leur réſiſter ; & cette république, injuſte par ſa conſtitution même qui la forçoit à être conquérante, ne parut prendre les armes que pour punir.

Les Romains concilierent admirablement les parjures avec les engagemens les plus ſacrés, parce qu'ils n'avoient aucune idée préciſe de ce qu'ils appelloient parjure & engagement. Maîtres par la force d'interpréter les traités, ils les éluderent, ils manquerent ouvertement à la foi jurée, & ils ne ſe crurent pas coupables d'infraction. Ils ſe firent encore un principe fort commode, lorſqu'ils ſe perſuaderent que les dieux les deſtinoient à commander aux autres peuples : car d'après ce principe, eſt-ce à eux qu'il faut reprocher quelque injuſtice, ou aux nations qui refuſerent de ſe ſoumettre ? Je dirai donc, pour leur juſtification, qu'ils étoient injuſtes, moins à deſſein, que par ignorance. De brigands ſous Romulus, ils étoient devenus ſuperſtitieux ſous Numa, & nous ne trouverons plus dans leur conduite, qu'une hypocriſie que nous nommons politique.

Si vous conſidérez donc les maximes & les

uſages, dont ils s'étoient fait une habitude ſous les deux premiers rois, & ſi vous les combinez avec les circonſtances par où ils paſſerent, vous comprendrez comment ils conſerverent pendant long-tems les mêmes mœurs, & comment ils ſuivirent conſtamment les mêmes maximes. Vous reconnoitrez que, comme brigands, ils eurent toujours beſoin de faire la guerre; & que comme ſuperſtitieux, le moindre prétexte la leur fit toujours paroître juſte. En conſéquence, ils n'eurent jamais de ſcrupule à prendre les armes pour leurs alliés, ou à s'allier des peuples, qui pouvoient leur fournir l'occaſion de les prendre.

Les nations ouvrirent à peine les yeux ſur cette injuſtice des Romains, parce qu'elles n'avoient pas elles-mêmes des idées plus ſaines. Les préjugés de ces ſiecles barbares où la conſidération s'accordoit au brigandage, où les termes de juſtice & d'équité paſſoient pour des expreſſions de foibleſſe, étoient encore, à bien des égards, la règle de leurs jugemens. Car, ſi depuis qu'elles ſe ſont civiliſées, elles condamnent le brigandage & les brigands, elles ne les condamnent que ſous ces noms: elles les conſiderent ſous ceux de *conquêtes* & de *conquérans*; & quoiqu'il n'y ait que les mots de changés, elles regardent comme des ſuccès glorieux, la dévaſtation des provinces, la ruine des monarchies & la fondation des nouveaux empires. Il ſemble que nous applaudiſſions à de grandes révolutions, parce qu'elles nous offrent de grandes calamités: les conquérans deviennent l'objet de notre admiration ſtupide: & le droit de conquête s'établit comme un droit inconteſtable. Ce préjugé livroit aux Ro-

mains tous les peuples qu'ils pouvoient conquérir.

Les diſſentions, qui avoient été ſuſpendues par la création des tribuns, recommencerent. Elles ſe renouvellerent continuellement, juſqu'à ce que toutes les dignités fuſſent communes aux deux ordres; & elles offrirent d'une année à l'autre, les mêmes ſcènes pendant pres de deux ſiecles. Il eſt néceſſaire de les obſerver, pour juger des révolutions qu'elles amenent dans le gouvernement: mais il ſeroit à ſouhaiter pour le lecteur qu'elles fuſſent moins uniformes. Les hiſtoriens y répandent de la variété par les portraits qu'ils font des chefs des deux partis, & par les diſcours travaillés qu'ils prêtent aux uns & aux autres. Pour moi, je me contenterai d'en abréger le récit; parce que je ne crois pas qu'on doive écrire l'hiſtoire, comme un roman.

CHAPITRE III.

Juſqu'à la paix que Coriolan accorda aux Romains.

Les tribuns, habillés comme de ſimples citoyens, n'avoient extérieurement aucune marque de puiſſance. Sans tribunal, ſans juriſdiction, ſans gardes, ils étoient accompagnés d'un ſeul domeſtique qu'on nommoit *viator*; & ſe tenant à la porte du ſénat, ils n'y entroient que lorſque les conſuls les faiſoient appeller. Etablis pour protéger les plébéiens, ils pouvoient d'un ſeul

mot, *veto*, ſuſpendre ou annuller les décrets des conſuls & du ſénat : mais, comme nous l'avons dit, ils n'avoient d'autorité que dans la ville, & tout au plus à un mille aux environs.

Tout paroiſſoit tranquille. Les ſénateurs, qui avoient travaillé à la réunion des deux ordres, s'applaudiſſoient du ſuccès de leur négociation. Ils ne voyoient rien à redouter dans des magiſtrats, qui n'avoient pas même l'extérieur de la puiſſance. Cependant, puiſque le ſénat s'étoit relâché, il devoit ſe relâcher encore. On pouvoit prévoir que les tribuns ne ſe borneroient pas à ſe tenir ſur la défenſive, & qu'ils ſeroient forcés d'attaquer, lorſqu'ils voudroient faire valoir leurs oppoſitions. Si on ne le prévit pas, on ne tarda pas à l'apprendre.

Une grande partie des terres n'avoit pas été enſemencée, parce que le tems, où le peuple ſe retira ſur le Mont Sacré, étoit préciſément celui où l'on devoit faire les ſemailles. Le ſénat, qui auroit pu prévenir la diſette, n'avoit pris aucunes meſures ; & la famine ſe faiſoit déja ſentir, lorſqu'il envoya dans la campagne, dans l'Etrurie & juſques dans la Sicile, pour en faire venir des bleds. Il avoit manqué de prévoyance, les tribuns l'accuſerent de vouloir affamer le peuple. Ils répandirent que les riches patriciens avoient des proviſions chez eux, & qu'ils enlevoient ſecrétement tout le bled qu'on apportoit à Rome.

Les conſuls convoquerent le peuple pour juſtifier le ſénat : mais, continuellement interrompus par les tribuns, il ne leur fut pas poſſible de ſe faire entendre. S'ils repréſentoient que les tribuns, bornés au ſeul droit d'oppoſition, devoient

ſe taire, & attendre en ſilence le réſultat des réſolutions qui ſeroient priſes ; les tribuns répondoient qu'ils avoient plus que tout autre magiſtrat, le droit de prendre la parole dans les aſſemblées du peuple ; comme les conſuls avoient ce droit dans les aſſemblées du ſénat, auxquelles ils préſidoient. On diſputoit de part & d'autre avec chaleur, lorſqu'un des conſuls eut l'imprudence de dire, que ſi les tribuns avoient convoqué l'aſſemblée, bien loin de les interrompre, il n'y ſeroit pas même venu. C'étoit reconnoître qu'ils avoient le droit de la convoquer & celui d'y préſider. Les tribuns, qui prirent acte de ces mots échappés inconſidérément, ceſſerent d'interrompre les conſuls, & convoquerent eux-mêmes le peuple pour le lendemain.

Le jour commençoit à peine, & la place étoit déja remplie. Les tribuns repréſenterent combien il étoit néceſſaire, qu'ils puſſent prendre les ſuffrages de ceux dont ils défendoient les intérêts ; qu'ils n'avoient pas été créés pour ſe borner à des repréſentations de nul effet ; & que cependant ils ne ſeroient d'aucun ſecours au peuple, s'ils n'étoient autoriſés par une loi à convoquer les aſſemblées, & s'il n'étoit défendu, ſous de grieves peines, de les troubler dans les fonctions de leur charge. Il ne fallut pas aller aux ſuffrages pour faire paſſer cette loi, elle fut reçue par acclamation.

Les conſuls qui ſurvinrent voulurent la rejetter, parce qu'elle avoit été portée dans une aſſemblée, tenue contre toutes les règles ; ſans auſpices & ſans convocation légitime. Mais les tribuns déclarerent qu'ils n'auroient pas plus d'é-

gard pour les ſénatus-conſultes, que les ſénateurs en auroient eux-mêmes pour les plébiſcites. Le ſénat ſe vit donc réduit à céder encore, & la nouvelle loi fut ſcellée du conſentement des deux ordres.

Des que les tribuns préſidoient à des aſſemblées, ils n'étoient plus bornés au ſeul droit d'oppoſition ; & il y eut dans la république deux puiſſances législatives. Comme elles avoient commencé avec des intérêts contraires, elles furent toujours ennemies : elles ne cederent qu'à la force ; & les loix qui en émanerent, ne firent que fomenter les troubles.

Dans un petit état, plus l'autorité eſt deſpotique, moins le deſpotiſme doit s'afficher. Le peuple briſera ſes fers, ſi on les lui laiſſe appercevoir. Les ſénateurs auroient pu recouvrer l'autorité, s'ils avoient gouverné avec aſſez de modération, pour faire oublier qu'il y avoit des tribuns. Mais parce qu'ils avoient été maîtres abſolus, ils crurent devoir l'être encore : plus on leur réſiſta, plus ils tenterent d'ôter tout moyen de réſiſter. Ils traiterent de ſéditieux des citoyens qui refuſoient d'être eſclaves, & ils ſuccomberent. Un ſouverain n'eſt jamais plus puiſſant, que lorſqu'il eſt juſte.

Il arriva des bleds. Le ſénat s'aſſembla pour régler le prix qu'on y mettoit, & les tribuns furent appellés pour donner leur avis. Quelques ſénateurs propoſerent de diſtribuer gratuitement aux plus pauvres une partie de ces bleds, dont Gélon tyran de Syracuſe, avoit fait préſent, & de vendre à bas prix l'autre partie, qui avoit été achetée des deniers publics.

Parmi les ſénateurs étoit C. Marcius, jeune patricien, qui venoit de ſe couvrir de gloire dans une guerre contre les Volſques, & auquel on avoit donné le ſurnom de Coriolan, parce qu'il avoit pris ſur eux la ville de Corioles. Ses ſuccès paroiſſoient l'appeller au conſulat : il le brigua, & il fut au moment de l'obtenir. Cependant le peuple lui donna l'excluſion : il craignit de confier cette magiſtrature à un patricien, qui montroit dans toute ſa conduite un caractere altier & impérieux, & à qui on n'ignoroit pas que la puiſſance tribunicienne étoit odieuſe. Offenſé de ce refus, Coriolan, qui crut avoir trouvé l'occaſion de ſe venger, s'emporta contre le peuple en diſcours violens & ſéditieux ; & déclarant que le moment étoit venu d'abolir le tribunat, il fut d'avis de forcer par la famine les plébéiens à rendre au ſénat toute l'autorité.

Auſſi-tôt les tribuns ſortent du ſénat. Le peuple inſtruit par eux de ce qui ſe paſſe, invoque les dieux vengeurs des parjures : il les prend à temoins des ſermens, qui ont été faits ſur le Mont Sacré ; il demande que Coriolan lui ſoit livré & on envoie ſommer ce ſénateur de venir rendre compte de ſa conduite. Sur le refus, auquel on s'étoit attendu, les édiles eurent ordre de l'arrêter : ils furent repouſſés.

Tout ſe paſſoit avec ordre dans les comices par centuries, qui ſe tenoient au champ de Mars. Il n'en étoit pas de même, lorſque le peuple convoqué d'un moment à l'autre, s'aſſembloit ſur la place. Comme il s'y rendoit moins pour délibérer que pour être inſtruit de ce qui avoit été arrêté dans le ſénat ; il y a lieu de conjecturer

que les citoyens ſe plaçoient au haſard, & c'eſt-là vraiſemblablement la cauſe de la confuſion qui régnoit dans ces aſſemblées. Ce déſordre même étoit favorable aux prétentions des tribuns. Ils n'avoient garde de convoquer les comices par centuries ou par curies : ils ne le pouvoient même pas, puiſque les auſpices n'étoient pas en leur pouvoir. Il paroît donc qu'il n'y avoit encore rien de réglé dans les aſſemblées, qu'ils convoquoient. C'étoit des cohues tumultueuſes, dont il n'étoit pas poſſible de recueillir les ſuffrages, & dont les chefs faiſoient ſeuls les décrets. En effet, le tribun Sicinius prononça, de ſa ſeule autorité, une ſentence de mort contre Coriolan ; & l'ayant condamné à être précipité du haut de la roche Tarpéienne, il ordonna aux édiles de le ſaiſir & de le conduire au ſupplice.

Pendant que les patriciens entouroient & défendoient ce ſénateur, le peuple étonné fit connoître par un murmure, qu'il étoit bien éloigné d'approuver la violence de ſon tribun ; & Sicinius, voyant qu'il s'étoit trop avancé, ſentit qu'il avoit beſoin de ſe conduire avec moins d'emportement.

Les marchés ſe tenoient à Rome tous les neuf jours ; & parce qu'alors les habitans de la campagne venoient à la ville, les jours de marché étoient encore ceux où le peuple s'aſſembloit pour élire les magiſtrats, pour délibérer ſur les affaires qui l'intéreſſoient. On n'indiquoit pas même les comices au marché le plus prochain : on ne les indiquoit qu'au troiſieme ; & on laiſſoit un intervalle de vingt-ſept jours entiers, afin que chacun eût le tems de réfléchir ſur la

matiere qui ſeroit miſe en délibération. Cette formalité paroiſſoit alors indiſpenſable. On prévit bien qu'elle ne ſeroit pas toujours obſervée. Mais dans l'affaire de Coriolan, les tribuns voulant paroître reſpecter les formes uſitées, donnerent vingt-ſept jours à ce ſénateur pour préparer ſes défenſes, & le ſommerent de comparoître devant le peuple, auſſi-tôt après ce terme.

Pendant cet intervalle, le premier ſoin du ſénat fut de fixer la vente des bleds au plus bas prix poſſible, & les conſuls tenterent de ramener les tribuns à des voies de conciliation. Ils leur repréſenterent que tout ce qu'ils avoient fait juſqu'alors, étoit contre toutes les regles; que de tout tems, même ſous les rois, aucune affaire n'avoit été portée devant le peuple, qu'auparavant le ſénat n'eût donné un ſénatus-conſulte à cet effet; qu'ils ne pouvoient ſe diſpenſer de ſe conformer à cet uſage; & que par conſéquent, s'ils avoient des plaintes à faire contre Coriolan, ils devoient les faire au ſénat même, les aſſurant que ce corps leur rendroit juſtice, & que s'il le falloit, il donneroit un ſénatus-conſulte, tel qu'ils le pouvoient deſirer.

Les tribuns ne ſe rendirent pas d'abord à ces raiſons. Ils inſiſtoient principalement ſur ce que l'autorité devoit être égale entre le ſénat & le peuple. Ils prétendoient d'ailleurs, que ſi la loi Valéria permettoit d'appeller des ordonnances des magiſtrats, au jugement des comices, c'étoit une conſéquence qu'on pût citer devant le peuple tout citoyen qui l'avoit offenſé: & ils concluoient que pour être autoriſés à citer Coriolan, ils n'avoient pas beſoin d'un ſénatus-conſulte,

Ils finirent néanmoins par consentir à la démarche qu'on exigea d'eux ; bien résolus, si le sénat ne leur étoit pas favorable, de se faire un droit des prétentions qu'ils formoient.

Le sénat s'étant assemblé, les tribuns y proposerent leurs griefs. Dans le vrai, la cause de Coriolan n'étoit qu'un prétexte entre deux partis, qui se disputoient la souveraineté. Les patriciens qui avoient pris sans obstacle la place de Tarquin, & qui s'étoient vus plus puissans que ce roi même, regardoient la souveraineté comme une prérogative de leur naissance ; & ils auroient cru dégénérer, s'ils l'avoient partagée avec des citoyens, qu'ils traitoient de sujets révoltés. Mais les plébéiens qui étoient soulevés par les vexations précédentes, qui en craignoient d'autres encore, & qui ne se croyoient ni sujets ni rebelles, songeoient à recouvrer des droits qui leur avoient été enlevés par surprise, & voyoient dans l'affaire de Coriolan une occasion qu'ils ne devoient pas laisser échapper.

Le sénat avoit plusieurs raisons pour renvoyer cette affaire au peuple. Il pouvoit se flatter de le désarmer par cette déférence : & au contraire, par un refus obstiné, il se compromettoit. D'ailleurs les sénateurs les plus sages n'approuvoient pas que le sénat s'arrogeât une autorité absolue. Ils pensoient que la liberté publique seroit plus en sûreté, si chacun des deux ordres, assez puissant pour la protéger, en avoit également le dépôt. Ils desiroient que la puissance fût partagée entr'eux, afin que chaque parti trouvât dans le parti contraire un obstacle à son ambition. Ils ne voyoient rien à redouter de la part des plé-

béiens, qui ne demandoient qu'à n'être pas opprimés; & tout leur paroiſſoit à craindre de la part des patriciens, s'ils n'étoient pas contenus par le peuple. Ils les trouvoient déja aſſez puiſſans par leur naiſſance, par leurs richeſſes, par les magiſtratures; & ils jugeoient qu'ils le ſeroient trop, s'ils joignoient à tous ces avantages la ſouveraineté ſans aucune limitation.

L'avis de ces ſénateurs prévalut, parce qu'en effet, le ſénat ne pouvoit ſans imprudence ſe refuſer à la demande des tribuns. Il ſavoit que cette demande n'étoit qu'une formalité, à laquelle ils avoient bien voulu ſe prêter; & qu'ils ſe paſſeroient d'un ſénatus-conſulte, ſi on ne le leur accordoit pas. Coriolan fut donc renvoyé au tribunal du peuple.

L'aſſemblée, qui jugea ce patricien, paroît être la premiere où les tribuns aient mis de l'ordre. Ils ſéparent le peuple par tribus. Or, les tribus n'étant, comme nous l'avons dit, qu'une diviſion locale, les pauvres & les riches étoient confondus dans chacune : tous avoient le même droit de ſuffrage, & tous les ſuffrages étoient également comptés. Il faut encore remarquer que ces tribus n'ayant point de prééminence les unes ſur les autres, aucune n'étoit autoriſée à opiner la premiere, & que par conſéquent, le ſort pouvoit ſeul donner le droit de prérogative. Enfin, les tribuns trouvoient dans ces aſſemblées un avantage, qui les rendoit tout-à-fait indépendans du ſénat : c'eſt que les ayant convoqué eux-mêmes, ils furent les maîtres d'en preſcrire les réglemens. Or, comme ils tinrent la premiere, ſans avoir pris les auſpices, il fut arrêté qu'on ne les pren-

droit pas, lorſqu'on en tiendroit d'autres ; & la religion ne put plus ſervir de prétexte aux patriciens pour empêcher ou retarder les aſſemblées convoquées par les tribuns.

Déja les tribuns avoient fait toutes leurs diſpoſitions, lorſque les ſénateurs voulurent diſtribuer le peuple par centuries, parce qu'alors les citoyens riches auroient fait le jugement. C'eſt ce que les tribuns ne vouloient pas. Ils ſoutinrent que dans une affaire, où il s'agiſſoit de la liberté publique, tous les citoyens devoient avoir le même droit de ſuffrage. Il fallut céder encore.

Coriolan fut condamné à un exil perpétuel. Il ne reſta plus aux tribuns qu'à s'arroger le droit de convoquer les comices par tribus, toutes les fois qu'il s'agiſſoit de délibérer ſur des choſes qui intéreſſoient le peuple. S'ils jouirent jamais de ce droit, ils préſiderent à une aſſemblée qui ſe ſaiſit de la puiſſance législative, & ils porterent de nouveaux coups à l'autorité du ſénat.

Coriolan ſe retira chez les Volſques. C'étoit de tous les peuples, alors ennemis de Rome, le plus propre à ſervir à ſa vengeance. Ils formoient une république de pluſieurs villes confédérées, qui ſe gouvernoient par leurs magiſtrats, & qui traitoient de leurs intérêts communs dans une aſſemblée générale, où elles envoyoient chacune leurs députés. Ce peuple arma contre les Romains, & donna le commandement de ſes troupes à Coriolan.

Des prodiges préſageoient des malheurs. Mais le plus grand des prodiges, c'eſt que Rome, d'où Coriolan étoit ſorti ſeul, ſe trouve ſans armée & ſans général. Cependant il a juré la ruine de

ſa patrie : il a déja pris pluſieurs places, il dévaſte la campagne, & il vient camper devant Rome.

On croiroit que, dans cette circonſtance, les Romains vont armer ; & s'ils perdoient quelques batailles, tout en deviendroit plus concevable. Mais ils n'ont point de troupes, & les Volſques en ont ; quoique trois ans auparavant une maladie contagieuſe, telle qu'on n'en avoit jamais vu, eût fait de ſi grands ravages dans toutes leurs villes, que Vélitre, la plus floriſſante, ſeroit preſque reſtée ſans habitans, ſi Rome n'y eût envoyé une colonie. Les hiſtoriens ajoutent même, que cette maladie arriva dans le tems que les Volſques vouloient faire la guerre aux Romains, & qu'elle les mit dans l'impuiſſance de prendre les armes. Comment donc Coriolan avoit-il pu fonder ſes eſpérances ſur ce peuple ? & comment trouva-t-il tout-à-coup une armée, dans un pays que la peſte avoit ſi fort dépeuplé ?

Quoiqu'il en ſoit, Rome étoit aſſiégée, & hors d'état de ſe défendre. Le peuple qui ſe reprochoit l'exil de Coriolan, demandoit lui-même la révocation du décret qu'il avoit porté : le ſénat plus ferme, déclaroit qu'il n'accorderoit rien à un rebelle qui avoit les armes à la main. Cette fermeté ne ſe ſoutint pas. Au lieu d'armer, on s'humilia devant Coriolan. On lui offrit ſon rappel, on le ſupplia de ſe retirer, & pour le fléchir, on lui députa cinq conſulaires qui étoient ſes parens ou ſes amis : c'eſt ainſi qu'on nommoit ceux qui avoient été conſuls.

Coriolan répondit avec hauteur & dureté,

qu'il ne traiteroit de la paix, que lorſque les Romains auroient rendu aux Volſques toutes les terres qu'ils leurs avoient enlevé. Il accorda trente jours de trêve pour y penſer : & après ce terme, il reparut ſous les murs de Rome. On fit une ſeconde députation, à laquelle Coriolan n'accorda plus que trois jours ; ne laiſſant aux Romains que l'alternative de combattre ou de ſatisfaire les Volſques.

L'alarme croiſſoit, la conſternation étoit générale, les conſuls ne prenoient aucunes meſures, les tribuns ne haranguoient plus, le ſénat qui s'aſſembloit, ne formoit aucune réſolution. C'eût été le cas de créer un dictateur : mais il ſembloit que l'exil de Coriolan eût banni tous les généraux, & on lui députa les prêtres. Les augures, les ſacrificateurs, les gardiens des choſes ſacrées, tous revêtus de leurs habits de cérémonie, allerent au camp des Volſques. Ils conjurerent au nom des dieux, Coriolan de donner la paix à ſa patrie, & ils ne rapporterent encore que des réponſes fieres & menaçantes.

Enfin les dames romaines veulent elles-mêmes tenter de fléchir cet ennemi. Elles s'offrent au ſénat, qui applaudit à leur zele, & elles vont en ſuppliantes ſe jetter aux pieds de Coriolan. C'eſt Véturie ſa mere, qui porte la parole ; & Volumnie ſa femme, eſt préſente avec ſes enfans. A ce ſpectacle, attendri & déſarmé, il conſent à ſe retirer ; & Rome ſi féconde en ſoldats, dût ſon ſalut aux larmes de ſes citoyennes.

Les hiſtoriens ne s'accordent pas ſur le ſort que les Volſques firent éprouver à Coriolan. On ſait

ſeulement qu'il ne reparut plus, & que les Romains, qui ſe trouverent tout-à-coup des généraux & des armées, remporterent des victoires ſur les Eques, ſur les Herniques & ſur les Volſques mêmes.

CHAPITRE IV.

Juſqu'à la publication de la loi de Voléro.

LES Eques, les Herniques & les Volſques ayant été forcés à demander la paix, le ſénat commit, pour en arrêter les conditions, le conſul Sp. Caſſius Viſcellinus qui commandoit l'armée. Caſſius aſpiroit à la tyrannie. Il avoit déja recherché la faveur du peuple, pendant ſon ſecond conſulat, lors de la création des tribuns. La commiſſion dont on le chargeoit, fut une occaſion pour lui de s'attacher encore les Herniques. Il leur rendit le tiers du territoire conquis ſur eux, & il leur accorda les droits de cité; privilège que Rome n'avoit encore accordé qu'aux Latins. Quant aux deux autres tiers des terres, il en donna un aux Latins, & il réſerva l'autre pour les Romains qui en manquoient. Par ces diſpoſitions qu'il prit ſur lui, & qu'il ne communiqua point au ſénat, il cherchoit à ſe faire des partiſans au dedans & au dehors.

On étoit ſurpris qu'il eût traité des vaincus auſſi favorablement, qu'il auroit pu traiter des

alliés, lorſque ſa conduite acheva de dévoiler ſes deſſeins. Le lendemain de ſon triomphe, ayant aſſemblé le peuple pour rendre compte ſuivant l'uſage, de la campagne qu'il venoit de terminer, il propoſa de faire une recherche des terres conquiſes en différens tems, & de les diſtribuer aux pauvres ſans aucun égard pour les patriciens, qui ſe les étoient appropriées. Cette propoſition, reçue d'abord avec applaudiſſement, fut preſque auſſi-tôt rejettée; parce qu'il vouloit que les terres fuſſent partagées également entre les Romains, les Latins & les Herniques. Pourquoi demandoit-on d'aſſocier ces deux peuples à ce partage ?

Caſſius néanmoins ne renonça pas à ſes deſſeins. Il repréſenta qu'une partie des bleds, qu'on avoit vendu au peuple dans la derniere famine, avoit été donnée gratuitement par Gélon, tyran de Syracuſe; & il conclut à rembourſer des deniers publics les pauvres qui en avoient acheté. Mais il aliéna le peuple, qui le ſoupçonna de vouloir s'ouvrir par des largeſſes, un chemin à la tyrannie. Ces ſoupçons parurent d'autant plus fondés que tous les citoyens qui craignoient d'être dépouillés d'une partie de leurs terres, s'étudierent à les répandre. Caſſius fut même accuſé par ſon collegue, Proculus Virginius, de vouloir, comme un ſecond Coriolan, armer contre la république, les Herniques & les Latins; & comme s'il eût voulu confirmer lui-même de pareils ſoupçons, il invita ces peuples à venir à Rome donner leurs ſuffrages dans l'aſſemblée, où il ſe propoſoit de faire paſſer ſes loix.

Cette imprudence de Caſſius fut un dernier effort

effort de ſa part. Les tribuns s'oppoſerent ſurtout à ſes deſſeins, & le firent échouer. Ils ne vouloient pas qu'un patricien eût ſur eux l'avantage d'avoir fait diſtribuer des terres au peuple: ils attendoient une conjoncture, où ils en pourroient faire eux-mêmes la propoſition, & où ils en auroient ſeuls tout le mérite. Un d'eux, C. Rabuléius, repréſenta qu'il y avoit une portion des terres des Herniques, que les deux conſuls convenoient devoir être donnée au peuple romain; & il conclut, que puiſqu'ils étoient d'accord ſur ce point, il falloit commencer par en faire le partage. Il dit enſuite qu'on examineroit, dans un tems plus tranquille, la propoſition de Caſſius en faveur des alliés; & il ajouta que, comme le partage des autres terres de conquête, demandoit de longues délibérations & bien des meſures à prendre, il falloit laiſſer au ſénat & au peuple le loiſir d'y penſer. L'avis de ce tribun fut agréé, & Caſſius n'oſa plus reparoitre en public.

Le ſénat, qui pénétroit les vues ſecretes de Rabuléius, entreprit de les prévenir ou d'en ſuſpendre au moins l'effet. Il arrêta qu'on feroit une recherche de toutes les terres qui avoient fait partie du domaine public; qu'on en diſtribueroit aux citoyens les plus pauvres; qu'on en réſerveroit pour les communes, c'eſt-à-dire, pour le pâturage commun des beſtiaux; & que le reſte ayant été affermé, le produit en ſeroit deſtiné à la ſubſiſtance des plébéiens qui n'avoient pas de champs. En conſéquence, il donna un ſénatus-conſulte, qui en enjoignoit aux conſuls déſignés de nommer des decemvirs, c'eſt-à-dire, dix

commiſſaires pour faire la recherche & le partage de ces terres.

On nommoit *conſuls déſignés* les conſuls élus, qui devoient entrer en charge l'année ſuivante.

Le conſulat de Caſſius & de Virginius alloit expirer, lorſque le ſénat prit ce prétexte pour ne pas leur adreſſer ſes ordres. C'eſt que dans le vrai, il vouloit éloigner l'exécution d'un décret qui tendoit à ruiner les patriciens, ou plutôt il ne vouloit pas que ce décret fût jamais exécuté. Cette loi eſt celle qu'on a nommé *agraire*. Elle ſera une ſource de diſſentions juſqu'à la fin de la république; Caſſius la propoſa le premier : elle lui coûta la vie. A peine fut-il ſorti de magiſtrature, qu'on l'accuſa d'avoir aſpiré à la royauté, & le peuple le condamna à être précipité du haut de la roche Tarpéienne.

Ce jugement ayant intimidé ceux qui auroient pu renouveller les propoſitions de Caſſius, la loi agraire parut oubliée. Les conſuls ne nommerent pas les decemvirs pour le partage des terres. Le ſénat ne ſe mit pas en peine de faire exécuter des ordres, qu'il n'avoit donné que pour tromper le peuple par de vaines eſpérances; & les tribuns n'oſerent ſe plaindre ni du ſénat, ni des conſuls.

Les plébéiens paroiſſoient donc conſternés. Les patriciens qui triomphoient, croyoient n'avoir plus rien à ménager. Devenus plus hauts & plus inſolens, ils penſoient que plus ils intimideroient, plus ils aſſureroient leur puiſſance. Cette conduite cependant devoit exciter des plaintes & ces plaintes pouvoient être l'avant-coureur d'un ſoulèvement. En effet, le peuple ne tarda

pas à ſe reprocher la mort de Caſſius. Il ſe plaignit ſur-tout de ſes tribuns, diſant qu'ils avoient la lâcheté de l'abandonner.

La guerre continuoit avec les Eques & les Volſques, auſquels les Véiens s'étoient joints. Le tribun C. Ménius enhardi par les reproches du peuple, reprit la loi agraire. Il ſomma les conſuls de nommer des décemvirs, & ſur leur refus, il s'oppoſa aux levées qu'ils vouloient faire.

Les conſuls imaginerent de ſortir de Rome, & d'établir leur tribunal hors de la juriſdiction des tribuns. Là, ils citerent les plébéiens qui étoient deſtinés cette année à faire la campagne : mais on pouvoit déſobéir, tant que les tribuns ne levoient pas leur oppoſition, & on déſobéit. Alors les conſuls démoliſſent les fermes de ceux qui ne s'étoient pas rendus à leur ſommation : ils abattent leurs arbres, ils enlèvent leurs troupeaux, & cette dévaſtation eut tout le ſuccès qu'ils s'étoient promis.

Ce moyen étrange n'avoit pas encore été employé, & ne le fut plus dans la ſuite. On en trouva un autre plus sûr & moins ruineux. Ce fut de diviſer les tribuns. En effet, la puiſſance tribunicienne pouvoit être affoiblie par elle-même : car ſi un tribun étoit autoriſé par les loix à empêcher toutes les délibérations contre leſquelles il réclamoit, un autre tribun devoit être autoriſé par les mêmes loix à réclamer contre l'oppoſition de ſon collegue ; & par conſéquent, il la pouvoit rendre nulle. Icilius s'étant oppoſé à l'enrôlement, ſes quatre collegues, gagnés par le ſénat, ſe déclarerent contre lui : & il fut arrêté qu'on

ne parleroit de la loi agraire, que lorſque la guerre ſeroit terminée.

On s'enrôla, & les conſuls entrerent en campagne : mais les troupes refuſerent de combattre ne voulant pas fournir la matiere d'un triomphe à des généraux, qui les faiſoient marcher malgré elles. La rebellion avoit donc paſſé dans le camp. Il n'y avoit plus de diſcipline, & tout paroiſſoit livrer Rome à ſes ennemis. Dans cette circonſtance, les peuples d'Etrurie, armerent preſque tous en même tems, & ſe réunirent aux Véiens.

Telle étoit la ſituation des choſes, lorſque M. Fabius & C. Manlius prirent poſſeſſion du conſulat. Ils gagnerent quelques-uns des tribuns, & ayant fait des levées, ils marcherent à Véïes, chacun à la tête de deux légions, & d'un égal nombre de troupes, que les Latins & les Herniques, alliés de la république, avoient fourni, ſuivant l'uſage. Retranchés dans leur camp, les conſuls furent long-tems ſans oſer rien haſarder, parce qu'ils ſavoient que les troupes n'étoient pas diſpoſées à obéir. Cette diſpoſition changea. Les ſoldats irrités contre les Etruſques qui ne ceſſoient de les inſulter, accoururent à la tente de leurs généraux & demanderent le combat. On feignit d'abord de ſe refuſer à leurs inſtances, afin d'allumer de plus en plus leur ardeur. Ils revinrent : ils inſiſterent avec plus de vivacité : on conſentit enfin à les mener à l'ennemi, & ils vainquirent. Mais cette victoire coûta cher aux Romains, ils firent de ſi grandes pertes, que M. Fabius aima mieux partager les larmes de ſes concitoyens, que de jouir des honneurs du triomphe.

Les pertes qu'on venoit de faire, paroiſſoient avoir aſſoupi les diſſentions. Céſo Fabius, qui entroit en conſulat, vouloit qu'on profitat de ce tems de calme pour prévenir de nouveaux troubles; & il demandoit que le ſénat ſe portat de lui-même à faire exécuter le décret qu'il avoit donné pour le partage des terres. On n'eut aucun égard à ſa demande. Le peuple néanmoins continua d'être tranquille, parce que la guerre contre les Etruſques mêlée de revers & de ſuccès, faiſoit diverſion à ſes plaintes. L'ennemi remporta des victoires, il ſe rendit maître du Janicule, il aſſiegea Rome, il y mit la famine. Dans une pareille conjoncture, les plébéiens comme les patriciens, ne pouvoient penſer qu'à ſauver la patrie.

Les diſſentions recommencerent auſſi-tôt que la guerre fut finie ou ſuſpendue. Les tribuns revinrent à la loi agraire. Ils demanderent pourquoi les conſuls des années précédentes n'avoient pas nommé les décemvirs Ils n'oſerent pas néanmoins les forcer à rendre compte de leur négligence à cet égard. Mais comme ſi les généraux devoient être reſponſables des événemens, ils citerent Ménénius pour avoir été défait. Ce conſulaire condamné par les tribuns à une amende qu'il ne put payer, ſe retira dans ſa maiſon, où il ſe laiſſa mourir de faim & de douleur. Servilius, qui lui avoit ſuccédé dans le conſulat, fut comme lui, pourſuivi par les tribuns. Mais le peuple honteux du jugement qu'il avoit porté contre Ménénius, écouta Servilius favorablement, & le renvoya abſous.

Dans le fond, il n'importoit pas aux tribuns que tous les patriciens, qu'ils accuſoient, fuſſent

condamnés. C'étoit assez pour eux de les pouvoir citer devant le tribunal du peuple. Cet avantage seul les autorisoit à former de nouvelles entreprises, pour acquérir de nouveaux droits; & on pouvoit prévoir un tems, où la puissance consulaire fléchiroit devant la puissance tribunicienne. Le tribun Cn. Génucius ayant sommé les deux consuls, L. Emilius & P. Julius, de nommer les décemvirs; ils le refuserent, sous prétexte qu'un sénatus-consulte étoit censé abrogé lorsqu'il n'avoit pas été mis à exécution par les consuls, auxquels il avoit été adressé nommément. Il semble que ce tribun les auroit pu citer. Il ne le fit pas, parce que l'opinion les forçoit à respecter les premiers magistrats de la république. Avant d'oser faire cette démarche, il falloit y préparer les esprits par des tentatives moins hardies. Génucius cita les consuls de l'année précédente. Il jura d'en faire un exemple, & il marqua le jour où il vouloit que le peuple se fît justice.

Les tribus étoient assemblées. On n'atendoit plus que Génucius, lorsqu'on apprit qu'il avoit été trouvé mort dans son lit. On apporta son corps sur la place, & parce qu'on crut n'y appercevoir aucune marque de violence, le peuple regarda cette mort comme une punition des dieux qui désapprouvoient l'entreprise du tribun. Ce sentiment parut imposer silence aux collegues de Génucius. Mais vraisemblablement ils craignoient plus les sénateurs que les dieux. Moins crédules que le peuple, ils jugerent que les loix sacrées étoient une foible défense contre des assassins.

L'autorité est bien près de succomber, quand

elle eſt réduite à employer de pareils moyens. Cependant le ſénat, comptant trop ſur une terreur paſſagere, ne tarda pas à ſoulever de nouveau les eſprits. On eût dit que, parce qu'il faiſoit craindre la mort aux tribuns, il ſe flattoit de n'avoir plus à les redouter. Les conſuls firent les levées avec une dureté qui répandit une conſternation générale. Ils ne trouverent point de réſiſtance, mais le peuple n'en fut que plus irrité. Il ſe plaignoit de ſes tribuns: il les accuſoit de lâcheté ou de trahiſon; & il parloit de briſer les faiſceaux & de ſe défendre lui-même.

Parmi ceux que les conſuls nommerent pour ſervir en qualité de ſimples ſoldats, étoit un plébéien nommé Publilius Voléro, qui avoit été centurion dans les dernieres campagnes & qui étoit reconnu pour un bon officier. Il ſe plaignit de l'injuſtice qu'on lui faiſoit, & il refuſa d'obéir. Les conſuls, offenſés de ſa réſiſtance, ordonnent au licteur de le battre de verges. Voyant qu'ils refuſent de le ſecourir, il en appelle au peuple. Cependant, le licteur le veut ſaiſir, il le repouſſe. Enfin le peuple qui vient à ſon ſecours, briſe les faiſceaux, & chaſſe les conſuls hors de la place.

Le ſénat s'aſſemble. Les conſuls demandent que Voléro ſoit comme ſéditieux précipité du haut de la roche Tarpéienne; & les plébéiens réclament la juſtice contre les conſuls, qui au mépris de la loi valéria ont voulu faire battre de verges un citoyen romain. Cette conteſtation dura juſqu'au tems où l'on tint les comices pour l'élection des tribuns. Voléro fut élu.

Un tribun dont la perſonne étoit ſacrée, ne pouvoit pas être mis en juſtice. Il n'en étoit pas

de même d'Emilius & de Julius, qui ſortoient du conſulat. Voléro néanmoins ne ſongea point à ſe venger de ces deux ſénateurs. Le ſénat entier devint l'objet de ſon reſſentiment, & il réſolut de frapper un coup dont ce corps ne pût pas ſe relever.

L'élection des magiſtrats du peuple ſe faiſoit dans des comices par curies. Voléro repréſenta que ces comices ne pouvoient être convoqués qu'en vertu d'un ſénatus-conſulte; que le ſénat pouvoit, ſous divers prétextes, refuſer ou du moins faire attendre; que les délibérations ne ſe pouvoient faire, qu'après qu'on auroit pris les auſpices; qu'il étoit au pouvoir des miniſtres de la religion, tous patriciens, d'interpréter ces auſpices ſuivant leurs intérêts; & qu'enfin ce qui avoit été arrêté dans ces aſſemblées; avoit beſoin d'être confirmé par un nouveau ſenatus-conſulte. Il fit voir que toutes ces formalités étoient des entraves que le ſénat avoit imaginé pour ſe rendre maître de toutes les délibérations; & il demanda qu'à l'avenir les magiſtrats du peuple fuſſent élus dans des comices par tribus, qui ne ſeroient aſſujettis ni aux auſpices ni aux ſénatus-conſultes.

Autant cette propoſition fut agréable au peuple, autant elle ſouleva les patriciens. Voléro venoit de révéler leur ſecret. Dans l'impuiſſance de prouver qu'il n'étoit pas de l'intérêt des plébéiens de ſe ſouſtraire au ſénat, ils rejetterent, comme une impiété la propoſition du tribun. Ils dirent qu'un état ne pouvoit proſpérer que ſous les auſpices des dieux; que ſans leur avcu le peuple ne pouvoit s'aſſembler légitimement. Ils voulurent paroître défendre les intérêts de la religion; & on

voyoit qu'ils ne défendoient que les intérêts de leur ordre.

Les difficultés qu'ils formoient, rétardoient la concluſion de cette affaire, lorſqu'une peſte qui ſurvint & qui fit de grands ravages, parut le faire oublier. Voléro alloit ſortir de charge ſans l'avoir terminée. Mais ayant été continué dans le tribunat, il la reprit l'année ſuivante. Il ajouta même à ſa premiere propoſition que le peuple traiteroit, dans des comices par tribus, de toutes les choſes dont il prendroit connoiſſance.

Le ſénat fit élire conſuls Ap. Claudius fils de celui dont nous avons eu occaſion de parler, & Titus Quintius. Le premier auſſi haut que ſon pere & plus dur encore, parut l'homme le plus fait pour réprimer les tribuns. Le ſecond, d'un caractere tout oppoſé, avoit été choiſi, afin de pouvoir au beſoin employer les voies de conciliation. Dans ces ſortes de conjonctures, le ſénat avoit ordinairement pour politique d'élever au conſulat deux hommes dont les caracteres différens paroiſſoient pouvoir allier la douceur avec la fermeté. Pour cette fois, cette politique ne lui réuſſit pas.

Quintius, à la vérité, ſe conduiſit avec adreſſe. Il fit valoir les motifs de la religion : il parut s'intéreſſer au peuple, il lui repréſenta qu'on abuſoit de ſa ſimplicité, & il exagéra les conſéquences de la démarche dans laquelle on l'engageoit. Il eſt vraiſemblable que, ſi ſon collegue avoit été auſſi prudent, la loi de Voléro auroit été rejettée, au moins pour cette fois ; mais Claudius invectiva, menaça & aliéna de nouveau les eſprits. Comme les conteſtations qui s'éleverent ; ne permirent pas

de rien conclure, le tribun Létorius convoqua l'aſſemblée pour le lendemain.

Tout le peuple s'étant rendu ſur la place, Létorius ordonne à Claudius de ſortir d'une aſſemblée dans laquelle il ne pouvoit apporter que le trouble. Le conſul qui mépriſe cet ordre, répond au tribun par des invectives; & appellant auprès de lui ſes amis & ſes cliens, il ſe prépare à réſiſter ſi on entreprend de lui faire violence. Un moment après, un héraut crie que le college des tribuns ordonne que Claudius ſoit conduit en priſon, & auſſi-tôt un de leurs officiers avance pour l'arrêter. Tout extraordinaire qu'étoit cette démarche, la multitude ne parut pas la déſapprouver. Elle ſe ſouleva, & la nuit ſeule mit fin au tumulte.

Le lendemain le peuple plus animé que jamais, ſe ſaiſit du Capitole, & parut déterminé à prendre les armes. Quintius ne l'appaiſa, que parce qu'il fit eſpérer que le ſénat léveroit ſes oppoſitions, & qu'il ne ſeroit pas impoſſible d'en obtenir un ſénatus-conſulte qui autoriſeroit à porter la loi propoſée. Les tribuns voulurent bien avoir la condeſcendance d'attendre un décret, qu'on ne pouvoit plus refuſer. Ils l'obtinrent; la loi fut portée, & le calme ſe rétablit.

Voilà donc l'autorité paſſée entre les mains du peuple. Les conſuls continuerent de préſider aux comices par centuries. Les tribuns préſiderent aux comices par tribus: ils les convoquerent toutes les fois & auſſi-tôt qu'ils voulurent: ils y traiterent de toutes les affaires, qui intéreſſoient le peuple, c'eſt-à-dire, s'ils le vouloient, de toutes ſans exception.

Le ſénat conſerva tout l'extérieur de l'auto-

rité. Il disposa des deniers publics : il envoya des ambassadeurs, il en recevoit : il étoit chargé de toutes les négociations : il commençoit les affaires : il les poursuivoit, lorsqu'elles avoient été approuvées dans les comices, & ses décrets eurent force de loix, tant qu'ils n'avoient pas été annullés par un plébiscite. En un mot, il paroissoit avoir encore toute l'autorité ; & cette apparence, qui suffit pour en imposer, contint souvent le peuple.

Quoique dans la ville, les consuls fussent désormais, en quelque sorte, subordonnés aux tribuns ; ils avoient cependant, comme le sénat, tout l'avantage que donne l'extérieur de la puissance. Absolus à la tête des armées, ils commandoient encore dans Rome, s'ils se conduisoient avec prudence ; & le peuple accoutumé à les respecter, ne paroissoit pas savoir tout ce qu'il pouvoit.

Au milieu des dissentions qui s'éleverent, l'amour de la patrie prit continuellement de nouvelles forces, & fut porté jusqu'au fanatisme. C'est que l'un & l'autre des deux ordres ne voyoit que lui dans la république, il rapportoit tout à lui, & il regardoit le gouvernement comme son ouvrage ; soit qu'il combattit pour conserver l'autorité, soit qu'il combattit pour s'en saisir. Tous deux eurent donc le même intérêt à la chose publique ; & parce que cet intérêt étoit celui de chaque individu, il crut à mesure que les citoyens se communiquerent parmi les troubles tous les sentimens qui les agitoient.

Ainsi tout contribua à l'agrandissement des Romains. Le peuple, qui vit sa pauvreté, fut toujours prêt à prendre les armes, & le besoin

du butin le força à devenir conquérant. Le sénat suscita continuellement des guerres, pour faire diversion aux entreprises des tribuns ; & les consuls ambitionerent de signaler chacun l'année de leur magistrature. Mais parce qu'il étoit de leur intérêt de s'arrêter, aussitôt qu'ils eurent assez fait pour obtenir le triomphe, Rome parût modérer son ambition elle-même. Elle s'agrandit donc lentement : & par-là elle s'affermit mieux dans ses conquêtes.

Dans un pareil gouvernement tout cède à l'impulsion une fois donnée. On la suit nécessairement : ou si on s'écarte de la direction qu'elle a fait prendre, on y est ramené aussitôt. Les magistrats changent, mais le système ne change pas.

CHAPITRE V.

Jusqu'à la création des décemvirs pour un corps de loix.

DEPUIS la loi de Voléro, il y eut dans la république deux puissances, qui s'arrogeant à l'envi le droit de faire des loix, devoient offrir continuellement de nouvelles scenes. Il résulta de leur dissentions un gouvernement, qui se compliqua en quelque sorte, comme une intrigue de théatre. Les caracteres se soutinrent parfaitement, & les incidens naquirent des caracteres.

Dès que le peuple avoit le droit de s'assembler

pour décider de tout ce qui l'intéreſſoit, par conſéquent, encore le droit de ſupprimer toutes les loix qui lui étoient contraires. Il ne ſeroit donc reſté que les ſiennes. Cependant s'il eût uſé de ce droit, il n'eût fait que jouir de l'autorité qu'on lui avoit abandonné. A la vérité, les patriciens auroient pu l'accuſer de s'en être emparé par force. Mais ils auroient pu répondre, qu'il n'avoit fait que prendre ce qui lui avoit été enlevé par adreſſe, ſous Servius Tullius; ou même il eût pu ne pas répondre.

Ce dénouement eût été bruſque, & le peuple n'eût pas ſoutenu ſon caractere. Il obéiſſoit depuis long-tems : quoique ce fût malgré lui, il s'en étoit pourtant fait une habitude. Il eut donc de la peine à prendre ſur lui de commander. Embarraſſé de la puiſſance qu'il avoit acquis, il ne fut pas capable d'en connoître toute l'étendue. Or, les forces qu'il ne ſe connoiſſoit pas, étant comme nulles, celles du ſénat continuerent de prévaloir, & ce corps réſiſta encore long-tems aux efforts des tribuns.

Les patriciens pouvoient peu-à-peu ramener à eux toute l'autorité. Puiſque le peuple ne s'apperçevoit pas qu'il étoit ſouverain, il crut qu'ils l'étoient eux-mêmes, s'ils ſavoient l'être, c'eſt-à-dire, s'ils gouvernoient avec modération. Ils ne tinrent pas cette conduite, parce qu'à leur tour, ils ſeroient ſortis de leur caractere. Toujours fiers, toujours deſpotiques, toujours tyrans, ils étoient par conſéquent toujours odieux, toujours moins reſpectés, toujours moins crains. Le peuple qu'ils ſouleverent, perdit l'habitude de leur obéir. Il forma des entrepriſes, il en forma encore:

enfin il connut tout ce qu'il pouvoit, & il commanda.

Les ennemis avoient profité des derniers troubles, pour faire des courſes ſur les terres des alliés de la république. Quintius marcha contre les Eques, qui ne tinrent pas devant un général aimé des ſoldats. Claudius n'eut pas le même ſuccès. Abſolu à la tête de l'armée, il voulut ſe venger ſur elle des affrons qu'il avoit reçu dans les dernieres aſſemblées du peuple; & par ſes duretés, il acheva d'alliéner les ſoldats, auxquels il avoit toujours été odieux. Déterminés à ſe laiſſer battre, ils fuirent devant les Volſques. Il eſt vrai que lorſqu'ils furent attaqués dans leurs retranchemens, ils repouſſerent l'ennemi: mais ils ne voulurent pas le pourſuivre, contens de faire voir qu'ils pouvoient vaincre.

Claudius décampe. Les Volſques tombent ſur ſon arriere-garde, qu'ils mettent en déroute. Toute ſon armée ſe diſperſe: elle ne ſe rallie, que lorſqu'elle eſt arrivée ſur les terres de la république. Claudius la fait décimer, & en ramène les débris à Rome.

Sous le conſulat ſuivant, les tribuns reprirent la loi agraire, dont la pourſuite avoit été ſuſpendue par l'entrepriſe de Voléro, & ils la reprirent avec d'autant plus de confiance, que les conſuls L. Valérius & T. Emilius promirent de les appuyer. En effet, cette affaire paroiſſoit dépendre d'eux, puiſqu'un ſénatus-conſulte autoriſoit les conſuls à nommer les décemvirs.

Se croyant aſſurés du ſuccès, les tribuns en montrerent plus de modération; & comme ſi l'ancien ſénatus-conſulte eût été proſcrit, ils deman-

derent au ſénat de nouveaux ordres. Peut-être auſſi n'étoient-ils pas fachés de faire naitre de nouvelles difficultés : car l'expérience leur avoit appris combien les diſſentions pouvoient contribuer à l'accroiſſement de leur puiſſance. Ils pouvoient prévoir que Claudius rejetteroit leur demande. Il la rejetta en effet avec hauteur, & c'eſt ſans doute, ce qu'ils demandoient. Ils le citerent devant le peuple, comme l'ennemi de la liberté publique, ſe propoſant de punir, ſur ce conſulaire, la réſiſtance de tous les patriciens.

Claudius parut dans l'aſſemblée avec la même aſſurance, que s'il eût été lui-même le juge de ceux qui l'accuſoient. Son courage étonna le peuple au point que perſonne n'oſoit prononcer contre lui. Les tribuns qui craignirent qu'il ne leur échappât, renvoyerent le jugement à une autre aſſemblée, ſous prétexte qu'il ne reſtoit pas aſſez de tems pour recueillir les ſuffrages. Dans cet intervalle, Claudius ſe donna la mort La haine du peuple ne le ſuivit pas juſqu'au tombeau. Il ne put approuver les tribuns, qui ne vouloient pas permettre à ſon fils de faire ſon oraiſon funebre ; il vit louer ce ſénateur, avec le même plaiſir, qu'il l'avoit vu accuſer.

La loi agraire ſouffroit de grandes difficultés. Les terres qu'il s'agiſſoit de partager, comprenoient toutes celles qui avoient été conquiſes depuis le partage fait ſous Romulus. Les unes avoient été acquiſes légitimement, d'autres avoient été uſurpées ſur des particuliers ou ſur le domaine public : mais alors elles étoient, pour la plus grande partie, à des propriétaires qui avoient acquis de bonne foi ; une longue preſcription couvroit

les uſurpations. Il y auroit donc eu de l'injuſtice à les dépouiller. A ce motif, ajoutons l'opinion où l'on étoit, qu'on ne pouvoit toucher aux bornes ſans commettre un ſacrilège; & nous comprendrons que les ſcrupules, qui naiſſoient de cette façon de penſer, devoient d'autant plus retarder l'exécution de la loi agraire, que les plébéiens riches avoient le même intérêt que les patriciens à ſe prévaloir de la ſuperſtition. Mais la plus grande difficulté venoit des tribuns mêmes, qui en général ne vouloient pas ſincérement le partage des terres, & qui ne le demandoient que dans l'eſpérance de former, parmi les troubles, de nouvelles prétentions. Quand ils ont voulu pourſuivre l'affaire des comices par tribus, ils ont mis de côté la loi agraire. Ils l'ont repris, & ils l'abandonnerent encore. C'eſt ainſi qu'ils eurent toujours en vue d'obtenir toute autre choſe, bien aſſuré que les patriciens céderoient tout, plutôt que de céder leur terres.

T. Emilius, qui avoit été favorable à la loi agraire, fut élevé une ſeconde fois au conſulat, & tenta de la faire paſſer. Comme il voyoit que les richeſſes des patriciens avoient été la premiere ſource des diſſentions, il jugeoit qu'en diſtribuant les biens plus également, on rameneroit le clame, & on aſſureroit la liberté. Mais les ſénateurs riches ſe ſouleverent contre ce conſul, & ils l'inſulterent, ſans conſidérer combien il étoit dangereux d'apprendre aux plébéiens à ne pas reſpecter le premier magiſtrat de la république. Pour faire ceſſer ce ſcandale, Q. Fabius, collegue d'Emilius, propoſa de donner aux pauvres des terres dans le territoire d'Antium: c'eſt une ville qu'on

qu'on venoit de prendre sur les Volsques, & dont la plus grande partie des habitans avoit péri pendant la guerre.

Ce n'étoit pas là que les plébéiens vouloient des terres. C'eût été les expatrier, & ils auroient trop regretté la place publique. La plupart aimerent mieux attendre des champs, qu'ils se promettoient d'obtenir dans le territoire de Rome. Peu accepterent, & il fallut distribuer les terres d'Antium à des gens ramassés de toutes parts.

Ceux qui avoient refusé n'osoient plus parler de la loi agraire. Une peste, qui survint peu après, parut la faire oublier. Elle fit de si grands ravages que les Romains furent hors d'état de repousser par eux-mêmes les Eques & les Volsques; & ce fut avec le secours des Latins & des Herniques, alliés de Rome, que les consuls battirent les ennemis.

Dans l'absence des consuls qui étoient à la tête des armées, le tribun C. Térentillus Arsa forma une nouvelle entreprise.

Les Romains n'avoient point de loix civiles, ou s'ils en avoient, elles n'étoient connues que des patriciens qui les interprétoient à leur gré. Sous la monarchie, les rois, qui rendoient seuls la justice, n'avoient d'autres regles dans leurs jugemens, que les usages, leurs lumieres & leur équité. En succédant aux rois, les consuls qui succéderent à toutes les prérogatives de la royauté, eurent seuls le droit de rendre la justice; & ce droit, tant qu'il n'y avoit point de loix suffisamment connues, laissoit à leur disposition la fortune des citoyens.

Térentillus s'éleva contre ce pouvoir odieux. Il

fit voir l'injuſtice des jugemens arbitraires, qui ne permettoient pas de ſavoir ſi on avoit été bien ou mal jugé, & dont il aſſura que les plébéiens étoient les victimes, lorſqu'ils avoient des procès avec les patriciens. Il conclut à demander qu'on nommât des décemvirs ou dix commiſſaires pour faire des loix qui aſſuraſſent les droits de chaque citoyen, & qui limitaſſent l'autorité des conſuls.

A chaque nouvelle propoſition des tribuns, on prévoyoit qu'ils ne ſe borneroient jamais aux avantages qu'ils obtiendroient, & qu'ils formeroient des prétentions, tant qu'il reſteroit de l'autorité à envahir. Les occaſions ne pouvoient pas leur manquer, car il y avoit bien des abus à détruire, & certainement la demande de Térentillus étoit juſte.

Cependant, comme il ne convenoit pas de décider une ſi grande affaire, en l'abſence des conſuls & de la partie du peuple qui compoſoit leur armée, les collegues de ce tribun conſentirent à ſuſpendre, juſqu'à ce que tous les citoyens puſſent être raſſemblés. Ils parurent même renoncer à vouloir limiter la puiſſance conſulaire: mais ils perſiſterent à demander qu'on fit un corps de loix, pour établir une forme conſtante dans l'adminiſtration de la juſtice: propoſition, à laquelle on ne pouvoit pas raiſonnablement ſe refuſer.

Le ſénat s'y oppoſa néanmoins, parce qu'il craignoit que ceux qui ſeroient chargés de faire les loix, n'ordonnaſſent un nouveau partage des terres. Sa réſiſtance commençoit à cauſer des troubles, lorſque des prodiges effrayerent la multitude. Les augures, qui les interpréterent dans les vues du ſénat, publierent que les malheurs

qui menaçoient la république, étoient un effet des diviſions. Le peuple en parut moins animé, & les tribuns, forcés à ſe conduire avec plus de modération, conférerent avec le ſénat.

Les foibles reſſources de ce corps ne rendoient le calme que pour quelques momens. La frayeur ſe diſſipa, & les tribuns, ſans y être autoriſés par un ſénatus-conſulte, porterent la loi Térentilla dans l'aſſemblée des tribus. Quoique la loi de Voléro parût donner au peuple le droit de faire des loix, cette entrepriſe étoit néanmoins ſans exemple. D'ailleurs ſi les patriciens n'avoient pas le droit d'impoſer des loix aux plébéiens, les plébéiens n'avoient pas plus le droit d'en impoſer aux patriciens; & un corps de loix devoit être l'ouvrage des deux ordres. Les ſénateurs ſe récrierent contre l'audace des tribuns, & cependant on alloit recueillir les ſuffrages, lorſque de jeunes patriciens, ayant à leur tête Céſo Quintius, fils de L. Quintius Cincinnatus, ſe jetterent dans la foule, écarterent à coups de poing tout ce qui s'offroit à eux, & diſſiperent l'aſſemblée. Céſo, cité devant le peuple comme principal auteur de cette violence, fut banni quelques jours après. Cependant les patriciens ſe concerterent pour troubler toutes les aſſemblées, où l'on propoſeroit la loi Térentilla.

Pendant ces diſſentions, un ſabin, Ap. Herdonius, à la tête de quatre mille hommes, entre dans Rome à la faveur de la nuit, ſe ſaiſit du Capitole, invite les eſclaves à ſe joindre à lui, & le peuple même qu'il offre d'affranchir de la tyrannie des patriciens.

Le ſénat ordonne de prendre les armes; mais

les tribuns déclarent qu'il eſt égal au peuple d'obéir à des Sabins ou à des patriciens ; qu'il n'expoſera pas ſa vie pour maintenir un gouvernement tyrannique, & qu'il ne marchera aux ennemis qu'après que les conſuls auront juré de nommer des commiſſaires pour travailler à un corps de loix. P. Valérius s'y engagea, & auſſitôt le peuple ſe rangea ſous les drapeaux. Dans ces occaſions inopinées où la république paroiſſoit en danger, perſonne n'étoit exempt de prendre les armes, & tous juroient de ne les point quitter que par ordre des conſuls. Herdonius périt avec tous les ſiens.

Valérius ayant été tué dans le combat, l'autre conſul, C. Claudius fut ſommé par les tribuns de remplir les engagemens de ſon collegue. Il éluda ſous différens prétextes, & on donna pour ſucceſſeur à Valérius, L. Quintius Cincinnatus, pere de Céſo.

Lors du procès du jeune Céſo, ſes parens avoient obtenu qu'il reſteroit en liberté juſqu'au jour où il ſeroit jugé ; & ils s'étoient obligés à payer une amende, s'ils ne le repréſentoient pas. Or, Céſo s'enfuit, & Quintius, dans la néceſſité de payer l'amende vendit la plus grande partie de ſes biens, & ne reſta qu'avec cinq ou ſix arpents de terre, qu'il étoit réduit à cultiver lui-même. Voilà le premier conſul que les hiſtoriens remarquent avoir été pris à la charrue ; & ils ne le remarquent vraiſemblablement, que parce qu'alors ce n'étoit pas une choſe ordinaire de voir un ſénateur cultiver ſon champ.

Quintius, jugeant qu'avec de la fermeté, il pouvoit rétablir le calme, déclara aux ſoldats,

qui étoient encore liés par leurs ſermens, qu'il porteroit la guerre chez les Eques & chez les Volſques; qu'il hyverneroit ſous la tente; qu'il ne reviendroit qu'à la fin de ſon conſulat; & qu'à ſon retour il nommeroit un dictateur, pour aſſurer l'ordre après lui.

Les Romains, qui ne faiſoient ordinairement que des courſes ſur les terres de leurs voiſins, & dont les plus longues campagnes duroient à peine au-delà d'un mois, furent conſternés, lorſqu'ils ſe virent menacés de paſſer l'hyver ſous les tentes; & tout le peuple ſe plaignoit ſur-tout, des tribuns qui avoient forcé le conſul à prendte cette réſolution. Comme ils virent qu'ils devenoient l'objet du mécontentement général, ils ſolliciterent eux-mêmes auprès du ſénat. Ils offrirent de ceſſer leurs pourſuites touchant la loi Térentilla, & à cette condition Quintius conſentit à ne point faire la guerre. Tout fut d'autant plus tranquille pendant ce conſulat que l'équité de ce conſulat qui donnoit tous ſes ſoins à rendre la juſtice, tenoit lieu de loix & paroiſſoit ôter tout prétexte à en demander.

Quintius, qui montroit aux conſuls, comment ils pouvoient conſerver l'autorité, devint deux ans après l'unique reſſource de la république. Tiré de la charrue une ſeconde fois, & nommé dictateur, il marcha contre les Eques qui avoient enveloppé une armée conſulaire, & qui menaçoient de la réduire à diſcrétion. Il vainquit. Les ennemis paſſerent, nus & déſarmés, ſous une javeline qui portoit ſur deux autres plantées en terre. C'eſt ce qu'on appelloit paſſer ſous le joug, eſpece d'infamie que les victorieux im-

poſoient aux vaincus. Quintius triompha, fit rappeller ſon fils Céſo, & abdiqua après ſeize jours de dictature.

Les guerres & les diſſentions recommençoient continuellement. Pendant que les Eques & les Sabins faiſoient de nouvelles courſes ſur les terres de la république, les tribuns demandoient la publication de la loi Terentilla, & s'oppoſoient aux levées. Quintius qui étoit alors à Rome, conſeilla aux ſénateurs & aux patriciens de prendre eux-mêmes les armes, & de déclarer qu'ils marcheroient ſeuls contre les ennemis. Il étoit perſuadé, que s'ils paroiſſoient prêts à ſe dévouer pour la patrie, les plébéiens ſeroient jaloux de partager avec eux le danger & la gloire. En effet, les tribuns s'apperçurent qu'ils alloient être abandonnés. Voyant donc qu'ils ſe compromettroient, s'ils réſiſtoient davantage, ils ſe déſiſterent de leur oppoſition, & ils ſe bornerent à demander que déſormais, au lieu de cinq tribuns, on en élût dix chaque année. Le ſénat y conſentit. Cependant on ne voit pas en quoi il leur étoit avantageux d'être en plus grand nombre, puiſqu'il devenoit plus facile de ſemer la diviſion parmi eux. Ils ſentirent bientôt cet inconvénient, & pour le prévenir, ils jurerent qu'aucun d'eux ne s'oppoſeroit aux réſolutions qu'ils auroient pris à la pluralité des voix.

Comme ils ne pouvoient être conſidérés, qu'autant qu'ils formoient continuellement de nouvelles prétentions, à peine avoient-ils obtenu une choſe, qu'ils en demandoient une autre. Ils ſe propoſerent de faire donner au peuple le mont Aventin. Ils convenoient que parmi les patri-

ciens qui avoient bâti ſur cette montagne, quelques-uns avoient acheté le terrain qu'ils occupoient, & que par conſéquent, il n'étoit pas juſte de les troubler dans leurs poſſeſſions. Ils demandoient qu'on reprit ſur les autres le terrain qu'ils avoient uſurpé, en les dédommageant néanmoins des dépenſes qu'ils auroient fait en bâtimens. Enfin, ils vouloient au moins obtenir pour le peuple la partie inhabitée de cette montagne, ce qu'on ne pouvoit pas leur refuſer. Mais le ſénat ne leur accordoit rien, qu'autant qu'il y étoit forcé.

Les conſuls différoient à deſſein de porter cette affaire au ſénat. Icilius chef du college des tribuns, leur envoya ſon appariteur, pour leur ordonner de le convoquer inceſſamment. Ils auroient pu mépriſer cet ordre, & le tribun n'auroit eu que la honte d'avoir fait une fauſſe démarche. Mais ils firent frapper par un licteur celui qui le leur apportoit.

On avoit violé dans l'appariteur les droits ſacrés du tribunat, & le licteur fut arrêté. Il fallut pour le ſauver, convoquer le ſénat comme Icilius l'avoit demandé, & entrer en compoſition avec ce tribun. Non ſeulement, il obtint le Mont Aventin: mais parce que la derniere convocation du ſénat paruț avoir été faite en conſéquence de ſes ordres, les tribuns ſe firent un droit de le convoquer eux-mêmes; & ils conſerverent ce droit, eux qui auparavant attendoient à la porte, & ne pouvoient entrer, que lorſqu'ils étoient appellés par les conſuls.

Les tribuns avoient ſur les autres magiſtrats l'avantage de pouvoir être continués pendant plu-

ſieurs années. C'étoit un abus que le ſénat condamnoit : mais il ne pouvoit l'empêcher, parce que le peuple jugeoit qu'il ne réuſſiroit dans ſes entrepriſes, qu'autant qu'il en laiſſeroit la pourſuite à ceux qui les avoient commencé. Icilius, qui étoit tribun depuis cinq ou ſix ans, fut encore continué l'année ſuivante. Il tenta de ſoumettre les conſuls au tribunal du peuple. Ces premiers magiſtrats, par la hauteur avec laquelle ils exerçoient l'autorité, ne donnoient que trop de prétextes aux plaintes. Ils ſe rendoient ſur-tout odieux, lorſqu'ils faiſoient la levée des troupes; & il étoit rare en ces occaſions qu'ils ne cauſaſſent quelque ſoulevement.

Au milieu d'un tumulte qui s'élevoit à ce ſujet, Icilius ordonna de conduire les conſuls en priſon, parce qu'ils avoient fait ſaiſir par les licteurs des plébéiens, dont il prenoit la défenſe. Mais les patriciens chaſſerent les tribuns & diſſiperent l'aſſemblée. Auſſi-tôt Icilius pourſuit les conſuls, comme auteurs de cette violence : il les accuſe d'avoir commis un ſacrilege dans la perſonne des tribuns : il veut même que le ſénat les force à ſe préſenter devant le peuple, & à ſubir le jugement qui ſeroit porté contr'eux, enfin n'ayant pu obtenir le décret qu'il demande, il prend ſur lui de leur faire leur procès, & il convoque les comices.

Cette entrepriſe auroit pu réuſſir, s'il avoit été poſſible d'entretenir la chaleur avec laquelle le peuple s'y portoit d'abord. Mais le tems ayant calmé les eſprits, elle devint un ſujet de ſcandale, parce qu'on reſpectoit encore les premiers magiſtrats de la république. Icilius, qui s'ap-

perçut de ce changement, eut la prudence de ne pas s'opiniâtrer dans une démarche qui le compromettoit; & pour ſe faire un mérite d'une modération à laquelle il étoit forcé, il feignit de ſacrifier ſon reſſentiment au repos public. En conſéquence, il déclara que par égard pour le ſénat, il ſe déſiſtoit de pourſuivre une affaire, qui dans le fond n'intéreſſoit que les tribuns. Mais il ajouta, que ne pouvant pas abandonner également les intérêts du peuple, il demandoit l'exécution de la loi Térentilla. L'aſſemblée qui ſe tint à cet effet, fut encore diſſipée par les patriciens. On informa contre les principaux auteurs du tumulte, & ils furent condamnés à l'amende. Le ſénat n'oſa prendre leur défenſe.

Ces violences, qui rendoient odieux le premier ordre de la république, devoient tôt ou tard faire mépriſer l'autorité qu'il s'arrogeoit. Il ne manquoit au peuple, pour agir en ſouverain, que de ſavoir qu'il l'étoit. Il l'ignoroit, & cette ignorance paroiſſoit le plus grand obſtacle aux entrepriſes des tribuns. Elle les forçoit à demander des ſénatus-conſultes pour autoriſer le peuple à faire des loix, qu'il auroit pu faire de ſa ſeule autorité. Il ne reſtoit donc à ces magiſtrats qu'à ſe débarraſſer de la formalité des ſénatus-conſultes. Ils le pouvoient par des voies de fait, dont le ſénat leur donnoit l'exemple; & ſi le peuple s'accoutumoit une fois à décider les affaires par de pareils moyens, il connoîtroit qu'il eſt le maître.

Il y eut encore bien des troubles, & ils avoient toujours les mêmes cauſes. Mais enfin le ſénat, forcé de céder, ordonna qu'on enverroit en

Grece des députés, pour s'inſtruire de la conſtitution des différentes républiques, & pour recueillir ſur-tout, les loix de Solon. Le peuple confirma le décret du ſénat; les députés partirent, & les diſſentions furent ſuſpendues. L'année ſuivante, la peſte fit de grands ravages à Rome & dans toute l'Italie.

La peſte avoit ceſſé, lorſque les députés revinrent ſous le conſulat de P. Seſtius & de C. Ménénius. Il s'agiſſoit alors de nommer dix commiſſaires pour travailler à un corps de loix. Il ne paroiſſoit pas néceſſaire de ſupprimer toutes les magiſtratures, & de confier aux décemvirs un pouvoir abſolu & illimité.

Une pareille réſolution pouvoit avoir des ſuites dangereuſes pour la république. On convint néanmoins que tous les magiſtrats abdiqueroient, que les décemvirs ſeroient établis pour un an, avec une autorité pleine, entiere, ſans appel; & qu'on n'y mettroit qu'une ſeule reſtriction: c'eſt qu'ils n'aboliroient pas les loix ſacrées, c'eſt-à-dire, les loix qui avoient été faites en faveur des plébéiens. Les deux ordres ſe prêterent également à ce plan. Le peuple, pour ſe ſouſtraire aux conſuls; le ſénat pour ſe ſouſtraire aux tribuns.

Le conſul Ménénius, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour éloigner la concluſion de cette grande affaire, repréſenta qu'il falloit d'abord procéder à l'élection des conſuls pour l'année ſuivante; diſant que c'étoit proprement aux conſuls déſignés à nommer les décemvirs, entre les mains deſquels ils devoient abdiquer la puiſſance conſulaire. Il ſe flattoit que, pour conſerver le

conſulat, ils feroient naître quelque nouvel obſtacle à l'exécution de la loi Térentilla. Ce fut ſans doute, dans la même vue, que les patriciens firent tomber le choix ſur Ap. Claudius. On lui donna pour collegue T. Génucius.

Claudius fit évanouir toutes les eſpérances qu'on avoit conçu. Bien loin de ſe refuſer à la nomination des décemvirs, il la ſollicita lui-même; offrant au nom de ſon collegue & au ſien, de renoncer au droit qu'ils avoient l'un & l'autre au conſulat; & déclarant que ſi on vouloit arracher toute ſemence de diſſentions, il falloit abſolument établir des loix égales entre tous les citoyens. Il entroit dans les intérêts des tribuns, parce qu'ils lui avoient promis de le mettre à la tête de la commiſſion.

Le peuple, qui ignoroit ces intrigues, applaudiſſoit, étonné d'avoir pour lui un patricien d'une maiſon qui lui avoit toujours été contraire. Mais les ſénateurs qui connoiſſoient la fierté & l'ambition de Claudius, n'étoient pas ſans inquiétude: cependant, comme ils n'avoient que des ſoupçons, ils ne purent refuſer des louanges au déſintéreſſement qu'il montroit.

Peu de tems après, on élut les décemvirs dans une aſſemblée par centuries. Les conſuls déſignés, Ap. Claudius & T. Génucius, furent nommés les premiers. Les huit autres étoient, comme eux des ſénateurs & des conſulaires. Les tribuns avoient d'abord demandé que cinq plébéiens fuſſent admis dans cette commiſſion: mais ſur la réſiſtance que fit le ſénat, ils ſe déſiſterent bientôt, craignant d'apporter du retardement à une choſe qu'ils ſollicitoient depuis ſi long-tems.

CHAPITRE VI.

Du gouvernement des décemvirs.

LES décemvirs gouvernerent avec beaucoup de ſageſſe & de modération. Chacun d'eux avoit tour-à-tour & pendant un ſeul jour, l'autorité & les faiſceaux. Les neuf autres, ſans aucune marque de puiſſance & précédés d'un ſimple officier qu'on nommoit *accenſus*, paroiſſoient vouloir ſe confondre avec les citoyens.

Celui qui étoit de jour pour commander, aſſembloit le ſénat, il le conſultoit, il faiſoit exécuter les réſolutions qu'il avoit pris avec ce corps, & il ne ſe montroit que comme le chef de la république. Ils s'appliquoient tous, avec le même ſoin & la même équité, à rendre la juſtice. On les trouvoit tous les matins dans la place publique, prêts à donner audience à tous les citoyens qui venoient à eux.

L'amour du bien public, qu'ils affichoient à l'envi, les maintenoit dans une parfaite intelligence : ils étoient ſans jalouſie, & aucun d'eux n'ambitionnoit d'avoir plus de part à l'empire. Claudius, quoiqu'on le regardât comme le premier, n'affectoit aucune ſupériorité ſur ſes collegues. Populaire, il ſaluoit les moindres citoyens : magiſtrat équitable, il donnoit à tous un libre accès & une prompte juſtice.

Les loix qu'on avoit apporté de Grece, les ordonnances des rois de Rome, les décrets du

ſénat & du peuple, les uſages qui s'étoient introduits, furent les ſources où les décemvirs puiſerent les loix qu'ils jugerent les plus convenables à la conſtitution de la république. Après en avoir fait un corps qui fut gravé ſur dix tables, ils les expoſerent aux yeux du public, invitant chaque citoyen à dire librement ce qu'il en penſoit. Le ſénat s'aſſembla pour les examiner. Lorſqu'il les eut approuvé, il ordonna la convocation des centuries; & les décemvirs, après avoir déclaré au peuple aſſemblé qu'ils n'avoient eu d'autres vues que d'aſſurer la liberté des citoyens, offrirent de faire au corps des loix tous les changemens qu'on jugeroit néceſſaires. On leur répondit par des applaudiſſemens, & les dix tables furent reçues d'un conſentement unanime.

Le gouvernement des décemvirs étoit ſur le point d'expirer, lorſqu'on deſira un ſupplément aux loix qu'ils avoient fait; & le ſénat aſſemblé à ce ſujet, arrêta qu'on créeroit de nouveaux décemvirs pour l'année ſuivante. Il ſaiſiſſoit ce prétexte d'éloigner l'élection des tribuns, parce qu'il penſoit que le tems pourroit faire naître l'occaſion de ſupprimer cette magiſtrature; & le peuple approuva cette réſolution, parce que les conſuls lui étoient tout auſſi odieux, que les tribuns pouvoient l'être au ſénat. D'ailleurs, tout le monde jugeoit, que pour aſſurer l'obſervation des nouvelles loix, il convenoit de les laiſſer quelque tems ſous la protection de la puiſſance ſouveraine qui les avoit porté.

Beaucoup de ſénateurs aſpirerent au décemvirat; les uns par ambition, les autres pour écarter ceux qui leur étoient ſuſpects. Ap. Claudius,

qui feignoit de ne desirer que du repos, paroissoit leur céder la place, & demandoit qu'on lui donnât des successeurs à lui & à ses collegues. Mais on avoit de la peine à concilier tant de modération avec le caractere qu'on lui connoissoit. Ses liaisons avec les plébéiens les plus déclarés contre le sénat, étoient publiques. Il ne s'en cachoit même pas, & aux manieres populaires qu'il affectoit, on présumoit qu'il se proposoit d'être continué dans le décemvirat, & que ses artifices avoient uniquement pour objet d'exclure ses collegues, & de faire élire d'autres décemvirs à sa dévotion.

Moins il paroissoit vouloir être continué; plus le peuple desiroit qu'il le fût: mais ses collegues, qui démêloient ses desseins songeoient à lui donner l'exclusion. Dans cette vue, ils le nommerent pour présider à l'élection des nouveaux décemvirs. Comme c'étoit au président des comices à nommer ceux qui aspiroient à la charge qu'il falloit remplir, on se flattoit qu'après la déclaration qu'il avoit fait, il n'oseroit pas se mettre au nombre des candidats. Il s'y mit néanmoins. Il se proposa lui-même pour le premier décemvir; & ayant été agréé, il fit tomber les suffrages sur six sénateurs dont il disposoit. Ce qui surprit davantage, c'est qu'il prit les trois autres décemvirs dans l'ordre du peuple. C'étoient trois hommes, avec lesquels il s'étoit auparavant concerté, & qui avoient contribué au succes de ses projets.

Comme le peuple avoit été heureux sous les premiers décemvirs, il n'examinoit pas ce qu'étoit le décemvirat en lui-même, & il le croyoit le plus parfait des gouvernemens. Claudius pouvoit donc se flatter que tout concourroit à ses vues,

s'il ſe conduiſoit d'après le plan qu'il avoit ſuivi l'année précédente. Il devoit ménager le ſénat & le peuple : il lui ſuffiſoit, même dans les diſpoſitions où étoient les deux ordres, de ne pas affecter la tyrannie.

Il tint une conduite toute différente, & il en dreſſa le plan conjointement avec ſes collegues. Déterminés à retenir toute leur vie la puiſſance ſouveraine, ils réſolurent de ne plus convoquer ni le ſénat ni le peuple, d'appeller toutes les affaires à leur tribunal, d'en décider ſans appel, de ſe réunir pour ſe ſoutenir dans les démarches qu'ils feroient ſéparément, de n'avoir en un mot, d'autres regles que leur intérêt commun & celui de chacun d'eux en particulier; & comme s'ils avoient craint de ne pas répandre aſſez-tôt la frayeur & la conſternation, dès la premiere fois qu'ils parurent en public, ils ſe firent précéder chacun de douze licteurs armés de haches.

Je conçois que des tyrans qui ont employé la violence pour ſe ſaiſir de l'autorité, emploient encore la violence pour la conſerver. Je conçois auſſi que, quoiqu'ils aient été choiſis par les ſuffrages libres du peuple, ils ſongent néanmoins à ſe rendre terribles lorſque par l'abus qu'ils ont fait de la puiſſance, ils ſont devenus odieux à tous les citoyens. Mais j'ai peine à croire que les décemvirs aient été aſſez abſurdes, pour afficher la tyrannie dans le tems même où les deux ordres s'applaudiſſoient de leur avoir confié le gouvernement de la république. Ils pouvoient tout : pour être obéis, ils n'avoient pas beſoin de ſe faire craindre. Vouloient-ils donc, avant d'avoir abuſé de leur pouvoir, aliéner le peuple & le forcer à un ſoulè-

vement. Il ſemble que les hiſtoriens, qui ont vécu dans des républiques, veuillent refuſer aux tyrans juſqu'au ſens commun.

Quoi qu'il en ſoit, les décemvirs ont été l'objet de l'indignation publique, & alors ſans doute, ils ont uſé de violence. Ils marchoient accompagnés d'une troupe de gens ſans aveu, chargés de crimes ou de dettes, qui cherchoient leur ſûreté dans les troubles. On voyoit encore à leur ſuite, une foule de jeunes patriciens, qui préférant la licence à la liberté, devenoient les miniſtres des tyrans, pour partager avec eux le droit d'opprimer le peuple. Cette jeuneſſe ſans frein, ſe portoit impunément aux derniers excès. Il n'étoit pas poſſible aux malheureux qu'elle vexoit, d'obtenir juſtice. Les décemvirs étoient ſourds aux plaintes, ou les rejettoient avec mépris: & ſi des citoyens conſervoient encore quelques reſtes de liberté, on les dépouilloit de leurs biens, on les battoit de verges, on les banniſſoit, ou même on les faiſoit mourir.

De tems immémorial, les patriciens & les plébéiens ne s'allioient point par des mariages réciproques. Les décemvirs faiſant de cet uſage une loi expreſſe, défendirent ces ſortes de mariages. On les a ſoupçonné d'avoir voulu entretenir la diviſion entre les deux ordres. C'eſt auſſi vraiſemblablement par cette raiſon, qu'ils ne ſtatuerent rien ſur les terres de conquête. Ces hommes qui fouloient aux pieds les droits les plus ſacrés, acheverent néanmoins le corps des loix romaines, ou du moins ils ajouterent deux nouvelles tables aux dix qu'on avoit promulguées l'année précédente. Il eſt difficile de ſe perſuader,

der, que des loix, données par de pareils légiſlateurs, aient été telles qu'il les falloit pour la liberté des citoyens, & qu'elles n'aient rien laiſſé à deſirer.

L'année expira. Les décemvirs, qui auroient dû rendre à la république ſes anciens magiſtrats, ſe maintinrent dans le gouvernement de leur propre autorité. Comme ils fondoient leur droit ſur la force, ils crurent devoir appeſantir le joug & ils commirent de nouvelles violences. Les principaux citoyens chercherent un aſyle dans les villes des alliés.

Cette conjoncture paroiſſant favorable aux Eques & aux Sabins, ils prirent les armes & vinrent ſans le ſavoir au ſecours de la république. En effet, les décemvirs ſentirent toute leur foibleſſe, lorſqu'ils ſe virent comme aſſiégés par deux armées, qui faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Rome. Ils appréhendoient de ſe compromettre, s'ils ordonnoient la levée des troupes; & s'ils vouloient s'autoriſer d'un ſénatus-conſulte, ils craignoient qu'on ne leur conteſtât juſqu'au droit de convoquer le ſénat. Il falloit qu'ils euſſent bien peu de prévoyance. Etoit-il ſi difficile de prévoir une guerre? Pourquoi donc n'avoient-ils pris aucunes meſures pour la détourner ou pour la ſoutenir.

Ils convoquerent le ſénat, comptant ſur les partiſans qu'ils avoient dans ce corps, ſe flattant d'intimider les ſénateurs qui leur ſeroient contraires, & jugeant qu'un ſénatus-conſulte rendroit le peuple obéiſſant. Cependant on ſe félicitoit des circonſtances, qui mettoient les décemvirs dans la

neceſſité de reconnoître une autorité ſupérieure à la leur.

Les hiſtoriens rapportent ce qui fut dit de part & d'autre dans le ſénat. Ce ſont des harangues qu'ils font eux-mêmes ; & on n'a pas pu en prononcer de ſemblables dans une aſſemblée qui devoit être ou fort intimidée ou fort tumultueuſe. Tout ce qu'on peut préſumer, c'eſt que le plus grand nombre des ſénateurs garda le ſilence ; que quelques-uns parlerent contre la tyrannie & contre les tyrans ; que les décemvirs & leurs partiſans éleverent la voix encore plus haut ; & qu'au milieu du tumulte ou de la conſternation, Claudius dicta un ſénatus-conſulte, que le ſénat n'oſa déſavouer.

Ce décret, arraché par violence, donna des troupes aux décemvirs. Ils en firent trois corps. Deux marcherent l'un contre les Sabins, l'autre contre les Eques ; & Claudius retint le troiſieme à Rome, où il reſta avec Sp. Oppius, un de ſes collegues.

Quoiqu'à la tête des forces de la république, les décemvirs ne devoient pas croire que leur domination en fût plus aſſurée : car des citoyens ne s'arment pas comme des ſoldats mercenaires, pour la défenſe des tyrans. Les troupes qu'on voulut faire marcher aux ennemis, refuſerent de combatre : elles abandonnerent leur camp, leurs armes & leurs bagages. Envain les chefs tenterent de les contenir par la crainte des châtimens. Il faudroit une armée pour en contenir une autre qui eſt prête à ſe ſoulever. L'eſprit de révolte paſſoit du camp à Rome, lorſque Claudius qui méditoit un nouvel attentat, hâta ſa perte.

Frappé de la beauté de Virginie, il réſolut d'aſſouvir la paſſion qu'il avoit conçu pour elle. C'étoit une fille de Virginius qui ſervoit dans l'une des deux armées, en qualité de centurion. Elle devoit épouſer Icilius, qui avoit été tribun.

N'ayant pu réuſſir par la ſéduction, Claudius entreprit de l'enlever à ſes parens. En conſéquence, Marcus Claudius, un de ſes cliens arrête cette jeune perſonne ſur la place, & veut l'entraîner de force chez lui, déclarant qu'elle eſt née d'une de ſes eſclaves, & qu'à ce titre elle lui appartient. L'affaire eſt portée devant le tribunal du décemvir.

Numitorius, oncle de Virginie, repréſente que Virginius eſt à l'armée. Il demande un délai de deux jours pour le faire revenir. Il offre en attendant ſon retour, de garder Virginie. Il s'engage à la repréſenter, ſous telles cautions qu'on exigeroit. Enfin, il reclame une loi des douze tables, qui ordonnoit que dans un litige, & avant le jugement définitif, le demandeur ne pût pas troubler le défendeur dans ſa poſſeſſion.

Claudius ne pouvant refuſer le tems néceſſaire pour faire revenir Virginius de l'armée, ordonna cependant que Virginie fut, par proviſion, remiſe entre les mains de Marcus, parce qu'il prétendoit que le délai qu'il avoit accordé, ne devoit être préjudiciable à un maitre qui redemandoit ſon eſclave.

Tout le peuple ſe récrioit contre l'injuſtice de cette ſentence : il enveloppoit Virginie, il s'oppoſoit aux efforts du raviſſeur, lorſque Icilius, qui avoit appris ce qui ſe paſſoit, arrive la fureur & la colere dans les yeux. L'audace avec laquelle

il ſe préſente devant le tyran, augmente le tumulte : les licteurs ſont repouſſés : Marcus ſe refugie au pied du tribunal : Claudius effrayé lui-même, fut forcé de céder : il conſentit que Virginie reſtat libre, juſqu'au retour de celui qu'on avoit dit être ſon pere. Tout le public étoit d'auplus ſcandaliſé, qu'on ne doutoit pas que la paſſion criminelle du décemvir ne fût le vrai motif de toute cette intrigue.

Virginius arriva le lendemain. Claudius n'en fut pas déconcerté. Il fit deſcendre du capitole des troupes ſur leſquelles il comptoit ; il les conduiſit ſur la place, & après avoir menacé ceux qui tenteroient de ſoulever le peuple, commanda à Marcus d'expoſer ſa demande. Il ne fut pas difficile à Virginius de détruire l'impoſture aux yeux de l'aſſemblée : mais Claudius, ſans lui répondre, déclara qu'il ſavoit depuis long-tems que Virginie étoit en effet l'eſclave de Marcus, & en conſéquence, il ordonna qu'elle fut livrée à cet impoſteur.

Auſſi-tôt les ſoldats écartent le peuple, & Marcus avance avec les licteurs pour ſe ſaiſir de Virginie. Alors le pere au déſeſpoir, ſe ſaiſiſſant d'un couteau : *voilà*, dit-il, à ſa fille, *le ſeul moyen de ſauver ton honneur.* En même tems, il lui enfonce ce couteau dans le ſein, & l'ayant rétiré tout ſanglant, il le montre au décemvir, auquel il crie : *par ce ſang innocent, je dévoue ta tête aux dieux infernaux* !

A la faveur du tumulte qui s'élevoit, il échappe au tyran qui le veut faire arrêter, & ſe rend à l'armée. Cependant Icilius & Numitorius expoſerent le corps de Virginie. On accourt de toutes

parts à ce ſpectacle ; & le tumulte croît avec la multitude. L'indignation portoit à tout oſer, lorſque L. Valerius & M. Horatius ſe montrerent à la tête du peuple. Ces deux ſénateurs qui, depuis quelque tems ſe préparoient à oppoſer la force à la violence, étoient ſuivis d'un grand nombre de cliens. Enhardis par leur préſence, les citoyens s'arment de tout ce qui leur tombe ſous la main ; & Claudius, abandonné de ſes troupes, fut contraint de s'enfuir.

Virginius avoit rejoint l'armée dans laquelle il ſervoit. Au récit de ce malheureux pere, le ſoulèvement fut général. Les ſoldats prennent leurs armes : ils marchent à Rome ſous la conduite des centurions, & ſe retirent ſur le Mont Aventin, où ils elurent dix chefs ſous le nom de tribuns militaires. Ils déclarerent qu'ils ne ſe ſépareroient point, qu'auparavant on n'eût aboli le décemvirat, & rétabli les tribuns du peuple.

Claudius n'oſoit ſe montrer. Oppius ſon collegue, convoqua le ſénat. Quoique ce corps ne fût pas fâché du ſoulevement des troupes, il crut néanmoins devoir pour le maintien de la diſcipline, paroître le déſapprouver. C'eſt pourquoi ſa premiere démarche fut d'envoyer au Mont Aventin trois conſulaires, qui demanderent aux ſoldats, par quel ordre ils avoient abandonné leur camp & leurs généraux. Ils répondirent qu'ils rendroient compte de leur conduite à Horatius & à Valérius, ſi on les leur envoyoit. Bientôt après, la ſeconde armée qu'Icilius & Numitorius avoient ſoulevé, vint ſe joindre à la premiere.

Le ſénat qui s'aſſembloit tous les jours ne formoit point de réſolution, parce que Horatius &

Valérius déclaroient qu'ils ne feroient aucune démarche auprès des deux armées, tant que les décemvirs ſeroient maîtres du gouvernement; & cependant ceux-ci refuſoient leur démiſſion, perſuadés qu'ils ne la pouvoient donner ſans ſe livrer au reſſentiment de leurs ennemis. Les troupes, qui menaçoient de les y forcer, abandonnerent la ville, & paſſerent au Mont ſacré, où la plus grande partie du peuple les ſuivit. Elles vouloient faire voir, en ſe retirant dans cet aſyle, qu'elles défendroient la liberté publique avec la même fermeté, avec laquelle on en avoit autrefois jetté les premiers fondemens. Leur déſertion, qui dépeuploit la ville, mit enfin les décemvirs dans dans la néceſſité d'abdiquer, & alors Horatius & Valérius ſe rendirent au camp.

Les ſoldats vouloient avant toute choſe qu'on leur livrât les décemvirs. Mais ils ſe déſiſterent bientôt de cette demande, parce qu'ils comprirent que c'étoit les leur livrer, que de faire rentrer le peuple dans tous ſes droits. Ils ſe bornerent donc à demander le rétabliſſement des tribuns, celui des appels, & une amniſtie pour avoir quitté le camp ſans la permiſſion des généraux. Tout cela leur fut accordé.

Auſſi-tôt que l'armée fut revenue à Rome, le peuple s'étant aſſemblé ſur le Mont Aventin, élut ſes tribuns. Les trois premiers furent Virginius, Numitorius & Icilius. Le ſénat créa enſuite un entre-roi qui préſida aux comices pour l'élection des conſuls. Ce choix tomba ſur L. Valérius & ſur M. Horatius. Ce conſulat fut tout-à-fait favorable au peuple.

Les plébiſcites, c'eſt-à-dire les décrets portés

par l'assemblée des tribuns, devoient avoir sans exception, force de loix pour tous les citoyens; puisqu'il ne paroissoit pas qu'on pût contester la puissance législative à une assemblée, où tous avoient le même droit de suffrage. Les sénateurs néanmoins ne vouloient se soumettre qu'aux décrets rendus par les comices des centuries; & c'étoit-là, depuis que le peuple s'assembloit par tribus, un sujet de contestation entre les deux ordres. Les deux consuls la terminerent. Ils convoquerent les centuries, & ils firent rendre un décret, par lequel il fut arrêté que les plébiscites auroient force de loix pour tous les citoyens.

Non-seulement, la loi Valéria fut confirmée : on déclara encore qu'à l'avenir, aucune magistrature ne pourroit porter aucune atteinte au droit d'appeller au peuple. Enfin comme les sénatus-consultes étoient souvent altérés ou même supprimés, sur-tout lorsqu'ils étoient favorables aux plébéiens, on régla que dans la suite ils seroient remis en dépôt aux édiles, & conservés dans le temple de Cérès. Tels furent les réglemens qui se firent sous ce consulat, & auxquels les sénateurs ne souscrivirent que malgré eux, ils ne pardonnoient pas aux consuls d'avoir diminué l'autorité du sénat pour accroître celle du peuple.

Lorsque le gouvernement eut repris sa premiere forme, Virginius en qualité de tribun, cita devant le peuple Ap. Claudius. Ce décemvir fut jetté dans une prison, où il mourut. Sp. Oppius eut le même sort. Les huit autres s'exilerent, & leurs biens furent confisqués. Quant à Marcus Claudius, on le condamna à mort : mais Virginius se contenta de le bannir.

Le ſénat blâmoit hautement les deux conſuls qui donnoient un libre cours à la vengeance du peuple, lorſque le tribun Duillius mit fin par ſon oppoſition, aux pourſuites de ſes collegues, & rendit le calme à la république.

CHAPITRE VII.

De quelques changemens qui ſe firent inſenſiblement dans la conſtitution de la république.

IL y avoit deux ordres dans la république : on étoit par la naiſſance, de l'ordre des patriciens ou de celui des plébéiens.

Après les changemens faits par Servius Tullius, il y eut ſix claſſes. Des plébéiens riches furent confondus avec les patriciens dans les premieres ; dans les dernieres, des patriciens pauvres furent confondus avec les plébéiens.

Des patriciens s'appauvrirent encore, & des plébéiens s'enrichirent : il y eut donc toujours plus de plébéiens dans les premieres claſſes, & plus de patriciens dans les dernieres. Alors ceux-ci répandus confuſément dans les ſix, auroient ceſſé d'être conſidérés comme un ordre, s'ils n'avoient pas conſervé les privilèges de leur naiſſance, c'eſt-à-dire, le droit excluſif d'exercer le ſacerdoce & les premieres magiſtratures.

Cependant depuis Servius Tullius, on ne diſtinguoit pas les citoyens par la naiſſance ſeu-

le : on les distinguoit encore par les biens de la fortune; & cette distinction étoit d'autant plus grande, que plaçant les plus riches dans la premiere classe, elle leur donnoit la principale influence dans les délibérations publiques. Mais quelle que fût cette influence, les plébéiens les plus riches étoient par leur naissance, exclus du consulat & du sacerdoce.

Les patriciens & les plébéiens continuerent d'être considérés comme deux ordres différens, tant que la naissance continua de donner aux uns des privileges, qu'elle ôta aux autres. Mais si jamais les dignités devoient être communes aux deux ordres, alors la naissance ne fut plus un titre distinctif; & les patriciens confondus dans toutes les classes avec les plébéiens, cesserent de faire un ordre à part.

Cependant, parce qu'on étoit dans l'usage de distinguer deux ordres, on continua d'en distinguer encore deux; & on substitua l'ordre des sénateurs & l'ordre du peuple à l'ordre des patriciens & à l'ordre des plébéiens. Tous les citoyens, qui entrerent au sénat, plébéiens comme patriciens, composerent l'ordre des sénateurs : tous ceux qui furent exclus du sénat, patriciens comme plébéiens, furent compris dans l'ordre du peuple.

Dans les commencemens les plébéiens ont été exclus du sénat: dans la suite ils y ont été admis, quoiqu'on les jugeât indignes du consulat & du sacerdoce.

Les patriciens, comme nous l'avons remarqué, tiroient leur origine des sénateurs créés sous Romulus. Ils se multiplierent, & leur nombre

excéda celui des membres, dont le sénat devoit être composé. Tous ne purent donc pas entrer dans ce corps: mais ils conservèrent, pendant un tems, le droit exclusif de remplir les places qui venoient à vaquer.

On ne peut pas assurer si sous la monarchie; les rois disposoient seuls de ces places, ou si le peuple y concouroit par ses suffrages. Il est au moins certain que ceux qui avoient été élus, n'étoient reconnus sénateurs, qu'avec l'agrément du prince, & qu'on le tiroit toujours du premier ordre. Il est vrai que Tarquin l'ancien fit entrer cent plébéiens dans le sénat: mais auparavant il leur donna le titre de patriciens; ce qui prouve qu'un plébéien ne pouvoit pas être sénateur. Tarquin lui-même n'étoit pas de famille patricienne: c'étoit un Toscan, qu'Ancus Marcius ne fit sénateur, qu'après l'avoir fait patricien.

Les consuls, qui succédèrent à toutes les prérogatives des rois, eurent comme eux, le droit de faire les sénateurs; ou du moins on ne put l'être sans leur agrément. Or, c'est vraisemblablement après l'établissement du consulat, que les patriciens ont perdu le privilege exclusif d'entrer au sénat. Comme il falloit avoir un certain bien pour y être admis, les consuls prenoient les sénateurs dans les premieres classes, & lorsque leur choix tomboit sur des plébéiens, ils les faisoient patriciens, à l'exemple des rois. Mais parce que dans la suite, ils auront négligé cette formalité, l'usage d'introduire les plébéiens riches dans le sénat, sans leur donner préalablement aucun titre, aura peu-à-peu prévalu. Les historiens au reste ne se sont pas expliqués sur ce

ſujet. Mais ma conjecture eſt d'autant plus fondée, que nous trouverons dans le ſénat des plébéiens, que la naiſſance avoit exclus des premieres magiſtratures.

L'honneur d'être un des membres du ſénat ne changeoit donc rien à la naiſſance. Il laiſſoit le plébéien parmi les plébéiens, & il n'y avoit encore de nobles que les familles patriciennes. Cette nobleſſe continua d'être la ſeule, juſqu'au tems où les dignités devinrent communes aux deux ordres. Alors on ceſſa d'avoir égard à la naiſſance patricienne ou plébéienne, & chaque famille tira ſa nobleſſe des dignités qu'elle avoit occupé.

La république donnoit un anneau d'or à ceux qui ſervoient dans la cavalerie, & elle leur fourniſſoit un cheval. On les a nommé chevaliers. Dans les commencemens, ils étoient les premiers dans l'ordre des plébéiens, comme les ſénateurs étoient les premiers dans l'ordre des patriciens. Dans la ſuite, ils obtinrent des diſtinctions, & ils formerent un nouvel ordre entre celui du peuple. Mais c'eſt une révolution qui ſe fit peu-à-peu, & dont par conſéquent on n'a pu remarquer l'époque.

Ces révolutions étoient une ſuite des changemens faits par Servius Tullius. Dès que l'inégalité de fortune diſtinguoit ſeule les claſſes, il n'étoit pas poſſible d'aſſurer la condition des citoyens. La conſtitution de la république devoit changer d'une génération à l'autre, & il en devoit naître tous les jours de nouvelles diſſentions. C'eſt pourquoi nous verrons les Romains toujours entraînés par les circonſtances, ſe con-

duire, pour ainſi dire, au jour le jour, & nē jamais rien prévenir. Ils auroient eu beſoin d'un législateur qui eût connu les vices de leur conſtitution.

Lorſqu'une ville de la Grece vouloit réformer ſon gouvernement, elle confioit la puiſſance législative à un ſeul citoyen. Or, il étoit plus facile à un ſeul homme, qu'à pluſieurs enſemble, d'embraſſer toutes les parties de l'adminiſtration, & de faire un corps ſyſtématique où tout fût lié & ſe ſoutint. S'il ſe trompoit, il étoit auſſi plus diſpoſé à écouter les critiques, & à corriger ſes erreurs. D'ailleurs un homme ſeul eſt naturellement plus impartial. Dès qu'il eſt nommé législateur, il ne tient à aucun ordre, il eſt au deſſus de tous, & il n'a d'autre intérêt que de répondre à la confiance de ſes concitoyens. Enfin le gouvernement qu'il établit, a des loix fondamentales, qui diſtribuent avec préciſion les différens pouvoirs de la ſouveraineté; & il n'eſt pas, comme celui que font les circonſtances, une choſe changeante par ſa nature.

A Rome, les dix ſénateurs, choiſis pour faire un corps de loix, repréſentoit un ordre entier. Il n'étoit donc pas poſſible qu'ils fuſſent ſans partialité. L'ouvrage, auquel ils concouroient tous, n'étoit dans le vrai l'ouvrage d'aucun d'eux & par conſéquent, tous s'y intéreſſoient foiblement. Enfin ils ne pouvoient pas ſe faire un plan ſuivi & ſoutenu, parce que chacun d'eux avoit ſa maniere de voir. Il ne leur reſtoit donc qu'à faire une copulation, dans laquelle chacun, ſuivant ſes lumieres & ſouvent par des vues différentes, fit entrer toutes les loix qui lui paroiſſoient

utiles. C'eſt vraiſemblablement tout ce qu'ils ont pu faire. En effet, les loix des décemvirs n'ont remédié à aucun des abus. Elles ont laiſſé ſubſiſter les anciennes diſſentions, & elles en occaſionnerent de nouvelles. Si elles étoient parvenues juſqu'à nous, nous pourrions prévoir qu'elle fut leur influence. Mais il n'en reſte que quelques fragmens.

Pour aſſurer la conſtitution du gouvernement, il faut déterminer où réſide la puiſſance législative. C'eſt la premiere choſe qu'on doit faire, & c'eſt préciſément ce que les décemvirs n'ont pas fait. Cette faute a été un principe de changemens inſenſibles.

On liſoit dans les loix des douze tables, que tout décret du peuple auroit force de loi. Or, cela ſeul faiſoit de la puiſſance législative un ſujet de conteſtation entre les deux ordres. C'eſt ce qu'il faut expliquer.

Par le mot *peuple*, les Romains entendoient le corps entier des citoyens. Un décret n'avoit donc force de loi, qu'autant qu'il émanoit du corps entier. Diſtinguons les tems.

Avant Servius Tullius, le peuple ou le corps entier des citoyens, faiſoit véritablement les loix. Car dans les comices par curies, les patriciens ne prétendoient pas avoir aucun avantage ſur les plébéiens, ni les plébéiens ſur les patriciens. Les choſes ſe décidoient à la pluralité des ſuffrages, & tous les citoyens avoient la même part à la législation.

Depuis l'établiſſement des comices par centuries, ce furent proprement les riches qui firent les loix: ils les firent ſeuls, ſans les pauvres.

& ſeulement en leur préſence. Il eſt vrai que parce que tous les citoyens ſe trouvoient à ces aſſemblées, on y fut d'abord trompé, & on en regarda les décrets comme loix émanées du peuple entier, Mais les pauvres ouvrirent bientôt les yeux. Alors ils établirent l'uſage des comices par tribus & à leur tour, ils firent des loix malgré les riches.

Si les ſénateurs refuſoient de reconnoître la puiſſance législative des tribus, c'étoient néanmoins ces tribus qui les jugeoient; & lorſque, ſous le conſulat de Valérius & d'Horatius, on arrêta que les loix qu'elles porteroient, obligeroient tous les citoyens, on ne fit que confirmer au ſecond ordre une autorité qu'il s'arrogeoit. En vain les ſénateurs continuerent de la lui conteſter: en vain ils tenterent de la reprendre. Il arriva ſeulement que les plébéiens, qui vouloient s'en ſaiſir, ne ſe l'aſſurerent que peu-à-peu: mais enfin ils ſe l'aſſurerent.

Il eſt donc évident que depuis l'établiſſement des comices par tribus, les citoyens ont ceſſé de faire un ſeul corps. Il y a eu deux ordres, qui ont eu le même droit à la puiſſance législative, & on ne comprend pas ce qui eſt établi par la loi que j'ai cité. Ce peuple législateur, ce corps de citoyens, dont elle parle, ne ſubſiſte plus.

Si les centuries aſſemblées pouvoient dire, nous avons ſeules le droit de faire des loix, parce que nous l'avons eu les premieres, les tribus aſſemblées pouvoient répondre, nous l'avons ſeules, parce que nous l'avons les dernieres. En effet, quand nous conſidérerons les circonſtances & les cauſes de ces révolutions,

nous reconnoitrons qu'on étoit également fondé de part & d'autre. Car dans un gouvernement, qui par ſa nature, eſt ſujet à des variations continuelles, les droits s'acquierent & ſe perdent, comme toute autre choſe; & pour avoir ceux qu'on s'arroge, il n'eſt pas néceſſaire de prouver qu'on les a toujours eus, il ſuffit d'avoir des raiſons pour s'en ſaiſir. C'eſt ainſi que les tribuns, qui n'avoient que celui d'oppoſition, s'en étoient fait de nouveaux, & s'en firent encore.

La puiſſance législative réſidoit donc dans deux corps différens: dans les comices par centuries & dans les comices par tribus. Quant au ſénat, ſes décrets ne devenoient des loix, que lorſqu'ils avoient été confirmés dans l'aſſemblée du peuple. On peut dire néanmoins qu'il participoit indirectement à la législation: premiérement, parce que les centuries ne s'aſſembloient qu'en vertu d'un ſenatus-conſulte qui leur marquoit ſur quoi elles avoient à délibérer; en ſecond lieu, parce que les ſénateurs étoient comme aſſurés de dicter à ces aſſemblées les décrets qu'elles portoient. Voilà pourquoi, ce n'eſt jamais entre les deux eſpeces de comices, que s'élevent les diſſentions au ſujet de l'autorité: c'eſt toujours entre le ſénat & les plébéiens. Ces diſſentions continuerent, & comme elles avoient produit des changemens, elles en produiſirent encore.

CHAPITRE VIII.

Juſqu'à la création des cenſeurs.

APRÈS que le calme eut été rétabli, L. Valérius, & M. Horatius marcherent contre les Sabins, les Eques & les Volſques, & revinrent vainqueurs. Le ſénat leur refuſa néanmoins les honneurs du triomphe. Il les vouloit punir de l'attachement qu'ils avoient montré pour le ſecond ordre.

Les conſuls porterent leurs plaintes au peuple. En vain les ſénateurs repréſenterent à l'aſſemblée, que de tout tems il n'appartenoit qu'à eux d'accorder ou de refuſer le triomphe. Les loix, par la conſtitution de la république, pouvoient être éludées: les droits, qui dans le fond n'étoient que des uſages, pouvoient être abolis par des uſages contraires & ces abus, autoriſés par des exemples, ſuffiſoient pour rejetter les raiſons des ſénateurs. On décerna donc le triomphe aux deux conſuls. Le peuple, qui en cette occaſion s'arrogea le droit de diſpenſer les récompenſes, eut dans la ſuite un moyen de plus pour acquérir des partiſans dans le ſénat.

L'accord qui régnoit entre les conſuls & les tribuns de cette année, auroit porté de nouveaux coups à l'autorité du premier ordre, s'ils avoient tous été continués dans leurs magiſtratures. Ce fut auſſi le projet des tribuns. Ils réſolurent de briguer

briguer le tribunat pour l'année ſuivante, & ils inviterent le peuple à continuer Horatius & Valérius dans le conſulat.

Le ſeul Duillius s'oppoſa au projet de ſes collegues, & les fit échouer. Les deux conſuls entrerent même dans ſes vues, perſuadés que la liberté ſeroit en danger ſi les dignités ſe perpétuoient dans les mêmes perſonnes. Pour s'aſſurer d'eux, le tribun leur demanda en pleine aſſemblée, ce qu'ils feroient, ſi le peuple les vouloit continuer dans le conſulat. Ils répondirent l'un & l'autre, qu'ils refuſeroient cette faveur, comme contraire aux loix.

Cette réponſe autoriſa Duillius à donner l'excluſion à ſes collegues, dans les comices qui ſe tinrent pour l'élection des tribuns, & on en élut cinq nouveaux. Alors il congédia l'aſſemblée, remettant la nomination des cinq derniers aux cinq qu'on venoit d'élire. Il prit ce parti parce qu'il s'apperçut que les brigues des anciens tribuns étoient aſſez fortes, pour procurer à quelques-uns la pluralité des ſuffrages. Il y étoit d'ailleurs autoriſé par une loi, qui portoit, que *ſi dans un jour d'élection, on n'avoit pas pu élire le nombre complet des tribuns, ceux qui auroient été élus les premiers, nommeroient leurs collegues.*

Il y avoit une autre loi, qui excluoit du tribunat tout patricien. Elle avoit été faite, lors de la création de cette magiſtrature. Cependant les nouveaux tribuns choiſirent, entr'autres pour collegues, S. Tarpéius & A. Hatérius, qui étoient non-ſeulement patriciens, mais encore ſénateurs & conſulaires. On reconnut alors que Duillius avoit agi de concert avec le ſénat. C'étoit en

effet, un avantage pour ce corps d'avoir dans le tribunat, deux patriciens qui pouvoient par leur *veto*, arreter toutes les entrepriſes des autres tribuns. Mais cet avantage n'étoit que pour un an. L'année ſuivante, pour empêcher que l'exemple de Duillius ne fut ſuivi, le tribun L. Trébonius fit paſſer une loi qui ordonnoit que, lorſque tous les tribuns n'auroient pas été élus dans une premiere aſſemblée, on en convoqueroit de nouvelles, juſqu'à ce que le nombre des tribuns fût complet.

Après quelque tems de calme, il ſurvint de nouveaux troubles. Ils éclaterent ſous le conſulat de T. Quintius & d'Agrippa Furius. Ils avoient pour cauſe la hauteur des patriciens. Les jeunes gens de cet ordre ſe croyoient tout permis, lorſqu'ils appartenoient aux premieres maiſons de la république. Les violences qu'ils commirent, furent le ſujet de pluſieurs procès que les tribuns porterent devant le peuple & dont le ſénat conteſtoit à ces magiſtrats le droit de prendre connoiſſance. Pendant cette conteſtation, les Eques & les Volſques ravageoient le territoire de Rome. Les tribuns s'oppoſerent à l'enrôlement.

T. Quintius convoqua les comices. Sans flatter & ſans offenſer aucun des deux ordres, il leur reprocha les injures qu'ils ſe faiſoient l'un à l'autre. Il s'éleva contre la licence du peuple : il ne s'éleva pas moins contre la négligence du ſénat à contenir les patriciens : il fit honte à tous deux des diviſions éternelles qui les mettoient hors d'état de défendre la patrie.

Comme ſon diſcours n'avoit d'autre objet que

de réunir les citoyens pour la défenſe commune, il perſuada. Les tribuns leverent leur oppoſition. Les Eques & les Volſques furent entierement défaits; & les ſoldats revinrent, chargés des dépouilles des ennemis.

Plus les ſuccès étoient grands, plus les plébéiens s'en prévaloient. Que deviendroient les ſénateurs, diſoient-ils, ſi nous les abandonnions? N'eſt-ce pas nous qui faiſons la force de la république? & cependant on nous exclut du conſulat, & on nous interdit toute alliance avec les familles patriciennes. Eſt-ce donc là l'égalité qu'on nous avoit promis, lorſqu'on ſe propoſa de travailler à un corps de loix.

Les tribuns ne pouvoient qu'applaudir à ces ſentimens. Car ils parvenoient à établir l'égalité entre les deux ordres, c'étoient eux qui devoient en retirer le plus grand avantage, puiſqu'ils ſe trouvoient à la tête du peuple. Canuléius demanda la révocation de la loi, qui défendoit aux plébéiens & aux patriciens de s'allier par des mariages réciproques; & ſes collegues propoſerent d'ouvrir le conſulat aux plébéiens.

Les conſuls répandirent que les Eques & les Volſques avoient repris les armes & ils ordonnerent des levées. C'étoit la reſſource uſitée du ſénat, lorſqu'il vouloit éluder les propoſitions des tribuns. Mais ceux-ci avoient auſſi une reſſource, & quoique toujours la même, elle ne ſe pratiquoit pas. Canuléius déclara qu'aucun plébéien ne s'enrôleroit, ſi auparavant on ne levoit l'inégalité odieuſe, qui aviliſſoit le ſecond ordre. Cette affaire fut portée au ſénat.

Les mariages ſe contractoient de trois ma-

nieres. Ceux des patriciens se faisoient avec solemnité, en présence de dix témoins. Ils étoient accompagnés de cérémonies religieuses : on y prononçoit certaines paroles, & pendant le sacrifice, on offroit aux nouveaux mariés un gâteau de froment, dont ils mangeoient en signe d'union. Cette maniere de contracter étoit réservée pour les patriciens parce qu'ils disposoient seuls des auspices & de toutes les choses de religion. Quant aux plébéiens : ils se marioient de deux manieres. L'une étoit une espece d'achat. La femme, tenant trois as dans sa main, en donnoit un à celui qu'elle épousoit, & paroissoit l'acheter. L'autre consistoit dans la seule cohabitation. Une femme étoit engagée, lorsque pendant une année entiere, elle n'avoit pas découché trois nuits de suite. On croiroit à ces usages, que les plébéiens n'étoient pas faits pour partager le culte avec les patriciens, & que même ils ne méritoient pas qu'on assurât le sort de leurs enfans.

La religion élevoit donc une barriere entre les patriciens & les plébéiens, & c'est elle aussi qu'on opposoit sur-tout, aux tribuns. Les mariages entre les deux ordres paroissoient une confusion monstrueuse des races, & le violement des droits divins comme des droits humains. Mais cette façon de penser, odieuse aux plébéiens, n'étoit qu'un vieux préjugé des patriciens. Ne sommes-nous par tous concitoyens : disoient les tribuns ? Pourquoi défendroit-on entre nous des mariages qu'on permet entre des Romains & des étrangers ?

Le sénat donna son consentement à la loi pour les mariages, parce qu'il ne put le refuser. Il

croyoit d'ailleurs qu'en accordant une des deux choſes qu'on demandoit, il engageroit les tribuns à ſe déſiſter de l'autre, ou du moins à ſuſpendre leur pourſuite, juſqu'à ce qu'on eût terminé la guerre dont on étoit menacé. Il ſe trompoit. Les dernieres diſputes avoient fait voir, combien il importoit aux plébéiens, pour établir l'égalité, de pouvoir aſpirer au conſulat. Ils ſentirent même bientôt qu'il falloit encore qu'ils participaſſent au ſacerdoce. Une demande dans laquelle ils réuſſiſſoient, étoit toujours un motif pour en former de nouvelles. Déterminés à faire paſſer la ſeconde loi, les tribuns jurerent, s'ils ne l'obtenoient pas, de s'oppoſer à la levée des troupes, & ils s'y oppoſerent.

Le bruit de la guerre croiſſoit, & il étoit néceſſaire de prendre une derniere réſolution. Le ſénat chercha un tempérament qui pût contenter les deux ordres. Il imagina de ſuſpendre pour un tems la dignité conſulaire, & de créer au lieu de conſuls, ſix tribuns militaires qui auroient la même autorité, & dont trois pourroient être plébéiens. Cet avis, qui paſſa à la pluralité des voix, fut agréable au ſecond ordre, qui ſe voyant admis à la premiere magiſtrature, jugeoit indifférent que ce fût à titre de conſul ou de tribun militaire. Cependant le ſénat ſe flattoit de rétablir un jour le conſulat, & il s'applaudiſſoit de l'avoir réſervé pour lui.

Vous voyez, Monſeigneur, que plus l'autorité veut être abſolue, moins elle eſt aſſurée. Le ſénat croyoit gagner beaucoup, en gagnant du tems; & en attendant des circonſtances où il comptoit pouvoir ſe réſaiſir de toute l'autorité, mais il

acheva de perdre ce qu'il en avoit conſervé juſqu'alors. Le grand point pour aſſurer ſa puiſſance, c'eſt de ſoutenir avec fermeté tout ce qu'on oſe entreprendre : mais pour pouvoir être toujours ferme, il faut être toujours juſte. Le ſénat avoit à peine une idée de juſtice.

C'étoit l'uſage que ceux qui briguoient une magiſtrature, ſe préſentaſſent vêtus de blanc, dans les comices qui ſe tenoient pour l'élection. C'eſt ainſi que parurent les plébéiens, qui aſpiroient au tribunat militaire. Mais tel eſt le caractere du peuple, il demande avec paſſion ce qu'on lui refuſe, & il ne ſait pas ſe ſaiſir de ce qu'on lui accorde. On n'élut que trois tribuns militaires, & ils furent tous pris dans le premier ordre. Peut-être les tribuns n'eurent-ils pas aſſez de crédit dans l'aſſemblée, parce qu'elle ſe tenoit par centuries.

Trois mois après être entrés en charge les tribuns militaires ſe dépoſerent, ſous prétexte qu'il y avoit eu quelque irrégularité dans leur élection. Ce ſcrupule pouvoit avoir pour cauſe l'eſpérance de rétablir le conſulat. En effet, les plébéiens qui aſpiroient au tribunat militaire, ne pouvant s'accorder, conſentirent plutôt que de céder les uns aux autres, qu'on élût des conſuls, & on procéda à cette élection. Cette jalouſie qui diviſoit le ſecond ordre, fut cauſe qu'on fut encore quelques années ſans élire des tribuns militaires.

Il y avoit environ dix-ſept ans que les guerres & les diſſentions domeſtiques n'avoient pas permis aux conſuls de faire le dénombrement du peuple. Il étoit arrivé bien des changemens dans

les familles. On ne ſavoit plus exactement ni les contributions qu'on pouvoit tirer des citoyens, ni le nombre de ceux qui étoient en âge de porter les armes: en un mot, on ne connoiſſoit pas les forces de la république. Le ſénat conſidérant que les conſuls étoient trop occupés pour vaquer réguliérement au cens, créa deux nouveaux magiſtrats qui furent chargés de faire tous les cinq ans, le dénombrement du peuple. Ainſi la cenſure fut un démembrement du conſulat.

Cette magiſtrature fut dans la ſuite le comble des honneurs: on ne la donna même qu'à des conſulaires. Les cenſeurs nommerent les membres du ſénat. Ils en chaſſerent ceux qu'ils jugerent indignes d'y occuper une place. Ils ôterent le cheval & l'anneau aux chevaliers qu'ils vouloient dégrader. Ils firent deſcendre un citoyen d'une claſſe dans une autre: ils le rejetterent dans la derniere: ils lui enleverent juſqu'au droit de ſuffrage; en un mot, ils étoient les maîtres de la condition de chaque particulier.

Avant eux les conſuls, à l'exemple de Servius Tullius qui avoit inſtitué le cens, exerçoient cette puiſſance en ſouverains & ſans avoir de compte à rendre. C'eſt ainſi que les cenſeurs l'exercerent eux-mêmes. En faiſant la liſte des ſénateurs, il leur ſuffiſoit, par exemple, pour en exclure quelques-uns, d'en omettre les noms; & pour y ſubſtituer de nouveaux ſénateurs, il leur ſuffiſoit de mettre de nouveaux noms dans cette liſte.

Ce n'eſt donc pas uniquement pour tenir un état des noms & des biens des citoyens, que les cenſeurs ont été inſtitués. Il eſt vrai qu'on

ſuppoſe communément que leur autorité, d'abord renfermée dans des bornes, s'eſt dans la ſuite accrue par degrés; & peut-être ont-ils été quelque tems, avant de l'exercer dans toute ſon étendue. Mais pour ſe convaincre que dès leur inſtitution, ils ont été les maîtres d'ouvrir ou de fermer le ſénat à leur choix; & de rejetter un citoyen dans telle claſſe qu'ils jugeoient à propos, il ſuffit de remarquer que la loi qui les avoit établi, leur ordonnoit de ne ſouffrir dans le ſénat aucun membre qui le pût déshonorer, & leur preſcrivoit de veiller ſur les mœurs de tout le peuple.

» Comme la force de la république, dit M. » de Monteſquieu, conſiſtoit dans la diſcipline, » l'auſtérité des mœurs & l'obſervation conſtante » de certaines coutumes, les cenſeurs corri- » geoient les abus que la loi n'avoit pas prévu, » ou que le magiſtrat ordinaire ne pouvoit pas » punir. Il y a de mauvais exemples qui ſont » pires que les crimes; plus d'états ont péri par- » ce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on » a violé les loix. A Rome, tout ce qui pou- » voit introduire des nouveautés dangereuſes, » changer le cœur ou l'eſprit du citoyen, & » en empêcher, ſi j'oſe me ſervir de ce terme, » la perpétuité, les déſordres domeſtiques ou » publics, étoient réformés par les cenſeurs.

Tel étoit l'objet de la cenſure. Tant qu'elle a été exercée par les conſuls, on connoiſſoit mal les fonctions, parce qu'il ne leur étoit pas poſſible d'y vaquer avec aſſez de ſoin; & on n'a connu toute l'autorité qu'on y avoit attaché, que lorſqu'on l'a eu confiée à des magiſtrats

particuliers. Le ſénat lui-même ne s'apperçut pas de la puiſſance, que la loi qu'il avoit fait, conféroit aux cenſeurs. Cela quoique difficile à comprendre, eſt ſi vrai, que la cenſure n'excita l'ambition d'aucun ſénateur, & qu'ils ne parurent ſe la réſerver, que parce qu'ils auroient voulu poſſéder ſeuls toutes les magiſtratures. Il ſemble que les plébéiens n'avoient qu'à la demander. La conjoncture étoit favorable; mais ils n'y ſongerent pas. Cependant s'ils avoient remarqué ces mots de la loi, *probrum in ſenatu ne relinquant*, ils auroient vu que les cenſeurs alloient être les juges du ſénat, & qu'ils auroient le droit de chaſſer de ce corps tous ceux qu'il ne leur conviendroit pas d'y laiſſer.

CHAPITRE IX.

Juſqu'à l'établiſſement d'une ſolde pour les troupes.

LES tribuns étoient moins remuans, & la république paroiſſoit tranquille, lorſqu'une grande famine renouvella les mécontentemens des deux ordres; le peuple rejettant la cauſe de la diſette ſur la négligence du ſénat, & le ſénat la rejettant ſur l'oiſiveté du peuple. Les diſſentions faiſoient ſouvent négliger l'agriculture. On a même de la peine à comprendre de quoi ſubſiſtoient les Romains, quand on conſidere que leurs

campagnes étoient continuellement ravagées ; & que depuis long-tems, ils prenoient les armes, moins pour porter la guerre chez l'ennemi, que pour le chaſſer de deſſus leurs terres.

On força les particuliers à déclarer la quantité de bled qu'ils avoient pour leur proviſion, & on fit des viſites chez ceux qu'on ſoupçonnoit d'en cacher. Mais ces recherches, qui ne diminuerent pas la diſette ; la firent juger plus grande qu'elle n'étoit. L'opinion exagera ſi fort le mal, que pluſieurs citoyens ſe croyant ſans reſſource, ſe précipiterent dans le Tibre. Dans de pareilles circonſtances, le gouvernement ne ſauroit ſe conduire avec trop de circonſpection : car il eſt bien plus difficile de remédier à la diſette d'opinion, qu'à la diſette réelle.

L. Minucius, chargé par le ſénat de faire venir des bleds de Toſcane, n'en put tirer qu'une petite quantité, parce qu'un chevalier, Sp. Métius les avoit preſque tous enlevé. Il découvrit même que Métius, qui en faiſoit des diſtributions gratuites, tenoit chez lui des aſſemblées ſecretes, & qu'il cherchoit à ſéduire le peuple par ſes libéralités. Les tribuns gagnés, diſoit-on, par ſon argent, entroient dans ſes vues : il faiſoit des amas d'armes dans ſa maiſon : & on ne doutoit pas qu'il ne prît des meſures, pour uſurper la ſouveraineté.

Les Romains n'avoient alors que fort peu d'argent monnoyé. Leurs eſpeces étoient de cuivre. Les plus riches ne l'étoient qu'en fonds de terre ; & par conſéquent leurs richeſſes conſiſtoient en denrées plutôt qu'en argent. Comment donc un ſimple chevalier étoit-il en état de nourrir

à ſes dépens une multitude aſſez grande pour faire craindre une révolution ? où avoit-il pris l'argent, avec lequel il avoit corrompu les tribuns, & enlevé preſque tous les bleds de Toſcane ?

Quoiqu'il en ſoit, cette conſpiration avoit échappé à la vigilance des conſuls : & le ſénat leur en ayant fait des reproches, ils répondirent qu'ils n'avoient pas aſſez d'autorité, pour punir un citoyen qui pouvoit appeller au peuple, & qui étant adoré de la multitude, échapperoit infailliblement à la juſtice. On nomma dictateur L. Quintius Cincinnatus.

Après avoir fait mettre des corps de garde dans tous les quartiers de la ville, Quintius eſcorté de ſes licteurs, ſe rendit dans la place, monta ſur ſon tribunal, & envoya Servilius Ahala général de la cavalerie, ſommer Métius de venir rendre compte de ſa conduite. Soit que ce chevalier fût coupable, ſoit qu'il reconnut qu'on qu'on avoit conjuré ſa perte, il refuſa d'obéir, & il implora le ſecours du peuple qui repouſſa les licteurs. Mais lorſqu'il cherchoit à s'échapper dans la foule, Servilius lui paſſa ſon épée au travers du corps.

Les tribuns s'éleverent contre ce meurtre. Ils menaçoient de faire le procès à Servilius, auſſitôt que le dictateur ſeroit ſorti de charge. Ils crioient ſur-tout, contre le ſénat qui paroiſſoit approuver de pareilles violences, & ils s'oppoſerent à l'élection des conſuls. Il fallut pour les calmer, créer des tribuns militaires. Mais aucun ne fut pris dans le ſecond ordre.

L'année ſuivante, le bruit d'une ligue des peu-

ples d'Etrurie, qui menaçoient de ſe joindre aux Véiens & aux Volſques, ſervit de prétexte au ſénat pour nommer dictateur Mamercus Emilius. Ce général triompha des Véiens. Quant aux autres peuples d'Etrurie, ils ne penſoient pas à faire la guerre.

Trois ans après M. Emilius fut nommé dictateur pour la ſeconde fois. Il triompha encore des Véiens. On remarqua dans ce triomphe Cornelius Coſſus : qui ayant tué dans le combat Tolumnius roi de Véïes, remporta les dépouilles opimes. Il eſt le premier depuis Romulus qui ait eu cet honneur.

Comme en créant les cenſeurs, on avoit mal jugé de la puiſſance qu'on leur accordoit, il avoit été arrêté qu'ils ſeroient en charge pendant cinq ans. Emilius voulant corriger la faute que le ſénat avoit fait, propoſa de réduire la durée de la cenſure à dix-huit mois, & la loi en fut portée. On y ajouta même pluſieurs modifications, pour prévenir l'abus que les cenſeurs auroient pu faire de leur autorité.

Autant le peuple applaudit à ce réglement, autant les ſénateurs en furent offenſés. Ils ne pardonnoient pas au dictateur d'avoir diminué la durée d'une magiſtrature attachée à leur ordre. Les cenſeurs C. Furius & M. Géganius firent ſur-tout éclater leur reſſentiment. Ils exclurent Emilius du ſénat : ils le rayerent de ſa claſſe, le rejetterent dans la derniere, le priverent du droit de ſuffrage, & mirent ſur lui une impoſition huit fois plus forte que celle qu'il avoit payé juſqu'alors. Cette cenſure n'étoit encore que la ſeconde. On peut juger par-là, de l'auto-

rité que les cenſeurs ont eu, dès leur inſtitution.

Le peuple eût inſulté C. Furius & M. Géganius, ſi Emilius n'eût pas eu la généroſité de le contenir, mais les tribuns ſaiſirent cette occaſion de déclamer contre les cenſeurs & contre le ſénat qui les avoit approuvé. Ils firent ſentir au peuple qu'il devoit être ſeul offenſé du traitement honteux fait à Mamercus Emilius, pour avoir porté une loi qui aſſuroit la liberté publique.

Ils ne crioient néanmoins que parce qu'ils vouloient empêcher qu'on n'élût des conſuls. Ils y réuſſirent. La république fut gouvernée, deux années de ſuite, par des tribuns militaires. Mais aucun plébéien n'obtint cette magiſtrature. Les tribuns reprocherent au peuple d'être ingrat à leur égard, ſervile envers les grands, & permirent d'élire des conſuls pour l'année ſuivante.

Les Eques & les Volſques recommençoient alors la guerre. Les deux conſuls ayant été défaits, le ſénat leur ordonna de nommer un dictateur. Ils s'y refuſerent, ſoit qu'ils ne vouluſſent pas ſe donner un ſupérieur, ſoit qu'ils ſe cruſſent humiliés, ſi tout autre qu'eux réparoit les pertes qu'ils avoient fait. Pour les forcer à obéir, le ſénat eut recours aux tribuns, ſaiſiſſant avec empreſſement l'occaſion qu'on leur offroit, menacerent de les envoyer en priſon, s'ils ne nommoient pas un dictateur. Les conſuls obéirent. Mais le ſénat, en les traduiſant devant les magiſtrats du peuple, les avoit avili, & s'aviliſſoit lui-même.

Le dictateur battit les ennemis, prit leur camp, revint à Rome, & triompha. Voilà depuis la priſe d'Antium, c'eſt-à-dire, depuis près de quarante

ans, à quoi se bornoient les avantages des Romains, à la fin de chaque campagne. On prétend que la république n'accordoit les honneurs du triomphe, que lorsque les ennemis avoient laissé cinq mille hommes sur le champ de bataille. Mais si cette règle eût été observée scrupuleusement, les triomphes fréquens des consuls auroient exterminé les Eques & les Volsques, & de pareilles victoires auroient coûté cher aux Romains. Si on ajoute à ces pertes celles qui se faisoient de part & d'autre dans les combats pour lesquels on ne triomphoit point, on aura de la peine à comprendre qu'il y eut une grande population dans ces cités, qui ne paroissoient armées que pour se détruire, & qui étoient souvent ravagées par la famine & par la peste. L'histoire de toutes ces guerres est au moins bien obscure.

Quelques années après cette derniere dictature, la tranquillité, dont la république jouissoit au dedans & au dehors fut troublée par une contagion, qui fit mourir beaucoup de bestiaux & beaucoup d'hommes. Comme le peuple se livroit à toutes sortes de superstitions, le sénat défendit pour la premiere fois tout culte étranger, & toute cérémonie religieuse, qui ne seroit pas autorisée par les loix.

Lorsque la peste cessoit, la guerre recommença. C'étoient des tribuns militaires qui commandoient l'armée. Ils furent défaits, & on proposa de nommer un dictateur. Mais on ne savoit comment y procéder.

Comme un long usage devient une loi, il sembloit que les consuls pouvoient seuls nommer le dictateur, parce que c'étoient eux qui l'avoient

nommé juſqu'alors, & cependant il n'y avoit point de conſuls. Cette difficulté embarraſſa le ſénat. Il auroit pu la lever lui-même : mais afin, ſans doute, de ne donner lieu à aucun ſcrupule, il voulut qu'elle fût levée par les augures. Ceux-ci déclarerent, qu'un tribun militaire, puiſqu'il avoit la puiſſance conſulaire, pouvoit nommer le dictateur. Le choix tomba ſur Mamercus Emilius. Il vainquit & abdiqua la dictature ſeize jours après l'avoir reçu. Il triompha, en quelque ſorte, des cenſeurs qui l'avoient voulu flétrir.

Les deux années ſuivantes, la république eut encore, pour premiers magiſtrats, des tribuns militaires, tous ſénateurs. Les tribuns du peuple parurent d'autant plus indignés, qu'il eût été moins honteux pour eux d'être exclus de cette dignité par la loi, que d'être toujours rejettés, comme incapables de la remplir. Ils menacerent d'abandonner les plébéiens à la tyrannie du ſénat: ils leur promirent des terres, ſi jamais ils étoient à la tête du gouvernement : ils tenterent tout, en un mot, pour réunir les ſuffrages en leur faveur. Le ſénat, qui crut s'appercevoir que le peuple ſe diſpoſoit à leur être favorable, ſaiſit le prétexte d'une guerre contre les Volſques, pour tirer hors de Rome les principaux plébéiens, ceux, ſur-tout, qui avoient le plus d'influence dans les comices, & en leur abſence, il fit procéder à l'élection des conſuls. Cette petite ruſe, qui lui réuſſit, déceloit ſa foibleſſe, & étoit d'un bon augure pour les principaux citoyens du ſecond ordre. Cette guerre fut courte, comme toutes les autres. Il n'y eut qu'une action que la nuit termina ; & la perte fut ſi grande des deux

côtés, que les deux armées abandonnerent leur camp, croyant chacune avoir été vaincue. Les conſuls, cités devant le peuple par les tribuns, eurent à ſe juſtifier de leur défaite.

Deux ans après, il s'éleva une nouvelle conteſtation entre les deux ordres, à l'occaſion de deux nouveaux magiſtrats qu'on propoſa de créer.

P. Valérius Publicola avoit fait mettre le tréſor public dans le temple de Saturne, & depuis ce tems, deux ſénateurs qui avoient le titre de quêteurs, étoient choiſis par le peuple pour garder ce tréſor. Ils levoient les impôts : ils faiſoient les dépenſes publiques, au nom du peuple, & ils étoient les introducteurs des ambaſſadeurs, parce que les Romains défrayoient les envoyés des puiſſances amies.

Comme ces deux quêteurs ne ſortoient point de Rome, les conſuls alors en exercice, propoſerent d'en créer deux autres qui ſuivroient les généraux en campagne, qui ſeroient chargés de la ſubſiſtance des armées, & qui tiendroient compte du butin fait ſur les ennemis.

Le ſénat & le peuple applaudirent à cette propoſition. Mais les tribuns, qui ne vouloient pas laiſſer échapper cette dignité, demanderent que des quatre quêteurs deux fuſſent néceſſairement pris dans le ſecond ordre. Le ſénat conſentoit que les plébéiens puſſent prétendre à la queſture : cependant il ne vouloit pas que la loi fît une néceſſité de la leur donner, & il demandoit que le peuple, abſolument libre à cet égard, pût conférer les quatre places de queſteurs à quatre plébéiens. Il comptoit qu'il en ſeroit de cette magiſtrature, comme du tribunat militaire.

Les

Les deux partis ſoutenoient leurs prétentions avec beaucoup de chaleur, & leur opiniâtreté à ne ſe relâcher ni l'un ni l'autre, menaçoit la république d'une eſpece d'anarchie ; lorſque le ſénat ayant conſenti à l'élection des tribuns militaires pour l'année ſuivante, les tribuns à cette conſidération, ſe rendirent à la propoſition du ſénat. Mais les plébéiens n'obtinrent ni le tribunat militaire ni la queſture.

Les principaux de cet ordre, humiliés des avantages que les ſénateurs remportoient dans toutes les élections, renouvellerent leurs plaintes & leurs menaces contre le peuple, & les renouvellerent encore inutilement pendant ſix ans, où l'on continua d'élire des tribuns militaires. Au milieu de ces diſſentions, Métilius, tribun pour la troiſieme fois, & Mécilius, qui l'étoit pour la quatrieme, réſolus de ſe perpétuer au moins dans cette magiſtrature, demanderent l'exécution de la loi agraire. Cette reſſource étoit la derniere des tribuns, lorſqu'ils vouloient intéreſſer le peuple à leur élévation.

Il y avoit près de quatre-vingt ans que la loi agraire avoit été propoſée pour la premiere fois par Sp. Caſſius. Si dès-lors elle ſouffroit des difficultés, elle en devoit ſouffrir de plus grandes par les révolutions qui s'étoient faites dans les fortunes. Il n'étoit plus poſſible de découvrir les bornes, qui avoient ſéparé les terres légitimement acquiſes, des terres uſurpées ſur le domaine public ; & quand on l'auroit pu, les plébéiens riches ſe ſeroient oppoſés à cette recherche avec autant de force que les ſénateurs même. Il me

ſemble donc que les tribuns auroient été bien embaraſſés, ſi le ſénat les avoit laiſſé faire.

Soit que les ſénateurs vouluſſent prévenir les déſordres que cette recherche occaſionneroit, ſoit qu'ils craigniſſent pour les terres qu'ils s'étoient appropriés, ils ne s'en repoſerent pas ſur l'impoſſibilité de cette entrepriſe, & ils s'aſſurerent de ſix tribuns qui s'y oppoſerent. Il falloit s'en tenir là. Etoit-il convenable que le ſénat mit la république ſous la protection de la puiſſance tribunicienne, & qu'il implorât le ſecours des tribuns qu'il nommoit ſages, contre les tribuns qu'il diſoit mal intentionnés? Voilà pourtant ce qu'il fit.

Ce concert entre le ſénat & quelques-uns des tribuns ne pouvoit pas durer long-tems. Pendant la guerre contre les Volſques, le tribun militaire P. Poſthumius, ayant mis le ſiege devant la ville de Voles, promit tout le butin aux ſoldats; & quand cette place fut priſe, il fit vendre le butin au profit du tréſor public. Ce manque de parole offenſa d'autant plus les troupes, qu'il les aliénoit déja par ſa dureté & encore plus par ſes hauteurs.

Les tribuns déclamerent à cette occaſion, & contre le tribun militaire & contre le ſénat; car ce corps étoit coupable à leurs yeux de tout ce qu'ils pouvoient reprocher à chacun de ſes membres. Poſthumius vint à Rome pour s'oppoſer à leurs entrepriſes. Il étoit à l'aſſemblée du peuple avec tous les ſénateurs, lorſque le tribun Sextius, ayant repréſenté qu'on devoit la priſe de Voles au courage des ſoldats de ce général, il demanda qu'on leur abandonnât le territoire de cette ville,

pour les dédomager du butin dont ils avoient été fruſtrés. Cette propoſition reçue avec applaudiſſement, excita le courroux de Poſthumius. Il s'oublia juſques-là, que, joignant l'inſulte au refus, il parla de ſes ſoldats d'un ton de menace & de mépris qui offenſa tout le peuple, & dont le ſénat même fut choqué. Voilà, s'écria Sextius, adreſſant la parole au peuple, les ſentimens que les patriciens ont pour vous; & cependant ce ſont ces patriciens ſi cruels & ſi ſuperbes, que vous préférez, dans la diſtribution des dignités, aux citoyens qui ſoutiennent vos intérêts.

L'armée fut bientôt inſtruite de ce qui s'étoit paſſé dans la place de Rome. Indignée des diſcours de ſon général, elle ſe préparoit à un ſoulévement; lorſque Poſthumius, qui revint au camp, acheva de la révolter. Il fut tué par ſes ſoldats.

Quoique Poſthumius fût odieux, les ſoldats eurent horreur eux-mêmes de l'action qu'ils venoient de commettre; & le peuple ainſi que le ſénat, demanda qu'on informât contre les criminels, & qu'on en fît une punition exemplaire. Cet événement ſuſpendit les diſſentions entre les deux ordres. Les tribuns n'oſerent pas même inſiſter pour continuer le tribunat militaire: on élut des conſuls: & l'armée, qui ſe reprochoit ſon crime, livra les plus coupables. Ces malheureux ſe tuerent eux-mêmes.

Aux ſentimens que montre le peuple en cette occaſion, on voit qu'il étoit naturellement porté à ſe ſoumettre. Le ſénat eût commandé ſans trouver de réſiſtance, s'il eût été capable de quelque modération. Il devoit au moins accorder le terri-

toire de Voles. Mais il avoit pour maxime, de tenir le peuple dans la miſere, & cette maxime qu'il n'abandonna pas, fut la cauſe de ſa ruine. Les tribuns ne ceſſoient de dire qu'il en ſeroit des terres de Voles, comme des autres terres de conquête; & on auroit vu naître de nouveaux troubles, ſi la guerre, une famine & une peſte n'euſſent pas fait diverſion à leurs plaintes. Comme dans de pareilles conjonctures, l'autorité du ſénat étoit moins conteſtée, la république fut gouvernée par des conſuls cinq ans de ſuite. Mais ſous le dernier de ces conſulats la paix & l'abondance ramenerent les diſſentions.

Il importoit aux tribuns de faire voir au peuple, qu'il ne ſecoueroit pas le joug du ſénat, & qu'il n'obtiendroit pas le partage des terres de conquête, s'il s'obſtinoit à refuſer ſes ſuffrages aux plébéiens qui briguoient les premieres magiſtratures. Cela étoit vrai, & c'étoit le ſujet de toutes leurs harangues. Ce qui n'étoit pas également fondé, c'eſt l'eſpérance qu'ils donnoient aux plébéiens de tout obtenir des premiers magiſtrats, lorſqu'ils les auroient pris dans leur ordre. Car, outre la difficulté de mettre à exécution la loi agraire, il étoit facile de prévoir que les tribuns, qui deviendroient ſénateurs en devenant tribuns militaires ou conſuls, n'auroient plus le même eſprit que lorſqu'ils n'étoient que tribuns du peuple.

Le raiſonnement des tribuns n'étoit donc qu'un piege. Cependant le peuple s'y laiſſa prendre. Trompé par les premiers qu'il avoit élevé, il en éléva d'autres qui le tromperent encore. Son ſort ne changea donc pas, & c'eſt parce qu'il ne

changea pas que les principaux plébéiens obtinrent ſucceſſivement toutes les magiſtratures.

Il y avoit alors dans le tribunat, trois citoyens d'une famille, où la haine contre le ſénat étoit héréditaire, comme la haine contre les plébéiens l'étoit dans la maiſon Claudia. C'étoient proprement les Claudius du peuple. Ils ſe nommoient Sp. C. L. Icilius.

Ces trois tribuns demanderent que l'élection des queſteurs ſe fit dans les comices par tribus; & ayant eu aſſez de crédit pour l'obtenir, il ne fut pas difficile de faire tomber les ſuffrages ſur des plébéiens. De tous les ſénateurs qui briguerent cette dignité, Céſo Fabius Ambuſtus fut le ſeul qui l'obtint. Les trois autres queſteurs furent pris dans le ſecond ordre.

Les Icilius venoient d'ouvrir au peuple le chemin des honneurs: ce triomphe les fit penſer à briguer pour eux-mêmes la premiere magiſtrature. Ils demanderent en conſéquence, qu'on élût pour l'année ſuivante des tribuns militaires. Mais ils n'obtinrent le conſentement du ſénat, que parce qu'ils donnerent le leur à une loi qui portoit, que les plébéiens ne pourroient aſpirer au tribunat militaire dans l'année où ils ſeroient tribuns du peuple. Exclus par-là de cette magiſtrature, ils ne ſolliciterent pas pour d'autres plébéiens, & les ſénateurs qui ſe mirent ſur les rangs, enleverent tous les ſuffrages.

Les guerres, qui n'étoient jamais de la part des ennemis, que des courſes ſur les terres des Romains, & dont par cette raiſon, je ne parle qu'autant qu'elles influent ſur les troubles domeſtiques; les guerres, dis-je, continuoient toujours,

& il s'agiſſoit de repouſſer les Volſques & les Eques. Le ſénat, qui craignoit vraiſemblablement qu'il n'y eût pas aſſez d'intelligence entre les tribuns militaires, leur ordonna de nommer un dictateur. Offenſés de cet ordre, deux s'y oppoſerent, & ce fut le ſujet d'une conteſtation qui diviſa le ſénat. Pour la terminer, ce corps répéta la faute qu'il avoit déja fait: il implora la puiſſance tribunicienne. Les tribuns répondirent qu'ils étoient honteux pour les ſénateurs de les voir réduits à s'humilier devant des plébéiens; ajoutant que, ſi jamais les honneurs, répartis également entre les deux ordres, établiſſoient l'égalité entre tous les citoyens, ils ſauroient bien faire reſpecter les ordres du ſénat. C'eſt ainſi qu'ils s'aſſuroient par leur refus même, un droit qu'ils ne ſe ſeroient pas arrogé, ſi on ne le leur avoit pas offert. Cependant les ennemis menaçoient déja les frontieres. Alors un des tribuns militaires, malgré l'oppoſition de ſes collegues, nomma un dictateur qui défit les Volſques. Cette campagne fut, comme toutes les autres, terminée en peu de jours.

Lorſqu'il fut tems de tenir les comices pour l'élection des premiers magiſtrats, les tribuns militaires, qui vouloient ſe venger du ſénat, firent élire des tribuns militaires. Mais tous furent encore choiſis dans le premier ordre, parce qu'on fit mettre ſur les rangs, les ſénateurs les plus agréables au peuple. L'année ſuivante, la même précaution eut le même ſuccès.

Le ſénat vouloit alors faire la guerre aux Véiens. Les tribuns s'y oppoſerent, diſant que la république n'avoit pas aſſez de force pour réſiſter tout-à-la fois aux Véiens & aux Volſques; qu'il n'étoit

pas prudent de ſe faire de nouveaux ennemis, quand on avoit de la peine à ſe défendre contre ceux qu'on avoit déja ; & que les guerres n'étoient d'ailleurs qu'un prétexte pour éloigner de Rome les plébéiens, qui pouvoient aſpirer aux premieres magiſtratures. Le ſénat voulant ſecouer la dépendance où il étoit des tribuns, toutes les fois qu'il ordonnoit des levées, réſolut d'avoir déſormais des troupes à ſa ſolde.

Juſqu'alors, tous les citoyens avoient fait la guerre à leurs dépens. C'eſt pourquoi les campagnes n'étoient que des courſes, qui ſe terminoient ordinairement par un combat, & qui ne duroient que peu de jours. Il falloit déſarmer preſque auſſitôt qu'on avoit armé, & abandonner les fruits d'une victoire pour reprendre la charrue. Autrement les terres des plébéiens pauvres ſeroient tombées en friche, parce qu'ils n'avoient pas des eſclaves pour les cultiver. Cet uſage étoit donc auſſi ruineux pour le peuple, qu'il étoit peu favorable à l'agrandiſſement de la république.

Le ſénat ordonna qu'à l'avenir les ſoldats, qui ſervoient dans l'infanterie, ſeroient payés des deniers publics, & que pour fournir au payement des troupes, on mettroit une impoſition dont perſonne ne ſeroit exempt.

Le peuple qui n'avoit pas demandé ce ſénatus-conſulte, n'en parut que plus reconnoiſſant. Il ne vit que de la généroſité dans le décret du ſénat, & il le confirma par un plébiſcite.

Les tribuns repréſenterent que, cette ſolde étant le ſujet d'un nouvel impôt, ce ſeroit le peuple qui la payeroit ; que par conſéquent, la généroſité du ſénat n'étoit qu'un piege ; & qu'il donnoit

ce qui n'étoit pas à lui, pour ne pas rendre ce qu'il avoit uſurpé. Toutes leurs oppoſitions furent inutiles, parce que dans cette occaſion, ils ne pouvoient pas avoir les pauvres pour eux. D'ailleurs les ſénateurs, s'étant taxés à proportion de leurs biens, montrerent avec oſtentation des chars, qui portoient au tréſor public de petites ſommes, & beaucoup de cuivre. Les patriciens riches, qui ſuivirent cet exemple, le donnerent à leurs cliens: & bientôt tout le monde paya, parce que pluſieurs avoient payé. Dès ce jour, le ſénat put ſe promettre de trouver toujours des ſoldats, au moins parmi les plébéiens pauvres que la ſolde feroit ſubſiſter. Il pouvoit, par de grandes entrepriſes, faire de longues diverſions aux diſſentions qui s'élevoient dans la place publique; & les tribuns, dans l'impuiſſance de s'oppoſer aux levées, devoient être déſormais moins en état de lui faire la loi.

CHAPITRE X.

Juſqu'à la priſe de Véïes.

LES Volſques, tant de fois défaits, n'oſoient plus paroître devant les légions, & on avoit ravagé leurs terres impunément. Telle eſt la circonſtance où le ſénat déclara la guerre aux Véïens, & réſolut de les aſſiéger dans leur capitale.

Véïes, égale à Rome, auſſi grande & auſſi peu-

plée, avoit été dans la confédération des autres villes d'Etrurie. Mais depuis quelque tems, elle n'y étoit plus, & les Etruſques ne paroiſſoient pas diſpoſés à lui donner des ſecours. Cependant un ſiege dans les formes étoit une grande entrepriſe pour les Romains, qui juſques-là, n'avoient pris des villes que par ſurpriſe ou par eſcalade. Leur plus ſavante manœuvre en ce genre, étoit une eſpèce d'aſſaut général, qu'ils nommoient couronne; parce qu'après avoir enveloppé une place, ils l'attaquoient en même tems de toutes parts, ne ſongeant qu'à partager l'attention & les forces des aſſiégés, & faiſant tous leurs efforts pour s'ouvrir un paſſage du côté où ils trouvoient moins de réſiſtance. Si cette attaque ne réuſſiſſoit pas, ils ſe retiroient. Dans ces tems, une ville qui pouvoit réſiſter à un coup de main, étoit en quelque ſorte une place imprenable.

Ce ne fut plus la même choſe, lorſque les Romains eurent des troupes ſoudoyées. Si auparavant les guerres toujours interrompues, étoient toujours à recommencer, déſormais ils purent pourſuivre ſans relâche celles qu'ils avoient entrepris. Une victoire n'étoit pas pour eux le dernier terme d'une campagne: elle les conduiſoit à d'autres ſuccès. Ils s'établirent devant une place, ils renouvellerent les attaques, apprirent à conduire un ſiege; & comme il n'y avoit point de ville aſſez bien fortifiée pour faire une longue réſiſtance, il n'y en avoit point dont ils ne puſſent ſe rendre maîtres. Toujours armés, on conçoit combien ils eurent d'avantages ſur des peuples qui n'armoient que par intervalles. On prévoit donc que leurs voiſins devoient ſuccomber ſous

leurs efforts continuels, & que Rome alloit reculer ſes frontieres qui n'étoient encore qu'à quelques milles.

Quoique par la loi qui inſtituoit les tribuns militaires; on en pût élire ſix, il n'y en avoit jamais eu plus de quatre, & quelquefois même il n'y en avoit eu que trois. On en créa ſix pour l'année où le ſiege de Véïes fut réſolu. Dans la ſuite, il n'y en eut jamais moins.

On leva ce ſiege à la fin de la premiere campagne. On le leva encore après la ſeconde, pendant laquelle l'attaque ſe rallentit, parce qu'on fut obligé d'envoyer une partie des troupes contre les Volſques. Mais à la troiſieme, où l'on avoit élu juſqu'à huit tribuns militaires, on le reprit pour ne plus le diſcontinuer. Les Romains firent le blocus de cette place. Ils éleverent des forts de diſtance en diſtance, & ſe préparant à la ſerrer de plus près, ils empêchoient qu'on n'y fit entrer des troupes & des munitions.

Une armée forcée à paſſer l'hyver ſous les tentes, étoit une choſe ſans exemple. Auſſi cette réſolution extraordinaire fut pour les tribuns un ſujet de déclamation. Ils en parloient comme d'une conſpiration contre la liberté; & ils aſſuroient que le ſénat n'avoit d'autre deſſein que d'affoiblir le parti du peuple, en le privant des ſuffrages des ſoldats: il eſt vraiſemblable que leurs ſoupçons n'étoient pas tout-à-fait ſans fondement. Cependant les intérêts du ſénat concouroient en cette occaſion avec ceux de la république: il falloit ne pas interrompre le ſiege, ou il falloit renoncer à prendre Véïes.

Les tribuns déclamoient avec chaleur, lorſqu'on

apprit à Rome, que les Véïens avoient ſurpris les aſſiégeans, & ruiné preſque tous leurs ouvrages. Il ſembloit que cette perte dût donner au ſénat de nouveaux torts, puiſqu'elle l'expoſoit à de nouveaux reproches de la part des tribuns. Elle produiſit néanmoins un effet contraire. Ce furent les chevaliers qui firent cette révolution dans les eſprits. Ayant offert au ſénat de ſe monter à leurs dépens, cette généroſité leur mérita des louanges, qui communiquerent le même zèle à tous les citoyens. Les plébéiens ſe préſenterent a l'envi pour remplacer les ſoldats qui avoient été tués : tous jurerent de ne point revenir que la ville n'eût été priſe; & un grand nombre s'empreſſa de joindre l'armée en qualité de volontaires: le ſénat eut ſoin d'entretenir cette ardeur par les marques publiques qu'il donna de ſa reconnoiſſance. Il aſſigna cette année une paye pour la cavalerie.

Les tribuns ne pouvoient plus ralentir l'enthouſiaſme avec lequel tout le peuple ſe portoit à cette guerre, & ils voyoient avec inquiétude les avantages qu'elle devoit procurer au ſénat; lorſqu'un nouveau revers, plus grand que le premier, fut pour eux un prétexte d'attribuer à ce corps les deſſeins les plus odieux.

Les deux tribuns militaires, L. Virginius & M. Sergius, qui commandoient à ce ſiege, jaloux & diviſés, conduiſoient leurs opérations ſans ſe concerter; & ſe renfermant chacun dans ſon camp, ils ſe refuſoient même des ſecours l'un à l'autre. Les Capenates & les Faliſques profiterent de cette méſintelligence. Voiſins des Véiens, & par conſéquent, intéreſſés à leur conſervation, ils arme-

rent ſecrétement ; & tombant tout-à-coup ſur Sergius, qui fut en même tems attaqué par les aſſiégés ; ils mirent ſon armée en déroute.

Virginius qui vit cette défaite, ſe piqua de ne point donner de ſecours, parce qu'on ne lui en demandoit pas, & Sergius qui eût mieux aimé périr, que d'en demander à ſon collegue, revint à Rome avec les débris de ſon armée. Pour ſe juſtifier, il accuſa Virginius. Le ſénat envoya ordre à celui-ci de venir rendre compte de ſa conduite.

Tous deux étoient coupables : mais parce qu'ils avoient tous deux parmi les ſénateurs des amis & des ennemis, il ſembloit qu'on eût voulu tout à la fois les punir & les ſauver l'un & l'autre, & il s'éleva de grandes altercations à leur ſujet. Le ſénat, qui crut pouvoir ſuſpendre la déciſion de cette affaire, ordonna que les tribuns militaires de cette année abdiqueroient, & qu'on procéderoit à l'élection de leurs ſucceſſeurs, quoique le tems des comices ne fût pas arrivé.

A peine Virginius & Sergius eurent obéi, qu'ils furent traduits devant le peuple ; les tribuns ſaiſirent cette occaſion de confirmer les ſoupçons qu'ils avoient, ou qu'ils feignoient d'avoir d'une conſpiration ſecrete contre les plébéiens. Selon eux, ſi l'année précédente, les généraux avoient laiſſé ruiner tous les ouvrages, c'eſt que le ſénat avoit beſoin d'un prétexte pour prolonger la guerre ; & ſi, en dernier lieu, Virginius avoit vu la défaite de Sergius, ſans lui donner aucun ſecours, c'étoit un complot des ſénateurs pour affoiblir, par la déroute des légions, le parti du peuple. En un mot, ils prétendoient que la politique du ſé-

nat étoit d'exterminer pour commander. En conſéquence, ils invitoient le peuple à punir Virginius & Sergius; & ils l'exhortoient ſur-tout, à ne confier déſormais le tribunat militaire qu'à des plébéiens, l'aſſurant qu'il devoit, pour ſa ſûreté, ôter tout commandement aux ſénateurs. Virginius & Sergius furent condamnés à l'amende.

La république avoit alors trois guerres : car les Voliques avoient repris les armes, & les Capenates ne les avoient pas quitté. Les tribuns ſe prévalurent de cette conjoncture. Voyant le ſénat dans la néceſſité, d'entretenir un plus grand nombre de troupes, ils s'oppoſerent à la levée de l'impôt qu'on avoit mis pour les ſoudoyer.

Les ſoldats qu'on ne payoit pas, commençoient à murmurer : on craignoit même un ſoulévement, lorſqu'un plébéien, P. Licinius Calvus, fut élevé au tribunat militaire. Glorieux de ce triomphe, les tribuns leverent leur oppoſition, & le ſénat eût bientôt tous les fonds dont il avoit beſoin. Quoique plébéien, Licinius Calvus étoit ſénateur.

Enhardi par une premiere démarche, le peuple parut, l'année ſuivante, tout-à-fait livré aux brigues de ſes tribuns. De ſix tribuns militaires, cinq furent pris parmi les plébéiens. Les patriciens commencerent à craindre de ſe voir exclus de cette magiſtrature.

Sous ce tribunat militaire, un mal contagieux, qui faiſoit périr des animaux de toute eſpece, répandit une conſternation générale. Les duumvirs, par ordre du ſénat, conſulterent les livres des Sibylles; & ſur le rapport qu'ils rendirent, on ordonna, pour la premiere fois, un *lectiſternium*.

Cette cérémonie consistoit à coucher sur trois lits magnifiques, Apollon, Latone, Diane, Hercule, Mercure, Neptune & Jupiter. Pendant huit jours, on servoit de grands repas à ces divinités. Les portes de la ville étoient ouvertes. On donnoit la liberté aux prisonniers, & chaque citoyen s'empressoit d'offrir sa table à tous ceux qui se présentoient, citoyens & étrangers, amis & ennemis.

C'est ainsi que le peuple conjuroit ce fléau. Les sénateurs, attentifs à faire servir la superstition à leurs vues, disoient hautement qu'il ne falloit pas être étonné, si les dieux étoient courroucés, puisqu'on avoit confié le gouvernement de la république à des hommes, que la naissance excluoit du sacerdoce. Le peuple, dont la crédulité croit dans les tems de calamité, refusa ses suffrages aux plébéiens, qui briguerent le tribunat militaire pour l'année suivante.

Véïes étoit toujours bloquée, mais le siege n'avançoit point; & parce que les Romains étoient uniquement occupés de cette entreprise, ils croyoient voir dans tout ce qui leur arrivoit, le présage d'un bon ou d'un mauvais succès. Telle étoit la disposition des esprits, lorsque le lac Albane grossit extraordinairement. Ce phénomène parut un prodige, parce qu'on n'en voyoit pas la cause; & on envoya des députés à Delphes pour savoir de l'oracle ce que les dieux vouloient faire connoître par ce signe.

La frayeur multiplia les prodiges, & on les crut tous également, parce qu'un prodige réel est une raison pour en croire beaucoup d'autres. On s'effrayoit d'autant plus qu'on ne savoit pas quel

ſeroit le ſuccès du ſiege : car on avoit employé tous les moyens qui ſont au pouvoir des hommes, & on n'eſpéroit plus que dans le ſecours des dieux. Au milieu de ces inquiétudes, le haſard fit trouver à Véïes même, un augure qui expliqua l'élévation extraordinaire des eaux du lac Albane. Il dit au ſénat que les Romains ne ſe rendroient maîtres de Véïes, que lorſqu'ils auroient fait écouler les eaux de ce lac, & qu'ils les auroient toutes employé à l'arroſement des terres. Les ſénateurs étoient trop prudens pour donner leur confiance à un augure ennemi. Mais les députés ayant rapporté la réponſe de l'oracle, elle ſe trouva tout-à-fait conforme à l'explication de l'augure; & ce qui n'arrivoit pas ordinairement, elle étoit encore fort claire.

On exécuta ſcrupuleuſement tout ce que l'oracle avoit preſcrit. Mais à peine les Romains commençoient à ſe raſſurer, qu'un corps de troupes qu'ils envoyerent contre les Capenates & les Faliſques, tomba dans une embuſcade, & fut entiérement défait. Auſſi-tôt le bruit ſe répand que tous les peuples d'Etrurie viennent au ſecours des Véiens; & cette nouvelle, qui porte l'alarme dans le camp, paſſe à Rome qui croit déja voir l'ennemi à ſes portes. Dans cette circonſtance, on nomma dictateur M. Furius Camillus. Le ſénat ſans doute, ne fut pas fâché d'avoir un prétexte pour ôter le commandement aux tribuns militaires, qui cette année, étoient tous plébéiens.

C'eſt ſous ce général que Véïes fut priſe, après avoir réſiſté pendant dix ans à tous les efforts des Romains. Tite-Live, en parlant des prodiges, a oublié le plus grand de tous. Il ne dit pas com-

ment les Véiens ont ſubſiſté, eux qui n'ayant pu prévoir qu'on les tiendroit bloqués pendant pluſieurs années, ne pouvoient pas avoir aſſez de proviſions pour ſoutenir un ſi long ſiege.

CHAPITRE XI.

Conſidérations ſur la république romaine lors de la priſe de Véïes.

L'INÉGALITÉ de fortune & de naiſſance étoit à Rome un double principe de diſſentions, qui altérant continuellement la conſtitution de la république, permettoit à peine au gouvernement d'être le même pendant quelques années. Auſſi les Romains n'avoient-ils point de loix fondamentales; à moins qu'on ne veuille donner ce nom à des privilèges excluſifs, qui n'étoient favorables à l'un des deux ordres, que parce qu'ils étoient contraires à l'autre.

Parce qu'ils avoient des privileges excluſifs & point de loix fondamentales, l'ariſtocratie fut encore plus tyrannique que la royauté. Si les rois humilioient les patriciens, il ménageoient les plébéiens, & cette politique rapprochoit les deux ordres, parce qu'elle tendoit à les confondre. Mais quand l'ariſtocratie ſe fut établie, les patriciens & les plébéiens n'eurent plus rien de commun. La naiſſance aſſuroit aux uns tous les honneurs, elle en excluoit tous les autres; & la

la religion, ainſi que les loix, paroiſſoit faire des deux ordres deux eſpeces tout-à-fait différentes.

Il ſembloit donc que ce gouvernement eût pour fondement que les patriciens étoient tout, & que tout étoit à eux. En conſéquence, ils étoient portés à ne connoître pour loix, que les uſages qu'ils introduiſoient; & ces uſages étoient des uſurpations, des uſures criantes, & des vexations de toute eſpece.

Les plébéiens ſecouoient inſenſiblement le joug. Quand ils eurent obtenu des tribuns, s'ils ne furent pas libres encore, ils furent moins aſſervis. La puiſſance qui s'élevoit contre l'ariſtocratie, foible dans les commencemens, devoit croître, parce qu'elle ſe formoit des principales forces de la république.

C'eſt à cette révolution, que les plébéiens commencerent à faire un ordre, parce qu'ils commencerent à être citoyens. Auparavant c'étoient des ſujets, qui gémiſſoient ſous le deſpotiſme le plus dur.

Depuis que le ſecond ordre avoit ſes comices, ſes loix, ſon tribunal, il y avoit dans la république deux puiſſances, qui n'avoient point de fondement commun. Elles n'en pouvoient avoir : chacune cherchoit à ſe ſouſtraire à ſa rivale, & toutes deux uſurpoient a l'envi l'une ſur l'autre.

Si, comme nous l'avons remarqué ailleurs un gouvernement n'eſt libre, qu'autant qu'il porte ſur des loix fondamentales, qui reglent l'uſage de la puiſſance ſouveraine; je demande où ſont les loix fondamentales, qui aſſuroient la liberté des Romains? Les patriciens n'étoient pas libres,

puiſqu'ils pouvoient être cités devant un juge, qui étoit leur ennemi, dont la volonté faiſoit la loi, & qui leur enlevoit tous les jours quelques-uns de leurs privileges. Les plébéiens ne l'étoient pas non plus, puiſque les foibles ne pouvoient s'aſſurer ni la propriété de leurs biens, ni celle de leur perſonne; que dans les comices par centuries, on pouvoit faire en leur préſence, des loix contre eux; & que d'un moment à l'autre, le ſénat pouvoit créer un dictateur pour le gouverner deſpotiquement. Comme les deux ordres étoient foibles, aucun des deux n'etoit abſolument aſſervi. Ils ne l'étoient qu'autant qu'il pouvoient l'être, en nuiſant mutuellement à leur liberté.

Nous avons vu qu'à Sparte la liberté n'étoit aſſurée, que parce que les mœurs entretenoient l'équilibre entre les pouvoirs qui ſe contrebalançoient.

Nous ne voyons rien de ſemblable à Rome. Au contraire les pouvoirs, diſtribués au haſard ſuivant les circonſtances, tendoient plutôt à ſe détruire mutuellement qu'à ſe contrebalancer; & ſi jamais nous remarquons qu'il y avoit entr'eux une ſorte d'équilibre, nous verrons que les mœurs le détruſirent promptement. Car ſi les Romains étoient pauvres, ils ne l'étoient pas par choix, comme les Spartiates.

Parmi les changemens qui arriverent à la conſtitution de la république romaine, il y en a qu'on doit remarquer comme des époques, parce qu'ils en préparoient de nouveaux. Telle eſt la révolution qui s'eſt faite pendant le ſiege de Véïes, lorſque les plébéiens ont obtenu le tribunat militaire.

Autant ils avoient ambitionné cette magiſtrature, autant elle leur devint odieuſe, quand ils ſe crurent aſſurés de l'obtenir. C'eſt qu'elle entretenoit une diſtinction qui les aviliſſoit, puiſqu'en rétabliſſant le conſulat, les patriciens avoient été les chefs de la république, & l'auroient été excluſivement. Les plébéiens voulurent, par conſéquent, abolir le tribunat militaire, & ils tenterent tout pour rendre le conſulat commun aux deux ordres.

Les tribuns du peuple ne réuſſirent dans cette entrepriſe, qu'autant qu'ils diſpoſerent des comices par centuries, comme ils diſpoſoient des comices par tribus.

Mais parce qu'il leur étoit plus facile de ſupprimer les comices par centuries, que d'en diſpoſer, ils les ſupprimerent, & ils obtinrent que l'élection des premiers magiſtrats ſe fît par les tribus, comme celle des magiſtrats du peuple.

Il ſemble que les plébéiens auroient du avoir ſouvent l'avantage, lors même que les comices ſe tenoient par centuries : car ſi la diſtribution par claſſes eût toujours été faite, comme elle devoit l'être, à raiſon des biens, les premieres centuries n'auroient pu manquer de renfermer un grand nombre de plébéiens.

Mais on ne peut conjecturer que les cenſeurs, qui faiſoient diſtribution avec une autorité abſolue, n'auront pas été aſſez mal-adroits pour diſtribuer les citoyens, de maniere que les plébéiens euſſent pu s'aſſurer du plus grand nombre des ſuffrages. Ils auront donc eu l'attention de conſerver, dans les premieres centuries, plus de patriciens que de plébéiens ; & par cette

ſeule diſpoſition, il aura été preſque impoſſible à un plébéien de réunir en ſa faveur la pluralité. Voilà vraiſemblablement ce qui faiſoit le plus grand obſtacle aux démarches des candidats de cet ordre, & on peut conjecturer qu'ils ne ſont enfin parvenus au tribunat militaire, que parce qu'on avoit fait quelque changement dans la maniere de procéder aux élections.

Nous avons vu que les tribus de Servius Tullius n'étoient qu'une diviſion purement locale. Ce roi ne les claſſa pas, parce qu'il vouloit qu'elles n'euſſent aucune influence dans le gouvernement.

Lorſque dans la ſuite les tribuns du peuple aſſemblerent les tribus, ils auroient abſolument pu les diſtribuer par claſſes, & mettre quelque ſubordination entre elles. Ils ne le firent pas, parce qu'ils n'avoient pas de raiſon pour donner excluſivement la primauté aux unes plutôt qu'aux autres, & qu'au contraire, il leur étoit avantageux de pouvoir faire tomber la primauté ſur celle qu'ils jugeroient à propos. Ils convinrent donc qu'à chaque comice, on régleroit par le ſort le rang dans lequel elles opineroient.

Celle que le ſort déclaroit la premiere, ſe nommoit prérogative; & ſon ſuffrage entraînoit ordinairement les autres, en ſorte qu'on regardoit comme élu celui des candidats qu'elle avoit nommé. C'étoit un effet de la ſuperſtition. Car on penſoit que les dieux n'avoient donné par le ſort à une tribu le droit d'opiner la premiere, que parce qu'elle devoit élire celui qu'ils choiſiſſoient eux-mêmes.

On voit donc qu'en tranſportant, dans les comices par centuries, l'uſage de régler par le

ſort, le rang dans lequel elles opineroient, on auroit donné un grand avantage aux plébéiens; puiſqu'alors une des centuries, où ils prédominoient, auroit pu opiner la premiere, & qu'un premier ſuffrage auroit entraîné les autres. Voilà ce que les tribuns du peuple paroiſſent avoir fait. Tite-Live parle quelquefois de la prérogative, lorſqu'il s'agit de l'élection des premiers magiſtrats. Or, pourquoi ſe ſeroit-il ſervi de cette expreſſion, ſi le droit de prérogative n'avoit pas été tranſporté dans les comices par centuries, ou ſi l'élection n'avoit pas été faite dans des comices par tribus? Il eſt vrai qu'à ne conſulter que l'étymologie, la dénomination de *prérogative* pouvoit s'appliquer à la centurie qui opinoit la premiere par ſon rang, comme à la tribu qui opinoit la premiere par le ſort. Mais l'uſage ne ſe regle pas toujours ſur l'étymologie, & il paroît que le mot de prérogative emportoit pour acceſſoire ou l'idée de tribu, ou l'idée d'une primauté que le ſort donnoit.

La priſe de Véïes fut le préſage de la grandeur des Romains. Il n'étoit pas poſſible que des peuples, diviſés en une multitude de petites cités, ne ſuccombaſſent pas les uns après les autres, ſous les efforts continus & redoublés d'un peuple toujours armé, qui s'opiniâtroit dans toutes ſes entrepriſes. Les Romains ne ſe bornerent plus à faire des courſes ſur les terres de leurs voiſins. Ils eurent d'autres vues & d'autres ſuccès. En s'agrandiſſant, ils ſe firent d'après les circonſtances, un plan pour s'agrandir encore; & cependant les nations d'Italie ne ſe précautionnerent pas contre une maniere de conquérir;

qu'elles n'avoient pas prévu, parce qu'elles n'en avoient point vu d'exemple.

De longues guerres ſe ſuccéderent. Elles parûrent d'abord favorables au premier ordre de la république; parce qu'elles ſuſpendirent pour un tems les entrepriſes des tribuns. Mais elles finirent par être avantageuſes au peuple, parce qu'il en ſentit mieux ſes forces; & que plus il les ſentit, plus il s'arrogea le droit de commander.

Les deux ordres toujours jaloux, eurent donc, quoique par des vues contraires, le même intérêt à ne point quitter les armes; & la république, toujours forcée à être conquérante, s'agrandiſſoit néceſſairement.

CHAPITRE XII.

Juſqu'au ſac de Rome par les Gaulois.

LA priſe de Véïes cauſa une joie d'autant plus grande, qu'on avoit preſque déſeſpéré de ſe rendre maître de cette place. Les femmes coururent aux temples rendre grace aux dieux; & le ſénat ordonna plus de prieres publiques, qu'il n'en avoit ordonné dans toute autre occaſion. Tout fut extraordinaire juſqu'au triomphe du dictateur, qui ſe montra dans un char attelé de quatre chevaux blancs. Mais, par cette pompe à laquelle on n'étoit pas accoutumé, il parut in-

ſolter tout-à-la fois à la liberté & à la piété des Romains : car c'eſt ainſi qu'autrefois les rois triomphoient eux-mêmes, & c'eſt encore ainſi qu'on repréſentoit Apollon & Jupiter.

Pendant le ſiege, Camille avoit fait vœu d'envoyer au temple de Delphes la dixieme partie du butin. Il étoit difficile de remplir cet engagement, parce que, lorſque la place fut emportée d'aſſaut, il avoit abandonné le butin aux ſoldats. Le ſénat ordonna néanmoins que chacun rapporteroit la dixieme partie de celui qu'il avoit fait : décret qui excita des murmures, & qui fit dire que le voeu de Camille n'étoit qu'un prétexte, pour enlever aux ſoldats une partie de leur butin.

Le ſénat propoſa d'envoyer dans le pays des Volſques une colonie de trois mille citoyens ; & il nomma des triumvirs pour faire le partage des champs, qu'il leur deſtinoit. Il croyoit faire ceſſer les murmures. Mais ceux à qui il offroit ces terres, ſe flattoient d'un meilleur établiſſement à Véies, où le tribun T. Sicinius vouloit qu'on tranſportât la moitié des Romains : propoſition d'autant plus agréable au peuple, que Véies étoit préférable à Rome pour la ſituation & pour le territoire.

C'eût été ruiner la république que d'en partager les habitans entre deux villes, qui vivroient difficilement ſous les mêmes loix, & que des intérêts contraires armeroient tôt ou tard l'une contre l'autre. Le ſénat eut la ſageſſe de s'oppoſer à ce projet. Il montra le Capitole, il invoqua les dieux tutelaires de la patrie, en un mot,

il fit parler la religion, & la propoſition de Sicinius fut rejettée.

Cette conteſtation duroit depuis deux mois. Le peuple avoit même continué dans le tribunat, les tribuns qui vouloient faire une ſeconde Rome de la ville de Véies, & le ſénat pour ſe venger du peuple, avoit ſubſtitué des conſuls aux tribuns militaires. Mais quand on ſe fut rendu à ſes prieres, impatient de témoigner ſa reconnoiſſance, il ordonna, par un ſénatus-conſulte, de diſtribuer à chaque chef de famille ſept arpens des terres des Véiens. La concorde fut alors ſi bien rétablie, que le peuple conſentit à élire des conſuls pour l'année ſuivante.

Cependant les tribuns ne pardonnoient pas à Camille une concorde, qu'ils regardoient comme ſon ouvrage. Ils lui demanderent compte du butin fait à Véies: ils l'accuſerent d'en avoir détourné une partie; & ils le citerent devant le peuple. Camille prévint ſa condamnation par un exil volontaire. Il fut néanmoins condamné à une amende. Sur ces entrefaites, Cluſium ville d'Etrurie, aſſiégée par les Gaulois, demanda du ſecours aux Romains.

De toutes les irruptions des Gaulois en Italie, la plus ancienne dont l'hiſtoire ait conſervé le ſouvenir, eſt arrivée ſous le regne du premier Tarquin, vers le tems que les Phocéens s'établiſſoient à Marſeille. Ils ſe répandirent dans les provinces ſituées entre les Alpes & les Appennins. Ils en chaſſerent les Etruſques, & ils y jetterent les fondemens de pluſieurs villes. Ils y étoient établis depuis plus de deux cens ans, lorſqu'ils

aſſiégerent Cluſium, ſous les ordres de Brennus leur chef.

Rome leur députa les trois fils de M. Fabius Ambuſtus, & leur offrit ſa médiation. Sans l'accepter ni la refuſer, ils répondirent avec une hauteur, qui offenſa les députés. Les Fabius diſſimulant leur reſſentiment, obtinrent d'entrer dans la place ſous prétexte de négocier la paix; & auſſi-tôt après, ils firent une ſortie à la tête des aſſiégés.

Brennus, irrité de ce violement du droit des gens, envoie à Rome & déclare la guerre, ſi on ne lui livre pas ces ambaſſadeurs. Le ſénat qui ne pouvoit ſe réſoudre à donner cette ſatisfaction, & qui appréhendoit néanmoins les ſuites d'un refus, ne voulut rien prendre ſur lui. Ne ſongeant donc qu'à ſe mettre à l'abri de tout reproche de la part des plébéiens, il renvoya cette affaire à l'aſſemblée du peuple, qui bien loin de livrer les Fabius, les nomma tribuns militaires. Brennus lève le ſiege de Cluſium, & marche à Rome.

Pour juger de cette guerre, dont les circonſtances ſont peu vraiſemblables, il faudroit connoître les forces de la république. Voici les derniers dénombremens, qu'on trouve dans les hiſtoriens. L'an de Rome 254, le cens donna 157700 citoyens en âge de porter les armes; en 260, 110000; & en 279, 103000. La population diminuoit donc, & cependant on ne dit pas qu'elle en pouvoit être la cauſe. Dans la ſuite, elle augmenta continuellement, quoique Rome ait été ſouvent ravagée par la famine & par la peſte, & qu'il ne paroiſſe pas qu'on y ait tranſ-

porté les habitans d'aucune autre ville. En 288, le cens fut de 124215; en 294, de 132049; & en 361, c'eſt-à-dire, trois ans avant la guerre des Gaulois, Rome, par le dénombrement qui fut fait, pouvoit armer 152583 citoyens.

Pour peu que les guerres paruſſent difficiles, les Romains, remarque Tite-Live, avoient recours à la dictature, & confioient le ſalut de la république au général le plus expérimenté. Cependant lorſqu'un nouvel ennemi les menaçoit, ils ne prennoient aucune précaution. Les tribuns militaires affectoient de mépriſer les Gaulois, qui avoient fait des conquêtes ſur les Etruſques, & dont le nom ſeul répandoit l'épouvante. Ils levent des troupes à la hate : ils négligent de prendre les auſpices, & ils marchent avec audace, comme à une victoire aſſurée. Ils furent défaits près de l'Allia, à onze milles de Rome. La déroute fut entiere. Les Romains firent à peine quelque réſiſtance; & dans leur frayeur, au lieu de regagner Rome dont ils étoient plus près, la plus grande partie s'enfuit à Véies.

Il paroît par Tite-Live, que leur armée étoit de beaucoup inférieure à celle des Gaulois. Selon d'autres qui la font de quarante mille hommes, elle étoit à-peu-près égale. Quand de tous ces ſoldats, il n'en ſeroit pas revenu un ſeul à Rome, il ſembloit que la république ne devoit pas ſe trouver ſans défenſe : mais il falloit qu'après l'exil de Camille, elle fût auſſi impuiſſante, qu'elle l'avoit été après celui de Coriolan.

Les Gaulois, étonnés du peu de réſiſtance des Romains, paroiſſoient ignorer qu'ils euſſent vaincu. Ils regardoient comme un piege, une fuite

précipitée : ils craignoient de tomber dans une embuſcade, & ils n'oſoient avancer. Enfin après avoir fait reconnoître les lieux, ils ſe mirent en mouvement.

Lorſqu'ils arriverent ſous les murs de Rome, ils eurent un autre ſujet de ſurpriſe. Ils ne pouvoient croire ce qu'ils voyoient : car les portes de la ville étoient ouvertes, & ils ne découvroient pas une ſeule ſentinelle. Comme le jour étoit ſur la fin, ils ne jugerent pas devoir entrer.

Les Romains n'étoient pas moins ſurpris de voir les Gaulois, tout-à-coup arrêtés devant une place qui ne ſe défendoit pas. Ils s'attendoient à être aſſaillis pendant la nuit ; & ne l'ayant pas été, ils crurent devoir l'être avec le jour. Ils ne le furent pas encore. Leur conduite paroiſſoit ſans doute, ſuſpecte aux Gaulois, qui craignoient de ſe haſarder dans une ville qu'ils ne connoiſſoient pas.

Quoique l'armée qui avoit été défaite, & dont une partie s'étoit retirée à Véies, n'eût été que de quarante mille hommes, Rome, où trois ans auparavant, il y avoit cent cinquante-deux mille citoyens en âge de prendre les armes, n'eût pas aſſez de troupes pour penſer à ſe défendre. Il ne s'y trouva, ſelon Florus, que mille ſoldats qui ſe renfermerent dans le Capitole, avec tout ce qu'on put ramaſſer de vivres. Les vieillards, les femmes & les enfans ſe diſperſerent dans les champs, ou ſe retirerent dans les villes voiſines. Les vieux ſénateurs, qui ne pouvoient ni prendre les armes, ni ſe réſoudre à fuir, ſe dévouerent pour la patrie, & attendirent la mort, aſſis à la porte de leurs maiſons.

. Voilà, dit-on, ce qui frappa le plus les Gaulois, quand ils ſe répandirent dans la ville. Ils s'arrêtoient avec reſpect devant ces vieillards; ils n'oſoient en approcher; lorſqu'un d'eux plus hardi, porta familiérement la main à la barbe de M. Papirius. Ce ſénateur offenſé, lui donna un coup de bâton, & fut tué. Sur le champ, on maſſacra tous ceux qui s'étoient dévoués avec lui. On pourroit demander comment ces circonſtances ont été tranſmiſes à Tite-Live. Il paroit ſur-tout bien étonnant, qu'il ait ſu juſqu'au nom du ſénateur, dont on avoit pris la barbe.

Quoi qu'il en ſoit, le capitole ſe défendoit par ſa ſituation. Brennus, n'ayant pu l'emporter d'aſſaut, l'avoit inveſti. Cependant les flammes conſumoient les maiſons, on abattoit les temples, & Rome fut ruinée entiérement.

Maitres de la ville, les Gaulois dévaſtoient la campagne : & comme aucun corps de troupes ne ſe préſentoit devant eux, ils s'y répandoient ſans précaution. Mais Camille, qui les obſerve, tombe ſur eux pendant la nuit, & en égorge un grand nombre. Il avoit fait prendre les armes aux Ardéates, chez qui il s'étoit retiré.

A la nouvelle de cette victoire, les Romains qui s'étoient réfugiés à Véies, ſe raſſemblerent, & avec le ſecours des Latins, ils formerent une armée, à laquelle il ne manquoit plus qu'un chef. Ils jetterent les yeux ſur Camille : mais ils ne croyoient pas pouvoir lui donner le commandement, ſans y être autoriſés par un ſénatus-conſulte ; & cependant il ne paroiſſoit pas poſſible d'avoir ce décret, puiſque le ſénat étoit blo-

qué dans le capitole. Pontius Cominius fut aſſez hardi & aſſez heureux pour pénétrer dans cette citadelle, & il rapporta un ſénatus-conſulte qui décernoit la dictature à Camille.

L'audace de Pontius expoſa le capitole à être ſurpris, parce que les traces de ſon paſſage découvrirent aux ennemis un chemin, qui les conduiſit juſqu'au pied des murailles. La ſentinelle étoit endormie, & les Gaulois ſe croyoient déja maîtres de la place; lorſque M. Manlius, réveillé aux cris des oyes conſacrées à Junon, accourut & les précipita.

Cependant les vivres commençoient à manquer dans le Capitole, & on n'avoit aucune nouvelle de Camille. Mais la diſette n'étoit pas moindre dans le camp des Gaulois, où une maladie contagieuſe faiſoit de grands ravages. La paix étant donc à deſirer pour les deux partis, on ſe porta de part & d'autre à une négociation.

Camille paroît tout-à-coup au milieu de la conférence, dans le moment que les Romains ſe rachetoient avec de l'or, & que les Gaulois le peſoient avec de faux poids. Reprenez votre or, dit-il aux Romains; & vous, Gaulois, préparez-vous au combat. Auſſi-tôt il les chaſſe de Rome, il les défait une ſeconde fois, & il n'en échappe pas un ſeul. Il eſt étonnant que Tite-Live ait raconté ſérieuſement une victoire, ſi dénuée de vraiſemblance. Polybe n'en parle pas.

CHAPITRE XIII.

Juſqu'à l'abaiſſement du tribunat militaire : époque où le conſulat devint commun aux deux ordres de la république.

LES tribuns propoſerent de tranſporter à Véies le ſénat & le peuple. En effet, il paroiſſoit aſſez raiſonnable de préférer une ville bâtie à une ville ruinée. Mais il ſembloit que la religion ne permettoit pas d'abandonner le Capitole. Ce motif décida le peuple, & Rome fut rebâtie en moins d'un an. Il y a lieu de préſumer qu'en changeant de lieu, les Romains auroient changé de maximes : il eſt au moins certain que dans des murs étrangers, l'amour de la patrie n'auroit pas été le même, que dans les murs où ils étoient nés, & où avoient vécu leurs peres.

Depuis la fondation de Rome, juſqu'à la priſe de cette ville par les Gaulois, l'hiſtoire romaine eſt fort incertaine ; ſoit parce que dans les premiers ſiecles on écrivoit peu, ſoit parce que les écrits qu'on avoit conſervé, ont été conſumés pour la plûpart, dans l'incendie de Rome. Le premier ſoin des magiſtrats fut de faire une recherche de ce qui avoit échappé aux flammes.

Avant que Rome eût pu réparer ſes pertes, les Eques, les Volſques & les Etruſques ſe hâterent de prendre les armes, ſe flattant de vaincre

les Romains, parce que les Gaulois les avoient vaincus. Les Latins & les Herniques, depuis ſi long-tems alliés de la république, ſe joignirent à eux. Camille, créé dictateur pour la troiſieme fois, triomphe des uns & des autres. Ce général, pendant quatre ans, fut preſque ſeul à la tête des armées, & eut toujours les mêmes ſuccès.

La gloire dont il ſe couvroit, excita la jalouſie de M. Manlius, ſurnommé Capitolinus, parce qu'il avoit ſauvé le Capitole. C'étoit un conſulaire diſtingué parmi les patriciens. Aſſez conſidéré par lui-même pour pouvoir obſcurcir la réputation d'un homme dont il étoit jaloux, il déprimoit Camille dans tous ſes diſcours. Mais ſon reſſentiment retomboit principalement ſur les ſénateurs, qui, à ſon gré, ne rendoient juſtice ni à ſes talens ni à ſes ſervices. Déterminé à ſe venger, il réſolut de ſoulever le peuple, & de changer le gouvernement.

Les malheurs publics avoient augmenté la miſere & les vexations. Les pauvres, à qui il ne reſtoit que des maiſons ruinées, des champs dévaſtés & des dettes, ſe voyoient ſans reſſources expoſés à la dureté des créanciers, arrêtés, traînés en priſon; les loix étoient encore contr'eux. Manlius parut ſeul occupé de leur ſoulagement. N'aurai-je donc ſauvé le Capitole, diſoit-il, que pour voir charger de fers mes concitoyens? Il payoit leurs dettes; pour les acquitter il mettoit ſes terres en vente; & il déclaroit que tant qu'il auroit quelque choſe, il ne ſouffriroit point de pareilles oppreſſions.

Par cette conduite, il s'attachoit les citoyens

obérés, qui le regardoient comme leur libérateur. Ils l'eſcortoient, ils excitoient des tumultes; prêts à tout oſer ſous un chef qui les avoit ſouſtraits à la domination des Gaulois, & qui paroiſſoit les devoir ſouſtraire à la tyrannie des patriciens.

Plus Manlius ſe croyoit aſſuré de la multitude, plus il ſe déclaroit ouvertement contre le premier ordre. Il aſſuroit qu'on avoit trouvé dans le camp de Brennus, plus d'or qu'il n'en falloit pour payer toutes les dettes du peuple : il parloit de forcer les ſénateurs à le reſtituer, & il promettoit un nouveau partage des terres. On ne parloit plus à Rome que de l'or des Gaulois : on juroit de le retirer des mains des ſénateurs : on demandoit où il étoit caché : & Manlius faiſoit entendre qu'il le diroit, quand il en ſeroit tems.

Dans de pareilles circonſtances un dictateur pouvoit ſeul contenir le peuple. C'étoit un magiſtrat auquel on obéiſſoit ſans oſer demander pourquoi on devoit lui obéir. Comme on le voyoit rarement à la tête de la république, ſa préſence en impoſoit; & ſon autorité continuoit d'être abſolue, parce qu'on étoit encore accoutumé à la reſpecter. Le ſénat réſolut donc de créer un dictateur. Mais parce qu'il ne vouloit pas qu'on le ſoupçonnât de craindre Manlius, il prit pour prétexte une nouvelle guerre des Volſques : peuple qui, tant de fois défait, reparoiſſoit toujours avec de nouvelles forces; ce qui étonne Tite-Live.

A. Cornelius Coſſus, créé dictateur, nomma général de la cavalerie T. Quintius Capitolinus.

Quoique

Quoique sa présence parût nécessaire à Rome, il se hâta de marcher à la tête des légions, soit qu'il voulût confirmer que c'étoit-là l'objet de sa dictature, soit que les progrès des ennemis ne permissent pas de différer.

Quatre ans auparavant, Camille, qui avoit subjugué les Volsques, paroissoit avoir achevé la ruine de cette nation, qui depuis soixante-dix ans armoit continuellement contre Rome. Cependant l'armée que combattit Cornelius, n'en fut pas moins grande. Il la défit; & les Volsques armerent encore.

Les troubles, qu'excitoit Manlius, rappellerent bientôt à Rome le dictateur. On tint les comices où Cornelius, à la tête du sénat, & Manlius à la tête du peuple, parurent comme deux chefs prêts à en venir aux mains. Mais la multitude craint, quand on ne la redoute pas.

Le dictateur somma Manlius de nommer ceux qu'il accusoit d'avoir détourné l'or des Gaulois, & de dire dans quels lieux ils le tenoient caché. Il ne l'interrogea que sur ce seul fait, parce que toute autre discussion eût été longue & difficile à éclaircir. Manlius tenta d'éluder la question. Le dictateur l'y ramena; & sur les refus qu'il fit de donner une réponse précise, il ordonna qu'on le menât en prison, comme séditieux & calomniateur. Manlius montroit le Capitole qu'il avoit sauvé, il invoquoit les dieux, il conjuroit le peuple: mais personne n'osa remuer, & les ordres du dictateur furent exécutés.

Le peuple cependant ne cacha pas sa douleur. On prit des habits de deuil, comme dans une calamité. Lorsque Cornelius triompha, on dit

qu'il ne triomphoit pas des Volſques, mais d'un citoyen; & parce que les captifs étoient le principal ornement de cette pompe, on ajoutoit que Manlius manquoit au char du dictateur.

Plus hardis, après que Cornelius eut abdiqué, les plébéiens ſe reprochoient leur foibleſſe. C'eſt le peuple, diſoient-ils, qui met lui-même dans les fers Manlius Capitolinus. Coupable de la mort de Sp. Caſſius & de celle de Sp. Métius, il retrouve un nouveau protecteur, & il le livre encore à ſes ennemis. Faut-il donc que ſa faveur précipite ceux qu'elle éleve? & refuſera-t-il toujours ſon ſecours aux défenſeurs de la liberté publique?

A ces diſcours le peuple s'ameutoit, & paroiſſoit réſolu de forcer les priſons. Le ſénat crut l'appaiſer, en relâchant Manlius: mais il donna un chef aux ſéditieux. Manlius ſe montra avec d'autant plus d'audace, que la timidité du ſénat paroiſſoit l'aſſurer des diſpoſitions du peuple.

Le peuple quoique toujours mécontent, ignoroit ſes forces, ou n'oſoit en faire uſage. C'étoit le ſujet des reproches de Manlius. Craindrez-vous toujours, diſoit-il, des tyrans qui ſont faits pour vous craindre? ou comptez-vous fléchir par des plaintes des hommes avides, qui ont pour maxime de vous tenir dans la miſere? non: il faut prendre les armes: vous me verrez à votre tête: je ne veux d'autorité que pour vous ſervir. Je ferai un nouveau partage des terres, j'abolirai les dettes, j'anéantirai le conſulat, la dictature, & j'établirai une égalité parfaite entre tous les citoyens.

Le ſénat donna un décret, qui ordonnoit aux

tribuns militaires de veiller à ce que la république ne reçut aucun dommage. C'étoit la formule dont il ſe ſervoit, lorſque l'état paroiſſoit en danger. Il étoit embarraſſé ſur le choix des moyens propres à prévenir les troubles, lorſque les tribuns, jaloux de la faveur de Manlius auprès du peuple, ouvrirent un avis qui éntraîna tous les ſuffrages. Il fut arrêté qu'on accuſeroit Manlius d'aſpirer à la tyrannie, & que cette accuſation ſeroit faite par les tribuns, ce qui ſuffiroit pour le rendre ſuſpect. On ne doutoit pas que ce ſoupçon ne le rendit odieux, & que le peuple, en devenant ſon juge, ne ceſsât d'être ſon protecteur.

Les comices ſe tinrent dans le champ de Mars, d'où l'on voyoit le Capitole. A cette vue, quelque coupable que Manlius pût être, le peuple ne pouvoit prendre ſur lui de le condamner. Les tribuns qui remarquerent cette diſpoſition des eſprits, rompirent l'aſſemblée, & la convoquerent quelques jours après, dans un lieu d'où le même objet ne frappoit plus les yeux. Manlius fut condamné à être précipité du haut de la roche Tarpéienne.

Le peuple ſe reprocha bientôt ce jugement. Il regretta Manlius. La peſte qui ſurvint, & qui dura l'année ſuivante, lui donna de nouveaux remords. Il crut que Jupiter le puniſſoit d'avoir fait périr le citoyen qui avoit ſauvé ſon temple. Cependant la république fut ſans diſſentions pendant trois ans, parce qu'elle eut la guerre avec les Volſques & avec les colonies de Circée & de Vélitre.

Lorſque Rome fut priſe par les Gaulois, un

nouveau cenſeur avoit été ſubſtitué à un cenſeur, mort l'année précédente, & on s'imagina que cette ſubſtitution étoit la cauſe du malheur arrivé pendant ce luſtre. En conſéquence on arrêta, que lorſqu'un des deux cenſeurs mourroit, celui qui ſurvivroit ſeroit obligé d'abdiquer, & qu'il ne pourroit pas ſe ſubroger un collegue. Ce cas étant arrivé, on élut deux nouveaux cenſeurs. Mais comme ils abdiquerent preſque auſſitôt, parce qu'on trouva quelque vice dans leur élection; le ſénat jugea que les dieux ne vouloient pas qu'il y eut de cenſure pour cette année, & il déclara qu'il n'y en auroit point.

Les tribuns ſaiſiſſant cette occaſion de déclamer contre le ſénat, l'accuſerent de ne chercher qu'un prétexte pour empêcher le cens. Les ſénateurs ſelon eux, n'avoient d'autre deſſein que de cacher les richeſſes, qu'ils avoient acquis par des uſures. Ils craignoient que les cenſeurs ne miſſent dans un trop grand jour la miſere des citoyens, qui avoient été dans la néceſſité de faire des dettes; & ils ne ſuſcitoient continuellement des guerres, que parce qu'ils haïſſoient la paix, qui permettoit au peuple de s'occuper de ſes intérêts, & aux tribuns de faire entendre leurs voix dans les comices. Une armée de Prénestins qui s'avança juſqu'aux portes de Rome, fit ceſſer ces diſſentions. Le peuple demanda des armes. T. Quintinius Cincinnatus, nommé dictateur, défit les ennemis. En vingt jours, il conquit neuf villes, triompha & abdiqua.

L'année ſuivante, trois tribuns militaires du ſecond ordre furent défaits par les Volſques qui

ne profiterent pas de la victoire. Le sénat se consola de cet échec, parce que les tribuns militaires eurent assez de crédit pour maintenir la tranquilité au dedans.

Aussitôt qu'ils furent sortis de charge, les troubles recommencerent, & on fut obligé de nommer des censeurs, pour prendre connoissance des dettes, qui en étoient la cause. Mais la guerre ne permit pas de faire le cens. Il fallut armer contre les Volsques, qui avoient fait une nouvelle irruption. Leur pays fut mis à feu & à sang. Cependant la guerre ne finit pas avec la campagne. Les Volsques la continuerent, & les Latins se joignirent à eux. Dans cette circonstance, les censeurs, bien loin de soulager le peuple, mirent un nouvel impôt.

La campagne fut encore heureuse. Elle le fut sur-tout pour le sénat, qui crut en recueillir tout le fruit. La misere causée par les impôts & par les usures, avoit répandu un si grand découragement, que le peuple sembloit se faire une nécessité de souffrir. Les principaux plébéiens las de combattre toujours sans vaincre, paroissoient avoir renoncé à toute ambition. Non seulement ils n'aspiroient pas au tribunat militaire, ils ne se mettoient pas même sur les rangs pour être tribuns du peuple. On eut dit enfin que toute l'autorité étoit passée au sénat, lorsqu'une petite jalousie changea la face des choses.

M. Fabius Ambustus, pere des trois Fabius dont nous avons parlé, avoit donné sa fille cadette à C. Licinius Stolo, riche plébéien, alors tribun militaire. Un jour que les deux sœurs causoient ensemble chez Sulpicius, ce magistrat

rentra, précédé d'un licteur qui frappa ſuivant l'uſage, à la porte, avec le bâton des faiſceaux. Surpriſe par ce bruit, la jeune Fabia parut effrayée : ſa ſœur la raſſura, mais avec un ſouris qui ſembloit lui reprocher qu'elle n'étoit que la femme d'un plébéien. Elle ſe retira honteuſe, le dépit & la jalouſie dans l'ame.

Son chagrin parut devant ſon pere. Elle n'oſoit cependant lui faire un aveu, qui n'étoit pas honnête pour ſon mari, & qui décéloit ſa jalouſie pour ſa ſœur. Fabius la devina : il l'aimoit. Réſolu de ſacrifier à la vanité de ſa fille les intérêts des patriciens, il lui promit qu'avant qu'il fût peu, elle verroit chez elle les mêmes honneurs, qu'elle voyoit dans la maiſon de ſon ainée.

Auſſi-tôt il ſe concerte avec Licinius & avec L. Sextius jeune plébéien, capable de former un projet hardi, & plus capable encore de le ſoutenir. Ils conſiderent que tout dépend de perſuader au peuple, qu'il ne peut attendre de juſtice que de lui-même ; qu'il doit par conſéquent, ſe ſaiſir des grandes magiſtratures ; & ils prennent la réſolution de bruſquer la choſe au premier moment favorable.

Il étoit d'abord néceſſaire que Licinius & Sextius fuſſent tribuns du peuple, & ils le furent. Alors Sextius fit afficher trois loix : l'une touchant les dettes, portoit qu'on déduiroit ſur la ſomme principale, les intérets que les débitours auroient déja payé ; & que le reſte ſeroit acquitté en trois années, & en trois payemens égaux : l'autre concernant les terres, défendoit que perſonne en pût poſſéder plus de cinq cens arpens : la troiſieme aboliſſoit le tribunat militaire, réta-

bliſſoit le conſulat, & ordonnoit que des deux conſuls, l'un ſeroit toujours tiré du ſecond ordre. Les deux tribuns ſe propoſerent de lier ces trois loix, & de faire paſſer la troiſieme, qui n'intéreſſoit que les principaux plébéiens, à la faveur des deux autres qui intéreſſoient le grand nombre.

L'ambition & l'avarice des patriciens s'élevoient contre ces innovations. Le ſénat mit toute ſa reſſource dans le *veto* des collegues des deux tribuns. Il les gagna; & ils arrêterent tout par leur oppoſition. Sextius ne pouvoit lever cet obſtacle, mais il ne ſe déconcerta pas. *Je le ſaurai prononcer*, dit-il aux ſénateurs, *ce mot que vous entendez avec tant de plaiſir; & j'empêcherai que le peuple ne s'aſſemble pour l'élection des tribuns militaires!* Il tint parole.

Il ſut ainſi que Licinius, ſe faire continuer pendant cinq ans dans le tribunat plébéien; & pendant cinq ans, ils s'opiniâtrerent l'un & l'autre à s'oppoſer à l'élection des premiers magiſtrats. Pendant tout cet intervalle, on ne tint les comices que pour élire les tribuns du peuple & les édiles, & la république fut ſans tribuns militaires, comme ſans conſuls.

Jamais Rome n'avoit été ſi agitée. Sans doute, les Volſques furent enfin hors d'état de profiter de ces diviſions, puiſqu'ils ne commirent aucune hoſtilité. Mais les habitans de Vélitre firent des des courſes ſur les terres de la république, & formerent le ſiege de Tuſculum, ville alliée des Romains. Les deux tribuns voyant que cette inſulte humilioit le peuple comme le ſénat, ſentirent qu'ils s'expoſeroient à l'indignation des deux ordres, s'ils ne levoient leur oppoſition.

Ils la leverent, & on élut des tribuns militaires.

Une ſeule campagne ne termina pas la guerre. On défit les ennemis, on délivra Tuſculum, & on aſſiega Vélitre. Mais cette place n'ayant pas été priſe par les généraux, qui avoient commencé le ſiege il fallut ſouffrir qu'on élut de nouveaux tribuns militaires.

Cette nouvelle campagne, pendant laquelle il ne ſe paſſa rien de mémorable, fit à peine diverſion aux troubles domeſtiques. Licinius & Sextius, continués dans le tribunat plébéien pour la huitieme année, avoient fait comprendre, dans l'élection des tribuns militaires, M. Fabius Ambuſtus qui appuyoit ouvertement toutes leurs propoſitions. De huit de leurs collegues qui s'y étoient oppoſés, ils en avoient gagné trois, & les cinq autres paroiſſoient s'y oppoſer foiblement, ſe bornant à répréſenter qu'une grande partie du peuple étant au ſiege de Vélitre, il falloit différer de porter les nouvelles loix, & attendre que le retour de l'armée permit à tous les concitoyens de donner leurs ſuffrages.

L'entrepriſe de Licinius & de Sextius ſouffroit donc de moindres difficultés, & ces deux tribuns n'en étoient que plus audacieux. Sextius ſur-tout, déclamoit hautement contre les principaux ſénateurs. Il les apoſtrophoit : il les interrogeoit ſur leurs biens, ſur leurs dignités : il leur reprochoit leurs vexations, leur demandoit ſi chacun d'eux ne pourroit pas vivre avec cinq cens arpens de terre. Enfin, aux tableaux de leurs richeſſes, qu'il exagéroit peut-être, il oppoſoit celui de la miſere du peuple, qu'il ne pouvoit pas exagérer. S'adreſſant enſuite aux plébéiens, il leur dé-

claroit qu'ils ne ſeroient libres, que lorſqu'ils auroient part à tous les honneurs; & qu'ils n'y auroient part que lorſque la loi ne permettroit pas de les décerner aux ſeuls patriciens. Il leur faiſoit remarquer que depuis l'établiſſement du tribunat militaire juſqu'à P. Licinius Calvus, le premier plébéien qui eût obtenu de cette magiſtrature, il s'étoit écoulé quarante-quatre ans; & il concluoit qu'ils parviendroient difficilement au conſulat, ou que même ils ne l'obtiendroient jamais s'il n'étoit ordonné de prendre dans leur ordre l'un des deux conſuls. Applaudi par la multitude, il fit encore une nouvelle propoſition; & le ſénat ne voyoit plus quel terme ce tribun mettroit à ſes entrepriſes.

Les livres des Sibylles étoient confiés à la garde de deux patriciens, qu'on nommoit duumvirs. Eux ſeuls avoient le droit de les conſulter, & on pouvoit conjecturer qu'ils les interprétoient toujours conformément aux intérêts de leur ordre. Sextius demanda qu'on leur ſubſtituât des décemvirs, dont une moitié ſeroit priſe parmi les patriciens, & l'autre parmi les plébéiens. Déterminé à faire paſſer enſemble toutes les loix qu'il propoſoit, il attendoit le retour de l'armée, afin d'ôter tout prétexte à l'oppoſition de ſes collegues.

Ayant repris cette affaire l'année ſuivante, ſous de nouveaux tribuns militaires, les tribuns du peuple, qui perſiſtoient dans leur oppoſition paroiſſoient devoir l'arrêter, mais Licinius & Sextius, continués dans leur magiſtrature, convoquerent les tribuns, déclarant qu'il n'auroient aucun égard au *veto* de leurs collegues.

Dans une conjoncture ſi critique, le ſénat dé-

cerna la dictature à Camille : mais cette magistrature devenue trop fréquente, commençoit à être moins respectée, & c'étoit la compromettre, que de la montrer dans une assemblée tumultueuse. En effet, plus on opposoit d'obstacles aux deux tribuns, plus ils se roidissoient. Si l'opposition de leurs collegues étoit contr'eux, ils avoient pour eux les réglemens qu'ils proposoient, & qui leur assuroient la faveur du peuple. Déja ils prenoient les suffrages des tribuns, & il sembloit que le dictateur ne fût présent que pour être témoins des loix qu'ils alloient porter.

Cependant leur conduite n'étoit pas réguliere. Il paroissoit fort étrange que des tribuns ne respectassent pas dans leurs collegues le droit d'opposition, puisque ce droit constituoit seul l'essence de la puissance tribucienne. Mais dans l'état de guerre où se trouvoient les deux ordres, les loix n'étoient plus écoutées ; & la force donnoit aux plébéiens le droit de tout oser, & faisoit aux patriciens une obligation de se soumettre.

Dans cette circonstance, Camille prit le seul parti qu'il pouvoit prendre. Il se déclara le protecteur de la puissance tribunicienne contre les deux tribuns qui en violoient les droits. Cependant au mépris de la dictature même, Licinius & Sextius continuoient d'aller aux suffrages.

Alors Camille rompt l'assemblée. Il envoie les licteurs pour forcer le peuple à se retirer : il menace si on lui désobéit, de lever les légions, & de conduire hors de la ville tous les citoyens en âge de porter les armes. Mais les deux tribuns le menacent lui-même de le mettre à l'amende, s'il entreprend quelque chose en qualité

de dictateur. Le tumulte qu'éleva cette étrange conteſtation, fit ce que l'autorité ne pouvoit faire : il empêcha de rien terminer, & le peuple ſe ſépara. Cependant Licinius & Sextius n'en étoient que plus animés à pourſuivre leur entrepriſe.

Content d'avoir pour cette fois, rendu leurs efforts inutiles, Camille abdiqua la dictature, parce qu'on crut remarquer quelque défaut dans la maniere dont on avoit pris les auſpices. Il y eut donc un interregne. Le ſénat jugeant avoir beſoin d'un dictateur, l'entre-roi nomma à cette dignité P. Manlius.

Ce nouveau magiſtrat choiſit, pour général de la cavalerie, un plébéien nommé C. Licinius, qu'il ne faut pas confondre avec le tribun. Par ce choix qui étoit ſans exemple ; il déplut beaucoup au ſénat & ce fut envain qu'il crut ſe juſtifier ſur ce que Licinius avoit été tribun militaire, & qu'il lui étoit allié.

Cependant les deux tribuns ſuſpendirent leur entrepriſe, parce qu'ils eurent occaſion de connoître que la multitude n'étoit pas également favorable à toutes les loix qu'ils propoſoient. Si elle deſiroit le partage des terres & l'extinction d'une partie des dettes, elle voyoit avec indifférence les tentatives qu'on faiſoit pour enlever le conſulat aux patriciens. Afin de lui donner d'autres diſpoſitions, Licinius & Sextius feignirent de ne plus vouloir du tribunat où ils ſe maintenoient depuis neuf ans. Ils parurent las d'avoir toujours à lutter contre leurs collegues ou contre un dictateur. Ils ſe plaignoient de l'ingratitude du peuple, qui vouloit laiſſer

vieillir ſans honneurs les tribuns qui lui avoient donné des champs, & qui auroient briſé ſes chaînes : & ils déclaroient que ſi on vouloit encore d'eux, il falloit abſolument ſe réſoudre à porter toutes les loix qu'ils propoſoient ; & que ſi au-contraire, on étoit dans le deſſein d'en rejetter une ſeule, on n'avoit qu'à prendre d'autres tribuns.

Les patriciens ſe défendoient à l'abri des auſpices ſous leſquels Rome avoit été fondée, & ſous leſquels elle avoit de tout tems fait la guerre & la paix. Or, c'étoit à eux ſeuls qu'appartenoient ces gages de la protection des dieux. Selon eux, il ne pouvoit plus y avoir d'auſpices ſous des conſuls plébéiens, & par conſéquent, cette innovation devoit être le renverſement de la religion même. Ils raiſonnoient ſur le conſulat commun aux deux ordres, comme ils avoient raiſonné ſur les alliances de leurs familles avec les familles plébéiennes. Cependant leurs raiſonnemens étoient encore plus mauvais : car il étoit aiſé de leur répondre, que les plébéiens pouvoient participer aux auſpices comme conſuls, puiſqu'ils y avoient participé comme tribuns militaires. Quelque ſuperſtitieux que fût le peuple, l'eſpérance d'obtenir des terres & une diminution de dettes, prévalut ſur les motifs de religion. Pour s'aſſurer les loix qu'il déſiroit, il réſolut de paſſer toutes celles qui avoient été propoſées, & il continua dans le tribunat Sextius & Licinius.

Les tribuns reprirent auſſi-tôt la loi qui devoit ſubſtituer des décemvirs aux duumvirs. Elle paſſa, & les livres des Sibylles furent confiés à des citoyens, cinq de chaque ordre. Le peuple con-

tent de ce ſuccès qui le faiſoit participer au ſacerdoce, & qui paroiſſoit lui promettre d'autres avantages, conſentit qu'on élût encore pour une fois des tribuns militaires.

Le ſiege de Vélitre duroit encore : mais on prévoyoit que cette place ne tarderoit pas à ſe rendre. Une guerre, plus faite pour allarmer, ſuſpendit les diſſentions. On apprit que les Gaulois avançoient à grandes journées. Cette nouvelle réunit tous les citoyens ſous les ordres de Camille, nommé dictateur pour la cinquieme fois, à l'âge de quatre-vingt ans. Ce général vainquit les Gaulois. Vélitre ſe rendit bientôt après, & les diſſentions recommencerent.

Camille qui vouloit abdiquer la dictature, la conſerva pour ne pas ſe refuſer aux inſtances des ſénateurs. Mais comme cette magiſtrature étoit moins reſpectée depuis quelque tems, il crut devoir ſe borner à n'être que médiateur entre le ſénat & le peuple. Les tribuns ayant donc aboli le tribunat militaire & arrêté qu'à l'avenir un des deux conſuls ſeroit pris dans le ſecond ordre, Camille propoſa de créer un nouveau magiſtrat pour l'adminiſtration de la juſtice, parce qu'en effet, les guerres ne permettoient pas aux conſuls d'y vacquer avec aſſez de ſoin. Cette propoſition fut acceptée. Alors il invita le ſénat, qui refuſoit de ratifier la loi portée par les tribuns, à céder au peuple une des deux places du conſulat ; & il exhorta le peuple à céder aux patriciens la nouvelle magiſtrarure. Ces conditions acceptées de part & d'autre, rétablirent la paix entre les deux ordres, & en mémoire de cet événement, Ca-

mille jetta les fondemens du temple de la Concorde.

Les édiles ayant refusé de faire célébrer les grands jeux, que le dictateur avoit voués, de jeunes patriciens offrirent de s'en charger. Le sénat qui les agréa, créa à cette occasion une nouvelle édilité qu'il réserva pour le premier ordre, & qu'on nomma majeure ou curule, pour la distinguer de l'édilité plébéienne. La chaire curule qu'on accorda aux édiles patriciens, étoit une des marques distinctives des consuls, des censeurs & du dictateur. Ils avoient droit de l'avoir aux spectacles, aux assemblées du peuple, & ils la pouvoient faire porter par-tout où ils alloient.

On nomma préteur le nouveau magistrat chargé de l'administration de la justice. On lui accorda la robe prétexte, bordée de pourpre, la chaire curule & six licteurs. Comme cette magistrature étoit un démembrement du consulat, le préteur en l'absence des consuls, en faisoit toutes les fonctions. Sp. Furius fils de Camille, a été le premier préteur; & L. Sextius a été le premier consul plébéien. Licinius le fut quelque tems après.

L'ambition des principaux plébéiens étoit satisfaite, & on avoit dédommagé les patriciens. Il restoit à contenter la multitude. C'est à quoi on pourvut par la loi qui concernoit les terres de conquête. Elle fut reçue, & on nomma trois commissaires pour la faire exécuter. Cette loi appellée Licinia, de Licinius Stolo, portoit qu'aucun citoyen, sous quelque prétexte que ce fût, ne pourroit posséder à l'avenir plus de cinq cens arpens; & qu'on distribueroit gratuitement, où qu'on affermeroit à vil prix le surplus, à de pauvres citoyens.

CHAPITRE XIV.

Jusqu'à la création de quatre nouveaux prêtres & de cinq nouveaux augures : époque, où les plébéiens sont parvenus à tous les honneurs.

LA concorde n'étoit pas si bien rétablie, qu'il ne restât des semences de division. A la vérité, ce n'étoient encore que des murmures : mais enfin les tribuns se plaignoient, que pour un consul accordé aux plébéiens, on eût créé pour les patriciens deux nouvelles magistratures. Selon eux, on n'auroit pas dû leur abandonner la prêture, qui les rendoit maîtres de l'administration de la justice, & l'édilité curule qui anéantissoit toute l'autorité des édiles plébéiens. Ils appelloient en quelque sorte, de tout ce qui avoit été fait ; & ils demandoient que, sans distinction de naissance, on choisît indifféremment des deux ordres, pour remplir toutes les dignités, tant civiles que sacerdotales.

Mais la peste, qui commença sous le consulat de L. Sextius, & qui faisoit des progrès, donna d'autres soins. On ne fut occupé que des moyens d'arrêter ce fleau. Après avoir essayé sans succès d'un lectisternium, on eut recours à une autre superstition, qui étant nouvelle, en mérita mieux la confiance.

Chez les peuples d'Italie, ainsi que chez les Grecs, les jeux faisoient partie du culte ; & en

conſéquence, ils paroiſſoient devoir appaiſer la colere des dieux. D'après ce préjugé, les Romains qui ne connoiſſoient encore que les combats du cirque, s'imaginerent que des jeux nouveaux n'en ſeroient que plus propres à rendre les dieux favorables, & ils firent venir d'Etrurie des hiſtrions, qui danſoient au ſon de la flute. Mais les hiſtrions danſerent; & la peſte continua. C'eſt à cette époque que Tite-Live fait commencer les jeux ſcéniques chez les Romains.

Enfin, des vieillards conſeillerent de créer un dictateur, pour enfoncer ſolemnellement un clou dans la muraille du temple de Jupiter, du côté du temple de Minerve. Ils ſe ſouvenoient d'avoir ouï dire dans leur enfance, que cette cérémonie avoit produit des miracles. L. Manlius Impérioſus, nommé dictateur, enfonça le clou. La peſte qui duroit depuis deux ans, ceſſa, parce qu'elle devoit ceſſer, & les Romains ſe crurent guéris d'une maladie contagieuſe par une maladie plus contagieuſe encore.

La ſuperſtition de ce clou venoit d'un uſage, qui s'étoit introduit dans les ſiecles où il étoit rare de ſavoir écrire. C'étoit d'abord pour marquer le nombre des années que les Romains, à l'exemple des Etruſques, enfonçoient tous les ans un clou dans les murs d'un temple. Lorſque dans la ſuite ils furent moins ignorans, ils négligerent ſans doute cette cérémonie; & ils ne s'en ſeroient peut-être jamais ſouvenus, ſi elle n'eût pas dégénéré en ſuperſtition. Au reſte, il n'appartenoit qu'aux premiers magiſtrats d'enfoncer ce clou ſacré.

La peſte avoit ceſſé depuis un an, lorſqu'il s'ouvrit,

s'ouvrit, au milieu de la place, un abyme qui ne put être comblé. Les augures ayant déclaré qu'il ne ſe refermeroit, qu'après qu'on y auroit jetté ce que Rome avoit de plus précieux. M. Curtius jeune patricien, convaincu que les Romains n'avoient rien dont le prix ne cédât à celui du courage & des armes, ſe précipita tout armé dans le gouffre qui ſe referma auſſi-tôt. Cette fable, que Tite-Live ne croit pas, mérite d'être conſervée dans l'hiſtoire d'un peuple ſuperſtitieux & crédule.

Les Romains avoient triomphé bien des fois des peuples qui habitoient le Latium, & de ceux qui en étoient voiſins. Mais pour les avoir vaincu, ils ne les avoient pas ſubjugué; & on voit que s'ils ont ſu vaincre de bonne heure, ils ont été long-tems avant de ſavoir aſſurer leur domination. Ils ne l'aſſurerent même, que parce qu'ils exterminerent les nations les unes après les autres: ils dominerent ſur les pays, plutôt que ſur les peuples, & quand ils eurent conquis l'Italie, les campagnes ne furent preſque plus cultivées que par leurs eſclaves, qui avoient pris la place des anciens habitans.

Juſqu'alors, ils n'avoient ſu que combattre & vaincre. Ils étoient ſi peu politiques, que quoiqu'ils euſſent des ennemis à leurs portes, ils ne ſavoient pas ménager leurs alliés. Ils ſe hâterent d'appeſantir le joug ſur les Latins & ſur les Herniques, qui étoient dans leur alliance depuis près de cent ans, & ils les ſouleverent.

Les Herniques, qui armerent les premiers, ouvrirent la campagne par une victoire. Les Romains tomberent dans une embuſcade, où le

conſul Génucius perdit la vie. C'étoit le premier plébéien, qui commandoit les armées.

Jamais les deux ordres n'avoient attendu un événement avec tant d'inquiétude. Le ſénat triomphoit de la conſternation du peuple. *Les dieux*, s'écrioit-il *ont vengé leurs auſpices profanes. Que les tribuns oſent déſormais propoſer d'élever des plébéiens au conſulat!* Cependant C. Licinius Calvus fut conſul l'année ſuivante. Mais il ne commanda pas. Ap. Claudius nommé dictateur, marcha contre les Herniques, qui avoient raſſemblé toutes leurs forces, & armé ſans diſtinction d'âge, tout ce qui pouvoit encore porter les armes. Le combat fut opiniâtre, & la victoire coûta cher aux Romains. Après l'abdication de Claudius, les conſuls continuoient cette guerre, lorſque les Gaulois vinrent camper à trois milles de Rome. On nomma dictateur T. Quintius Pennus.

Le Téveron ſéparoit les deux armées, qui étoient l'une & l'autre en face du pont, & qui ſe livroient des combats fréquens pour ſe ſaiſir de ce poſte. Un Gaulois d'une taille extraordinaire s'avança ſeul ſur le pont, & défiant les Romains: que le plus brave, dit-il, ſe préſente, & qu'on juge aux coups que nous nous porterons, laquelle des deux nations eſt plus guerriere. Les combats ſinguliers devoient être du goût d'un peuple, qui ſe regardoit le plus courageux, & qui ne connoiſſoit que le métier des armes.

Les Romains écoutoient en ſilence, lorſque T. Manlius demanda au dictateur la permiſſion de combatre. Je ferai voir, dit-il, que je ſuis d'une famille, dont le chef précipita ces barbares du haut du Capitole. En effet, il étendit à ſes pieds le Gau-

lois. On lui donna le ſurnom de Torquatus d'un collier qu'il prit à ce barbare. Ce combat parut aux Gaulois d'un ſi mauvais augure pour eux, qu'ils décamperent la nuit ſuivante avec précipitation. Ils ſe retirerent d'abord chez les Tibartins qui leur fournirent des vivres, & avec qui ils firent alliance. Ils paſſerent enſuite dans la Campanie. Ils revinrent l'année ſuivante au ſecours des Tiburtins leurs alliés, & ils ſe montrerent juſques ſous les murs de Rome. La république, qui ſe croyoit toujours en danger quand elle avoit la guerre avec eux, nomma dictateur Q. Servilius Ahala. Les Romains combatirent à la vue de leurs femmes & de leurs enfans. La perte fut grande de part & d'autre, & les Gaulois ſe retirerent à Tibur.

Juſqu'ici j'ai ſouvent négligé de parler des courſes des Romains, parce que les victoires contribuoient rarement à leur agrandiſſement. Comme ils alloient faire des conquêtes, je ſerai obligé, pour en marquer les progrès, de parler déſormais plus ſouvent de leurs guerres. Je ne me propoſe pas néanmoins d'entrer à ce ſujet dans de grands détails. Je ne dirai que ce qu'il faut pour montrer comment ils s'agrandirent de proche en proche.

La guerre avec les Herniques continuoit, & les Tarquiniens en commençoient une nouvelle. Heureuſement les Latins, qui depuis long-tems menaçoient de prendre les armes, demanderent la paix. Ils renouvellerent leur alliance avec la république, & ils lui donnerent du ſecours. Ce retour, auquel elle ne s'étoit pas attendue, la mit en état de repouſſer une nouvelle armée de Gaulois, dont le dictateur C. Sulpicius triompha.

La même année, le peuple porta une loi pour réprimer les brigues des plébéiens, qui aſpiroient au conſulat par toutes ſortes de voies. Les tribuns la propoſerent eux-mêmes avec l'approbation du ſénat. Ils ſentirent ſans doute, qu'elle intéreſſoit le ſecond ordre autant que la république.

Une autre loi qu'on porta ſous le conſulat ſuivant, réduiſit l'intérêt de l'argent, & mit un frein aux uſures, qui dans une ville ſans commerce, ſont d'autant plus pernicieuſes, qu'elles paroiſſent y devoir être plus arbitraires qu'ailleurs. On remarque encore qu'on tenoit la main à l'execution de la loi Licinia. Son auteur même, C. Licinius, fut condamné à l'amende pour l'avoir éludée. Ayant mille arpens de terre, il avoit émancipé ſon fils, afin de les partager avec lui. On regarda cette émancipation, comme faite en fraude de la loi.

La guerre avec les Tarquiniens ayant fait prendre les armes à une partie de l'Etrurie; le ſénat ordonna de nommer un dictateur. Il ſemble que depuis qu'un des deux conſuls étoit tiré du ſecond ordre, le ſénat ne cherchoit qu'un prétexte pour leur ôter le commandement. Mais ce fut un plébéien, C. Marcius Rutilus, à qui la dictature fut conférée, & il choiſit pour général de la cavalerie un autre plébéien, C. Plautius.

Depuis que l'un des deux conſuls étoit plébéien, il étoit facile de prévoir que les plébéiens parviendroient à la dictature, puiſque les conſuls nommoient le dictateur. Cependant le ſénat auſſi indigné que s'il ne l'eût pas prévu, déſaprouva hautement le choix qui avoit été fait. Il tenta même d'empêcher les légions de marcher ſous les or-

dres de Marcius. Mais le peuple n'en montra que plus d'empreſſement. Le dictateur tailla en pieces l'armée ennemie, fit huit mille priſonniers & triompha malgré le ſénat.

Les plébéiens avoient donc obtenu la premiere magiſtrature. Il paroit qu'ils étoient déja parvenus à l'édilité curule. Il ne leur manquoit plus que d'obtenir la cenſure, la préture & le ſacerdoce.

Le ſénat jaloux de leur élévation, tenta de les exclure du conſulat. Comme il lui importoit, pour faire réuſſir ce projet que ni le conſul plébéien ni le dictateur ne préſidât aux comices, il en retarda la convocation ſous divers prétextes, de ſorte qu'elle fut renvoyée à un interregne. Alors maître de l'aſſemblée, parce que l'entre-roi, qui en étoit le préſident, & qu'il avoit choiſi lui-même, entroit dans ſes vues, il fit tomber les ſuffrages ſur deux patriciens. Les deux nouveaux conſuls, jaloux de conſerver le conſulat dans leur ordre, prirent encore à cet effet toutes les meſures néceſſaires, & ils eurent le même ſuccès. Il en fut de même de leurs ſucceſſeurs.

Cette politique avoit un terme. Le ſénat néanmoins parloit déja de ne plus partager le conſulat avec le peuple. Mais les tribuns déclarerent qu'ils s'oppoſeroient à la convocation des comices, ſi on ne les tenoit pas pour élire un conſul plébéien. Les rétardemens qu'aporta cette conteſtation, renvoyerent l'élection ſous un interregne, pendant lequel les diſſentions continuerent juſqu'au onzieme entre-roi (*). Comme alors le peuple renou-

[*] Les entre-rois gouvernoient chacun cinq jours, comme ceux qui s'étoient ſaiſis du gouvernement après la mort de Romulus.

velloit ſes anciennes plaintes ſur les uſures, le ſénat céda, & les comices élurent P. Valérius Publicola & C. Martius Rutilus.

Lorſque Sextius & Licinus eurent obtenu ce qu'ils demandoient pour eux, ils oublierent tout-à-fait la loi concernant les dettes. Leurs ſucceſſeurs dans le tribunat n'y penſerent pas davantage, & ce fut le mécontentement du peuple à cet égard dont le ſénat profita, pour exclure de trois conſulats les plébéiens qui briguoient cette magiſtrature. Les nouveaux conſuls, ſe propoſant d'aſſoupir au moins les querelles qui s'élevoient continuellement entre les débiteurs & les créanciers, nommerent cinq commiſſaires pour prendre connoiſſance des dettes, & pour faire quelques réglemens à ce ſujet. Quoiqu'il fût difficile de contenter un parti ſans mécontenter l'autre, & que tout tempérament parût même devoir être déſagréable aux deux, les comiſſaires ſe conduiſirent avec tant de ſageſſe, qu'ils firent ceſſer les plaintes des débiteurs, ſans donner lieu aux créanciers de ſe plaindre. La paix parut ſi bien rétablie entre les deux ordres, que dans les comices ſuivans, le ſénat diſpoſa, preſque ſans réſiſtance, des deux places du conſulat, & il fit élire deux patriciens.

Cet avantage ne pouvoit être que paſſager. En effet, les comices qui ſe tinrent pour l'élection des cenſeurs, réveillerent la jalouſie entre les deux ordres; & les plébéiens ſe dédomagerent du conſulat qu'on leur avoit enlevé.

C. Marcius Rutilius ſe préſenta parmi les candidats qui briguoient la cenſure. Cette démarche, ſans exemple de la part d'un plébéien, paroiſſoit

faite à contre-tems ſous le conſulat de deux patriciens qui préſidoient aux comices. Les conſuls en effet, lui donnerent l'excluſion : mais la conſidération dont il jouiſſoit, l'appelloit à tous les honneurs & le peuple l'élut.

Pour exclure du conſulat les plébéiens, le ſénat imagina de faire préſider aux comices un dictateur, créé uniquement à cet effet. Cependant L. Cornélius Scipio patricien, eut pour collegue un plébéien, M. Popilius Lénas. Il y avoit déja dans le peuple, des hommes à qui les honneurs & les ſervices commençoient à tenir lieu de naiſſance. Tel étoit entre autres Popilius. Il avoit été deux fois conſul ; & c'eſt même lui qui avoit nommé dictateur Marcius Rutilius. Dans ce troiſieme conſulat, il vainquit les Gaulois, & il en triompha, lorſqu'un dictateur venoit de faire élire deux conſuls patriciens. Le peuple applaudit au triomphe, & murmura contre le ſénat.

Sous les deux conſuls patriciens, des pirates grecs infeſterent les côtes, les Gaulois firent encore des irruptions, & les Latins refuſerent leur ſecours à la république.

Il ne ſe paſſa rien de mémorable entre les pirates grecs, qui n'avoient pas aſſez de forces pour haſarder une action ſur terre, & les Romains qui n'avoient point encore de vaiſſeaux. Quant aux Gaulois ils furent entiérement défaits. Le combat général fut précédé d'un combat ſingulier, dans lequel M. Valérius vainquit un Gaulois à la vue des deux camps. On dit qu'un corbeau perché ſur ſon caſque, combattit pour lui. Le ſurnom de Corvus qu'il a porté, a pû donner lieu à cette fable. Ce même Valérius fut conſul

l'année ſuivante, & eut pour collegue M. Popilius Lénas.

Les Gaulois ceſſerent enfin leurs hoſtilités, & les plébéiens, qui avoient un conſul de leur ordre, n'éleverent aucune querelle. Mais la tranquillité fut troublée par une peſte, pour laquelle on ordonna un lectiſternium.

Sous ce conſulat, les Cartaginois renouvellerent avec la republique l'alliance qu'ils avoient déja fait, lors de l'expulſion des rois. Quelques années après, commença la guerre contre les Samnites: longue guerre qui conduiſit les Romains à la conquête de l'Italie.

Les Samnites occupoient le pays qu'on nomme aujourd'hui l'Abruzze. Hors d'etat par leur ſituation de s'adonner au commerce, ils n'étoient que ſoldats, ainſi que les Romains: comme eux, endurcis aux fatigues, accoutumés à une diſcipline ſévére, ils avoient encore le même courage. Auparavant ſéparées par le Latium, ces deux nations n'avoient pas eu occaſion d'armer l'une contre l'autre: elles s'étoient même liées par des traités. Mais lorſque les Eques, les Herniques, les Latins & les Volſques eurent été ſubjugués, c'eſt-à-dire, lorſque ces peuples, après les pertes qu'ils avoient fait, ſe trouverent ſans forces, & ſe virent réduits à la néceſſité de ſe ſoumettre à la république, comme alliés ou comme ſujets; alors les Romains, devenus les voiſins des Samnites, en devinrent les ennemis. Capoue fut l'occaſion de la guerre.

La Campanie, dont cette ville étoit la capitale, eſt un des plus beaux & des plus fertiles pays de l'Italie. Riche par ſon ſol, cette province

s'enrichiſſoit encore par le commerce; & Capoue étoit alors dans ſon état floriſſant, c'eſt-à-dire, dans cet état d'opulence, où les citoyens jugent de leur puiſſance par leur luxe.

Un peuple opulent invite à le conquérir, & offre une conquête facile. Malheur à lui, s'il a pour voiſins des peuples pauvres & guerriers. Les Samnites ne pouvoient donc manquer de porter leurs armes dans la Campanie. Les Campaniens hâterent ce moment en armant pour les Sidicins, qui étoient prêts à tomber ſous la domination des Samnites. Il furent défaits. Dès la premiere campagne, forcés à ſe renfermer dans leurs murs, ils n'eurent plus de reſſource que dans les ſecours qu'ils demanderent aux Romains.

Le ſénat touché de leur ſituation, répondit à leurs députés qu'il accepteroit volontiers leur alliance; mais ne pouvoit ſans offenſer les dieux, violer les engagemens qu'il avoit avec les Samnites. Il refuſa donc de prendre les armes, & il offrit ſeulement d'intercéder pour eux auprès de ſes anciens alliés & amis.

Si vous ne voulez pas prendre notre défenſe, repliquerent les députés de Capoue, *prenez donc la vôtre, & défendez vos biens: car nous nous donnons à vous, nous, nos champs, nos villes, nos dieux, tout ce que nous poſſédons; & dès ce jour, c'eſt contre vos ſujets que les Samnites ſont armés.* Les Campaniens, qui n'avoient que le choix d'un maître, choiſiſſoient le plus éloigné.

Le ſénat ayant accepté la donation de Capoue, envoya des ambaſſadeurs aux Samnites pour leur ſignifier, que cette ville appartenoit au peuple romain, & leur enjoindre, en conſéquence de

leur alliance & amitié, de retirer leurs troupes de deſſus les terres de la république. La réponſe des Samnites fut telle qu'on avoit dû l'attendre. Ils regarderent la donnation acceptée par les Romains, comme une infraction aux traités. Il leur parut étrange que le ſénat réclamât une alliance & une amitié, dont il briſoit lui-même les liens; & indignés qu'il en prît encore le langage pour leur enlever leur conquête, ils ordonnerent à leur général, en préſence même des ambaſſadeurs, de mettre la Campanie à feu & à ſang. La république, conformément à un ancien uſage qu'elle obſervoit encore quelquefois, déclara la guerre par ſes féciales, & on s'y prépara de part & d'autre.

Dans la premiere campagne, ſous le conſulat de M. Valérius Corvus & de Cornélius Coſſus, tous deux patriciens, les Samnites perdirent deux batailles ſanglantes. Ils laiſſerent dans une ſeule, trente mille hommes ſur la place, & dans l'autre, dont on ne ſait pas le nombre des morts, les Romains leur enleverent quarante mille boucliers. L'année ſuivante leur pays, qu'ils n'oſerent ou ne purent défendre, fut dévaſté impunément; & lorſque les Romains ſe préparoient à commencer une troiſieme campagne, ils demanderent la paix, & ils renouvellerent leur alliance avec Rome.

On croiroit que les ſuccès que les Romains venoient de remporter, auroient dû répandre la conſternation parmi leurs anciens ennemis. Cependant les Privernates & les Volſques commirent de nouvelles hoſtilités; & les Latins, qui depuis long-tems, méditoient de ſecouer le joug, faiſoient

des préparatifs de guerre, ſous prétexte de donner du ſecours aux Sidicins contre les Samnites.

Le ſénat averti de leurs deſſeins, donna ordre à leurs chefs de venir à Rome, & nommément aux deux préteurs qui gouvernoient la république des villes latines. Il feignit cependant de ne les appeller, que parce que les Samnites avoient porté des plaintes contr'eux. Mais les Latins ne s'y méprirent pas, & ils n'en parurent pas intimidés. Ils avoient dans leur parti les Sidicins, les Campaniens mêmes, & pluſieurs colonies romaines, & ſe croyant des forces égales à celles des Romains, ils vouloient partager l'empire avec eux, ou rendre la liberté au Latium. C'eſt ce que L. Annius, l'un des deux préteurs, oſa déclarer en plein ſénat, demandant que déſormais un des deux fût toujours latin, & que les membres du ſénat fuſſent pris en égal nombre dans les deux nations. Une pareille propoſition ne pouvoit qu'être rejettée.

En s'engageant dans cette guerre, le ſénat jugea devoir établir la diſcipline la plus ſévere. Tout étoit commun entre les Romains & les Latins: la langue, les uſages, les armes; & ſur-tout, les inſtitutions militaires, qui étoient abſolument les mêmes chez les deux peuples. Cette conſidération parut demander dans les généraux une grande vigilance & une grande obéiſſance dans les troupes. Pour prévenir toute confuſion entre les ſoldats romains & les ſoldats latins, qui avoient auparavant ſervi ſous les mêmes drapeaux; il fut défendu de combattre hors de rang, ſans en avoir obtenu la permiſſion.

Les deux conſuls, T. Manlius Torquatus &

P. Décius Mus, conduisirent les légions dans la Campanie, où les Latins avoient rassemblé leurs forces. On prétend qu'ils avoient eu chacun la même vision. Un spectre, qui leur apparut pendant le sommeil, leur dit qu'il étoit dû aux dieux manes, le général de l'un des deux peuples & l'armée de l'autre; & que la victoire se déclareroit pour la nation, dont le général dévoueroit les légions ennemies en se dévouant lui-même. Manlius & Décius, s'étant communiqués leur songe, convinrent que si une des deux aîles de leur armée venoit à plier, le consul qui la commanderoit, se dévoueroit pour la patrie. La réponse des aruspices, qu'ils consulterent, fut conforme à la vision qu'ils avoient eu, & les confirma dans leur résolution.

Les ennemis étoient campés auprès du mont-Vésuve. T. Manlius fils du consul, envoyé pour les reconnoître, s'approcha à la portée du trait, d'un corps de cavalerie, dont le chef le provoqua à un combat singulier. Le jeune romain, qui n'écouta que son courage, oublia la défense qui avoit été faite. Il accepta le défi, & sortit vainqueur du combat; il revint au camp avec les dépouilles de l'ennemi.

Vous avez désobéi, dit le consul à son fils, & vous m'avez mis dans la nécessité d'oublier ce que je dois à la république, ou ce que je dois à mon sang. Si je ne punissois pas votre désobéissance, il n'y auroit plus de discipline. Que votre mort répare donc votre faute. Va, licteur. A ce jugement terrible, les soldats saisis d'étonnement & d'horreur, n'oserent proférer une parole. Ils frémissoient en silence, lorsque

la tête abattue du jeune Manlius donna un libre cours aux larmes, aux gémiſſemens & aux exécrations. Mais cet exemple barbare aſſuroit la diſcipline.

L'action s'étant engagée, la premiere ligne de l'aîle où commandoit Décius ſe replia ſur la ſeconde. Voici le moment, dit ce conſul au pontife, où nous avons beſoin du ſecours des dieux. Prononcez les paroles que je dois répéter après vous. Alors, debout, un javelot ſous ſes pieds, le menton appuyé ſur la main droite, & revêtu d'une prétexte dont une partie rejetée ſur ſa tête, lui voiloit le viſage, & dont l'autre retournée autour de ſon corps, le ceignoit en forme de baudrier, il prononça cette priere : *Janus, Jupiter, pere Mars, Quirinus, Bellone, dieux Lares, dieux Novenſiles, dieux du pays, dieux qui tenez ſous votre puiſſance nous & nos ennemis, dieux Manes, je vous adore, je vous prie, je vous le demande, je l'attends de vous : donnez la force & la victoire aux Romains, répandez la terreur, l'épouvante & la mort parmi les ennemis. Je le déclare, c'eſt pour la république romaine, pour ſon armée, pour ſes légions, que je dévoue aux dieux Manes & à la Terre, l'armée des Latins, leurs légions & moi-même.*

Après avoir achevé cette priere, Décius monta à cheval & ſe précipita au milieu de l'armée ennemie où il mourut percé de coups. Les Romains perſuadés que les manes & la terre s'aſſouviſſoient de ſang, ne doutoient pas que celui qui ſe dévouoit à de pareilles divinités, n'eût le droit de leur livrer tous ceux qu'il vouloit dévouer avec lui. Les Latins, dans les mêmes

préjugés, crurent être devenus par la mort de Décius, la proie des mêmes dieux. La frayeur devoit donc ſe répandre parmi eux, & ils furent défaits.

Cette guerre finit la troiſieme année, ſous le conſulat de Furius Camillus & de C. Ménius, à qui Rome éleva des ſtatues équeſtres dans la place publique : honneur qu'elle avoit juſqu'alors rarement accordé. Trois campagnes avoient abſolument ruiné les forces des Latins & celles de leurs alliés. Il ne tient qu'à vous, dit Camillus au ſénat, que le Latium ne ſoit plus. Le ſénat le conſerva. Mais parce qu'il ne crut pas devoir traiter avec la même ſévérité, ni avec la même indulgence, tous les peuples qui avoient pris les armes, il accorda la paix nommément à chacun d'eux avec des conditions différentes. On apporta à Rome les proues des vaiſſeaux pris ſur les Antiates, & on en décora la tribune aux harangues.

Dans la ſeconde année de cette guerre, Q. Publius Philo, plébéien, parvint à la dictature, & fit trois loix en faveur du peuple. La premiere, que les plébiſcites obligeroient généralement tous les citoyens. Elle avoit déja été portée; mais les patriciens avoient ſans doute, trouvé le moyen de s'y ſouſtraire. La ſeconde que les loix paſſeroient au ſénat, avant d'être portées aux comices, qui auroient le droit de les approuver ou de les rejetter. Auparavant, elles alloient des comices au ſénat; & elles n'étoient reçues que de l'aveu de ce corps, ce qui lui donnoit la plus grande part à la légiſlation. La troiſieme, que l'un des deux cenſeurs ſeroit

toujours pris dans l'ordre du peuple. Il fondoit la raiſon de cette loi ſur ce que deux ans auparavant, on en avoit fait une, qui permettoit de choiſir les deux conſuls parmi les plébéiens. Les ſénateurs penſoient que les victoires, remportées ſur les Latins, ne réparoient pas les torts, que cette dictature avoit fait à la république. Quelque tems après, Publius obtint la préture.

Pendant que la paix duroit encore avec les Samnites, les Romains eurent quelques guerres peu conſidérables avec les Auſonniens de Cales, les Sidicins & les Privernates. Ils triompherent de tous ces peuples. La peſte qui ſurvint, fut un plus grand fléau, & fut ſuivie d'un autre plus grand encore. Par une eſpece de frénéſie ſans exemple, des femmes de tout état parurent avoir conjuré la mort des hommes. Elles firent périr par le poiſon pluſieurs des principaux citoyens. On eſt auſſi étonné du nombre des coupables, que du complot qu'elles avoient formé. Cent ſoixante & dix furent condamnées à mort, & on ne crut pas devoir rechercher toutes celles qui méritoient d'être punies. Comme on ne ſut pas quel pouvoit avoir été leur deſſein, leur rage parut un prodige; & pour appaiſer les dieux, on nomma un dictateur qui enfonça un clou dans le mur du temple de Jupiter.

Sur la nouvelle de la peſte qui étoit à Rome, les Palépolitains, peuples de Naples, commirent des hoſtilités ſur les terres des colonies que la république avoit établi dans la Campanie. Ils comptoient ſur les habitans de Nole, qui en effet leur envoyerent du ſecours, & ſur les Samnites

qui ſe préparoient à rompre la paix avec les Romains.

Il y a différentes manieres de conquérir. Nous avons vu qu'en Aſie, la conquête de pluſieurs provinces étoit ſouvent l'ouvrage d'une ſeule victoire. C'eſt qu'on n'avoit pas beſoin de ſoumettre des peuples, de tout tems ſoumis à une domination abſolue. On n'armoit pas contre eux proprement; on armoit ſeulement contre le monarque, & il ſuffiſoit de l'avoir vaincu.

Aujourd'hui en Europe où les puiſſances ont élevé des barrieres entr'elles, une victoire n'ouvre pas une province. On eſt arrêté par les places qu'il faut aſſiéger; & on appelle conquête une ville qu'on a pris après une longue campagne, & qu'on rend à la paix.

On comprend que les peuples d'Italie ne pouvoient conquérir ni à la maniere des Aſiatiques, ni à la maniere des Européens d'aujourd'hui.

Ils ne pouvoient pas conquérir à la maniere des Aſiatiques; parce que les guerres étoient de nation à nation, qui toutes avec la même pauvreté, le même endurciſſement aux fatigues & le même courage, ſe croyoient libres après leurs défaites, ſi elles pouvoient encore armer.

Ils ne pouvoient pas conquérir à la maniere des Européens d'aujourd'hui; parce qu'ils n'avoient pas élevé des places fortes ſur leurs frontieres. Ils ne défendoient leurs pays qu'avec des armées, tant qu'ils avoient des ſoldats, c'eſt-à-dire, tant qu'ils avoient des citoyens en âge de porter les armes.

Tels étoient, ſur-tout, les Samnites & les Romains. On conçoit donc que l'un des deux peuples

ples ne fût conquis, que lorſqu'il n'eût plus de ſoldats; & que par conſéquent, le vainqueur ne fût conquérant, que lorſqu'il eût exterminé le vaincu. Voilà les conquêtes que nous admirons.

Pendant que le conſul L. Cornélius Lentulus obſervoit les Samnites qui ne s'étoient pas encore déclarés, ſon collegue Q. Publilius Philo, aſſiégea Palépolis. L'année de ſon conſulat s'étant écoulée avant la priſe de cette place, il fut continué dans le commandement de l'armée avec le titre de pro-conſul; & il eſt le premier qui ait joui de cette diſtinction. Je le remarque, parce que cet uſage, qui devenoit tous les jours plus fréquent, fut funeſte à la république.

Les Lucaniens & les Apuliens, peuples ennemis des Samnites, offrirent leur ſecours au peuple romain qui les reçut dans ſon alliance; & les conſuls porterent la guerre dans le Samnium, où ils ſe rendirent maîtres de trois places. Palépolis ſe rendit auſſi à Publilius, à qui on accorda les honneurs du triomphe, quoiqu'il fût ſorti du conſulat: choſe juſqu'alors ſans exemple, & qui paſſa déſormais en uſage.

Il y avoit alors une autre guerre dans la grande Grece. Cette province comprenoit l'Apulie, la Calabre, la Lucanie, le pays des Brutiens, & la Campanie.

Tarente, colonie grecque, fondée par les Lacédémoniens, avoit été la capitale de la Calabre, de la Lucanie & de l'Apulie. Située avantageuſement pour le commerce, elle s'étoit enrichie, & dans ſon opulence elle avoit perdu ſon empire. Impuiſſante contre des voiſins auxquels elle avoit

commandé, elle appella à ſon ſecours Alexandre roi d'Epire, frere d'Olympias. Ce prince, après avoir remporté pluſieurs victoires ſur les Brutiens & ſur les Lucaniens, & leur avoir enlevé pluſieurs villes, périt miſérablement; & cette guerre finit l'année que celle des Samnites recommençoit.

Après avoir perdu le roi d'Epire, Tarente trembla, quand elle vit les progrès des Romains dans la Campanie. Elle apprit tout-à-la-fois que Paléopolis s'étoit rendue à Publilius, que dans le Samnium trois villes avoient été priſes par les conſuls, & que la république venoit de recevoir dans ſon alliance les Apuliens & les Lucaniens. Elle voyoit donc les Romains s'approcher d'elle. Menacée de les avoir pour ennemis ou pour maîtres, il ne lui reſtoit d'eſpérance que dans les Samnites, qui ſeuls, lui paroiſſoient trop foibles. Dès-lors, elle ne s'occupa que des moyens d'armer contre Rome tous les peuples de la grande Grece. Mais elle les entraîna dans ſa ruine.

Il ſemble que Rome devenoit plus redoutable, depuis que les plébéiens avoient part au gouvernement. Cependant chez ce peuple, qui menaçoit la liberté de tous les autres, la liberté de chaque citoyen n'étoit pas aſſurée. Un jeune homme qui s'étoit engagé pour les dettes de ſon pere, parut en public, le corps déchiré de coups de verges. Ce ſpectacle & le récit des outrages qu'il avoit reçu firent une ſi grande impreſſion, que les conſuls, par ordre du ſénat, porterent au peuple une loi qui défendoit de mettre pour dette, aucun citoyen dans les fers. Mais ce réglement qui parut aux riches un violement de la foi publique, fut mal obſervé.

La guerre continuoit, & les ennemis ſe multiplioient. Les Lucaniens, ſollicités par les Tarentins, avoient abandonné l'alliance des Romains, & s'étoient joints aux Samnites. Les Veſtins étoient entrés dans la même confédération ; & la république regardoit déja comme autant d'ennemis, les Marſes, les Péligniens & les Marruciniens, peuples voiſins des Veſtins.

Les conſuls ayant, ſuivant l'uſage, tiré au ſort le département des provinces, Junius Brutus eut le département de l'armée contre les Veſtins. Il les défit, les força à ſe renfermer dans leurs murs, dévaſta leurs terres, & leur enleva deux places, dont il abandonna le butin aux ſoldats. Les Samnites ne purent pas leur donner du ſecours, parce qu'ils avoient eux-mêmes à défendre leurs frontieres contre l'autre armée. Camillus qui la commandoit, étant tombé malade, céda le commandement à L. Papirius Curſor, qu'il nomma dictateur.

Papirius avoit joint l'armée, lorſque celui qui gardoient les poulets ſacrés lui donna quelques inquiétudes ; qui le forcerent à revenir à Rome pour commencer les auſpices. Avant de partir, il défendit à Q. Fabius Maximus, général de la cavalerie, de combattre en ſon abſence, mais il n'obéit pas. L'occaſion de vaincre ſe préſenta : il n'y put réſiſter, & il défit les ennemis qui laiſſerent vingt mille hommes ſur la place. Ayant enſuite fait brûler les dépouilles, de crainte qu'elles ne ſerviſſent au triomphe de Papirius, il dédaigna de lui faire part de ſa victoire, & il adreſſa ſes lettres au ſénat même. Papirius, moins troublé des auſpices, que d'une victoire remportée ſans

lui, repart auſſi-tôt, & arrive au camp, lorſque Fabius, qui étoit prévenu, avoit harangué les ſoldats, & que les légions s'étoient engagées à prendre ſa défenſe.

Le dictateur qui avoit la diſcipline & ſon injure à venger, menace de faire tomber ſous la hache la tête du général de la cavalerie. Il lui demande s'il ne lui a pas défendu de combattre, & s'il a pu, au mépris de ſes ordres, des auſpices & des dieux, haſarder le ſalut de la république; & il commanda aux licteurs de le dépouiller, & d'apprêter leurs verges & leurs haches. Fabius ſe retire au milieu des ſoldats, qui repouſſent les licteurs. Ils prient pour lui, murmurent, ils menacent, ils ſont prêts à ſe ſoulever, & la nuit ſeule met fin au tumulte. Le dictateur toujours inexorable, ordonne à Fabius de reparoître le lendemain.

Fabius ſe ſauve à Rome, & ſon pere le conduit au ſénat. C'étoit ce même Fabius Ambuſtus dont nous avons parlé : homme reſpectable par une dictature & par trois conſulats. A peine il commençoit à ſe plaindre de la ſévérité du dictateur, que le bruit des licteurs ſe fit entendre. Pour cette fois, ſans être Fabia, on pouvoit en être effrayé. En effet Papirius, ſourd aux prieres des ſénateurs, ordonne de ſaiſir Fabius. Le pere en appelle au peuple.

Le peuple s'aſſemble. Le jeune Fabius a pour lui les vœux de l'armée, le ſénat, les tribuns & le peuple entier. Mais ce ſont de foibles ſecours contre une autorité, d'où paroiſſoit dépendre le maintien de la diſcipline, & qui ſe défendoit à l'abri des auſpices & des dieux. L'aſſemblée en

qui réſidoit la ſouveraineté, pouvoit ſans doute, ſe porter pour juge, mais c'eût été intervertir l'ordre, & ſi la dictature étoit une fois ſans force, elle pouvoit être affoiblie pour toujours. C'eſt pourquoi le peuple, quoiqu'indigné contre Papirius, reſpectoit encore le dictateur, qui citant les exemples de Brutus & de Manlius, faiſoit voir avec force les conſéquences d'une déſobéiſſance impunie. On ne prévoyoit pas quel ſeroit le dénouement, lorſque tout-à-coup le peuple eut recours aux prieres & aux ſupplications. Le ſénat & les tribuns conjurent le dictateur de ſe laiſſer fléchir, & les deux Fabius qui tombent à génoux, tendent les bras à leur juge. Dès qu'on ne réſiſtoit plus, l'autorité étoit ſauvée, & Papirius accorda comme une grace au peuple ſuppliant, le citoyen qu'il avoit refuſé au peuple révolté. Ainſi fut conſervé Fabius, qui fut depuis toujours vainqueur, toujours la reſſource de la république, & juſques dans ſa vieilleſſe.

Le dictateur ayant rejoint l'armée, livra une bataille dont l'avantage fut douteux. Il attribua ſon peu de ſuccès au mécontentement des troupes. Il les gagna par des manieres populaires, & ayant alors engagé une ſeconde action, il remporta une victoire complette. Les Samnites, affoiblis par tant de pertes, demanderent la paix, & obtinrent une trêve d'un an, qu'ils ne garderent pas. Ils comptoient reprendre les armes avec avantage, parce qu'ils venoient de faire alliance avec les Apuliens. Mais ils firent encore deux campagnes malheureuſes, dans leſquelles ils perdirent leur meilleures troupes. Leurs terres & celles de leurs alliés furent ravagées, &

ils demanderent la paix, ſans pouvoir l'obtenir.

Forcés à continuer la guerre, ils entrerent en campagne, & ils ſe virent au moment de réparer leurs pertes, & de n'avoir plus à craindre les Romains. Il fut en leur pouvoir d'exterminer les légions ennemies, que Caius Pontius, leur général, avoit enfermé dans un vallon, nommé les Fourches Caudines, entre Capoue & Bénévent. Il paroît par Tite-Live, que c'étoit tout ce que la république avoit de troupes, & que ſi elle les eût perdu, Rome ſeroit reſtée ſans défenſeurs.

Herennius, pere de Pontius, conſulté par les Samnites ſur le parti qu'il convenoit de prendre, conſeilla de renvoyer tous les Romains ſains & ſauves, afin de s'en faire des amis; ou de donner la mort à tous, afin de n'avoir pas à les craindre de long-tems. Pontius prit un parti mitoyen. Il traita avec les conſuls, fit paſſer l'armée romaine ſous le joug, & garda ſix cens ôtages. Par le traité, la république s'engageoit à ne plus faire la guerre aux Samnites, & à retirer les colonies qu'elle avoit établi ſur leurs terres. Voyons comment elle ſe croyoit libre de tout engagement.

Sp. Poſthumius, un des conſuls qui avoient commandé cette armée malheureuſe, ouvrit un avis, qui ne faiſoit honneur qu'à ſa généroſité. Il conſeilla de le livrer aux Samnites, lui & tous ceux qui avoient eu part au traité; aſſurant, que l'ennemi pouvant tirer d'eux, telle vengeance qu'il jugeroit à propos, le peuple romain, qui n'auroit rien ratifié, ne ſeroit tenu à rien. Cet avis paſſa. Les victimes, chargées

de fers, furent préſentées à Pontius, qui les fit délier & les renvoya. Il ſe plaignit avec raiſon, de la mauvaiſe foi des Romains, qui auroient dû ratifier le traité ou remettre les choſes dans l'état où elles étoient auparavant.

La guerre ayant recommencé avec plus de fureur que jamais, les Tarentins offrirent leur médiation, menaçant de tourner leurs armes contre celui des deux peuples qui la refuſeroit. Mais au mépris de ces menaces, les conſuls qui avoient déjà remporté une victoire, attaquerent une ſeconde fois les Samnites, les maſſacrerent preſque ſans réſiſtance: en firent paſſer ſept mille ſous le joug, & ſe rendirent maîtres de Satrique. Après ces ſuccès Rome accorda une treve de deux ans.

Il ſeroit inutile de m'arrêter ſur les détails de chaque campagne. Mais il ne l'eſt pas de remarquer année par année les progrès des ennemis. C'eſt à quoi je vais me borner.

L'an de Rome 437 l'Apulie paſſe ſous la domination de la république.

438 Les Samnites, qui veulent ſecourir Satricule, ſont entiérement defaits.

439 Les Romains ſe rendent maîtres de Satricule, après avoir livré un nouveau combat aux Samnites.

Le dictateur Q. Fabius aſſiege Sora. Les Samnites tentent deux fois de ſecourir cette place. On ne ſait s'ils eurent quelque avantage dans un premier combat, mais dans un ſecond, leur déroute fut complette.

440 Les conſuls ſe rendent maîtres par trahi-

ſon de Sora. Auſone, Minturne & Veſcia ſont auſſi priſes de la même maniere, & la nation des Auſoniens eſt abſolument exterminée.

Lucérie, qui s'étoit donnée aux Samnites, eut le même ſort. Tout fut égorgé.

Bataille près de Capoue, où les Samnites perdent trente mille hommes.

441 Priſe de Nole, d'Atina & de Calatia.

443 Les Samnites perdent Cluvia, Bovuinum & une bataille, où ils laiſſent vingt mille hommes ſur la place.

Combat entre les Romains & les Etruſques. Le ſuccès en eſt douteux, & la perte eſt grande de part & d'autre.

444 Deux batailles que perdent les Etruſques. La derniere leur coûte ſoixante mille hommes. Combat entre les Samnites & les Romains, avec perte, égale des deux côtés.

445 Fabius défait les Etruſques, & ſe rend maitre de Pérouſe. Papirius défait les Samnites.

446 Les Marſes & les Péligniens, joints aux Samnites ſont battus. Les Ombriens ſe ſoumettent preſque ſans réſiſtance après avoir fait de grands préparatifs de guerre. Trève de deux ans accordée aux Etruſques.

447 Les Salentins perdent pluſieurs combats & pluſieurs villes. Nouvelle défaite des Samnites.

448 Bataille où les Samnites perdent trente mille hommes. Ils reçoivent du ſecours, & il ſont encore défaits.

Les Romains renouvellent leur alliance avec Carthage.

449 Les Samnites ſont encore défaits pluſieurs fois, & on leur enleve pluſieurs villes.

350 Paix faite avec les Samnites. Les Eques, à qui la république déclara la guerre ſous divers prétextes, perdent en ſoixante jours quarante villes, que les Romains ruinent pour la plupart, & dont ils égorgent les habitans. Cette politique barbare force les Marſes, les Maruciniens & les Péligniens à demander la paix. Rome la leur accorde, & fait alliance avec eux.

453 Les Marſes, qui avoient repris les armes, ſont battus, perdent leurs villes & ſe ſoumettent. Les Etruſques ſont défaits. Ils obtiennent une trêve de deux ans.

A la ſeule inſpection de ces guerres, on voit que les peuples, tous également jaloux de leur liberté, ne quittoient les armes que par épuiſement, & que Rome exterminoit pour conquérir. Elles n'accordoit d'ordinaire que des treves fort courtes, parce qu'elle ne vouloit pas laiſſer à ſes ennemis le temps de recouvrer de nouvelles forces; & les peuples, auxquels elle donnoit la paix, étoient des peuples ruinés. On leur enlevoit une partie de leurs terres: on y établiſſoit des colonies; & les citoyens puiſſans achevoient peu-à-peu de leur enlever les champs qu'on leur avoit laiſſé.

Les guerres avoient ſuſpendu les querelles entre les deux ordres. Les colonies fréquentes, auxquelles le ſénat donnoit des terres dans les pays conquis, prévenoient ou faiſoient ceſſer les plaintes du peuple, & purgeoient Rome des citoyens

les plus inquiets. Mais auſſitôt que la république fut tranquille au dehors, les diſſentions recommencerent au dedans. Le ſacerdoce en fut l'occaſion.

Il y avoit alors quatre pontifes & quatre augures, tous patriciens. Les tribuns Q. & Cn. Ogulnius propoſerent de créer pour les plébeiens quatre places de pontifes & cinq d'augures, parce que le nombre de ceux-ci devoit être impair. Les patriciens qui avoient cédé tant de fois, & qui prévoyoient qu'ils ſeroient forcés de céder encore, affectoient de n'avoir d'autres intérêts que ceux de la religion, & diſoient que c'étoit aux dieux à empêcher la profanation des choſes ſacrées. Ap. Claudius, qui faiſoit valoir leurs raiſons, répéta tout ce qui avoit déjà été dit dans de pareilles diſputes. Mais ces raiſons perdoient tous les jours de leur force. Il étoit difficile de perſuader que le ſacerdoce fût profané, pour être communiqué à des hommes qui étoient parvenus à tous les honneurs, qui avoient triomphé ſous les auſpices des dieux, & à qui le dépôt des livres ſibyllins donnoit déjà quelque part au ſacerdoce. C'eſt ce que repréſenta P. Décius Mus, le fils de celui qui s'étoit dévoué; & la loi paſſa. Par cette innovation, le college des prêtres fut compoſé de huit membres, & celui des augures, de neuf.

A cette époque, toutes les dignités étoient communes aux deux ordres. Si les Romains jugeoient auparavant de la nobleſſe par la naiſſance, ils en jugerent déſormais par les magiſtratures. Les patriciens, n'ayant, comme patriciens, aucune diſtinction, furent confondus dans

le peuple, quand ils n'eurent d'autres titres que ceux de la naiſſance ; & les plébéiens furent de l'ordre du ſénat, quand ils eurent obtenu des dignité curules. Cette révolution fit en quelque ſorte ceſſer la diſtinction qui étoit entre les plébéiens & les patriciens ; & à ces deux ordres, elle en ſubſtitua deux nouveaux ; celui du peuple & celui du ſénat.

CHAPITRE XV.

Juſqu'à la conquête de l'Italie.

LA guerre recomença avec les Samnites. Je n'en ferai pas l'hiſtoire, année par année. Il ſuffit de remarquer qu'elle n'a été pour eux qu'une ſuite de revers. Après pluſieurs défaites, leurs troupes, chaſſées du Samnium, ſe réfugierent en Etrurie. Tout leur pays fut ravagé, & leurs principales villes tomberent ſous la domination des Romains.

Réunis aux Etruſques, ils n'en furent pas plus heureux. Les conſuls remporterent de nouvelles victoires ſur les deux peuples ligués. Ils dévaſtent l'Etrurie & forcent les Etruſques à demander la paix. Enfin les Samnites, après avoir fait de nouveaux efforts & de nouvelles pertes, mirent bas les armes, parce qu'il ne leur étoit plus poſſible de défendre leur liberté. Cette guerre qui a duré quarante-neuf ans, a donné lieu à vingt quatre triomphes. Dans une

des dernieres batailles, Publius Décius Mus, à l'exemple de ſon pere, ſe dévoua pour l'armée. La république dut à Fabius ſes plus grands ſuccès.

Il falloit que la fin des guerres fût toujours le commencement des diſſentions. Malgré la loi qui défendoit aux créanciers d'attenter à la liberté des débiteurs, l'uſage continuoit de livrer aux fers celui qui ne pouvoit pas s'acquitter, & on vit renouveller la même ſcène qui avoit donné lieu à cette loi. Véturius, fils d'un conſul, avoit été réduit à emprunter de C. Plotius. Cet uſurier l'ayant mis, par des uſures accumulées, hors d'état de s'acquitter, ſe ſaiſit de ſa perſonne, exigea de lui tous les ſervices qu'on tiroit des eſclaves, & voulut encore lui faire violence. Ce jeune homme s'étant échappé, ſe préſenta devant les conſuls & leur demanda juſtice. On voyoit ſur ſon corps les veſtiges des coups qu'il avoit reçu. Les conſuls en firent auſſi-tôt leur rapport au ſénat, qui fit mettre Plotius en priſon, & qui ordonna de rendre la liberté à tous ceux qui étoient arrêtés pour dettes. Le peuple, peu content de ce jugement, demanda une abolition entiere des dettes; & il ſe retira ſur le Janicule, déterminé à ne point rentrer dans la ville, qu'on ne lui eût donné ſatisfaction. Q. Hortenſius, nommé dictateur, ſut néanmoins le ramener ſans lui accorder tout ce qu'il demandoit. La loi Publilia, qui portoit que tout citoyen ſeroit tenu d'obſerver les plébiſcites, étoit continuellement violée; & c'étoit pour le peuple un des principaux ſujets de mécontentement. Hortenſius la renouvella, & ſut perſuader au peuple de ne rien exiger de plus pour le moment.

Il y avoit douze ans que les Sénonois, peuple Gaulois établi ſur la mer Adriatique, étoient venus au ſecours des Etruſques: ils avoient été défaits à la journée où Décius ſe dévoua. Ils reprirent les armes pour porter la guerre en Etrurie, & ils mirent le ſiege devant Arétium, ville alors alliée des Romains. La république arma & négocia tout à la fois: mais les Sénonois égorgerent les ambaſſadeurs qu'elle leur renvoya, & l'armée qu'elle fit marcher au ſecours des Arétins, fut taillée en pieces. Elle ne tarda pas à ſe venger. Le conſul Cornélius Dolabella s'avança à grandes journées vers la Gaule Sénonoiſe, qui ſe trouva ſans défenſe contre une irruption ſubite & imprevue. Il ravage les terres, il brûle les maiſons, il paſſe au fil de l'épée tout ce qui eſt en âge de porter les armes, il emmene les vieillards, les femmes & les enfans, & il ne laiſſe par-tout qu'une affreuſe ſolitude. L'année ſuivante, les habitans de la Gaule Boïenne, qui venoient d'armer contre les Romains, furent taillés en pieces, & demanderent la paix. Cette guerre des Gaulois finit la troiſieme année.

Les Etruſques & les Samnites, par leur longue réſiſtance, avoient enveloppé dans leur ruine tous les peuples voiſins qui avoient pris part à leurs querelles; & depuis les Gaules Boïenne & Sénonoiſe juſqu'à l'Apulie & à la Lucanie incluſivement tout étoit ſubjugué, c'eſt-à-dire, que tous les peuples étoient réduits à un état d'épuiſement & de foibleſſe, qui ne leur permettoit plus d'être indépendans. C'eſt dans cette circonſtance que les Tarentins commencerent à commettre des hoſtilités, quoique juſqu'alors ils n'euſ-

ſent pas oſé ſe déclarer ouvertement. Ils ſe ſaiſirent de quelques galeres romaines qui navigeoient ſur leurs côtes, ils prirent la ville de Thuries qui s'étoit miſe ſous la protection de la république ; & lorſque Rome leur fit porter des plaintes, ils inſulterent ſes ambaſſadeurs. Le conſul L. Emilius marche contr'eux, défait le peu de troupes qu'on lui oppoſe, prend pluſieurs places, & met tout le pays à feu & à ſang.

Les Tarentins ne pouvoient ſe réſoudre à ſubir le joug. Cependant trop foibles pour ſe défendre par eux-mêmes, ils attendoient peu de ſecours de leurs voiſins. Les plus puiſſans étoient affoiblis par leurs défaites : les autres, ou n'oſoient ſe déclarer contre les Romains, ou étoient entrés dans leur alliance.

Il y avoit long-tems que les Tarentins étoient dans l'uſage d'appeller l'étranger. Archidamus fils d'Agéſilas, Cléonime de Sparte ; Aghatocles tyran de Syracuſe, & Alexandre roi d'Epire, étoient venus à leur ſecours. Ils appellerent Pyrrhus, ils l'invitoient à la conquête de la république romaine, ils l'aſſuroient qu'ils n'avoient beſoin que d'un général & qu'en joignant leurs forces à celles des Meſſaniens, des Lucaniens & des Samnites, ils lui fourniroient trois à quatre cent mille hommes de troupes.

Vous vous ſouvenez, Monſeigneur, que Pyrrhus s'étoit trouvé à la bataille d'Ipſus. Il avoit appris la guerre ſous les généraux d'Alexandre, & il a été regardé comme un des grands capitaines de ſon ſiecle. Il ne lui manquoit que d'avoir moins d'inquiétude dans l'eſprit & plus de ſuite dans ſes projets. Cineas, ſon miniſtre, qu'il entreto-

noit de la conquête assurée de l'Italie, lui demanda ce qu'il se proposoit ensuite. De l'Italie en Sicile il n'y a pas loin, dit le roi, & il nous sera d'autant plus aisé de nous rendre maitres de cette isle, qu'elle est divisée par bien des partis. Et ensuite? Ensuite, nous passerons en Afrique. Pensez-vous que Carthage puisse nous résister? Et encore, quand vous aurez conquis Carthage? Nous retomberons avec toutes nos forces sur la Grece & sur la Macédoine, & nous subjuguerons l'une & l'autre. Enfin quand nous aurons tout dompté? Alors nous nous reposerons & nous nous amuserons. Hé pourquoi ne pas commencer aujourd'hui à nous reposer & à nous amuser?

Plutarque qui rapporte cette conversation, peut l'avoir imaginée: mais elle représente fort bien le caractere d'un héros inquiet, & celui d'un ministre plus sage que son maître.

Tite-Live examine ce qui seroit arrivé, si Alexandre, après la conquête de l'Asie, eût tourné ses armes contre les Romains; & il présume avec raison qu'il auroit échoué comme nous allons voir échouer Pyrrhus. En effet, les Romains savoient mieux la guerre qu'aucun peuple, parce qu'ils l'avoient toujours fait. Ils avoient alors un grand nombre d'excellens généraux; & jamais les soldats n'avoient été plus endurcis aux fatigues, & plus accoutumés à la discipline. Quand Alexandre, auroit eu l'avantage dans tous les combats, les victoires lui auroient au moins couté cher. Il se seroit donc affoibli, & cependant les Romains qui avoient alors deux cent cinquante mille hommes en âge de porter les armes, auroient reparu avec de nouvelles forces. Ils pouvoient facilement se

recruter : & il eût été difficile à Alexandre de faire venir de nouvelles troupes. Comme les Romains n'avoient qu'un moyen pour ſubjuguer les Samnites, il n'y avoit auſſi qu'un moyen pour les ſubjuguer eux-mêmes. Il falloit, à force de les vaincre, exterminer les citoyens, qui pouvoient porter les armes. Alexandre l'auroit-il pu?

Pyrrhus vint au ſecours des Tarentins avec vingt-cinq à trente mille hommes. Il fut étonné que la guerre ne fit pas diverſion aux mœurs de ce peuple efféminé, & qu'on s'occupât de feſtins & de jeux, avec la même ſécurité qu'en tems de paix. On eût dit que c'étoit à lui ſeul de combattre, & que les Tarentins ne l'avoient appellé que pour écarter l'ennemi, qui auroit pu troubler leurs plaiſirs. Il leur fit prendre les armes, les incorpora dans ſes troupes, & les aſſujettit à une diſcipline ſévere. Il parut à leurs yeux un tyran inſupportable. Pyrrhus comptoit encore ſur les Lucaniens & ſur les Samnites; qui portoient impatiemment le joug des Romains & qui en effet ſe préparoient à le joindre.

Ayant appris que le conſul P. Valérius Lévinus ravageoit la Lucanie, il s'avança juſques dans une plaine, qui eſt entre les villes de Pandoſie & d'Héraclée; & il envoya aux Romains un héraut pour leur offrir ſa médiation. Le conſul répondit que la république ne prenoit pas Pyrrhus pour arbitre, & qu'elle ne le craignoit pas pour ennemi. Le roi qui trouva cette réponſe fiere, monta à cheval pour aller lui-même reconnoître les Romains, qui campoient de l'autre côté du Siris. *L'ordonnance de ces barbares*, dit-il,

il, en obſervant leur diſpoſition, *n'eſt nullement barbare.*

Il ſe propoſoit de ne rien précipiter, parce qu'il attendoit les troupes des alliés. D'ailleurs il jugeoit qu'un délai pouvoit être funeſte aux Romains, qui étoient dans le pays ennemi. Mais le conſul ayant paſſé le Siris, l'action s'engagea. Le combat fut opiniâtre : on plia pluſieurs fois de part & d'autre, & on revint à la charge avec le même courage. Enfin les éléphans que Pyrrhus avoit réſervé pour la derniere attaque, déciderent du gain de la bataille. Ces animaux que les Romains voyoient pour la premiere fois, jetterent l'effroi dans leurs rangs : les chevaux qui n'en pouvoient ſouffrir l'odeur, emporterent les cavaliers ; alors Pyrrhus tombant ſur les légions avec ſa cavalerie theſſalienne, acheva de les mettre en déroute, & en fit un grand carnage. Mais il laiſſa lui-même ſur le champ de bataille, preſque autant de morts. *Je ſuis perdu*, diſoit-il, *ſi je remporte encore une pareille victoire.* Il commençoit à craindre que la conquête de l'Italie ne fût pas auſſi facile qu'il l'avoit cru.

Il fut joint par les Lucaniens, & par les Samnites, qui s'excuſerent de n'être pas arrivés plutôt. Pluſieurs villes, auparavant alliées des Romains, ſe déclarerent pour lui, & il ravagea les terres des peuples qui reſterent attachés à la république. Mais il tenta inutilement de ſurprendre Capoue & Naples ; il fut prévenu par Valérius, qui l'obſervoit, & harceloit ſon arriere-garde. Ce conſul avoit reçu deux nouvelles légions, & ſon armée étoit auſſi forte qu'avant ſa défaite.

N'ayant pas réuſſi dans cette entrepriſe, Pyr-

rhus en forme une plus hardie. Il marche tout-à-coup à Rome : & il s'avance jusqu'à Préneste, c'est-à-dire, à moins de sept lieues de cette ville. Mais Coruncanius, collegue de Valérius, arrivoit alors d'Etrurie avec une armée victorieuse. Le roi se voyant entre deux armées consulaires, reprit le chemin de Tarente.

Quoique Rome eût pour maxime de ne jamais racheter les prisonniers, elle envoya des ambassadeurs à Pyrrhus pour traiter de la rançon de ceux qui avoient été faits à la bataille d'Héraclée. C'est qu'en effet les soldats avoient combattu avec courage, & que le malheur de cette journée ne pouvoit être attribué qu'à l'effroi que les éléphans avoient répandu.

Le roi rendit de grands honneurs à tous les ambassadeurs, & sur-tout à C. Fabricius qu'il voulut s'attacher. Le généreux Romain, pauvre & de famille plébéienne, fut insensible à toutes les offres qui lui furent faites. Pyrrhus qui l'en estima davantage, lui offrit de faire alliance avec les Romains, & de rendre tous les prisonniers sans rançon. Il demanda seulement que les Tarentins fussent compris dans le traité. Lorsque les ambassadeurs s'en retournerent, il permit de les suivre à tous les prisonniers qui voudroient se trouver aux Saturnales, comptant sur la parole qu'ils donneroient de revenir, si la république ne consentoit pas à la paix, & il envoya une ambassade à Rome.

Cinéas étoit le chef de cette ambassade. Disciple de Démosthène, il paroissoit devoir persuader. En effet, les sénateurs penchoient déja tous vers la paix, lorsqu'Ap. Claudius, alors le plus

éloquent des Romains, leur inſpira d'autres ſentimens. On répondit à Pyrrhus, que la république ne traiteroit avec lui, que lorſqu'il ſeroit ſorti d'Italie. Après les Saturnales, le ſénat ordonna à tous les priſonniers qui étoient venus à Rome, de retourner à Tarente ſous peine de mort.

Le printems ſuivant, ſous le conſulat de P. Sulpicius & de P. Décius, Pyrrhus entra dans l'Apulie, & les deux conſuls vinrent au devant de lui, & le joignirent près d'Aſculum, où ils lui livrerent bataille. On ne ſait laquelle des deux armées eut l'avantage : la nuit les ſépara, & la perte fut grande des deux côtés. On ignore ſi Décius ſe dévoua, mais Pyrrhus avoit eu la précaution de raſſurer ſes troupes, dans le cas où il ſe dévoueroit, comme le bruit s'en étoit répandu.

C. Fabricius & Q. Emilius ſuccéderent aux deux conſuls précédens. Le médecin de Pyrrhus offrit au premier d'empoiſonner ce prince, ſi on l'aſſuroit d'une recompenſe proportionnée à ce ſervice. Le vertueux Fabricius, frappé d'horreur à cette propoſition, avertit le roi d'Epire de la perfidie de ſon médecin. Pyrrhus touché de la probité de ſon ennemi, lui renvoya tous les priſonniers ſans rançon, & députa encore Cinéas pour traiter de la paix. Le ſénat renvoya un égal nombre de priſonniers : mais il fit, ſur la paix propoſée : la même réponſe qu'il avoit déja fait.

Les pertes des Romains ſe réparoient, il n'en étoit pas de même de celles du roi d'Epire. Il avoit perdu ſes meilleures troupes ; & il ſe reprochoit la légereté avec laquelle il s'étoit en-

gagé dans cette guerre qu'il n'auroit pas pu soutenir, quand même il auroit eu de plus grands succès. Dans cette conjoncture, la Sicile lui offroit une ressource digne de sa générosité, de son courage, & de son inquiétude. Syracuse, Agrigente & Léontium implorerent son secours contre les Carthaginois. Il saisit ce prétexte, trop heureux d'en avoir un pour quitter l'Italie. Il laissa néanmoins une garnison dans la ville de Tarente.

Pendant son absence qui fut de deux ans, les Romains reprirent la guerre contre les Samnites, les Lucaniens, & les Brutiens, alliés du roi d'Epire; & ils la pousserent vivement, quoique la peste, qui survint à Rome, y répandit la consternation. Tous ces peuples, après bien des pertes, se voyant dans l'impuissance de se défendre, députerent à Pyrrhus, & lui représenterent, que s'il ne les secouroit promtement, il leur étoit impossible de ne pas passer sous le joug des Romains. Le roi d'Epire, qui étoit plus embarrassé en Sicile qu'il ne l'avoit été en Italie, revint à Tarente. Il étoit condamné à saisir des prétextes pour abandonner toutes ses entreprises.

Il tenta une derniere fois le sort des armes près de Bénévent. Défait par Curius Dentatus, il perdit vingt-cinq mille hommes. Alors il ne chercha plus de prétexte. Il ne songea qu'aux moyens de tromper ses alliés, pour trouver le moment de s'évader; & lorsqu'on s'y attendoit le moins, il mit à la voile, & retourna en Epire.

Il avoit laissé dans la citadele de Tarente, Milon avec une garnison; & les Tarentins se trouvoient

asservis au roi d'Epire. Ils crurent que les Carthaginois pourroient les secourir. Ils les appellerent; & une flotte carthaginoise vint les assieger par mer pendant que l'armée romaine les assiégeoit par terre. Menacés de tomber sous la domination de Carthage ou sous celle de Rome, ils n'eurent pas la liberté de choisir. Milon ayant traité avec le consul Papirius Cursor, ils furent dans la nécessité de se rendre aux Romains. Ils livrerent leurs armes, leurs vaisseaux; on abattit leurs murs, & on leur imposa un tribut.

Le Samnium, la Lucanie, le Brutium & les autres provinces, qui avoient autrefois combattu pour la liberté, alors dépeuplées & hors d'état de se défendre, subirent le joug, & les Romains acheverent la conquête de l'Italie. On ne comprenoit pas sous ce nom la Gaule Cisalpine. La république ayant étendu sa domination, on créa quatre nouveaux questeurs, & le nombre fut porté à huit.

CHAPITRE XVI.

De la constitution de la république, à la fin du cinquieme siecle.

NOUS avons vu que les tribus de Servius Tullius n'étoient qu'une division purement locale. Ce roi divisa Rome en quatre parties, le champ romain en dix-sept; ce qui fit en tout, vingt-une tribus.

Le nombre des tribus de la ville n'a point varié : les ruſtiques ſe ſont multipliées, à meſure que la république a fait des conquêtes. Après la priſe de Véïes, les cenſeurs en établirent quatre nouvelles, dans les terres qu'on venoit d'enlever aux Etruſques : comme elles avoient été formées ſous les conſuls, on les nomma conſulaires pour les diſtinguer des anciennes.

Dans la ſuite, on en créa dix autres en différens tems, pour les provinces nouvellement conquiſes. Il y eut alors trente-cinq tribus, dont quatorze étoient conſulaires. Mais les deux dernieres n'ont été formées que l'an de Rome 513.

Il paroit qu'à la fin du cinquieme ſiecle, la ſouveraineté avoit paſſé preſque entiérement des comices par centuries aux comices par tribus. Il n'y avoit plus que quelques cas particuliers, où l'on prenoit encore les ſuffrages par centuries : on voit des conſuls élus dans des aſſemblées par tribus (*).

Les hiſtoriens ne nous éclairent pas ſur la maniere dont cette révolution s'eſt faite. Elle a été lente ſans doute. Autant les plébéiens auront fait d'effort pour attirer toutes les affaires aux comices par tribus, autant les patriciens en auront fait pour les ramener aux comices par centuries. Mais enfin cette révolution s'eſt achevée, lorſque les dignités ont été communes aux deux ordres.

Dès que les tribus commencerent à avoir quel-

---

[*] Voyez Mém. de l'Acad. des belles lettres 1. 4. Diſſertation de M. Boindin ſur les tribus.

que influence dans le gouvernement, elles ne purent plus être regardées comme une diviſion purement locale, & elles devinrent une diſtribution politique. C'eſt ſous ce point de vue qu'il faut déſormais les conſidérer. Voyons dans quel eſprit la république faiſoit cette diſtribution.

Lorſqu'elle formoit des tribus dans les pays conquis, elle les compoſoit d'anciens citoyens; & elle tranſportoit à Rome ou dans les tribus ruſtiques de Servius Tullius, les habitans qu'elle dépouilloit, pour donner un établiſſement aux nouvelles tribus.

D'un côté, ces nouveaux citoyens, qui ſe trouvoient ſous les yeux des magiſtrats, avoient peu d'influence; parce qu'étant diſtribués dans vingt-une tribus, ils étoient un petit nombre dans chacune.

De l'autre côté, les nouvelles tribus ſervoient, non-ſeulement, à contenir les provinces, elles y portoient encore l'eſprit & l'amour du gouvernement romain.

Ces tribus n'étoient pas contigues, comme celles de Servius Tullius. Situées dans différentes provinces, elles étoient ſéparées les unes des autres.

Lorſqu'un peuple obtenoit le droit de ſuffrage, au lieu de le réunir à une des tribus conſulaires dont il étoit voiſin, on le diſtribuoit dans les anciennes tribus ruſtiques. Par cette diſtribution qui ne lui étoit pas commode, il avoit moins d'autorité dans les comices.

Les citoyens, qui n'avoient pas de champs, furent répandus dans les quatre tribus de la ville, qui par cette raiſon, ſe trouverent fort mal com-

posées. Elles comprenoient les affranchis & tout ce que nous nommons populace. Il fut honteux d'être de ces tribus. Les rustiques, dans lesquelles passerent les principales familles, parurent seules honorables; & parmi celles-ci les consulaires, quoique créées les dernieres, étoient les plus considérées, parce qu'elles se trouvoient composées d'anciens citoyens.

Dès que les tribus n'étoient plus une division purement locale, ce fut naturellement aux censeurs à distribuer le peuple par tribus. En faisant cette distribution, ils avoient attention de donner, autant qu'il étoit possible, plus d'influence aux riches qu'aux pauvres, & aux anciens citoyens qu'aux nouveaux. Aucune loi ne limitoit, ne régloit même leur puissance à cet égard. L'abus qu'un d'eux a fait de la censure, en est la preuve.

L'an de Rome 442, Ap. Claudius élu censeur, abusa insolemment de son pouvoir. Pour se faire un parti dans le sénat, il le composa indignement, jusques-là qu'il y fit entrer des fils d'affranchis. Son collegue, C. Plautius, abdiqua, honteux d'une élection qui avoit été faite sans son aveu, & qui fut regardée comme irréguliere.

Les consuls de l'année suivante, C. Junius Bucullus & Q. Emilius, porterent au peuple leurs plaintes contre Claudius. Ils déclarerent qu'ils n'auroient aucun égard au choix qu'il avoit fait; & tout aussi-tôt ils convoquerent l'ancien sénat.

Claudius voyant que cette tentative ne lui avoit pas réussi, en fit une autre. Il distribua toute la populace de Rome dans les tribus rustiques. Cette multitude ainsi répandue, eut la

plus grande influence dans les comices. Ce fut une faction puiſſante dont Claudius étoit le chef, & qui proſtituoit les honneurs à ſes créatures. Elle donna l'édilité curule à C. Flavius, fils d'un affranchi.

Nous avons vu qu'on avoit porté une loi, qui ordonnoit que ſi un cenſeur reſtoit ſeul, il abdiqueroit. Claudius, par conſéquent, auroit dû abdiquer, lorſque Plautius ſe retira. On ne put pas l'y contraindre.

Il fit plus: il conſerva la cenſure pendant cinq ans, quoiqu'il eût dû s'en démettre au bout de dix-huit mois. Il prétendoit que la loi Emilia ne concernoit que les cenſeurs qui étoient en magiſtrature, dans le tems que le dictateur Emilius l'avoit fait paſſer. Le tribun Publius Sempronius le cita. Il lui reprocha la haine que ſa famille avoit toujours eu pour le peuple, & l'eſprit de tyrannie qui lui étoit commun avec ſes ancêtres. Il voulut l'envoyer en priſon: mais trois autres tribuns s'y oppoſerent, & Claudius continua d'être cenſeur au mépris des loix.

Q. Fabius & P. Décius lui ſuccéderent. Ils rétablirent l'ordre en rejettant toute la populace dans les quatre tribus de la ville. Ce fut principalement l'ouvrage de Fabius; & ce ſervice parut ſi important, que ce fut à cette occaſion qu'on lui donna le ſurnom de *Maximus*. Claudius au reſte fit des ouvrages utiles, qu'il n'auroit pu achever en dix-huit mois; la voie Appia, qui qui fut le modele des chemins faits depuis, & un aqueduc pour conduire à Rome des eaux plus ſaines que celles du Tibre, les ſeules qu'on eût bû juſqu'alors. Cet homme, pendant ſa cen-

ſure, s'eſt rendu célébre par le bien, comme par le mal qu'il a fait.

Les cenſeurs, dit Mr. de Monteſquieu, *jettoient les yeux tous les cinq ans ſur la ſituation actuelle de la république, & diſtribuoient de maniere le peuple dans ſes diverſes tribus, que les tribuns & les ambitieux ne puſſent pas ſe rendre maitres des ſuffrages, & que le peuple meme ne pût pas abuſer de ſon pouvoir* (*). Voilà en effet qu'elle étoit la politique des cenſeurs; & on conçoit pourquoi les tribuns avoient ſouvent tant de peine à réuſſir dans leurs entrepriſes. Comme la loi agraire & la ſuppreſſion des dettes n'intéreſſoient particuliérement que la populace de Rome, quand cette populace étoit renfermée dans quatre tribus, elle n'aſſuroit aux tribuns que quatre ſuffrages. Il nous reſte à conſidérer la conduite de la république avec les peuples d'Italie.

Elle n'accordoit pas à tous les mêmes privileges. Très-ſévere envers ceux qui avoient renoncé à ſon alliance, elle traitoit favorablement ceux qui lui avoient été fideles. Elle avoit deux ſortes d'alliés: les uns qu'on nommoit *ſocii*, aſſociés; les autres, *fœderati*, confédérés.

Parmi les premiers étoient les peuples libres, qui avoient préféré l'amitié de la république à la gloire d'en arrêter les progrès. Ils étoient aſſociés à ſes armes, & ils partageoient le fruit des conquêtes. Tels ont été les Latins & les Herniques juſqu'en 365, qu'ils ſe liguerent avec les Eques, les Volſques & les Etruſques.

---

[*] Grandeur & décadence des Romains. Chap. 8.

Parmi les autres étoient les peuples qu'on avoit ſoumis; mais ceux-là ſeulement pour qui on avoit eu quelque indulgence, à qui on avoit permis de ſe gouverner par leurs loix, & qu'on nommoit *municipes*. La république leur accordoit les privileges, à proportion qu'elle en étoit plus contente: privileges qui étoient une conceſſion des droits de citoyen en tout ou en partie. Aux uns, elle accordoit le droit de ſuffrage, & ils pouvoient parvenir aux charges civiles & militaires. Les autres, beaucoup plus bornés dans leurs privileges, n'avoient dans la qualité de citoyens, qu'un titre honorifique qui ne leur donnoit aucune part au gouvernement.

Quant aux peuples conquis, qu'on traitoit à la rigueur, ils étoient gouvernés par des préfets qu'on leur envoyoit tous les ans & qui leur donnoient des loix. Il y avoit deux ſortes de préfectures: les unes auxquelles le peuple nommoit; les autres qui étoient à la diſpoſition du préteur.

Le ſort des colonies n'étoit pas égal. On ne leur conſervoit aucun privilege, quand elles étoient compoſées indifféremment de citoyens romains & d'alliés du Latium. Quand au contraire, elles n'étoient formées que de citoyens romains, tantôt on en faiſoit des tribus, & elles jouiſſoient, par conſéquent, de tous les droits: d'autres fois, on ne leur laiſſoit que les titres honorifiques avec le pouvoir de ſe choiſir des magiſtrats, & elles n'avoient point de voix dans les comices.

Cependant l'état de tous ces peuples n'étoit pas ſi arrêté, qu'il ne pût changer, & qu'il ne changeât ſouvent. Les uns perdoient des privile-

ges, les autres en acquéroient. Les droits de municipes devenoient une récompenſe pour ceux qui étoient gouvernés par des préfets ; & les préfectures devenoient une punition pour les municipes. Mais la plus grande faveur étoit d'être compris dans les tribus. La république avoit pour maxime de récompenſer, & ſur-tout, de punir, & elle puniſſoit ſévérement.

CHAPITRE XVII.

Caractere des Romains

ROME, élevée ſur un ſol étranger, ſubſiſta de pillage, & ſe défendit par la valeur brutale d'environ trois mille brigands. Ils enleverent des moiſſons, des beſtiaux des champs, des femmes. Dans la néceſſité de vaincre ou de périr, ils ſe défendirent avec avantage contre des peuples qui n'étant pas dans la même alternative, ſe conduiſirent avec plus d'animoſité que de ſageſſe. Bientôt la victoire fit oublier ce qu'ils avoient été : ils ſe trouverent tout-à-coup citoyens ; & le brigandage, qui les avoit armé, prit le nom d'amour de la patrie, lorſqu'ils eurent quelque choſe à perdre. Cependant ils ne ſe tinrent pas ſur la défenſive. Ils avoient attaqué, il fallut attaquer encore. Forcés à chercher au dehors une diverſion aux diſſentions qui les troubloient au dedans, ils étoient continuellement entraînés d'une guerre dans une

autre. Pour achever de ſubjuguer les peuples déja conquis, il falloit en ſubjuguer d'autres, & les exterminer tous en quelque ſorte, pour ôter à tous le pouvoir de recouvrer leur liberté. La néceſſité de vaincre ne ceſſant donc pas, les Romains continuerent d'avoir des ſuccès, & ſe crurent enfin nés pour commander.

Le gouvernement n'étoit pas purement monarchique, parce qu'il ne fut pas au pouvoir du ſouverain de s'arroger toute l'autorité. Tant que le peuple eut part à la puiſſance, il eut part au butin & aux conquêtes. Dans la ſuite, devenu pauvre, il fut moins craint, moins reſpecté, & la ſouveraineté paſſa toute entiere aux patriciens, qui ſe croyant ſouverains par droit de naiſſance, furent naturellement durs & injuſtes.

La puiſſance conſulaire n'offrit qu'une ombre de liberté & fit naître pluſieurs tyrans pour un qu'elle avoit détruit. La guerre ne ſe fit plus que pour les patriciens. Si les plébéiens étoient hors d'état de fournir aux fraix de chaque campagne, il contractoient des dettes ; & s'ils devenoient inſolvables, ils tomboient dans les fers de ceux pour qui ils avoient conquis des terres.

Voilà la ſource des diſſentions. Les patriciens, durs & aveugles, ne cedent rien, & ſe laiſſent tout ravir. Un premier avantage eſt pour les plébéiens un droit de demander & d'obtenir encore. Le tribunat militaire s'établit : le conſulat ſe partage entre les deux ordres : tous les honneurs enfin deviennent communs à l'un & à l'autre.

Les dettes & les loix agraires ſont le grand inſtrument des tribuns du peuple. Elles ſont le prétexte des démarches, dont l'ambition eſt le mo-

tif. Les pauvres reſtent pauvres, & les tribuns parviennent aux dignités.

Au milieu des troubles, on demande des loix. On en fait, on les élude, on les oublie, on les enfreint. Rien n'eſt réglé, ni les droits des patriciens, ni ceux des plébéiens, ni même ceux des magiſtrats. L'avidité eſt la regle des citoyens puiſſans; il ſe font des droits de leurs prétentions, & ils uſurpent. L'autorité eſt donc en quelque ſorte au pillage. Comme le même eſprit conduit les citoyens au dedans & au dehors, on n'écoute pas plus la juſtice dans les diſſentions que dans les guerres. Dans celles-là, les plébéiens ſont traités de ſéditieux, & les patriciens de tyrans: dans celles-ci, les Romains ſont traités d'uſurpateurs, & leurs ennemis de rebelles. Malheur, ſur-tout, aux peuples alliés: s'ils ne ſe croient pas ſujets, Rome ſe croit ſouveraine: & elle punit en eux, comme une révolte, l'amour qu'ils montrent pour la liberté.

Le courage eſt le beau côté des Romains. Admirons leur valeur, mais apprécions la. Ils ne pouvoient pas être courageux, puiſqu'ils ſe voyoient toujours dans la néceſſité de vaincre ou de tomber en eſclavage. D'ailleurs, un peuple doit tout oſer, lorſqu'il ſe croit aſſuré de la victoire, ſur la foi des auſpices qui lui déclarent que les dieux ſont pour lui. Son courage devient alors un vrai fanatiſme. En combattant pour ce qu'il appelle la patrie, il croit combattre pour les dieux, qu'il rend complices de toutes ſes entrepriſes, même des plus injuſtes. Mais les vertus, ce me ſemble, perdent beaucoup de leur prix, lorſqu'elles

ont pour principes des préjugés qui dèshonorent la raiſon.

Il ſeroit fâcheux pour nous que les Grecs n'euſſent pas exiſté, Mais que devons-nous aux Romains ? qu'ont-ils inventé ? qu'ont-ils perfectionné ? ils ont eu de grands hommes, ſans doute : mais enfin un pareil peuple eſt un fléau pour la terre.

On loue leur frugalité, leur déſintéreſſement & leur pauvreté. On cite Cincinnatus qui cultivoit ſon champ, Fabricius qui ſe refuſoit aux offres de Pyrrhus, & Curius Dentatus qui répondit aux Samnites, *j'aime mieux commander à ceux qui ont de l'or que d'en avoir moi-meme.* Cependant ce n'eſt pas d'après quelques citoyens, qu'on doit juger d'une nation : il faut conſidérer l'eſprit qui la gouverne. Or, c'eſt l'avarice des riches qui jetta le peuple dans la miſere : c'eſt elle, qui donna naiſſance aux uſures les plus criantes : c'eſt elle qui chargea de fers les citoyens inſolvables : c'eſt elle, en un mot, qui a été le principe de tous les troubles domeſtiques. A la vérité, tant que les Romains n'ont pas connu l'argent, ils n'en ont pas été avares : mais ils l'ont été du cuivre, & le métal ne fait rien à la choſe.

Les exemples de déſintéreſſement qu'on voit dans le cinquieme ſiecle, ſont uniquement l'effet de la jalouſie qui régnoit entre les deux ordres. Les plébéiens, tels que les Fabricius & les Curius, aimoient leur pauvreté, parce qu'elle les mettoit à l'abri de l'envie, & ils l'aimoient d'autant plus que les patriciens ſe rendoient odieux par leur avarice. Cette façon de penſer devoit être commune à tous les plébéiens, qui pouvant ſe diſtinguer par leurs

ſervices, n'avoient pas beſoin de la conſidération que donnent les richeſſes.

Les citoyens riches ne penſoient pas de même. On n'a jamais pu réprimer leurs uſures, ni empêcher leurs uſurpations. Quoique la loi Licinia ne permît pas de poſſéder au-delà de cinq cens arpens; ils s'approprierent, pendant les dernieres guerres, des provinces entieres: ils en chaſſerent les anciens habitans, & ils les peuplerent de leurs eſclaves. Tel étoit l'état où l'avidité avoit réduit pluſieurs des pays conquis, lorſque Rome acheva la conquête de l'Italie.

LIVRE SEPTIEME.

POUR ſuivre le progrès des armes des Romains, il eſt néceſſaire de connoître les Carthaginois & les peuples de Sicile, dont l'hiſtoire d'ailleurs mérite d'être connue. Ce ſera le ſujet de ce livre.

CHAPITRE I.

Des Carthaginois juſqu'à leur alliance avec Xercès.

ELISSE plus connue ſous le nom de Didon, fut la fondatrice de Carthage. Pygmalion ſon frere, régnoit à Tyr: prince avare, cruel, né pour le malheur de ſes ſujets, & par conſéquent, malheureux lui-même. Sichée ſon oncle & ſon beau-frere, fut une des victimes de ſon avarice. Il le fit mourir pour en avoir les biens.

Sichée étoit extraordinairement riche. Par conſéquent, il eſt à préſumer que la plus grande partie de ſes biens n'étoit pas de nature à être tranſportée à l'inſu du roi de Tyr. Il n'eſt donc pas vraiſemblable, quoi qu'en diſent les hiſtoriens, que Didon ait dérobé à Pygmalion tout le fruit de

ſon crime. Il paroit ſeulement qu'elle s'enfuit avec des tréſors, & qu'elle aborda ſur les côtes d'Afrique, près d'Uptique colonie phénicienne.

Vous connoiſſez, Monſeigneur, l'ancienneté de Tyr, & vous ſavez que cette ville a étendu ſur mer ſon commerce & ſa puiſſance. L'induſtrie enrichit les citoyens : le luxe qui ſuit les richeſſes, fit prendre un nouvel eſſor à l'induſtrie ; & les arts furent cultivés, ainſi que les ſciences relatives aux beſoins d'un peuple floriſſant.

Ceux qui ſuivirent Didon n'étoient pas ſans doute, ce qu'il y avoit de moins eſtimable à Tyr : car ce ſont les arts, les ſciences & les vertus ſurtout, qui fuient les tyrans. Il ne faut donc pas juger des commencemens de Carthage par ceux des villes de la Grece, encore moins par ceux de Rome. Ce n'étoient pas des avanturiers qui s'établiſſoient parmi des ſauvages : ce n'étoient pas des brigands, qui ramaſſés de toutes parts, s'armoient contre les villes où l'on n'avoit pas voulu d'eux pour citoyens. C'étoient des hommes induſtrieux, qui cherchoient un pays où il leur fut permis de jouir des fruits de leurs talens.

Les auteurs ne s'accordent pas ſur le tems où Carthage fut fondée. Les uns veulent que ce ſoit 142 ans avant Rome, d'autres 65 ſeulement ; & entre ces deux opinions, il y en a pluſieurs encore, qui différent toutes de quelques années. Mais l'intervalle de 65 à 142 eſt peu de choſe pour nous, qui cherchons moins des dates, que des faits inſtructifs. Je ſuppoſerai ſeulement que la fondation de Carthage répond au tems où Lycurgue donna ſes loix, c'eſt-à-dire, à l'année 885 avant J. C. Si c'eſt une erreur, elle n'eſt pas grande.

Elle liera cet événement à une époque que nous connoiſſons déja, & ce ſera un ſecours pour notre mémoire.

Didon acheta le ſol, ſur lequel elle bâtit Carthage, & s'aſſujettit à payer un tribut aux Africains qui le lui vendirent. Il ſe peut, comme on le dit, qu'elle ſe ſoit établie ſans obſtacle : car dans ces ſiecles où l'hoſpitalité, étoit ſur-tout la vertu des nations pauvres, autant les peuples faiſoient la guerre avec férocité, autant ils ſe montroient humains ; lorſqu'on n'employoit pas la violence contr'eux. D'ailleurs les Africains, qui ne s'adonnoient ni au commerce ni à la navigation, n'avoient aucun intérêt à défendre leurs côtes. Comme ils n'en faiſoient aucun uſage, ils n'avoient pas de répugnance à en abandonner quelque partie ; & il eſt vraiſemblable, que voyant l'établiſſement d'une colonie nouvelle avec curioſité plutôt que par jalouſie, ils étoient plus portés à concourir aux deſſeins de Didon, qu'à s'y oppoſer. Il ſe pourroit néanmoins que cette princeſſe n'eût été regardée comme la fondatrice de Carthage, que parce qu'elle augmenta conſidérablement cette ville : car il paroit, que plus de trois ſiecles auparavant, des Phéniciens en avoient déja jetté les premiers fondemens.

Nous avons vu que, lors de la conquête du pays de Canaan par les Hébreux, Sidon ouvrit un aſyle aux Phéniciens ; & que leur ayant fourni des vaiſſeaux, elle forma pluſieurs établiſſemens pour ſon commerce. Elle répandit des colonies dans les isles de la Méditerranée, ſur les côtes d'Afrique, ſur celles d'Eſpagne, & c'eſt à ce ſiecle que remontent la fondation d'Utique &

celle de Cadix. Vers le tems de la guerre de Troye, les Phéniciens paſſerent le détroit de Gibraltar, & fonderent pluſieurs villes ſur les côtes occidentales de l'Eſpagne & de l'Afrique. Enrichis par le commerce, ils cultiverent de bonne heure les arts ; & toute la tradition dépoſe, que les lettres à leur naiſſance, leur durent, au moins autant, qu'elles pouvoient devoir aux Egyptiens & aux Chaldéens. Plus libres que ces peuples, puiſque le commerce floriſſoit parmi eux, ils penſoient avec plus de liberté.

Tout étoit commun entre les Tyriens & les Carthaginois : la langue, les uſages, les loix, la religion, l'induſtrie, les arts & les ſciences. On ne peut donc pas douter que les Carthaginois n'aient eu des hiſtoriens, puiſque les Phéniciens en avoient eux-mêmes pluſieurs ſiecles auparavant. Cependant, les premiers tems de leur hiſtoire ſont tout-à-fait inconnus. Les Romains qui ont détruit Carthage, ſemblent avoir voulu que cette ville ne fut comptée que parmi leurs conquêtes ; & ils ont effacé tous les monumens, qui pouvoient nous apprendre ce qu'elle a été.

Les colonies tranſplantées ſur les côtes de la Grece, ont été lentes dans leurs progrès. Il n'en a pas été de même de Carthage. Ses citoyens, plus induſtrieux, s'adonnerent à la navigation & au commerce, avec d'autant plus de ſuccès qu'ils n'avoient qu'à marcher ſur les traces des Tyriens. Situés avantageuſement pour cultiver l'un & l'autre, c'eſt en ſe rendant puiſſans ſur mer, qu'ils pouvoient le devenir dans le continent de l'Afrique, & tout concouroit à faire des Carthaginois un peuple commerçant. Dès le tems de Cyrus,

ils étoient redoutables par leur marine. Un des plus anciens combats de mer, dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire, eſt celui que leur flotte combinée avec celle des Etruſques, livra aux Phocéens d'Ionie, qui fuyoient la domination du roi de Perſe. Ceux-ci ſe flatterent d'avoir remporté la victoire : mais leur perte fut ſi grande, qu'ils abandonnerent Cirne, aujourd'hui l'isle de Corſe. Forcés à ſe refugier à Rhège, ils ſe réunirent enſuite à deux de leurs colonies qui s'étoient établies auparavant, l'une à Marſeille, & l'autre dans une petite isle vis-à-vis de la Lucanie.

Il ne reſte aucune trace du premier gouvernement des Carthaginois. Il eſt vraiſemblable qu'il étoit monarchique, puiſque les Tyriens n'en connoiſſoient pas d'autre. Mais la monarchie ne ſubſiſtoit plus dans les ſiecles, où nous commençons à connoître l'hiſtoire de Carthage. Auſſi haut que nous pouvons remonter, nous y voyons une république, dont nous ne ſaurions nous faire une idée exacte, & dont nous ignorons tout-à-fait les révolutions.

Je conjecture qu'on ſe trompe, quand on regarde comme des conquêtes, les premiers établiſſemens des Carthaginois dans les isles de la Méditerranée & ſur les côtes d'Eſpagne. Dans les commencemens ils n'étoient pas ſoldats, & ils n'en ſoudoyoient point, c'étoient des marchands, qui abordoient par-tout où ils pouvoient faire des échanges avec avantage. Ils avoient appris à Tyr que les peuples d'Eſpagne, ſans arts & ſans connoiſſances, avoient en abondance de l'or & de l'argent, & n'attachoient aucun prix à ces métaux. Ils allerent donc, à la ſuite des Tyriens,

offrir aux Eſpagnols des choſes de peu de valeur, & ils en rapporterent de l'or & de l'argent. Ces richeſſes n'étoient pas les ſeules que produiſoit l'Eſpagne. On en tiroit encore du fer, du plomb, du cuivre, de l'étain; & cette branche de commerce n'étoit pas la moins conſidérable.

Les choſes n'ont de prix que par l'uſage qu'on en fait. Les Eſpagnols gagnoient donc eux-mêmes aux échanges qu'ils faiſoient avec les Carthaginois. Il étoit par conſéquent de leur intérêt, de les attirer chez eux; & il eſt vraiſemblable, que bien loin de s'oppoſer à leur établiſſement, ils offroient de leur vendre des terres, ou que même ils leur en abandonnoient. Voilà comment Carthage établit des colonies chez les peuples qui recherchoient le commerce avec l'étranger. Il lui fut auſſi facile d'en établir chez les nations ſauvages, qui ſe refuſant à toute eſpèce de commerce, ſe retiroient dans leurs bois & dans leurs montagnes, lorſque des étrangers abordoient ſur leurs côtes.

C'eſt par les commerçans de Tyr & de Carthage, que l'orient communiquoit avec l'occident. Ils étoient les commiſſionnaires de toutes les nations, & ils gagnoient ſur toutes. Ils pouvoient faire ce commerce ſans ſe nuire. Ils ſe donnoient même du ſecours: car Tyr & Carthage, par leur ſituation, ſervoient d'entrepôt l'une à l'autre. La concurrence n'élevoit point de guerres entre ces villes; & on remarque qu'elles ont toujours été fort unies. La colonie n'oublia jamais la métropole, d'où elle tiroit ſon origine. Toutes les années elle y envoyoit des préſens. & elle y fai-

ſoit offrir des ſacrifices aux dieux tutelaires des deux peuples.

Enrichis par le commerce avec autant de promptitude que de facilité, les Carthaginois eurent de bonne-heure des flottes & des ſoldats. Alors trop reſſerrés dans les terres qu'ils avoient acheté, ils armerent contre les Maures, les Numides & les Africains: ils s'affranchirent du tribut qu'ils payoient; & ils firent des conquêtes en Afrique. On peut conjecturer que les colonies entreprirent auſſi de s'agrandir & que par conſéquent, ils eurent des guerres par-tout où ils avoient fait des établiſſemens.

Les nations contre leſquelles ils avoient à combattre, ſans être puiſſantes, paroiſſoient difficiles à ſubjuguer. C'étoit une multitude de petites cités, peu capables, à la vérité, de ſe réunir pour leur défenſe commune; mais toutes belliqueuſes, & toutes également jalouſes de leur liberté. Voilà ce qu'offroient l'Eſpagne, la Sicile & l'Italie, où les Carthaginois ont fait leurs premiers établiſſemens; & c'eſt ainſi que toute l'Europe étoit alors diviſée. Une victoire ne ſoumettoit donc qu'un petit canton. On trouvoit au-delà, de nouveaux ennemis; & quelques ſupérieures que fuſſent les forces d'une colonie carthaginoiſe, elle ne pouvoit ſubjuguer les cités que les unes après les autres; & par cette raiſon, elle s'agrandiſſoit lentement.

De toutes ces guerres, les plus intéreſſantes pour les Carthaginois étoient celles qu'ils faiſoient en Afrique, où il leur importoit ſur-tout, de reculer leurs frontieres. Ils étoient puiſſans, lorſque leurs colonies paroiſſoient plutôt des entre-

pôts pour le commerce, que des places élevées pour ouvrir un pays à leurs armes.

Occupés de leur commerce, les Carthaginois n'avoient guères que des troupes mercenaires. Ils levoient des ſoldats en Afrique, en Eſpagne, en Italie, dans les isles de la Méditerranée, dans les Gaules & dans la Grece. Ils pouvoient avoir de grandes armées, parce qu'ils étoient riches, & que d'ailleurs l'entretien des troupes n'étoit pas diſpendieux, puiſqu'alors les choſes abſolument néceſſaires étoient à bas prix.

La guerre n'étoit pas encore un art. On la faiſoit avec plus de courage que de méthode. Le nombre par conſéquent, décidoit du ſort des combats, & les grandes armées avoient ordinairement l'avantage. Les Carthaginois devoient donc avoir des ſuccès, & ils en eurent.

L'argent étoit pour eux le nerf de la guerre. Toujours en état d'acheter des troupes, ils pouvoient toujours réparer leurs pertes, & retomber ſur leurs ennemis avec de nouvelles forces.

Dans cette poſition, ils s'accoutumoient à juger de leur puiſſance par leurs richeſſes. Parce qu'ils ſoudoyoient de grandes armées, ils croyoient s'aſſurer la victoire. Ils ne comprenoient plus qu'ils duſſent éprouver des revers; & rejettant ſur leurs généraux le mauvais ſuccès d'une campagne, ils les en puniſſoient.

La guerre qu'ils ont fait aux Grecs établis dans la Sicile, eſt la premiere dont l'hiſtoire ait conſervé les détails. Il y avoit ſans doute, longtems qu'ils avoient fait des établiſſemens dans cette isle: mais on n'en ſait pas l'époque. On voit ſeulement par le traité qu'ils firent avec Rome,

l'année de l'expulsion des rois, qu'ils avoient quelques places sur la côte méridionale de la Sicile.

On les regardoit alors comme la principale puissance d'occident. Darius leur envoya des ambassadeurs, & leur proposa de s'allier avec lui contre les Grecs; & ils conclurent ce traité avec Xercès, lorsque ce prince entreprit d'exécuter les projets de son pere. Ils s'engagerent à tomber avec toutes leurs forces sur les Grecs de Sicile & d'Italie, pendant que Xercès marcheroit contre la Grece.

CHAPITRE II.

De Carthage & de la Sicile, jusqu'à la fin de la guerre que les Athéniens ont porté dans cette isle.

LA Sicile, la plus grande des isles de la Méditerranée, a eu comme la Grece, des tems fabuleux qui ne sont connus que des poëtes, & qu'on doit mettre parmi les tems inconnus. Les Lestrigons & les Cyclopes ont paru aux Grecs en être les premiers habitans, parce que ce sont les premiers que des relations fabuleuses leur aient fait connoître. Mais ils n'ont entendu parler de cette isle, que depuis la guerre de Troye, lorsque des Troyens, qu'on dit avoir bâti Erix & Egeste, s'y furent établis.

La Sicile qu'on nommoit Trinacrie, parce

qu'elle eſt triangulaire, prit le nom de Sicanie des Sicaniens, qui ſe diſoient naturels du pays, & qu'on croit Eſpagnols d'origine, parce qu'il y a en Eſpagne un fleuve qu'on nommoit Sicanus. Dans la ſuite, les Siciliens, venus d'Italie, s'emparerent d'une grande partie de cette isle, à laquelle ils donnerent leur nom, & forcerent les Sicaniens à ſe retirer dans la partie méridionale.

Ces commencemens ſont très-obſcurs. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans les tems où la navigation n'étoit pas connue, les peuples d'Italie ont ſeuls pu paſſer en Sicile.

Il ſemble que la premiere peuplade, auſſi-tôt qu'elle y arriva, dût naturellement ſe diſperſer ſous différens chefs. Chacun s'établit dans le lieu qui lui convenoit ; & il ſe forma pluſieurs cités, qui ſe gouvernerent ſéparément.

Ces cités étoient autant de petites monarchies, qui ayant une origine commune, s'intéreſſoient les unes aux autres, & paroiſſoient former une eſpece de confédération. Plus ou moins unies, tant qu'elles conſerverent le ſouvenir de leur origine, il eſt vraiſemblable qu'il ne fut jamais en leur pouvoir de ſe gouverner par les mêmes magiſtrats, & de ne faire toutes enſemble qu'une ſeule république. Il en a été d'elles, comme des cités que nous avons vu dans la Toſcane, dans le Latium, & dans toutes les parties de l'Europe que nous avons obſervé.

Cette forme de gouvernement ouvroit leur pays à l'étranger. De nouvelles peuplades pouvoient donc s'y établir facilement ; & par con-

ſéquent, la Sicile a dû être expoſée à bien des révolutions.

Elle eſt ſituée ſi avantageuſement pour le commerce, qu'on ne peut pas ſuppoſer que les Phéniciens aient négligé d'y envoyer des colonies. Il eſt même très-vraiſemblable qu'ils s'y ſont établis avant la guerre de Troye, puiſque dès-lors ils navigeoient déja juſques dans l'Océan. Les Grecs n'y ſont venus qu'après les Carthaginois. Ils y apporterent la démocratie, l'amour de la liberté, les talens, & ils y firent fleurir les arts & les ſciences. Ils s'emparerent d'une grande partie des côtes, & ils chaſſerent dans l'intérieur les anciens habitans, c'eſt-à-dire, les Sicaniens & les Siciliens.

Leurs premieres colonies arriverent en Sicile, vers le tems de la fondation de Rome. Les Calcidiens d'Eubée fonderent Naxe, Léontium & Catane. Archias de Corinthe bâtit Syracuſe; & les Mégariens ayant été reçus par Hiblon, un des rois de Sicile, bâtirent Mégare, à laquelle on donna le nom d'Hibla. Nous avons vu que les Meſſéniens, chaſſés du Péloponèſe par les Spartiates, s'établirent dans la ville de Zangle, à laquelle ils donnerent leur nom. Une de leur colonie fonda Himere. Les Syracuſains fonderent Acre, Caſmene, Camarine & Géla. Une colonie ſortie de cette derniere ville, bâtit Agrigente; & une autre ſortie d'Hibla, fonda Sélinonte. Telles étoient les villes grecques de la Sicile.

Syracuſe a été la plus floriſſante. Mais il n'eſt pas poſſible de développer les cauſes de ſon agrandiſſement, & nous n'en pouvons commencer l'hiſ-

toire qu'au regne de Gélon : tems où elle ſe mêla avec celle de Carthage.

Cléandre tyran de Géla, ayant été aſſaſſiné par un Gélois, laiſſa la couronne à Hippocrate, ſon frere. Celui-ci donna le commandement de ſes troupes à Gélon. Ce général étoit d'une famille que la ſacrificature rendoit reſpectable, & avoit un mérite qui le fit plus reſpecter encore. Il ſoumit pluſieurs peuples, enleva Camarine aux Syracuſains, & ſe fit par une ſuite de ſuccès, une réputation brillante.

Hippocrate en mourant, laiſſa deux fils qui ne lui ſuccéderent pas. Un peuple jaloux de ſa liberté, ne s'accoutume point a regarder la couronne comme un bien héréditaire. Le courage & les talens ſont à ſes yeux des droits ſupérieurs à ceux de la naiſſance. Gélon fut roi.

Sur ces entrefaites, quelques citoyens de Syracuſe avoient été bannis par une faction. Il s'en déclara le protecteur, & marcha pour les faire rentrer dans leur patrie. Les Syracuſains ouvrirent leurs portes, vinrent au devant de lui, reçurent les bannis, & l'inviterent lui-même à les gouverner. S'il avoit dû juſqu'alors des conquêtes à ſes armes, il dut cette derniere à ſes vertus. C'étoit le vrai moyen de les conſerver toutes. Syracuſe devint pendant ſon regne une puiſſance formidable.

Il regnoit depuis dix ans, lorſqu'Athènes & Lacédémone lui demanderent du ſecours contre Xercès qui menaçoit la Grece. Il paroit qu'auparavant il avoit été en guerre avec les Carthaginois, & qu'il avoit inutilement eu recours aux Athéniens & aux Spartiates. Il leur offrit néan-

moins deux cent galeres, vingt mille hommes de pied, deux mille chevaux, deux mille hommes de trait, & deux mille frondeurs. Il s'engageoit même à faire les fraix de la guerre : mais il vouloit le commandement en chef de toutes les troupes. Cette propoſition ayant été rejettée, il ſe relâcha, & conſentit à ne commander que la flotte ou l'armée de terre. Il jugeoit que les Athéniens & les Spartiates devenant ſes alliés, devoient être ſous ſes ordres, parce qu'il fourniſſoit plus de troupes qu'aucun de ces deux peuples. Cette façon de penſer qui n'eſt pas toujours juſte, l'étoit de la part de Gélon, digne en effet de commander. Les Grecs répondirent qu'ils avoient beſoin de ſoldats, & non de généraux.

Gélon, inquiet ſur le ſuccès qu'auroit l'entrepriſe des barbares, fit partir trois vaiſſeaux chargés de magnifiques préſens ; & ordonna à Cadmus à qui il les confia, de faire hommage de ces tréſors à Xercès, ſuppoſé que ce roi fût vainqueur. Cadmus rapporta toutes ces richeſſes à Gélon ; & Hérodote l'en loue. C'étoit lui faire un mérite de n'avoir pas commis la plus baſſe infidélité. Il y a dans la vie de Cadmus un trait plus digne d'éloge. Affermi ſur le trône dans l'isle de Cos, il abdiqua la couronne, parce que ſes peres l'avoient mal acquis.

Il paroit qu'en Sicile, on n'avoit aucune connoiſſance du traité de Xercès avec les Carthaginois. Car les écrivains ſiciliens, ſelon Hérodote, aſſuroient que Gélon étoit réſolu de donner du ſecours aux Grecs ; & qu'il eût même ſervi ſous leurs généraux, ſi dans ces circonſtances, les Carthaginois n'euſſent pas porté la guerre en Sicile.

Ils y avoient été appellés par Térillus, tyran d'Himere, qui avoit été dépouillé par Théron, tyran d'Agrigente. Celui-ci d'une ancienne famille de la Grece, deſcendoit de Cadmus. Il étoit allié de Gélon à qui il avoit donné ſa fille, & dont il avoit épouſé la niece. Le roi de Syracuſe, qui arma pour ſon beau-pere, leva cinquante mille hommes de pied & cinq mille chevaux.

Les préparatifs des Carthaginois étoient terribles. Amilcar partit avec une flotte de deux mille vaiſſeaux de guerre, de trois mille de tranſport & de trois cent mille hommes de débarquement. Il deſcendit à Panorme, & mit le ſiege devant Himere.

Il ne faut pas, Monſeigneur, que cette armée vous ſurprenne. Il n'en eſt pas de Carthage ainſi que de Rome. Comme elle pouvoit faire des recrues dans tous les pays, où elle étendoit ſon commerce, elle avoit des ſoldats avec de l'argent, & elle ne l'épargnoit pas, perſuadée que les ſuccès ſuivent les grandes armées. Ces marchands penſoient là-deſſus, comme Xercès : ils ſe tromperent de même.

Amilcar avoit formé deux camps. Dans l'un étoient ſes vaiſſeaux de ligne, qu'il avoit tiré ſur le rivage, & qu'il faiſoit garder par ſes troupes de mer. Dans l'autre étoient les troupes de terre. Il les avoit tous deux parfaitement bien retranché ; car il paſſoit pour le plus grand capitaine des Carthaginois. Mais il n'y a point de retranchement contre le courage, quand la ſageſſe le guide, & que la préſence d'eſprit ſaiſit le moment d'agir.

La cavalerie de Gélon ſe préſenta au premier

camp, à-peu-près dans le tems que l'ennemi attendoit un pareil corps qu'on lui envoyoit de Sélinonte. Cette troupe pénétre comme amie, poignarde Amilcar qui faiſoit un ſacrifice, & met le feu à la flotte. Voilà ce que fit le ſtratagême. Le courage força le ſecond camp, & mit trois cent mille hommes en déroute. Une moitié périt dans le combat, ou dans la fuite; l'autre porta les fers. Jamais victoire n'éleva des trophées ſur tant de morts & ſur tant de priſonniers. Il n'échappa qu'une vingtaine de vaiſſeaux, qui ſe trouverent par haſard en mer. Mais battus par la tempête, ils furent ſubmergés. A peine ſe ſauva-t-il quelques matelots, pour porter à Carthage cette nouvelle ſi inattendue & ſi funeſte.

Tous les tyrans de Sicile, ceux ſur-tout, qui avoient été juſqu'alors les plus oppoſés à Gélon, rechercherent ſon amitié; & les Carthaginois qui crurent déja le voir à leurs portes, ſe hâterent de lui demander la paix. Ils l'obtinrent. Une des conditions fut, qu'ils n'offriroient plus de victimes humaines à leurs divinités. Il eſt beau de vaincre, quand on impoſe de pareilles loix aux vaincus. Dans ce traité, Gélon étoit au-deſſus de ſa victoire.

Il n'avoit pas oublié le danger où étoit la Grece, & il y vouloit conduire une puiſſante armée, dût-il ſervir ſous les ordres d'un Spartiate ou d'un Athénien. Dans cette circonſtance, il apprit la victoire de Salamine. N'ayant plus alors de motif pour prendre les armes, & ſe ſentant des talens dans la paix comme dans la guerre, il préféra les plus eſtimables aux plus brillans, & il s'occupa du bonheur de ſes ſujets.

Il voulut s'assurer de l'amour des Syracusains; ou plutôt il voulut se procurer une occasion d'en jouir. Dans cette vue, il convoqua une assemblée générale, où il ordonna que tout le peuple se rendroit en armes. Il y parut lui-même, désarmé, sans suite, sans appareil, & il rendit compte de sa conduite. Vous imaginez quels furent les effets de cette démarche. Vous entendez les noms de bienfaiteur, de sauveur, & toutes les acclamations d'un peuple heureux. Non-seulement, on lui confirma la puissance : on arrêta encore, à sa considération, qu'après lui la couronne passeroit à ses freres. Les Syracusains néanmoins étoient idolâtres de leur liberté. Mais, Monseigneur, quand les rois sont justes, les peuples chérissent les rois; & quelques jaloux qu'ils soient de se gouverner eux-mêmes, ils aiment encore mieux être bien gouvernés.

On érigea une statue à Gélon. Vous croyez peut-être, qu'on le représenta foudroyant les Carthaginois. Non, Monseigneur; on le représenta seulement en habit de simple citoyen, tel qu'il avoit paru dans l'assemblée du peuple. C'est ainsi que les Syracusains louoient leur roi, & que leur roi aimoit à être loué.

Gélon, désirant d'attirer les étrangers dans ses états, donna les droits de citoyen à dix mille. Cependant ce n'étoit pas assez pour lui que son peuple fût nombreux : il vouloit encore qu'il s'occupât, & qu'il s'endurcit au travail & à la fatigue. Il donnoit des soins particuliers à l'agriculture. On le voyoit souvent se promener dans la campagne, & préférer la conversation de ses laboureurs à celle de ses courtisans. Il regardoit

la

la couronne comme une obligation de défendre l'état, de rendre la juſtice, de protéger les foibles, d'encourager les talens utiles, & de donner à ſes ſujets l'exemple des vertus. Malheureuſement il mourut deux ans après ſa victoire. Il fut enterré ſans pompe, comme il l'avoit ordonné, ou plutôt ſans dépenſe extraordinaire : car c'étoit une grande pompe que les peuples en larmes, qui le ſuivirent juſqu'à ſon tombeau, à vingt milles de Syracuſe. Les Syracuſains éleverent dans cet endroit un monument magnifique.

Les Carthaginois après avoir fait la paix avec le roi de Syracuſe, armerent contre les Numides & contre les Cyrénéens. Cyrène avoit été fondé par Battus, Lacédémonien, plus de cent ans avant le regne de Gélon. On ne ſait point le détail de ces guerres.

Les hiſtoriens ne s'accordent pas dans les jugemens qu'ils portent ſur Hiéron, qui ſuccéda à Gélon, ſon frere. Il parut rechercher les hommes de mérite, & il attira auprès de lui des poetes, tels que Pindarre & Simonide. D'ailleurs, il ne fit rien de remarquable. Il regna onze ans, & laiſſa la couronne à ſon frere Thraſybule, tyran cruel & ſanguinaire, qui força ſes ſujets à la lui ôter. Thraſybule ſe retira, après onze mois de regne, à Locres dans la grande Grece.

A cette occaſion toutes les villes grecques ſecouerent le joug de la tyrannie, & formerent une confédération entre elles pour aſſurer leur liberté. Une aſſemblée à laquelle chacune envoya ſes députés, ordonna qu'on éleveroit une ſtatue coloſſale à Jupiter Libérateur, & que cha-

que année on célébreroit cet événement par des ſacrifices & par des jeux.

Cette aſſemblée, qui fit elle-même le choix des magiſtrats, donna l'excluſion aux étrangers, parce qu'elle les jugea plus faits pour obéir à des tyrans, que pour ſervir dans une république. Cette excluſion odieuſe les ſouleva. Syracuſe eut bien de la peine à les réduire. Enfin toutes les villes confédérées ayant conſpiré contre eux, on les força de ſe retirer à Meſſine.

Tout parut alors tranquille. Mais bien-tôt après il naquit des troubles, ſur-tout à Syracuſe, & ce fut à cette occaſion qu'on imagina le pétaliſme. Les citoyens écrivoient ſur une feuille d'olivier, le nom de celui dont ils craignoient le crédit, & il étoit banni pour cinq ans. Cet uſage écarta des affaires les plus honnêtes gens, livra la république aux hommes les moins capables de gouverner, & les déſordres vinrent au point, qu'on fut obligé d'abolir le pétaliſme.

A l'avantage de la ſituation, la Sicile joignoit la fertilité du ſol. La liberté donna l'eſſor à l'induſtrie. L'agriculture & le commerce furent plus cultivés que jamais, & les villes grecques devinrent floriſſantes en peu de tems.

Cependant les Siciliens proprement dits ne permettoient pas aux grecs de jouir de la paix. Deucétius leur général, eut même des avantages ſur pluſieurs républiques, & particuliérement ſur Syracuſe. Mais lorſqu'il formoit de nouveaux deſſeins, une défaite ſuivie de l'abandon de ſes troupes, le laiſſa tout-à-coup ſans reſſources.

Dans ſon déſeſpoir, il oſa chercher ſon ſalut chez ſes ennemis mêmes. Il vient de nuit à Syra-

cuſe ; & s'étant rendu dans la place publique, il ſe proſterne aux pieds des autels, & offre au peuple ſa vie & ſon pays. Les Syracuſains pouvoient ſe venger : ils eurent la généroſité de lui pardonner. Jugeant que c'étoit aſſez de l'éloigner, ils l'envoyerent à Corinthe pour y paſſer le reſte de de ſes jours, & ils lui aſſurerent un revenu convenable. Mais le repos étoit trop oppoſé à ſon caractere. Il revint en Sicile, dans l'eſpérance d'y former un nouvel établiſſement ; & il y réuſſiſſoit déja, lorſque la mort l'arrêta au milieu de ſes ſuccès.

Les Syracuſains faiſoient alors la guerre aux autres villes grecques. Une victoire remportée ſur les Agrigentins, ne paroiſſoit plus laiſſer d'obſtacle à leur ambition. Ils traitoient déja leurs alliés avec hauteur, & ils ſe regardoient comme les maîtres de la Sicile. Plus un peuple eſt jaloux de ſa liberté, plus ſon empire eſt tyrannique. Les Léontins qui ſe défendoient encore, demanderent du ſecours à la république d'Athènes.

Nous avons vu que les Athéniens ſe propoſoient la conquête de la Sicile, & que ce fut même par ce motif qu'ils ſe déclarerent pour les Corcyréens contre les Corinthiens. Ils ſaiſirent donc le prétexte des ſecours qu'on leur demandoit, & ils équiperent une flotte qui ſe montra dans les mers de Sicile. Mais comme leur deſſein ne pouvoit être ſecret ; les Léontins qui ſe reprochoient de les avoir attirés, firent la paix avec Syracuſe ; & les Athéniens en furent pour les fraix de leur armement.

C'eſt environ douze ans après, que les Athéniens envoyerent une nouvelle flotte ſous les

ordres de trois généraux, Alcibiade, Nicias & Lamarchus. Les Egeſtains, en guerre avec les Sélinontains que Syracuſe ſoutenoit, s'étoient engagés à ſoudoyer leurs troupes, & leur avoient promis les ſecours de pluſieurs villes. Mais Athènes ne devoit pas compter ſur de pareilles promeſſes.

Perſuadés que cette république, qui avoit été trompée quelques années auparavant, ne tenteroit pas une nouvelle entrepriſe ſur la Sicile, les Syracuſains ne prenoient aucunes meſures pour leur défenſe; & il eſt vraiſemblable que cette ſécurité leur eût été funeſte, ſi les ennemis, qui s'étoient raſſemblés à Corcyre, ſe fuſſent hatés de paſſer en Sicile.

Athènes, dans ſa confiance, avoit négligé de s'aſſurer des peuples de la grande Grece. Tarente & Locres lui refuſerent leurs ſecours; & Rhège, où la flotte s'arrèta, ſe déclara pour la neutralité. On avoit néanmoins compté ſur les habitans de cette ville, parce qu'ils étoient originaires de Calcide, ainſi que les Léontins, ennemis de Syracuſe.

Il s'agiſſoit de ſavoir par où on ouvriroit la campagne. Les généraux ne s'accorderent pas. L'avis de Nicias fut de marcher à Sélinonte. Comme il avoit toujours été contraire à cette guerre, il vouloit ſe borner à rétablir la paix entre les Sélinontains & les Egeſtains.

Alcibiade qui avoit promis de plus grands ſuccés aux Athéniens, propoſoit de rechercher l'alliance des Siciliens, des Grecs, & ſur-tout, des Meſſéniens, dont la ville & le port ouvriroient la Sicile à de nouveaux ſecours. Il penſoit qu'il

falloit avant tout, s'assurer de la plus grande partie des peuples de cette isle, parce qu'alors on seroit maître de porter la guerre où l'on jugeroit à propos.

C'étoient-là des mesures qu'il auroit fallu prendre avant de partir d'Athènes, mais dès qu'on étoit à Rhège, il ne restoit plus d'autre parti que d'attaquer promptement Syracuse. C'étoit l'avis de Lamarchus : on ne le suivit pas.

La flotte fit voile pour la Sicile, & Alcibiade se rendit maître de Catane par surprise. C'est toute la part qu'il eut à cette expédition, qu'il avoit conseillé. Il fut alors rappellé.

Après son départ, Nicias resta seul chargé de la conduite de cette guerre, son collegue qui étoit pauvre étant peu considéré. On reprochoit à ce général de la timidité. Il est vrai qu'il étoit lent à se décider : mais il exécutoit avec courage tout ce qu'il entreprenoit. Il remporta une victoire, & il mit le siege devant Syracuse.

Les Syracusains députerent aux Corinthiens & aux Spartiates, pour leur demander des secours & pour les engager à faire une diversion. Alcibiade, qui étoit à Sparte, appuya les députés : ils obtinrent ce qu'ils demandoient : les Lacédémoniens porterent leurs armes dans l'Attique, & envoyerent à Syracuse un corps de troupes sous les ordres de Gilippe. Les Corinthiens se préparoient aussi à secourir incessamment cette ville.

Cependant Syracuse étoit bloquée. La flotte des Athéniens fermoit l'entrée du port : un mur de contrevallation, que Nicias avoit presque achevé, alloit bientôt enfermer la ville du côté de la terre : les peuples de Sicile commençoient à se

déclarer pour les Athéniens : ils apportoient l'abondance dans leur camp : & les Syracuſains qui avoient été défaits dans pluſieurs ſorties, & qui ſouffroient beaucoup de la diſette, ſe voyoient ſans reſſources, ſi les ſecours de Sparte & de Corinthe ſe faiſoient attendre quelque tems.

Ils ſongeoient à capituler, & ils faiſoient déja des propoſitions lorſque Gilippe arriva. Il avoit peu de vaiſſeaux, & Nicias auroit pu s'oppoſer à ſon débarquement, mais aveuglé par ſes ſuccès, il affecta de le mépriſer. L'arrivée d'une flotte des Corinthiens acheva bientôt de rendre le courage aux aſſiégés.

Alors les choſes changerent de face. Gilippe, qui eut l'avantage dans pluſieurs actions, ramena dans le parti des Syracuſains, pluſieurs villes de Sicile ; & cependant les forces des Athéniens diminuoient d'un jour à l'autre. Nicias, qui avoit perdu ſon collegue dans un combat, écrivit à ſa république. Il repréſenta la néceſſité de rappeller l'armée, ou d'envoyer de nouveaux ſecours : il demanda ſur-tout, qu'on lui donnât un ſucceſſeur ; ſon âge & ſa ſanté ne lui permettant pas de conſerver le commandement.

Les Athéniens nommerent Eurimédon & Démoſthène pour remplacer Alcibiade & Lamarchus. Le premier partit ſur le champ avec dix galeres, & le ſecond attendit qu'on eût équipé une flotte qui devoit porter de plus grands ſecours. On conſerva le commandement à Nicias, & on arrêta, qu'en attendant les collegues qu'on lui envoyoit, il s'aideroit de Ménandre & d'Euthydeme, deux officiers qui ſervoient dans ſon armée.

Cependant il avoit été chaſſé de pluſieurs forts.

Avec des troupes inférieures en nombre & fatiguées, il étoit comme aſſiégé dans ſon camp, où les vivres n'arrivoient qu'avec beaucoup de difficulté. Dans cette ſituation, il ſe propoſoit de ne rien haſarder avant l'arrivée de Démoſthène. Ménandre & Euthydème, jaloux de ſignaler le tems de leur commandement, ne furent pas de cet avis; & ils le forcerent d'accepter le combat que Gilippe leur offroit. Le Spartiate vouloit ruiner leur flotte avant qu'ils euſſent reçu de nouveaux ſecours Il la ruina entiérement, & Démoſthene arriva le lendemain.

Cette guerre ne fut plus pour les Athéniens qu'une ſuite de revers. Ils perdirent ſur mer une ſeconde bataille, dans laquelle Eurimédon fut tué. Ayant enſuite tenté de ſe retirer par terre à Catane, ils furent pourſuivis par les ennemis, qui s'étoient ſaiſis de tous les paſſages. Ils combattirent avec courage juſqu'à la derniere extrémité; mais enfin il fallut ſuccomber, & ils ſe rendirent à diſcrétion. Les Syracuſains uſerent de la victoire en barbares. Ils condamnerent tous les Athéniens aux carrieres; & après avoir battu de verges les deux généraux, Nicias & Démoſthene, ils les mirent à mort. Telle fut la fin de cette guerre, dans laquelle Athènes perdit plus de quarante mille hommes.

CHAPITRE III.

De la Sicile & de Carthage, juſqu'à la mort de Denis l'ancien.

LES hoſtilités ayant recommencé entre Egeſte & Sélinonte, les Egeſtains, qui craignoient que Syracuſe ne les punît de leur alliance avec les Athéniens, demanderent du ſecours aux Carthaginois, & allumerent une nouvelle guerre, qui cauſa la ruine de pluſieurs villes.

Annibal, petit-fils d'Amilcar, deſcendit en Sicile avec une puiſſante armée, & aſſiégea Sélinonte. Pendant que les Agrigentins & les Syracuſains faiſoient avec lenteur des préparatifs pour ſecourir cette place, elle fut priſe d'aſſaut, & les habitans perdirent la vie ou la liberté. Il n'en échappa que deux mille ſix cent, qui ſe refugierent à Agrigente. Sélinonte fut détruite.

Himere ſubit un ſort plus barbare encore. Tous les habitans périrent. Annibal ne ſauva que les femmes & les enfans qu'il mit dans les fers. Au lieu même où Amilcar ſon grand-pere, avoit été tué, il fit égorger trois mille priſonniers, & il raſa la ville. Après avoir immolé tant de victimes aux manes de ſon grand-pere, il repaſſa la mer, & fut reçu à Carthage avec de grandes acclamations. Mais, Monſeigneur, ne frémiſſez-vous pas quand vous voyez les dévaſtations que la guerre cauſe de toutes parts? & la joie cruelle

des conquérans ne vous fait-elle pas horreur ?

Les Carthaginois, qui ne doutoient plus de ſe rendre maîtres de toute la Sicile, leverent bientôt une nouvelle armée. Annibal s'excuſoit ſur ſon âge, d'en prendre le commandement : on lui donna pour collegue, un homme de ſa famille, Imilcon fils d'Hannon. Les deux généraux firent le ſiege d'Agrigente, ville où l'on comptoit deux cent mille habitans.

La peſte ſe mit dans le camp, & Annibal en périt. Les Carthaginois crurent que les dieux les puniſſoient d'avoir démoli pluſieurs tombeaux, immolerent un enfant à Saturne, & pour appaiſer Neptune, ils jetterent pluſieurs victimes dans la mer. Cependant un des deux camps fut forcé par les Syracuſains, qui vinrent au ſecours des aſſiégés ; & ſi l'autre eût été attaqué avec le même courage, les Carthaginois auroient été réduits à lever le ſiege. Les Agrigentins ſe défendirent, juſqu'à ce que preſſés par la famine, ils n'eurent plus d'autre reſſource que d'abandonner leur ville. Ils ſe rendirent à Géla à la faveur de la nuit. Tous ceux qui reſterent furent livrés à la mort ou aux fers.

Agrigente cultivoit les arts de luxe. C'étoit, après Syracuſe, la ville la plus opulente de toute la Sicile. Le temple conſacré à Jupiter Olympien renfermoit ſeul des richeſſes immenſes : il avoit trois cent quarante pieds de longueur, ſoixante de largeur, & cent vingt de hauteur. On peut juger par-là, de la magnificence de cette ville. Imilcon la ruina entiérement.

Toute la Sicile reprochoit aux Syracuſains la ruine d'Agrigente : on les accuſoit d'avoir man-

qué de diligence & de courage. Denis né dans un état obſcur, ſaiſit cette occaſion pour rendre ſuſpects les magiſtrats qui gouvernoient Syracuſe. Il les accuſa hautement de trahiſon. Il invectiva contre les riches. Il déclama ſur la miſere des pauvres. Il tint en un mot, le même langage que les tribuns tenoient à Rome ; & il conclut comm'eux, à donner l'autorité à des hommes tirés du peuple. On ſuivit cet avis, & Denis fut choiſi pour être le chef des nouveaux magiſtrats.

Les factions, qui diviſoient Syracuſe, en avoient exilé un grand nombre de citoyens, qui attendoient avec impatience l'occaſion de revenir dans leur patrie. Ils avoient leurs injures à venger, & ils devoient naturellement s'attacher à un chef, qui leur offriroit les dépouilles de leurs ennemis. Denis travailla à leur retour.

Dans cette vue, il fit un état des forces dont la république avoit beſoin, pour ſoutenir la guerre contre les Carthaginois; & lorſqu'il vit que le peuple ſe prêtoit avec peine aux nouvelles dépenſes, auxquelles il paroiſſoit forcé, il propoſa, comme pour le ſoulager, le rappel des bannis ; repréſentant qu'il étoit abſurde de faire qu'on venir à grands fraix des troupes étrangeres, lorſqu'on pouvoit avoir de meilleurs ſoldats dans des citoyens attachés à leur patrie. Les bannis furent rappellés.

Denis ſe fit enſuite une étude de rendre ſes collegues ſuſpects d'intelligence avec l'ennemi. On parloit ſourdement d'une conſpiration qu'ils tramoient, & il affectoit de ne point ſe trouver avec eux.

Comme les Carthaginois menaçoient d'ouvrir

la campagne prochaine par le ſiege de Géla, les habitans de cette ville demanderent du ſecours, & Denis y conduiſit deux mille hommes de pied & quatre cent chevaux.

Les richeſſes cauſoient, dans cette république, les mêmes déſordres que nous avons vu ailleurs, & il y avoit alors deux factions cruellement animées l'une contre l'autre. Denis, conformément au plan qu'il s'étoit fait, ſe déclara pour les pauvres, & livrant à leur avidité les citoyens riches, il tint une aſſemblée, qui condamna ceux-ci à mort, & qui confiſqua leurs biens. Les pauvres, qui s'étoient ſaiſis des dépouilles de leurs concitoyens, ne ſavoient comment reconnoître le ſervice que Denis leur avoit rendu. Ils vouloient le retenir à Géla, mais il leur promit de revenir bientôt avec de nouveaux ſecours.

A ſon arrivée à Syracuſe, le peuple qui dans le moment ſortoit du théatre, lui demanda des nouvelles des Carthaginois. Ils ſe préparent à la guerre, répondit Denis, pendant qu'ici on vous occupe de jeux. Pourquoi demander, ajoutoit-il ce que font les Carthaginois? Les vrais ennemis de la république ſont ces magiſtrats, qui diſſipent en ſpectacles le tréſor public; & qui, ſous prétexte de vous donner des fêtes, détournent à leur profit la paye des ſoldats. Mes collegues vendent la patrie. Il y a long-tems que je le ſoupçonnois, & je n'en puis plus douter: Imilcon m'a fait faire à moi-même des propoſitions. Mais ſi je ne puis pas défendre la république contre des traités, au moins je ne veux pas qu'on puiſſe me ſoupçonner d'être leur complice. Je ne ſuis reve-

nu que pour renoncer au commandement, & je déclare que j'abdique.

Ces discours répandirent l'alarme, & le peuple s'assembla. Il étoit naturel de commencer par faire le procès aux magistrats que Denis accusoit. C'est ce que ses partisans ne vouloient pas. Ils représenterent qu'on seroit toujours à tems de les juger; que la guerre dont on étoit menacé, ne permettoit aucun délai; & qu'il falloit se hâter de donner un chef à la république. Le choix tomba sur Denis, à qui le peuple confia toute l'autorité.

A peine les Syracusains furent revenus à eux-mêmes, qu'ils reconnurent qu'ils venoient de se donner un maitre. Leur inquiétude commençoit à se montrer. Denis, pour en prévenir les suites, prit une garde, sous prétexte que des ennemis du bien public avoient voulu attenter à ses jours.

Alors Imilcon assiégeoit Géla. Denis tenta, ou parut tenter de faire lever le siege. On l'accusa du moins de trahison pour n'avoir pas réussi. Sa cavalerie qui le devança, répandit ces soupçons dans Syracuse, pilla son palais, insulta sa femme. Mais le tyran arrivant bien-tôt avec d'autres troupes, immola les révoltés à son ambition, & joignit à ces victimes les citoyens qu'il jugea lui être contraires; tout ce qu'il fit dans son expédition de Géla, fut de favoriser la retraite des habitans qui abandonnerent leur ville. Ceux de Camarine, craignant d'être assiégés, se retirerent aussi avec les effets qu'ils purent emporter. Les fugitifs de ces deux villes trouverent un asyle chez les Léontins. Tout ce qui ne put pas fuir, fut égorgé.

Sur ces entrefaites, la peste ayant enlevé une partie de l'armée des Carthaginois, Imilcon fit

des propoſitions de paix, que Denis accepta. Par le traité, Carthage acquit le territoire des Sicaniens, de Sélinonte, d'Agrigente, & d'Himere. Les citoyens de Géla & de Camarine eurent la permiſſion d'habiter ces villes, moyennant un tribut. Les Léontins, les Meſſéniens & les Siciliens proprement dits, furent déclarés libres & indépendans; & Carthage reconnut Denis pour ſouverain de Syracuſe.

Maitre dans ſa patrie, ce tyran diſpoſa de tout en deſpote. Il diſtribua les meilleures terres à ſes ſoldats & à des étrangers. Il accorda les droits de cité à des eſclaves: & prenant contre ſes ſujets les précautions qu'on prend contre des ennemis, il fortifia le quartier de la ville dans lequel il bâtit ſon palais, & il en donna les maiſons aux créatures intéreſſées à ſa fortune. C'étoit une île, qui communiquoit au continent par un pont; elle étoit au midi & par ſa ſituation, elle le rendoit maître des deux ports. On la nommoit Ortyge ou l'île.

Après avoir pris des meſures ſi différentes de celles de Gélon, il tenta de ſubjuguer les peuples, qui avoient donné du ſecours aux Carthaginois, & il marcha contre Herbeſſe. Mais à peine ſes ſujets ont des armes, qu'ils les tournent contre lui. Forcé de revenir à Syracuſe, il y eſt pourſuivi par les troupes. Le ſoulévement eſt général: on l'aſſiege dans la citadelle qu'il a bâti, & on met ſa tête à prix.

Dans cette extrémité, il dépêcha un courier aux Campaniens qu'Imilcon avoit laiſſé en Sicile, & il leur fit des offres capables de les faire venir à ſon ſecours. Cependant, pour ralentir les efforts

des assiégeans il feignoit de vouloir renoncer à la tyrannie, & il paroissoit ne demander que la permission de se retirer. Les Syracusains, se croyant déja libres, commençoient à suspendre les attaques. Ils ne veilloient point à la garde de la ville, parce qu'ils ne savoient pas que les Campaniens approchoient. Ceux-ci étant donc entrés sans trouver de résistance, se rendirent maîtres de Syracuse, & tout le peuple se soumit au tyran.

Pour prévenir de nouveaux soulévemens, Denis ajouta encore des fortifications à la citadelle de l'île. Il équipa un grand nombre de vaisseaux: il prit à sa solde de nouvelles troupes étrangeres; & il se saisit de toutes les armes des citoyens.

Rassuré contre ses sujets, il reprit ses projets de conquête. Il lui importoit de s'attacher les soldats par l'espoir du butin, & d'occuper au dehors les Syracusains, afin de les distraire de la perte de leur liberté.

Il se rendit maître par trahison de Catane, de Naxe & de quelques autres villes. Il eut même la barbarie de vendre des citoyens, qu'il n'avoit pas eu la gloire de vaincre. Les Léontins épouvantés, subirent le joug, & il les transporta à Syracuse.

Parce que les Grecs, qui fuyoient la tyrannie, se réfugioient dans les villes que Carthage conservoit sous sa domination; il arma contre cette république, comme si l'unique moyen de s'attacher ses sujets, eût été de leur ôter tout asyle. Il fit des préparatifs étonnans. Il remplit la ville d'ouvriers qu'il avoit fait venir de Grece & d'Italie, & qu'il encourageoit par sa présence & par ses bienfaits. On fabriqua une grande quantité d'armes

de toute eſpèce. On conſtruiſit des galeres à trois rangs de rames & à cinq. En peu de tems, Syracuſe eut une flotte de plus de trois cent vaiſſeaux. Une forte paye attira de toutes parts des matelots & des ſoldats.

Denis n'ignoroit pas combien il avoit beſoin d'intéreſſer à ſes ſuccès les peuples de Sicile, & ſur-tout, les Syracuſains. Il affecta des manieres populaires. Il ſe montra affable, bienfaiſant, & ne parut occupé qu'à faire oublier la conduite, qui juſqu'alors l'avoit rendu odieux.

Pour faire entrer dans ſes vues les Meſſeniens, dont la ville ouvroit la Sicile aux ſecours de la Grece, il leur donna des terres qui étoient à leur bienſéance. Il envoya des ambaſſadeurs à ceux de Rhège; & leur témoignant la conſidération qu'il avoit pour eux, il leur demanda en mariage une fille de leur ville. Cette négociation ne réuſſit pas: on ne lui offrit que la fille du bourreau. Il n'oublia pas cette injure. Les Locriens, à qui il fit la même demande, lui accorderent Doride fille d'un de leurs premiers citoyens. Il épouſa en même tems Ariſtomaque, ſœur de Dion & fille d'Hipparinus, le plus puiſſant citoyen de Syracuſe. Comme cette polygamie, qui étoit ſans exemple, pouvoit devenir une ſource de diſſention par la jalouſie de ces deux femmes, Denis ne marqua aucune préférence, & parut les aimer également. Les Syracuſains cependant vouloient qu'Ariſtomaque fût préferée. Mais Doride eut l'avantage de donner la premiere un fils au roi.

Dion eut beaucoup de crédit à cette cour; il ſut plaire, quoiqu'il eût l'ame élevée, & qu'il ne cachât pas ſa haine pour la tyrannie. *Vous régnez*,

diſoit-il à Denis, *& on ſe fie à vous à cauſe de Gélon : mais à cauſe de vous, on ne ſe fiera plus à perſonne.* Rempli des maximes de Platon, dont il étoit devenu l'ami & le diſciple, il eut la ſimplicité de croire que les diſcours de ce philoſophe feroient ſur le tyran la même impreſſion qu'ils avoient fait ſur lui. Nous avons vu combien il ſe trompa.

Il ſemble que les peuples n'avoient pas encore appris à s'obſerver. Sans précaution contre l'ambition de leurs voiſins, ils étoient preſque toujours pris au dépourvu. Les Carthaginois n'auroient pas dû ignorer les préparatifs du tyran de Syracuſe : cependant ils commerçoient ſans méfiance dans toute la Sicile, lorſque les villes grecques ſe ſouleverent toutes à la fois contr'eux. On les aſſaillit dans leurs maiſons, ſur leurs vaiſſeaux, on pilla leurs biens, on les égorgea.

Cette trahiſon forçoit les villes grecques à ſe réunir contre l'ennemi commun, & c'eſt vraiſemblablement ce que Denis avoit en vue. Les Syracuſains ſe prêtoient d'autant plus volontiers à cette guerre, qu'elle pouvoit leur offrir l'occaſion de recouvrer la liberté. Mais la conjoncture étoit funeſte pour Carthage que la peſte venoit de ravager.

Denis ouvrit la campagne par le ſiege de Motia qu'il prit, & qu'il livra au pillage. Il avoit quatre vingt mille hommes de pied & trois mille chevaux, deux cent galeres, un grand nombre de vaiſſeaux chargés de vivres & de machines de guerre. La plus grande partie des villes qui étoient dans l'alliance des Carthaginois, ſe rendirent à ſon approche.

L'année ſuivante les Carthaginois débarquerent

rent à Palerme trois cent mille hommes ſous les ordres d'Imilcon. Cette armée étoit ſoutenue par une flotte de quatre cent galeres, qui côtoyoit la Sicile. Imilcon ſe rendit maître d'Erix par trahiſon. Il reprit Motia : & ayant mis le ſiege devant Meſſine, il la força & la raſa entiérement. Il marcha enſuite à Syracuſe, où Denis abandonné de la plus grande partie de ſes troupes, s'étoit retiré. Il parut devant cette place, lorſque ſa flotte, qui avoit défait celle des Syracuſains, entroit dans le port. Mais il ne ſut pas profiter de l'alarme, que ſon arrivée avoit répandu, & le ſiege traina en longueur.

La fortune changea. La flotte des Carthaginois fut entiérement défaite : la peſte ſurvint dans leur camp : bien loin de pouvoir continuer le ſiege, ils ſe trouverent trop foibles pour ſe défendre : & il y avoit du danger pour eux à faire une retraite. Imilcon, n'ayant de reſſources que dans la paix, fut donc réduit à recevoir la loi. Il obtint la permiſſion de ſe retirer avec les Carthaginois, qu'il embarqua ſur quarante vaiſſeaux ; & il fut obligé d'abandonner à la diſcrétion du tyran de Syracuſe, les Africains qui ſervoient dans ſon armée, les Siciliens & toutes les troupes étrangeres. On attribua ſes mauvais ſuccès à la profanation des temples & des tombeaux, qu'il avoit démoli pour fortifier ſon camp. Il ruina entr'autres le tombeau de Gélon.

Lorſque les Africains apprirent que leurs compatriotes avoient été abandonnés, ils ſe ſouleverent & marcherent contre Carthage, au nombre de plus de deux cent mille. Les Carthaginois crurent que Cérès & Proſerpine les armoient,

parce qu'Imilcon avoit pillé les temples de ces divinités, adorées chez les Syracuſains, comme chez tous les Grecs, & inconnues juſqu'alors à Carthage. Ils leur éleverent des autels, leur donnerent pour prêtres les citoyens les plus diſtingués, leur offrirent des ſacrifices : ils n'oublierent rien pour ſe les rendre favorables. Cependant l'armée nombreuſe des Africains, ſans proviſions, ſans machines de guerre & ſans chef, ſe diſſipa, comme elle s'étoit ramaſſée : & les Carthaginois s'imaginerent devoir leur ſalut au nouveau culte, qu'ils venoient d'inſtituer en l'honneur de Cérès & de Proſerpine. Pendant le regne de Denis, ils firent encore ſur la Sicile pluſieurs tentatives, dont les détails ſont peu intéreſſans.

Il y avoit longtems que Denis attendoit le moment de tirer vengeance de l'outrage, que les habitans de Rhège lui avoient fait. Il y trouva plus de difficultés qu'il n'avoit prévu, car il eut à combattre contre une ligue puiſſante des peuples de la grande Grece. Il recommença cette guerre à pluſieurs repriſes. Il la fit même d'abord avec peu de ſuccès, & il fut obligé de repaſſer en Sicile, où les Carthaginois avoient fait une deſcente. Mais ayant remporté une victoire ſur les peuples ligués, il renvoya ſans rançon les priſonniers qu'il avoit fait ſur les alliés de Rhège. Par cette conduite, il diſſipa la ligue. Rhège abandonnée, à ſes propres forces, ſuccomba, & il la traita cruellement.

Dans un des intervalles que lui laiſſa cette guerre, il envoya ſon frere Théoride aux jeux olympiques, jaloux d'y remporter le prix de la

courſe des chars & celui de la poéſie. On admira la beauté des chevaux, la magnificence des chars, & la richeſſe des tentes ſous leſquelles on s'aſſembla pour écouter les vers. Dans les poëmes on n'admira rien. Les écuyers de ce prince n'eurent pas même un heureux ſuccès : leurs chars, emportés au-delà de la borne, ſe briſerent les uns contre les autres.

Denis aimoit les lettres : il recherchoit ceux qui s'y diſtinguoient : il ſe piquoit ſur-tout de cultiver la poéſie. Mais le goût des lettres, louable dans un prince qui les protege, devient un ridicule qui l'avilit, s'il ſe croit des talens qu'il n'a pas; & il lui eſt bien difficile d'éviter ce ridicule, parce que la flatterie ſemble ſe concerter avec ſon amour propre, pour le lui donner. Or, Denis vouloit être flatté. Il avoit banni de ſa cour pluſieurs perſonnes, parce qu'il ſoupçonnoit qu'elles ne faiſoient pas cas de ſes vers : on l'accuſe même d'en avoir condamné à mort ſous différens prétextes.

Quoique ce fût une néceſſité d'applaudir à ſes poëmes, le poëte Philoxène oſa lui parler avec franchiſe. Il fut envoyé aux carrieres. Il eſt vrai que dès le lendemain, il recouvra la liberté à la ſollicitation de ſes amis. Il mangea même avec le roi : mais il entendit encore des vers, & il étoit le ſeul qui n'applaudit pas. Il ſe tut, juſqu'à ce que forcé de rompre le ſilence, il répondit, en regardant les gardes du tyran qui l'interrogeoient, *qu'on me reméne aux carrieres.* Denis rit de cette ſaillie. Il y en avoit néanmoins qu'il ne pardonnoit pas. Un jour qu'on parloit des différentes ſortes d'airain, il demanda quel

étoit le meilleur ? *Celui* répondit Amphion, *dont on a fait les ſtatues d'Harmodius & d'Ariſtogiton.* Ce mot lui coûta la vie.

Souvent dans ces ſiecles, le butin étoit pour les ſouverains, comme pour les peuples, le motif d'une entrepriſe. Dans une deſcente en Toſcane, Denis pilla un des temples de la ville d'Agille. Une autre fois, il pilla celui de Proſerpine chez les Locriens. Il commettoit les mêmes brigandages en Sicile, & il ſe propoſoit d'enlever les tréſors du temple de Delphes. Pour ſe préparer à cette entrepriſe, il établit des colonies en Italie ſur la côte qui regarde l'Epire, il s'allia des Illyriens, & fit la guerre aux Moloſſes.

Enrichi par ſes pirateries, il réſolut de chaſſer de Sicile les Carthaginois; il remporta ſur eux une victoire : mais ayant été défait la même année, il fut forcé à céder de nouvelles places.

Quelques années après, une armée que les Carthaginois envoyerent en Italie, au ſecours des Hipponiates, rapporta la peſte qui fit d'étranges ravages dans leur ville. La Lybie & la Sardaigne ſe ſouleverent. Ils firent rentrer l'une & l'autre ſous leur domination : mais ils commençoient à peine à ſe rétablir, lorſque Denis arma de nouveau contr'eux.

Il n'eut aucun ſuccès dans cette guerre. Il s'en conſola par une victoire d'un autre genre. Les Athéniens donnerent le prix à une tragédie qu'il fit repréſenter aux fêtes de Bacchus. Mais ſa joie fut courte, parce que dans les premiers tranſports il ſe livra à des excès de table dont

il mourut. Il étoit dans la trente huitieme année de ſon regne.

Diodore de Sicile prétend qu'un oracle avoit marqué la mort de ce tyran, au tems où il auroit vaincu des adverſaires qui lui ſeroient ſupérieurs; & que Denis, jugeant que ces adverſaires étoient les Carthaginois, avoit plus d'une fois abandonné ſes avantages, & s'étoit même laiſſé enlever la victoire. Il ſeroit bien étrange qu'il eût ſi ſouvent déclaré la guerre à des ennemis qu'il n'auroit pas oſé vaincre.

On a dit encore qu'il prenoit des précautions étonnantes pour ſa ſûreté; qu'il portoit toujours ſous ſa robe une cuiraſſe d'airain; qu'il ne haranguoit jamais le peuple que du haut d'une tour; que n'oſant livrer ſa tête au raſoir d'un barbier, il ſe faiſoit brûler la barbe par ſes filles; qu'il s'enfermoit chez lui comme dans une priſon; & que perſonne n'y entroit, ni ſon frere, ni ſon fils même, ſans avoir été fouillé. Mais il paroît que ce ſont-là des bruits répandus par les Grecs en haine des tyrans. Dès les commencemens de ſon regne, c'eſt-à-dire dans le tems où l'on n'étoit pas encore accoutumé à la tyrannie, on l'a vu au milieu des ouvriers dont il avoit rempli Syracuſe. Pendant les guerres qui étoient fréquentes, il ſe montroit à la tête de ſes armées; & pendant la paix il ouvroit ſon palais aux gens de lettres, avec qui il vivoit familiérement. Il eſt impoſſible de concilier cette conduite avec les frayeurs continuelles dont on veut qu'il ait été tourmenté. Il étoit cruel, avide, pirate, brigand: mais il avoit ſans doute la confiance que donne le courage.

CHAPITRE IV.

De la Sicile & de Carthage, juſqu'à la mort de Timoléon.

DENIS, qu'on nomme l'ancien, laiſſoit en mourant une nouvelle génération, qui n'avoit pas connu la liberté. C'eſt pourquoi la couronne paſſa, comme un patrimoine héréditaire à ſon fils Denis, qu'il avoit eu de Doride, & qu'on ſurnomma le jeune.

Ce nouveau tyran aſſembla les Syracuſains, & les conjura d'avoir pour lui les bontés qu'ils avoient eu pour ſon pere. On ſe flattoit d'être heureux ſous ſon regne, parce qu'il avoit dans le caractere une nonchalance, qu'on prenoit pour de la douceur. On en jugea différemment, lorſqu'on vit ſon oiſiveté, ſa molleſſe, ſes frivolités & ſes débauches. Dans la crainte que s'il acquéroit des talens, il n'acquît auſſi des amis, & qu'il ne fût tenté d'uſurper le trône, ſon pere, à ce qu'on prétend, n'avoit rien négligé pour le tenir dans une profonde ignorance, & il y avoit réuſſi. Denis le jeune rechercha néanmoins les gens de lettres. Il étoit entouré de poetes & de philoſophes qui le flattoient. Dès les premieres années de ſon regne, Ariſtippe vint à ſa cour.

Denis aimoit la paix, parce qu'elle s'accordoit avec ſes goûts, & il ſe hâta de la donner à la

Sicile. Dion eût voulu le rendre vertueux : mais ſes manieres auſteres étoient un ſujet de raillerie pour les courtiſans, & d'ailleurs il paroiſſoit difficile qu'il gagnât la confiance du prince. On l'accuſoit d'avoir une préférence marquée pour les fils d'Ariſtomaque, ſa ſœur. On n'ignoroit même pas qu'il avoit parlé en leur faveur à Denis l'ancien. Puiſſant par ſes biens & par ſa naiſſance, allié du tyran dont il avoit épouſé la ſœur, Aréta fille d'Ariſtomaque, il avoit trop d'avantages ſur les courtiſans, pour ne pas exciter leur jalouſie. Ils conſpirerent ſa perte, & ſon zele même ſervit à leur deſſein. Lorſque la paix n'étoit point encore aſſurée avec les Carthaginois, il offrit d'armer & d'entretenir à ſes fraix cinquante galeres à trois rangs de rames. Une pareille offre, qui montroit ſa puiſſance, ſervit à le rendre ſuſpect.

Il inſpira néanmoins au tyran le déſir de voir Platon, ou peut-être ne fit-il que réveiller en lui une curioſité, que faiſoit naître la célébrité de ce philoſophe. Les courtiſans, qui redoutoient la préſence du chef de l'académie, firent rappeller Philiſte que Denis l'ancien avoit exilé. Homme d'eſprit & verſé dans les lettres, Philiſte s'étoit fait une réputation par ſes écrits. Il falloit qu'il eût de la conſidération ; puiſqu'il avoit contribué à l'élévation de Denis l'ancien. Flateur des tyrans, il étoit l'ennemi de Dion ; il concerta avec les courtiſans les moyens de le perdre. Dion fut accuſé d'être d'intelligence avec les Carthaginois pour mettre ſur le trône le fils d'Ariſtomaque.

Tel étoit l'état des choſes, lorſque Platon

arriva. Il n'y changea rien. Peut-être ne fit-il qu'avancer la disgrace de son ami. Dion fut banni de Sicile, & Platon se crut trop heureux d'obtenir quelque tems après, la permission de se retirer.

Denis, qui recherchoit & craignoit tout à la fois les gens de lettres, parut plus empressé que jamais à les attirer, songeant à réparer dans leur esprit les torts qu'il avoit eu avec Platon. Peut-être avoit-il remarqué qu'ils flattoient mieux que les courtisans. Il les admettoit dans sa familiarité, moins parce qu'il aimoit les savans, que parce qu'il le voulut paroître. On lui reproche de s'être cru le plus bel esprit de sa cour.

Cependant, parce que Platon étoit absent, il crut que ce philosophe lui manquoit. Il desira de le revoir. Il employa tous les moyens pour l'engager à revenir, & Platon fit un troisieme voyage en Sicile. Accueilli, comme la premiere fois, il se flatta d'obtenir le rappel de Dion. Il en parla : mais il vit vendre les biens de son ami. Bientôt après il douta s'il recouvreroit sa liberté, & sa vie même fut en danger. Ce fut à la sollicitation des philosophes pythagoriciens, qu'il obtint la permission de retourner en Grece.

Après son départ, Dion reçut encore une nouvelle injure. Aréta sa femme, fut forcée d'épouser Timocrate, favori du tyran. Cependant Syracuse, qui portoit impatiemment le joug, appelloit Dion à son secours. Toutes les villes grecques de Sicile, prêtes à se soulever, le sollicitoient. Assuré de cette disposition des esprits, il n'hésita pas : soit pour se venger, soit

pour affranchir ſa patrie ; il réſolut de détrôner le tyran.

Denis paroiſſoit le prince le plus puiſſant de l'Europe. Il avoit quatre cent vaiſſeaux de guerre, cent mille hommes d'infanterie, dix mille chevaux ; & Syracuſe étoit la ville la plus grande, la plus riche & la mieux fortifiée de toutes celles des Grecs. Mais cette puiſſance appartenoit plus aux Syracuſains qu'au tyran qui n'étoit pas aimé.

Dion arriva ſur les côtes de Sicile, lorſque Denis étoit en Italie. Il débarqua près d'Agrigente, à Minoa petite ville qui appartenoit aux Carthaginois, & dont le gouverneur étoit ſon ami. Il n'avoit que mille hommes & cependant il arriva dans la place de Syracuſe à la tête de cinquante mille. Les troupes du tyran ſe retirent dans la citadelle, & Timocrate, qui les commandoit, lui dépêcha un courier.

Cependant Dion aſſemble le peuple. Il lui déclare qu'il n'eſt venu que pour lui rendre la liberté : il l'invite à ſe nommer des chefs ; & il eſt élu lui-même avec ſon frere Mégaclès.

Denis, qui revint peu de jours après, débarqua dans l'isle Ortyge. Il entra d'abord en négociation : il parut même vouloir abdiquer, & lorſqu'il crut avoir répandu la ſécurité, il fit une ſortie à la tête de toutes ſes troupes. Le combat fut vif : Dion y reçut une bleſſure : cependant les Syracuſains eurent tout l'avantage, & forcerent le tyran à ſe renfermer dans ſa citadele.

Denis, dans l'eſpérance de diviſer ſes ennemis, reprit la négociation. Il ſe propoſoit, ſur-

tout, de rendre Dion ſuſpect au peuple. La vertu auſtere du diſciple de l'académie n'étoit que trop propre à donner cours à des ſoupçons. Elle paroiſſoit hauteur, ambition de commander; & on appréhendoit que celui qui avoit vécu avec les tyrans, & qui leur étoit allié, ne haît la tyrannie que pour ſe venger du tyran.

Ces inquiétudes diviſoient les eſprits, lorſque Héraclide arriva du Péloponeſe avec quelques vaiſſeaux. Il étoit un de ceux que Denis avoit exilé, & il paroiſſoit n'avoir d'autre intérêt que de ſe joindre à Dion, dont il ſe diſoit l'ami: mais en ſecret, il ne ſongeoit à l'écarter que pour ſe ſaiſir lui-même de l'autorité. Quoique ſans talens, il avoit les dehors qui en impoſent à la multitude. Il ſut donc ſéduire le peuple, & il obtint le commandement de la flotte.

Avant ſon arrivée, Dion lui-même avoit été déclaré généraliſſime des troupes de terre & de mer. On lui faiſoit donc une injure. Il s'en plaignit, & ayant eu aſſez de crédit pour ſe faire rendre ce commandement, il le céda auſſi-tôt à Héraclide. Il comptoit par ſa généroſité s'attacher ce traître. Il auroit dû prévoir qu'il l'humilioit au contraire, & qu'il allumoit ſa jalouſie. En effet, Héraclide ne ſongea qu'à le traverſer en tout. Si Dion paroiſſoit écouter les propoſitions du tyran qui offroit de ſe retirer, Héraclide l'accuſoit de le vouloir ménager: s'il ſe refuſoit à des propoſitions qu'il ne croyoit pas devoir accepter, il lui reprochoit de tirer à deſſein la guerre en longueur, afin de conſerver l'autorité.

Sur ces entrefaites, Philiſte qui venoit de l'Apulie avec pluſieurs galeres, fut entiérement défait, & ſe tua. Denis, qui ne comptoit plus ſur aucun ſecours, paſſa en Italie, laiſſant dans la citadele Appollocrate ſon fils aîné, avec une garniſon.

Comme on faiſoit un crime à Héraclide d'avoir laiſſé échapper le tyran, il propoſa un nouveau partage des terres, afin de regagner la faveur du peuple. Peut-être avoit-il prévu que Dion s'y oppoſeroit & que ce ſeroit une occaſion de le perdre. En effet, Dion par ſes oppoſitions, ſouleva contre lui les Syracuſains qui le dépoſerent. Chaſſé, pourſuivi, il ſe retira chez les Locriens avec trois mille ſoldats étrangers qui lui reſterent fideles.

Après ſon départ, tout changea. Nipſius, que Denis envoyoit de Naples, apporta l'abondance dans la citadelle, au moment que manquant de tout, elles ſongeoit à ſe rendre. Ce général, dans une premiere ſortie, livra la ville au pillage; & dans une ſeconde, il mit le feu à différens quartiers, les Syracuſains reconnurent combien ils étoient devenus foibles, en perdant le ſeul chef capable de les conduire, & Dion fut rappellé. Alors les choſes changent encore: les troûpes du tyran ſont vaincues: forcées de capituler, elles rendent la citadele, & ſe retirent.

Les Syracuſains, qui devoient leur ſalut à Dion, avoient à réparer l'injure qu'ils lui avoient fait; & il paroît que dans cette circonſtance, ce général auroit dû citer devant le peuple Héraclide, qui étoit la cauſe des dernieres diſſentions. Il falloit punir ce traître: il falloit au moins le

mettre hors d'état de troubler. On le conſeilloit à Dion: mais il aima mieux pardonner. C'étoit une imprudence.

Cependant quoique Denis fût chaſſé, les Syracuſains ne s'appercevoient pas qu'ils fuſſent libres. En effet, Dion ne vouloit pas rétablir la démocratie. Il y trouvoit trop de vices: il ſongeoit à mettre un frein à la multitude, & il commença par caſſer le décret qui avoit ordonné un nouveau partage des terres.

Cette démarche excita un mécontentement général. Héraclide, qui la blâmoit remua de nouveau; & comme il parut aſſez puiſſant pour empêcher ce qu'il n'approuvoit pas, Dion permit d'aſſaſſiner cet homme, qu'il n'avoit pas voulu punir par les loix. Ce fut une nouvelle imprudence. Le peuple regretta Héraclide, qu'il regardoit comme le protecteur de ſa liberté, & crut avoir retrouvé dans Dion un nouveau tyran.

De nouvelles factions ſe formerent. Callipſe, Athénien à qui Dion avoit donné ſa confiance, lui offrit de ſe mettre à la tête des mécontens, pour être inſtruit de tout ce qui ſe trameroit, & pour l'en avertir. C'étoit un artifice. Il vouloit pouvoir remuer impunément. En effet, quelques jours après, il aſſaſſina Dion. Ce ſcélérat ne jouit pas long-tems du fruit de ſon crime. Chaſſé de Syracuſe au bout de treize mois, & ne trouvant d'aſyle dans aucune des villes de Sicile, il ſe retira à Rhége, où il fut aſſaſſiné.

Les troubles, qui continuerent pendant pluſieurs années, replacerent Denis ſur le trône. Il le recouvra dix ans après l'avoir abandonné.

Mais aigri par ſes malheurs, il en devint plus méfiant & plus cruel. Il obligea une partie de ſes ſujets de ſe mettre ſous la protection d'Icétas, Syracuſain qui avoit uſurpé la tyrannie à Léontium, & qui n'étoit pas moins odieux. En un mot, il fit naître une multitude de factions, & il excita un mécontentement général. Les Carthaginois qui entretenoient ces diviſions, armerent. Ils ſe flattoient d'achever la conquête de la Sicile : mais Syracuſe demanda du ſecours aux Corinthiens.

Corinthe conſervoit la haine des tyrans. Peu ambitieuſe d'étendre ſon empire, elle préféroit à cet avantage la gloire de donner la liberté. Qu'étoit-ce néanmoins que cette ville comparée à Carthage? Quelle proportion y avoit-il entre les richeſſes de ces deux républiques, & entre les armées qu'elles pouvoient mettre ſur pied? Mais la puiſſance conſiſte moins dans le nombre des hommes que dans le choix ; & chez un peuple libre tous ſemblent en quelque ſorte avoir été choiſis. Corinthe nomma Timoléon pour commander les troupes qu'elle envoyoit au ſecours des Syracuſains.

Grand capitaine, grand homme d'état, excellent citoyen, Timoléon prit Epaminondas pour modele, & il lui fut facile de l'imiter. En lui, comme dans le Thébain, les vertus & les talens paroiſſoient plutôt des dons de la nature que des qualités acquiſes. Partiſan zélé de la liberté, il avoit ſacrifié à ſa patrie un frere qu'il aimoit tendrement. Timophane, c'eſt ainſi qu'on nommoit ſon frere, uſurpa la tyrannie à Corinthe. Timoléon, qui lui avoit ſauvé la vie au péril de

la ſienne, la lui ôta, ou du moins le fit poignarder en ſa préſence. Mais à peine l'eut-il immolé, qu'il ne vit plus dans la victime qu'un frere dont il ſe reprochoit la mort. Trop malheureux d'avoir ſervi Corinthe à ce prix, il vouloit mourir lui-même, & il fut difficile à ſes amis de lui faire abandonner cette funeſte réſolution. Depuis vingt ans, il vivoit retiré, & ne prenoit aucune part au gouvernement, lorſque les Corinthiens le choiſirent pour l'envoyer en Sicile. Il n'accepta cette commiſſion, que parce qu'il ne la pouvoit pas refuſer; après le ſacrifice qu'il avoit fait à la liberté. Il aborda à Rhége avec dix galeres.

Icétas, alors maître de la plus grande partie de Syracuſe, aſſiégeoit l'isle Ortyge, où Denis s'étoit renfermé. Il ſe propoſoit de partager la Sicile avec les Carthaginois dont la flotte fermoit le port de Syracuſe, & qui avoient debarqué dans l'isle cinquante mille hommes. Il paroiſſoit difficile que Timoléon abordât quelque part; & s'il abordoit, on ne prévoyoit pas de quel ſecours il ſeroit aux Syracuſains : il n'avoit que mille ſoldats.

Les ambaſſadeurs d'Icétas, qui vinrent à Rhége avec vingt galeres des Carthaginois, inviterent Timoléon à s'en retourner à Corinthe, l'aſſurant que la guerre étoit ſur le point de finir, & lui déclarant qu'on ne lui permettroit pas de débarquer en Sicile avec des troupes. Timoléon, ſans paroître s'opiniâtrer, demanda ſeulement que la propoſition qu'on lui faiſoit; fût agitée devant les habitans de Rhége, qui étant amis des Corin-

thiens, pouvoient ſeuls l'autoriſer à prendre un parti ſi contraire à ſa deſtination.

Pendant que les orateurs ſe ſuccédoient dans la tribune, & qu'ils examinoient, ſi Timoléon devoit ou ne devoit pas aller en Sicile, il donnoit ſecrétement des ordres pour faire partir neuf des vaiſſeaux; & lorſqu'il apprit qu'ils avoient mis à la voile, il s'échappa, monta ſur le dixieme, arriva heureuſement à Tauromene, où Andromachus qui commandoit dans cette place, le reçut. Cependant le peu de troupes qu'il avoit amené, n'invitoit pas les villes de Sicile à ſe déclarer pour lui. Laſſes de la guerre, elles paroiſſoient préférer la ſervitude à une liberté qu'elles ne ſe flattoient pas de recouvrer.

Sur ces entrefaites, Timoléon apprend qu'Icétas vient d'établir ſon camp aux pieds des murs d'Adranum. Il marche auſſi-tôt avec ſa petite troupe, ſurprend l'ennemi, le met en déroute, arrive par une marche forcée à Syracuſe, & ſe loge dans un des quartiers.

Ce premier ſuccès fit une révolution. Adranum & pluſieurs autres villes ſe déclarerent pour les Corinthiens. Denis lui-même, voyant qu'il ne pouvoit manquer de ſuccomber ſous le nombre de ſes ennemis, préféra de ſe rendre à Timoléon, & lui livra la citadele, où il y avoit deux mille hommes de troupes réglées, & une grande quantité d'armes de toute eſpece. Ce tyran fut envoyé à Corinthe, où il devint l'objet des mépris d'un peuple libre, qui l'avoit precipité du trône. Il y porta la nouvelle des ſuccès de Timoléon, qu'on ſavoit à peine être arrivé en

Sicile. Ce général n'y étoit que depuis cinquante jours.

Ayant reçu de Corinthe un nouveau ſecours, il marcha à la tête de quatre mille hommes, contre Icétas, qui avoit réuni ſes forces à celles de Magon, général des Carthaginois. Trop foible contre les deux armées, il ſongea d'abord à diviſer les deux généraux, & il fit paſſer dans le camp ennemi quelques-uns de ſes ſoldats, qui faiſant honte aux Grecs de combattre pour livrer la Sicile aux barbares, rendirent Icétas même ſuſpect d'intelligence avec les Corinthiens. Magon qui ſe crut trahi, ſe retira & s'embarqua avec toutes ſes troupes. De retour à Carthage, il prévint par une mort volontaire, le ſupplice dont il étoit menacé, pour avoir ſi mal réuſſi dans ſon expédition.

Icétas reſté ſeul, fut défait une ſeconde fois, & renonça à tous ſes projets ſur Syracuſe. Alors Timoléon, ne voulant laiſſer aucun veſtige de la tyrannie, invita le peuple à raſer toutes les forteresſes. On démolit juſqu'aux tombeaux des tyrans. On fit même le procès à leurs ſtatues. On ne conſerva que celle de Gélon, parce que ce roi avoit été citoyen, & on vendit toutes les autres. En même tems, Timoléon rétablit la démocratie, & travailla à un corps de loix avec Céphale & Denis qu'il avoit fait venir de Corinthe.

Les Carthaginois, peu faits pour conquérir des peuples qui ſavoient ſe défendre, firent un nouvel effort. Amilcar & Annibal débarquerent à Lilibée avec plus de ſoixante-dix mille hommes. Mais Timoléon, quoiqu'il n'en eût que ſix à

ſept

sept mille, remporta sur eux une victoire complete; & forçant Carthage à demander la paix, il fit la loi à cette république. Elle ne conserva que les terres qui étoient au-delà du fleuve Halicus. Ceux qui les habitoient eurent meme la liberté de s'établir ailleurs; & elle abandonna les tyrans qu'elle avoit soutenu.

Les villes de Sicile rechercherent à l'envi l'alliance de Syracuse. Timoléon chassa tous les tyrans, il démolit leurs forteresses. Il envoya à Corinthe, Leptine tyran d'Apollonie; & il punit de mort Icétas coupable de trahison & de plusieurs crimes.

Les guerres & les bannissemens avoient fort diminué la population. Syracuse étoit presque déserte, & il en étoit à-peu-près de même des autres villes. Timoléon en écrivit à Corinthe. Cette république toujours généreuse, donna tous ses soins à repeupler la Sicile. Elle fit publier dans la Grece & en Asie, qu'elle déclaroit libres tous les peuples de cette île. Elle offrit d'y conduire à ses frais les Siciliens qui en avoient été bannis, & les étrangers qui voudroient s'y établir; & elle fournit des vaisseaux à plus de dix mille personnes qui s'embarquerent pour Syracuse. Le concours fut grand. Les peuplades abordoient en Sicile de toutes parts. Il en arriva surtout d'Italie; & on prétend que la population de Syracuse s'accrut tout-à-coup de quarante mille habitans. Timoléon donna des terres à tout le gouvernement, qui fit florir l'agriculture, le commerce & les arts, acheva de réparer les pertes que la Sicile avoit fait.

Après avoir assuré la paix & la liberté, Ti-

moléon abdiqua la puiſſance, perſuadé que c'eſt aux loix ſeules à gouverner des hommes libres. Devenu ſimple citoyen, il réſolut de paſſer le reſte de ſes jours chez le peuple qu'il venoit de ſauver ; & les Syracuſains ne regarderent pas cette préférence, comme le moindre de ſes bienfaits. Vous imaginez leur empreſſement pour le voir, pour le montrer aux étrangers. Vous concevez que ce grand homme attiroit tous les yeux ſur la Sicile & ſur lui. Quel ſpectacle en effet! La Grece en ſervitude ; l'Aſie menacée d'une grande révolution, l'Italie déchirée par des guerres continuelles ; & cependant la Sicile jouit de la liberté & de la paix. Elle en jouit encore lorſque par-tout ailleurs l'ambition porta le fer & le feu : & cette liberté & cette paix étoient l'ouvrage d'un ſeul homme.

Timoléon conſerva toute ſa conſidération juſqu'au dernier moment. Les Syracuſains n'entreprenoient rien ſans le conſulter. Invité aux aſſemblées, il y arrivoit au milieu des acclamations, & les acclamations le reconduiſoient chez lui. Simple citoyen, mais plus qu'un roi, il mourut, regretté comme le pere de la patrie, & reſpecté comme un dieu tutelaire. On décerna des jeux annuels en ſon honneur. Malheureuſement pour la Sicile, il ne la gouverna que pendant huit ans.

CHAPITRE V.

Conſidérations ſur le gouvernement de Syracuſe.

LA démocratie, orageuſe par ſa nature, ne l'a été nulle part autant que dans la république de Syracuſe. Je me propoſe d'en rechercher les cauſes.

Les deux premiers ſiecles de cette république ſont très-obſcurs, & ſon hiſtoire, comme nous l'avons déjà remarqué, ne commence à être connue, qu'au regne de Gélon. Alors gouvernés par un prince ſage, les Syracuſains paroiſſoient faits pour obéir à un monarque. Ils le crurent eux-mêmes: c'eſt pourquoi ils renoncerent à leur liberté; & ils aſſurerent la couronne dans la famille de Gélon.

La tyrannie de Traſybule leur donna d'autres ſentimens. En devenant libres, ils paroiſſoient faits pour l'être. Ils chaſſerent les tyrans de pluſieurs villes, & ils conſerverent leur liberté pendant près de ſoixante ans.

Nous ne ſavons pas exactement la forme que prit la démocratie à Syracuſe, & dans les autres villes qui ſe liguerent alors pour la liberté commune. Mais on peut juger que s'étant liguées contre les tyrans, elles porterent toute leur attention à ſe garantir de la tyrannie. En effet, nous avons vu qu'elles chaſſerent les étrangers & que le pétaliſme s'établit à Syracuſe. Il y a

donc lieu de croire que la multitude s'arrogeoit la principale autorité.

Quoique la confédération de ces villes fût un obſtacle à la tyrannie, elle n'en étouffa pas le germe. Elles nourriſſoient chacune des citoyens, qui aſpiroient ſecrétement à ſe ſaiſir de l'autorité. Il en naquit des troubles : mais dans les commencemens, ces troubles mêmes aſſuroient la liberté de ces républiques, parce qu'ils les rendoient plus vigilantes. La guerre de Deucétius, qui ſurvint dans le tems où elles venoient de conjurer contre les tyrans, produiſit le même effet, & les Athéniens, lorſqu'ils porterent leurs armes en Sicile, firent ceſſer les diſſentions qui menaçoient la liberté des républiques de cette île.

Alors Syracuſe étoit la principale puiſſance, & elle paroiſſoit devoir ſoumettre toutes les autres à ſa domination. Mais la confiance que lui donnoient ſes richeſſes & ſes ſuccès, aveugloit la multitude qui la gouvernoit ; & dans une pareille conjoncture, il eſt difficile qu'une république conſerve ſa liberté. Lorſqu'elle eut triomphé des Athéniens, elle eut plus de confiance encore. Cependant le moment approchoit où elle devoit ceſſer d'être libre. Peu d'années après, Denis uſurpa la tyrannie.

A Syracuſe, comme à Rome, les dignités & les richeſſes étoient deux ſources de diſſentions. Les pauvres demandoient des terres, & les riches vouloient réſerver pour eux tous les honneurs. Les citoyens ambitieux pouvoient donc, dans l'une & l'autre de ces républiques, s'élever par les mêmes moyens. Les diſſentions néanmoins ne produiſoient pas à Rome les mêmes effets

qu'à Syracuſe. C'eſt que les circonſtances avoient introduit dans ces deux républiques des mœurs & des uſages tout-à-fait différens.

Comme à Rome, les richeſſes n'étoient qu'en fonds de terre, les citoyens les plus riches n'avoient pas aſſez d'argent pour acheter les ſuffrages des autres, & par conſéquent, les citoyens les plus pauvres ne pouvoient pas ſe vendre. Il n'en étoit pas de même à Syracuſe, où le commerce avoit rendu l'argent fort commun. Nous avons vu que Dion pouvoit équiper & entretenir cinquante galeres à trois rangs de rames. Comment une république conſerveroit-elle ſa liberté, lorſqu'elle a des citoyens ſi puiſſans ?

Rome n'armoit jamais que ſes citoyens & ſes alliés, parce qu'elle n'étoit pas aſſez riche pour ſoudoyer des ſoldats étrangers. D'ailleurs où les auroit-elle pris ? Elle n'étoit entourée que de peuples ennemis, auſſi jaloux de la liberté qu'elle pouvoit l'être elle-même.

Ayant pour ſoldats ſes citoyens, elle aſſuroit ſa liberté, parce que cette liberté étoit à ceux-mêmes qu'elle armoit. C'eſt un dépôt qu'elle leur confioit, & qu'ils avoient le même intérêt à conſerver. Tout romain qui aſpiroit à la tyrannie, couroit à ſa perte.

L'Italie & la Grece envoyoient continuellement en Sicile des ſoldats qui, cherchant de l'emploi, s'offroient indifféremment à toutes les puiſſances. Syracuſe les pouvoit ſoudoyer. Elle trouvoit commode de lever des troupes avec de l'argent. Elle y étoit même forcée, parce que ſes grandes armées auroient enlevé à l'agriculture & au commerce trop de citoyens, ſi elle avoit

pris parmi eux tous ſes ſoldats & tous ſes matelots. Enfin, il étoit naturel que les Syracuſains amollis par le luxe, ſe dégoûtaſſent du métier des armes, & que s'accoutumant à regarder l'argent comme le nerf de la guerre, ils ſe cruſſent puiſſans, parce qu'ils étoient aſſez riches pour entretenir des flottes & des armées. Mais ſi une république n'a des ſoldats que parce qu'elle les paye, elle court riſque de n'en point avoir, puiſqu'un tyran peut les mieux payer. L'uſage des troupes étrangeres, contraire à la conſtitution du gouvernement républicain, eſt donc par ſa nature un principe de révolutions.

Lorſque Gélon ſe rendit maître de Syracuſe, il y avoit été appellé par une faction. Or, une république ne peut pas ſubſiſter, lorſque ſes diſſentions invitent les puiſſances étrangeres à s'ingérer dans ſon gouvernement. Dans le moment même qu'elle compte ſur un ſecours, elle doit être ſubjuguée.

La Sicile étoit par ſa poſition, entourée de nations, qui épioient l'occaſion de s'y établir; & cette occaſion ſe préſentoit continuellement, parce que les peuples de cette île, toujours diviſés, la faiſoient naître. La Sicile devoit donc tomber ſous une domination étrangere.

Si Tarquin le Superbe eût remonté ſur le trône, & s'y fût maintenu, c'eût été avec des ſecours étrangers. Dans cette ſuppoſition la faction contraire, toujours foible par elle-même, eût été forcée de recourir à de ſemblables ſecours. Les Romains auroient donc accoutumé leurs voiſins à prendre parti dans leurs diſſentions, & cet uſage qui les eût expoſé à des

révolutions continuelles, eut été un obſtacle à leur agrandiſſement.

La république de Syracuſe n'a donc été ſi orageuſe, que parce qu'elle étoit opulente, qu'elle armoit pour ſa défenſe des troupes étrangeres, & qu'elle invitoit les étrangers à s'ingérer dans ſon gouvernement. Voilà pourquoi les Syracuſains, toujours légers & inconſtans, ne paroiſſoient faits ni pour la liberté ni pour la ſervitude.

S'il y eût eu en Sicile une autre république, capable de balancer la puiſſance de Syracuſe, cette isle nous auroit offert à-peu-près les mêmes ſcènes que la Grece. Nous aurions vu les peuples paſſer de l'alliance de l'une dans l'alliance de l'autre, former des ligues pour maintenir entr'elles une eſpece d'équilibre, ſe réunir contre l'ennemi étranger, & lui fermer la Sicile. Mais dès que la puiſſance dominante de Syracuſe étoit ſans rivale, elle ouvroit le pays aux Carthaginois & aux Grecs, parce qu'elle mettoit les autres villes dans la néceſſité de chercher des ſecours au dehors.

CHAPITRE VI.

De la Sicile & de Carthage, jusqu'à la premiere guerre punique.

LA Sicile qui jouissoit encore du repos que Timoléon lui avoit donné, venoit de perdre ce vertueux citoyen, lors qu'Alexandre passa en Asie. Les Tyriens, qui succomberent sous les armes de ce conquérant, avoient envoyé leurs femmes & leurs enfans à Carthage, qui leur promettoit du secours, & qui ne leur en donna point. Peut-être cette république formoit-elle des projets sur la Sicile, qui avoit perdu son défenseur. Il se peut encore que ce soit alors qu'elle ait été troublée par l'ambition d'un de ses principaux citoyens. Hannon, ayant conspiré contre le sénat, & ayant été découvert, arma vingt mille esclaves, & sollicita les Africains à se soulever. Il fut pris, & les Carthaginois, assez barbares pour confondre les innocens avec les coupables, le firent mourir lui & tous ses enfans.

Il y avoit environ vingt ans que Timoléon étoit mort, lorsque Syracuse reperdit sa liberté. Agathocles, fils d'un potier banni de Rhège, après s'être élevé de simple soldat aux premiers grades militaires, épousa une riche héritiere, & devint par ce mariage, un des plus puissans citoyens de Syracuse. Exilé par la faction de Sosistrate, qui aspiroit comme lui, à la tyran-

nie, il se retira successivement à Crotone & à Tarente; & ayant encore été chassé de ces deux villes, il se mit à la tête d'une troupe de brigands.

Sur ces entrefaites, Sosistrate, banni aussi de Syracuse, s'allia avec les Carthaginois. Alors la faction qui favorisoit Agathocles, le fit rappeller. On lui donna le commandement des troupes. Il vainquit, & il usurpa la tyrannie.

Les villes de la Grece, en proie aux successeurs d'Alexandre, étoient plus troublées que jamais. Ou elles étoient asservies, ou elles n'avoient qu'une liberté précaire, qu'on leur enlevoit & qu'on leur rendoit tour-à-tour. Dans cette situation, Corinthe voulut encore secourir les Syracusains : elle leur envoya Acestoride.

Ce général tenta de faire assassiner Agathocles : mais le tyran lui échappa, & se retira dans l'intérieur de la Sicile où il leva une armée. Les Syracusains effrayés, offrirent de le rappeller, pourvu qu'il s'engageât par serment à ne rien entreprendre contre la démocratie. Il promit tout, & ne tint rien. Il se rendit d'abord le peuple favorable, en se déclarant contre le sénat. Bientôt après, maître de l'armée, il fit périr les citoyens qui lui étoient contraires. Ensuite, pendant deux jours & deux nuits, il livra la ville au pillage des troupes. Le troisieme jour il assembla le peuple. Il déclara qu'il n'avoit eu d'autre dessein que d'exterminer les tyrans, & d'assurer la liberté : & il ajouta qu'il vouloit se retirer, & mener désormais une vie privée. Il savoit bien que ses soldats ne le souffriroient pas, & que d'ailleurs il ne restoit personne capable de lui résister. Il vouloit donc qu'on lui offrit une cou-

ronne, qu'il uſurpoit, & qu'on ne pouvoit lui ôter. Elle lui fut offerte.

Pour affoiblir les riches & pour s'attacher les pauvres, il commença par l'abolition des dettes, & par un partage des terres. Il parut enſuite occupé des ſoins du gouvernement, faiſant des loix aſſez ſages, rendant la juſtice, & montrant beaucoup d'humanité. Par cette conduite, il ſe concilia ſes ſujets : il les fit concourir à ſes vues, & il conquit une grande partie de la Sicile.

Cependant les Carthaginois voulurent s'oppoſer à ſes progrès. Ils armerent. Agathocles força leur camp aux environs d'Himere. Mais pendant que ſes troupes s'abandonnoient au pillage, un nouveau corps ennemi ſe montre tout-à-coup, profite du déſordre, & enleve la victoire au tyran. Agathocles ſe réfugie à Syracuſe, où il eſt aſſiégé.

Abandonné de ſes alliés, privé de tout ſecours, & renfermé dans une ville qu'il ne paroiſſoit pas pouvoir défendre, il n'étoit pas encore ſans reſſources. Il déclara qu'il avoit un moyen de faire lever le ſiege, & de réparer ſes pertes ; & ſans déclarer ſon deſſein, il fit monter ſur ſoixante vaiſſeaux tout ce qu'il avoit de ſoldats les plus déterminés.

On ne devinoit rien encore : car l'entrée du port étoit fermée par la flotte des Carthaginois, bien ſupérieure, à celle des Syracuſains. Quelque tems après parurent des vaiſſeaux, qui apportoient des vivres aux aſſiégés. Les ennemis firent pour les enlever, des mouvemens, qui donnerent au tyran l'occaſion de ſortir. Ils crurent qu'il venoit au ſécours des vaiſſeaux qui arrivoient, & cependant il prit une route contraire.

Etonnés, ils voulurent d'abord aller après lui : ils voulurent enſuite revenir aux vaiſſeaux de tranſport : mais pendant qu'Agathoeles leur échappoit, les vaiſſeaux étoient entrés dans le port, & Syracuſe ſe trouva abondamment fournie de tout.

Les Carthaginois, honteux d'avoir manqué leur proie, & inquiets des projets que méditoit Agathocles, mirent à la voile, & le joignirent après ſix jours de navigation. Il les défit, & débarqua ſur la côte d'Afrique. Alors il répréſente à ſes ſoldats, que le vrai moyen de délivrer Syracuſe étoit de porter la guerre dans le pays ennemi ; qu'ils alloient combattre contre des hommes amollis par le luxe ; que la ſeule hardieſſe de ſon entrepriſe ſuffiſoit pour les épouvanter ; que l'Afrique, qui portoit impatiemment le joug ne manqueroit pas de ſe ſoulever ; & qu'ils pouvoient déja ſe regarder comme maîtres des richeſſes que renfermoit Carthage.

Ce diſcours ayant été reçu avec de grands applaudiſſemens, Agathoeles prend une torche allumée ; & diſant qu'il a promis à Proſerpine & à Cerès de brûler ſa flotte s'il échappoit aux Carthaginois : il exhorte les ſoldats à remplir ſon vœu. Auſſi-tôt il marche, & met le feu à ſon vaiſſeau. Etourdis, entraînés par cet exemple, tous ſaiſiſſent des torches, & ils brûlent leurs vaiſſeaux avec autant de joie qu'ils euſſent brûlé ceux des ennemis. Tel eſt l'empire des ames fortes ſur la multitude. Agathocles vouloit que ſes ſoldats n'euſſent d'eſpérance que dans la victoire. D'ailleurs, il ne pouvoit pas conſerver ſa flotte, ſans affoiblir trop ſon armée, qui n'étoit

que de quatorze mille hommes. Il ne laiſſa pas à ſes troupes le tems de réfléchir ſur une démarche ſi haſardeuſe. Il marche, ſe rend maître de Tunis & d'une autre ville, & il abandonne tout le butin aux ſoldats.

Carthage fut dans une alarme d'autant plus grande, qu'elle crut d'abord que la flotte & l'armée qu'elle avoit envoyé en Sicile, étoient défaites & ruinées. Elle arma à la hâte quarante mille citoyens, qui marcherent ſous les ordres d'Hannon & de Bomilcar, & qui furent battus. La victoire livra toute la campagne au vainqueur, & pluſieurs peuples ſe joignirent à lui.

La ſuperſtition, qui croît avec la frayeur, perſuada aux Carthaginois que les dieux, qu'ils avoient irrité, combattoient pour Agathocles. On prétend que pour appaiſer Saturne, trois cent perſonnes offrirent de laver dans leur ſang l'impiété qu'elles avoient commis, en immolant à cette divinité des enfans achetés au lieu des leurs; & qu'on ajouta encore à ces victimes deux cens enfans, pris dans les meilleures familles. A quelque excès d'abſurdité & de cruauté que puiſſe porter la ſuperſtition, j'ai peine à croire que les hiſtoriens n'aient pas exagéré ces horreurs : car en général, on aime à exagérer le mal comme le bien. Quoi qu'il en ſoit, après des ſacrifices de cette eſpece, les Carthaginois preſſerent Amilcar, qui commandoit en Sicile, de venir au ſecours de leur ville.

Amilcar fit publier dans ſon camp & dans la ville que l'armée d'Agathocles avoit été taillée en pieces. Les Syracuſains d'abord effrayés, ſongeoient à ſe rendre : mais bientôt après, mieux

inſtruits, ils ſe défendirent avec un nouveau courage ; & Amilcar étant tombé entre leurs mains, ils envoyerent ſa tête en Afrique.

Agathocles aſſiégeoit Adrumete. Il étoit arrêté devant cette place, lorſque le camp qu'il avoit ſous les murs de Tunis fut forcé par les Carthaginois, & cette ville ſe trouva réduite aux dernieres extrémités. Il avoit trop peu de forces pour les partager. Cependant il réſolut de faire lever le ſiege de Tunis & de continuer tout à la fois celui d'Adrumete. A cet effet, il conduiſit un petit corps de troupes ſur le ſommet d'une montagne, d'où on découvroit les deux villes, & il y fit allumer de grands feux. D'un côté, la garniſon d'Adrumete crut qu'un nouveau renfort arrivoit aux aſſiégeans, & elle capitula : de l'autre, les Carthaginois s'imaginerent qu'Agatocles alloit tomber ſur eux avec toutes ſes forces, & ils décamperent avec tant de précipitation, qu'ils abandonnerent toutes leurs machines. Peu après le roi de Syracuſe remporta une victoire complete ſur un roi de Libye qui vint au ſecours de Carthage. Telle étoit ſa poſition lorſqu'il reçut la tête d'Amilcar. Il la fit jetter dans le camp des Carthaginois, qui à cette vue furent dans une ſi grande conſternation, qu'Agathocles, ſe ſeroit rendu maître de Carthage, ſans un accident qu'il n'avoit pas été poſſible de prévoir.

Dans la chaleur du vin, Liciſcus, capitaine aimé des ſoldats, fut tué par Archagathe, un des fils d'Agathocles, & ce meurtre ayant cauſé un ſoulévement général, les troupes ſe nommerent des chefs, & menacerent de ſe donner aux Car-

thaginois, ſi le tyran ne leur livroit ſon fils. Agathocles dépouillé de toutes les marques de la royauté, parut ſans armes au milieu de ſes ſoldats; & les ayant touché par cette démarche, il recouvra ſon armée. Mais Carthage avoit eu le tems de ſe reconnoître. Cependant des troubles qui s'éleverent dans cette ville, la lui auroient livré, s'il en avoit eu connoiſſance. Ils furent diſſipés par la mort de Bomilcar, qui avoit aſpiré à la tyrannie.

Pendant cette guerre qui parut aux peuples de Sicile une occaſion favorable au recouvrement de la liberté, pluſieurs villes s'aſſocierent pour ſecouer tout à la fois le joug de Carthage & celui de Syracuſe. Une pareille révolution paroiſſoit demander la préſence d'Agathocles, & l'état des choſes en Afrique ſembloit lui permettre de s'abſenter pour quelque tems. Il paſſa donc en Sicile, laiſſant le commandement de ſon armée à ſon fils Archagathe.

Ce nouveau chef eut des ſuccès brillans, mais inutiles & même dangereux. Ayant eu l'imprudence de porter la guerre dans l'intérieur de l'Afrique, il ne fit des conquêtes que pour les abandonner, parce qu'il ne fut plus en état de faire face à tous les ennemis qu'il ſuſcita contre lui. Les Carthaginois profiterent de la conjoncture embarraſſante où il étoit. Une de ſes armées fut défaite, une autre le fut encore, & il ſe trouva lui-même enfermé dans ſon camp.

Agathocles revint alors de Sicile où il avoit fait rentrer preſque toutes les villes ſous ſa domination. Auſſi-tôt qu'il eut rejoint ſon armée, il offrit la bataille aux Carthaginois qui n'eurent

garde d'en courir les hasards, & il tenta inutilement de les forcer dans leur camp. Bientôt après abandonné des Africains, il se trouva sans ressource.

Malgré ces revers, le succès de son expédition auroit encore été brillant, s'il eût été en son pouvoir de reconduire son armée en Sicile. Mais il n'avoit point de vaisseaux, & les Carthaginois étoient maîtres de la mer. Il se sauva avec un petit nombre de personnes abandonnant ses fils aux soldats qui les massacrerent, & qui traiterent avec l'ennemi. Lâche déserteur de son armée, & traître envers ses enfans, à peine fut-il de retour à Syracuse, qu'il se vengea sans distinction d'âge ni de sexe, sur les parens & sur les amis des soldats qu'il avoit abandonné.

Cette barbarie qui souleva les peuples, le mit dans la nécessité de faire la paix avec les Carthaginois. Il leur céda toutes les places qu'ils avoient possédé en Sicile. Il marcha ensuite avec cinq à six mille hommes, contre Dinocrate qui étoit à la tête de vingt-trois mille révoltés, & il les défit. Tout alors étant soumis, il fit quelques autres expéditions, qui méritent peu de nous arrêter. Il tomba sur les peuples de Lipari, dont il pilla les temples, mais la tempête fit périr sa flotte qu'il ramenoit chargée de butin. Il fit lever le siege de Corcyre à Cassandre, dont il brûla tous les vaisseaux. Il passa plusieurs fois en Italie, ravagea la Campanie, & soumit les Brutiens qui secouerent le joug aussi-tôt qu'il se fut retiré. Enfin il mourut empoisonné & ce fut son petit fils Archagathe, qui lui fit donner le poison par

Menon. On fut fâché que ce monſtre ait eu des talens.

Vers le tems où les Achéens commençoient à renouveller leur ancienne aſſociation, pluſieurs tyrans aſpirerent à ſe rendre maitres de Syracuſe; & les Carthaginois ayant profité de ces diviſions, aſſiégerent cette ville par terre & par mer. Ce fut alors que les Syracuſains appellerent Pyrrhus qui étoit en Italie. La réputation de ce prince commença ſes ſuccès. Son nom ſoumit les Grecs, ſon courage dompta les Carthaginois. Il ne reſtoit plus à ceux-ci que Lilibée, lorſque Pyrrhus voulut forcer les peuples de Sicile à le ſuivre en Afrique. Il employa la violence pour obliger les villes à lui fournir des matelots; & croyant pouvoir diſpoſer de tout en deſpote, il abandonna à ſes créatures les dignités, les magiſtratures & même les biens des citoyens. Par cette conduite il aliéna les eſprits, & il vit que la Sicile alloit lui échaper avec la même facilité qu'elle s'étoit livrée. Dans l'impuiſſance de conſerver cette conquête, il repartit pour l'Italie ſous prétexte d'aller au ſecours des Tarentins. *Quel champ de bataille nous laiſſons aux Romains & aux Carthaginois!* dit-il, en quittant la Sicile.

Après le départ de Pyrrhus, Syracuſe déchirée par une multitude de factions, tomba dans une anarchie d'autant plus cruelle, que les troupes compoſées en partie de ſoldats étrangers, trouvoient dans le plus grand déſordre leur plus grand avantage. Il n'étoit plus poſſible de rétablir la démocratie, qui d'ailleurs ne ſe fût pas maintenue. Il falloit un maître aux Siracuſains: il importoit ſeulement qu'il eût des vertus & des talens.

L'armée

L'armée s'arrogea le droit de nommer deux chefs. Elle choiſit Hiéron & Artémidore, & les conduiſit à Syracuſe. Hiéron, qui n'avoit encore que vingt cinq ans, venoit de ſe diſtinguer dans la derniere guerre, où il avoit fait ſes premieres campagnes ſous Pyrrhus. Il deſcendoit de Gélon, dont l'exemple ſeul ſembloit lui impoſer la loi d'être vertueux.

D'une figure aimable & d'une conſtitution forte, il avoit tout à la fois & les dehors que le ſoldat cherche dans le héros, & les graces qui préviennent le peuple. Quoique le maître que donnoit l'armée, dût être odieux, Hiéron ſe fit aimer, parce qu'il montra dans toute ſa conduite beaucoup de ſageſſe & de modération. Il ne parut ſaiſi de l'autorité, que pour faire reſpecter les loix. Il diſſipa les factions, il rétablit l'ordre, & cependant il n'exerça aucune violence. Les Syracuſains, qui connurent combien il pouvoit contribuer à leur bonheur, déclarerent qu'ils le vouloient pour les gouverner, & qu'ils ne vouloient que lui.

Ce qui paroit uſurpation ne l'eſt pas toujours. On ſe fait à ce ſujet des idées peu exactes, parce qu'on n'a pas égard à toutes les circonſtances. Certainement il ne faut pas confondre Agathocles & Hiéron ſous l'odieux nom d'uſurpateur.

Celui-là, détruiſant l'ouvrage du ſage Timoléon, troubla la paix de ſa patrie, y répandit le plus grand déſordre, s'éleva au trône par des crimes, & en commit encore pour s'y maintenir. Celui-ci trouva Syracuſe dans une anarchie, qui la livroit tour-à-tour à différentes factions, & qui tenoit les citoyens dans l'eſclavage, quoiqu'elle ne leur permit pas de ſavoir à quel maître ils de-

voient obéir. Eſt-ce donc uſurper l'autorité que de ſe mettre à la tête d'un pareil peuple, pour en devenir le bienfaiteur & le père? Eſt-il en pareil cas de plus beaux droits que ceux des vertus & des talens? Hiéron, à la vérité, ne fut d'abord élu que par les ſoldats, qui étoient preſque tous étrangers: il eſt même vraiſemblable qu'il en rechercha les ſuffrages. Mais enfin devoit-il attendre qu'il fût prévenu par les Syracuſains? Ce peuple étoit-il libre pour faire un choix? Hiéron me paroit juſtifié par les circonſtances où il s'eſt trouvé & encore plus par la conduite qu'il a tenu.

Il n'étoit pas aſſuré des troupes, comme des citoyens. Les ſoldats étrangers ſe repentoient de lui avoir donné l'autorité. Ils auroient voulu un tyran, qui eût tout ſacrifié à leur avidité, & à qui ils ſeroient devenus d'autant plus néceſſaires, qu'il auroit été plus odieux. Sans diſcipline, toujours diſpoſés à la revolte, ils n'attendoient que le moment de faire une revolution, & Syracuſe paroiſſoit menacée d'une guerre civile. Hiéron forma le projet de ſe défaire des plus ſéditieux. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'eût pas employé à cet effet la trahiſon la plus noire.

Les Campaniens, qu'Agathocles avoit eu à ſa ſolde, ayant été obligés de ſe retirer, paſſerent à Meſſine, dans le deſſein de s'embarquer pour leur pays. Reçus avec bonté par les habitans de cette ville, ils eurent la perfidie d'égorger ou de chaſſer les hommes, & ils partagerent entr'eux les femmes & les terres. Ils prirent enſuite le nom de Mamertins, de *Mamers* le dieu de la guerre, & bientôt devenus puiſſans, ils firent des courſes ſur les terres des Syracuſains.

Hiéron marcha contr'eux uniquement dans la vue d'exécuter le projet qu'il méditoit. Il fit deux corps de ſes troupes. Au premier, tout compoſé de ſoldats étrangers, il ordonna de commencer l'attaque; & lorſqu'il les vit engagés, il les abandonna, au lieu de les ſoutenir. Ils furent taillés en pieces. Il eſt triſte de voir cette tache dans la vie d'Hiéron. On ne peut excuſer ce prince, qu'en accuſant le ſiecle où il vivoit. En effet, en Sicile, comme en Italie, la guerre étoit alors un vrai brigandage.

Après avoir exterminé les ſoldats étrangers, Hiéron forma les Syracuſains à la diſcipline militaire, ne craignant pas, comme les tyrans, d'armer des citoyens. Dès qu'il eût une armée, il punit les Mamertins des hoſtilités qu'ils avoient commis; & rentrant victorieux dans Syracuſe, il y fut proclamé roi. Il y avoit ſept ans qu'il gouvernoit cette république.

La couronne ne le changea point. Il continua d'être humain, généreux & citoyen. Les Mamertins, qu'il avoit vaincu, ſe voyant ménacés de tomber ſous ſa domination, chercherent des ſecours au dehors. Mais, peu d'accord entr'eux, les uns ſe mirent ſous la protection des Carthaginois, les autres appellerent les Romains. Ce fut l'occaſion de la premiere guerre punique.

CHAPITRE VII.

Comparaiſon des Romains & des Carthaginois.

LORSQUE nous remontons à l'origine des établiſſemens, nous voyons que le premier droit eſt celui du premier occupant. C'eſt ainſi que les Carthaginois eurent d'abord l'empire de la mer. Ils le durent, ſoit à l'ignorance, ſoit à l'impuiſſance des autres peuples. En un mot, ils l'occuperent les premiers. Ce fut une raiſon de la rapidité de leurs progrès : mais cette facilité ne leur apprit pas à ſurmonter des obſtacles, & en cela, ils furent mal ſervis par les circonſtances.

Les Romains au contraire, toujours arrêtés, s'éleverent lentement. Ils étoient dans la néceſſité de perfectionner l'art militaire ; de vaincre par la conduite autant que par les armes, & de penſer aux moyens de s'attacher les vaincus.

Pluſieurs ſiecles de ſuccès faciles ont produit chez les Carthaginois des effets contraires. Sans politique, ils n'ont jamais ſu, ni s'attacher les alliés, ni intéreſſer à leur fortune les peuples vaincus. Quoiqu'ils fiſſent beaucoup la guerre ſur terre & ſur mer, ils ne paroiſſent pas avoir été juſqu'ici ſupérieurs dans l'art militaire. Ils avoient porté leurs armes en Afrique, en Eſpagne, dans les îles Baléares, ſur les côtes de Sicile, où les Grecs ne s'étoient pas établis ; & il y a lieu de préſumer, que lorſqu'ils armerent contre Gélon, ils

avoient eu rarement occaſion de combattre des ennemis bien redoutables.

Pendant qu'ils étoient vainqueurs avec tant de facilité, il ſe formoient des peuples qui apprenoient à vaincre. Alors les Carthaginois ne virent pas ce qui leur manquoit. Parce qu'ils avoient réuſſi, ils crurent devoir réuſſir encore. Les revers les irriterent ſans les inſtruire. Ils s'imaginerent qu'il ſuffiſoient d'avoir de groſſes armées, de traiter avec la derniere barbarie les nations ſubjuguées, & de punir l'ignorance ou le malheur de leurs généraux, comme ils en auroient puni la trahiſon.

Ils auroient pu ſubjuguer la Sicile. Ils n'avoient qu'à ſe déclarer les protecteurs de la liberté. Les villes ſe ſeroient miſes, les unes après les autres, ſous leur protection; & s'ils avoient été fideles à leurs engagemens, Syracuſe elle-même auroit eu recours à eux, quand ce n'eût été que pour ſe ſouſtraire à la tyrannie. Cet empire eût été moins coûteux, plus juſte, plus utile & plus aſſuré. Au lieu de cela, ils ſe ſont obſtinés à faire cette conquête par la force des armes. Ils ont ſouvent fait des préparatifs immenſes. Ils ont levé de grandes armées, qui périſſoient par l'intempérie de l'air, quand elles échappoient à l'ennemi. Ils ont réuni contre eux tous les peuples de cette ile. Ils y ont fait venir des ſecours de la Grece. Enfin, ils ont fait des dépenſes, qui auroient été plus que ſuffiſantes pour l'acheter, & ils ne l'ont jamais eu toute entiere. Le ſeul avantage qu'ils aient pu retirer de leurs entrepriſes, a été d'apprendre le métier de la guerre. Il n'eſt pas vraiſemblable que Gélon, Denis, Timoléon, Agathocles & Pyrrhus

ne leur aient à cet égard fait faire des progrès. On n'apprend bien cet art que de ſes ennemis.

Plus vous réfléchirez ſur les Romains & ſur les Carthaginois, plus vous vous convaincrez que, dans quelque genre que ce ſoit, les hommes ne deviennent grands que par les obſtacles vaincus. Appliquez-vous, Monſeigneur, de bonne heure & avec courage aux choſes difficiles.

Le gouvernement de Carthage n'étoit ni purement ariſtocratique ni purement démocratique. Deux magiſtrats annuels convoquoient le ſénat, y préſidoient, propoſoient les affaires, & recueilloient les ſuffrages. Quoiqu'on leur donnât quelquefois le commandement des armées, ils ne l'avoient pas néanmoins de droit. Les hiſtoriens les nomment ſuffetes, rois, conſuls & dictateurs. On peut juger à la multitude de ces noms, qu'ils ne ſe faiſoient pas des idées bien préciſes des fonctions de ces magiſtrats.

Rien ne ſeroit mieux que de confier aux mêmes hommes la conduite de l'état & de la guerre. Cela arriva chez les Romains, parce que, pendant pluſieurs ſiecles, les conſuls pouvoient marcher à l'ennemi, ſans paroître preſque s'abſenter de Rome. Mais cet uſage ne devoit pas s'introduire à Carthage, qui porta de bonne heure ſes armes au loin. Mettre les ſuffetes dans la néceſſité de s'abſenter, c'eut été aller contre l'objet pour le quel on les avoit créé; & on ne prit ce parti que dans des circonſtances particulieres.

Les grandes affaires ſe traitoient dans le ſénat, telles que les négociations, le gouvernement des provinces, la paix & la guerre. Si les ſuffrages y étoient partagés, la déciſion étoit dévolue au peu-

ple. Quelquefois même il ſuffiſoit pour cela que les ſuffetes ne fuſſent pas de l'avis du ſénat.

On ne ſait point quel étoit le nombre des membres de ce corps, ni à qui appartenoit le droit de les élire. On dit ſeulement qu'on les prenoit toujours parmi les citoyens, que l'âge, l'expérience, la naiſſance, les richeſſes & le mérite, ſur-tout, rendoient recommandables. Sans doute, les loix le preſcrivoient ainſi : mais il y a ſouvent loin de la conduite d'un peuple à ſa législation.

Quoique les ſuffetes, le ſénat & le peuple ſe partageaſſent l'autorité, les généraux ne pouvoient manquer de devenir très-puiſſans. Les guerres qui ſe faiſoient loin de Carthage, mettoient dans la néceſſité de leur conſerver le commandement pluſieurs années de ſuite ; & les armées, compoſées de ſoldats mercenaires, devoient ſouvent s'intéreſſer plus à la fortune de leur chef, qu'à celle de la république.

On redouta donc la puiſſance des généraux. Pour la balancer on créa le tribunal des cent. C'étoit un corps, auquel chaque général devoit rendre compte de ſa conduite. On le compoſa de cent quatre perſonnes choiſies parmi les ſénateurs, & dont les places furent à vie.

Ce tribunal pouvoit avoir des inconvéniens. Tous ceux qui le compoſoient étoient-ils militaires ? Quand ils l'auroient été, pouvoient-ils juger des circonſtances ou un général s'étoit trouvé ? Enfin étoient-ils ſi incorruptibles, que les richeſſes & la puiſſance ne puſſent pas aſſurer l'impunité ?

On reconnut ſans doute, l'inſuffiſance de

ce tribunal, & pour y remédier, on en tira cinq magiſtrats dont le pouvoir fut encore plus étendu. Ils nommoient aux places vacantes dans le tribunal des cent: ils diſpoſoient de pluſieurs charges de la république; & la fortune des citoyens, étoit pour ainſi dire, entre leurs mains. C'eſt ainſi que pour ſe défendre contre quelques hommes puiſſans, les Carthaginois créerent des tribunaux qui pouvoient devenir plus redoutables. Ils vouloient mettre un frein à une autorité: & ils en établiſſoient une autre qui avoit beſoin d'être contenue. Ils laiſſoient donc ſubſiſter les abus, auxquels ils croyoient remédier. La plupart des corps politiques ſont de mauvaiſes machines, qui ſe démontent toujours, auxquelles il faut continuellement travailler, & qui ne vont bien qu'autant qu'un grand ouvrier y met la main.

Il y avoit encore à Carthage, des magiſtrats dont les uns avoit le dépôt des deniers publics, les autres l'inſpection des mœurs, & que les hiſtoriens latins ont nommé queſteurs & cenſeurs. Nous ne ſavons pas ſi, d'après ces dénominations, nous pouvons juger exactement des fonctions de ces magiſtrats.

La préture a eu à Carthage la plus grande influence. On voit que celui qui exerçoit cette magiſtrature, diſpoſoit, au moins dans quelques cas, des revenus de l'état, & qu'il étendoit ſa juriſdiction ſur le tribunal des cent & même ſur les cinq juges qu'on en tiroit. Si nous ſavions mieux l'hiſtoire de Carthage, nous pourrions obſerver le développement de toutes ces choſes,

& nous ferions une comparaiſon plus exacte de ſon gouvernement avec celui de Rome.

Ariſtote l'a regardé comme un des plus parfaits. Il ſe fondoit ſur ce que juſqu'à ſon tems, aucun tyran n'avoit opprimé la liberté de cette république, & qu'il ne s'y étoit même élevé aucune ſédition conſidérable. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il nous eut fait voir comment cet avantage a été l'effet des loix. Je ſoupçonne qu'on pourroit attribuer aux circonſtances ſeules ce qu'il attribue à la ſageſſe du gouvernement.

Rome ayant été bâtie dans l'intérieur du continent, il falloit à ſes citoyens des champs ou du butin : ils n'avoient pas d'autres moyens de ſubſiſter. Il étoit donc naturel que la loi agraire devint un ſujet de diſſentions ; & que pour obtenir des terres, le peuple tentât de ſe rendre maître du gouvernement.

Tranſportons les Romains ſur une des côtes d'Italie : donnons leur un port de mer, des vaiſſeaux, un fond de richeſſes. Suppoſons encore que c'eſt une colonie d'hommes induſtrieux, laborieux, & qui ont appris le commerce dans leur premiere patrie. Il eſt certain que dans cette poſition, ils ſeront commerçans. Ceux qui n'auront point de terres à cultiver, ne ſentiront pas le beſoin d'en avoir. Ils monteront ſur les vaiſſeaux : ils vivront des arts introduits par la navigation & par le commerce. Voilà préciſément ce qu'a été Carthage dans ſa fondation. Un Carthaginois, ſans avoir des terres, avoit donc de quoi ſubſiſter : il pouvoit même s'enrichir. Or, le peuple ſe borne aux choſes qui ſont à ſa por-

tée, & il faudroit les lui enlever pour lui faire ambitionner quelque chose au-delà.

Le sénat, composé de commerçans, avoit besoin des pauvres. Intéressé à favoriser leur industrie, il ne pouvoit pas leur enlever leur subsistance; comme à Rome les patriciens l'enlevoient aux plébéiens; & le peuple, content de jouir des fruits de son travail, ne songeoit pas à remuer, parce qu'il ne sentoit pas le besoin de se gouverner lui-même. Il n'étoit pas d'ailleurs assez désœuvré, pour s'occuper sur la place, des affaires du gouvernement. Il n'est donc pas bien sûr que la tranquillité, dont Carthage a joui, ait été l'ouvrage des loix. Mais il faut distinguer les tems.

Dans les commencemens, chaque citoyen ne songe qu'à s'établir. Les ouvriers se forment, des matelots, des pilotes. Les marchands méditent des entreprises, font des voyages au loin, tentent différens commerces, rapportent des richesses, & font subsister un peuple nombreux. Ainsi tous les citoyens s'occupent, tous vivent de leur travail; & ils ne peuvent pas avoir cette inquiétude qui favorise l'ambition des plus puissans, & qui prépare les révolutions.

Alors ce sont les riches qui exercent les magistratures, qui commandent les armées, qui rempliſſent les tribunaux & le sénat. Cela est dans l'ordre. Il est naturel que ceux qui ont un plus grand intérêt dans une association, aient aussi plus de part à la conduite des affaires. En pareil cas, chacun se met volontiers à sa place: ceux qui n'ont rien ont au moins leur industrie;

& les pauvres ſe contentent des profits qu'ils font en ſervant les riches.

Tout reſte dans cette ſituation, tant que les particuliers, protégés par le gouvernement, ſont chacun trop occupés de leurs propres affaires, pour vouloir ſe mêler uniquement des affaires publiques.

Cependant il ſe forme de nouveaux riches. Ils veulent avoir part au gouvernement, & ils ſont fondés. Mais les anciens ne veulent pas céder les charges & les honneurs, dont leurs familles ſont en poſſeſſion. Alors la jalouſie commence, elle excite l'ambition & les troubles vont naître.

En effet ſi dans ces circonſtances, la république en guerre avec une nation puiſſante; fait des pertes conſidérables, la ruine du commerce entrainera la ruine des familles. Les nouveaux riches, qui ſont exclus des magiſtratures, ſe plaindront de ceux qui gouvernent : les pauvres qui ne pourront plus ſubſiſter de leur travail, s'en plaindront également; & c'eſt alors que la république ſera déchirée par des factions. Voilà la poſition où ſe trouva Carthage, dans le cours de ſes guerres avec Rome.

Le peuple eut donc part au gouvernement dans ces deux républiques, mais l'une en fût plus foible & l'autre plus puiſſante.

A Rome, l'objet de la guerre étoit le même pour tous les citoyens: ils vouloient être libres & dominer, c'étoit l'unique ambition. Par-là, les ſuccès étoient communs, les revers l'étoient encore, & ils réunirent mieux toutes leurs forces; car la liberté qu'ils menaçoient, faiſoit ſentir la néceſſité d'agir de concert.

A Carthage, le commerce étoit le principal objet de la guerre : on n'y prenoit les armes que pour le conſerver ou pour l'étendre. Or, les avantages qu'il produiſoit, n'étoit pas égaux pour tous les citoyens : il y avoit encore une plus grande diſproportion dans les pertes qui étoient la ſuite des revers. En pareil cas, il n'y avoit plus d'intérêt commun, tout au contraire, répandoit la diviſion & le trouble.

Les Romains, malgré leurs diſſentions, étoient donc toujours réunis, parce que toutes les opérations du gouvernement avoient un objet auquel tous les citoyens s'intéreſſoient également.

A Carthage, le peuple ne déſiroit d'avoir part au gouvernement, que dans la vue de s'enrichir. A Rome, il ne cherchoit dans les honneurs que les honneurs mêmes, & il étoit forcé de s'en rendre digne. Il y avoit donc plus d'émulation parmi les Romains, & plus de jalouſie parmi les Carthaginois. Or, l'émulation détermine toutes les forces à la fois vers le bien général, tandis que la jalouſie les diviſe, & les détruit les unes par les autres.

Les éloges qu'Ariſtote a donné au gouvernement de Carthage, font croire que de ſon tems, il n'avoit pas encore dégénéré en abus. L'hiſtoire ne nous apprend pas comment dans la ſuite il s'eſt altéré. Nous voyons que ſi les ſénateurs vouloient conſerver l'autorité, il falloit qu'ils priſſent la précaution de décider de tout ſans partage ; & il eſt à préſumer qu'ils ont tenu cette conduite, tant que les circonſtances l'ont permis. Mais à peine les citoyens auroient eu occaſion de ſe plaindre du gouvernement, qu'auſſi-

tôt des ambitieux auront voulu profiter de l'inquiétude produite par un mécontentement général. Ils auront par conſéquent, diviſé le ſénat, pour avoir un prétexte de porter les affaires devant le peuple. Or, dès que chez un peuple riche la démocratie vient à prévaloir; elle hâte la ruine de la république.

Dans l'état où nous avons laiſſé Rome, ſes armées n'étoient compoſées que de citoyens ou d'alliés, qui s'intéreſſoient au ſort de ſes armes. Il n'en étoit pas de même de Carthage. Commerçante par ſa nature, elle trouvoit peu de ſoldats parmi ſes citoyens. A la vérité, elle entretenoit un corps de troupes nationales; mais il étoit ſi peu conſidérable, qu'on ne pouvoit le regarder que comme une école. Elle tiroit ſa cavalerie de Numidie, ſes frondeurs des îles Baléares, ſon infanterie d'Eſpagne, d'Italie, des Gaules & de la Grece. Elle avoit l'avantage de faire combattre tous les peuples pour ſes propres intérêts: ſes défaites lui coûtoient peu de citoyens; & le commerce réparoit les pertes qu'elle faiſoit.

Mais cet avantage n'étoit pas ſolide. Il n'en réſulta qu'une puiſſance empruntée, & Rome étoit puiſſante par elle-même. Qu'alloit devenir Carthage ſi la guerre interrompoit ſon commerce? Que la mer eut ceſſé d'être libre, bientôt abandonnée de ſes troupes mercenaires, expoſée même à leur révolte, elle ne pouvoit pas être en état d'en lever de nouvelles.

Cette république jugeoit avantageux pour elle que ſes armées fuſſent compoſées de nations, qu'elle ſuppoſoit pouvoir difficilement concerter une révolte générale, parce qu'elles parloient des

langages différens. C'étoit une erreur. Toutes les fois que des ſoldats ſeront mécontens, ils s'entendront en quelque ſorte ſans ſe parler. D'ailleurs, pour ſe flatter de vaincre avec de pareilles troupes, il faudroit qu'elles fuſſent commandées par des généraux d'un mérite bien rare, ou n'avoir jamais à combattre contre des Gélons, des Timoléons, des Agathocles & des Romains.

Rome ne produiſoit que des ſoldats, parce que la guerre étoit pour elle, ce que le commerce étoit pour Carthage. Elle ne négligeoit rien pour les former. Châtimens, récompenſes, diſcipline ſévere, tout étoit mis en uſage. Toujours exercés, toujours aguerris, l'art militaire faiſoit continuellement des progrès. Toujours animés de la patrie, leur courage étoit un vrai fanatiſme. Ils pouvoient être défaits, mais ils pouvoient à peine s'avouer vaincus, & nous les verrons, après les plus grands revers, compter encore ſur la victoire. Vous jugez que Carthage n'a pu vaincre, qu'autant qu'elle eut, comme Thébes, un Epaminondas.

Fin du cinquieme volume.

2549365 A

DITTA
G. Van
10. LUG
B.23.1.216
B.N.C.-FIRENZE